INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

AN 3e. de la République Françoise,
1795, *vieux style.*

Di patrii, purgamus agros, purgamus agreſtes;
Vos mala de noſtris pellite limitibus.

Si l'art à la ſanté, grands Dieux, rend nos troupeaux;
De nos foyers, vous ſeuls, éloignez tous les maux.

TIBULLE, Livre II, Élég. 1ere.

INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES;

AVEC les moyens de les guérir, de les préserver, de les conserver en santé ; de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat.

ON y a joint l'analyse des ouvrages vétérinaires, anciens & modernes, pour tenir lieu de tout ce qui est écrit sur cette science.

OUVRAGE nécessaire aux Cultivateurs, aux Propriétaires de Bestiaux, & aux Artistes Vétérinaires ; rédigé & publié

Par les CC. CHABERT, FLANDRIN et HUZARD.

AN 3e. de la République Françoise.



À PARIS,
De l'IMPRIMERIE & dans la LIBRAIRIE VÉTÉRINAIRE de M. R. HUZARD, rue de l'Éperon, N°. 11, quartier St.-André-des-Arts.


ECOLE DE MEDECINE DE PARIS.
ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣ

AVIS DES ÉDITEURS.

La longue incarcération de l'un de nous (le C. CHABERT), ſous le régime révolutionnaire ; le travail plus conſidérable qui en eſt réſulté pour le C. FLANDRIN, ſon neveu & ſon Adjoint à la Direction de l'École Vétérinaire d'Alfort ; les inſpections & les miſſions fréquentes dont le C. HUZARD a été chargé, par le Gouvernement, pour la ſanté des animaux, ont retardé la publication de ce volume & des ſuivans, qui ſont ſous preſſe.

Il en paroît actuellement ſix, depuis & compris l'année 1782 - 1790, *qui porte le titre d'*Almanach Vétérinaire ; *ce volume & celui de l'année* 1791 *ont été réimprimés, & ces nouvelles éditions ſont corrigées & augmentées.*

Chaque volume de plus de 400 pages, avec des planches, quand il en est besoin, coûte toujours 4 francs broché, & 5 francs, par la poste, franc de port dans toute la République, pris ensemble ou séparément.

On peut continuer d'adresser, franc de port, au C. HUZARD, Vétérinaire, rue de l'Éperon Saint-André-des-Arts, à Paris, *toutes les Observations & les Mémoires qu'on desire faire insérer dans cet Ouvrage.*

Nous renvoyons, au surplus, nos lecteurs, aux différens Prospectus que nous avons publiés en tête des volumes de 1790, 1791, 1792, & 1793.

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

I°. État de l'Art Vétérinaire en Europe.

RAPPORT *fait au Comité d'Agriculture & des Arts de la Convention Nationale, le 28 nivôse, an 3e, par la Commission d'Agriculture & des Arts, sur l'organisation des Écoles Vétérinaires.*

Rédigé par les CC. GILBERT & HUZARD. (1)

IL est peu d'institutions qui aient eu autant à lutter que les écoles vétérinaires, contre le torrent destructeur qui a renversé la plupart des établisse-

(1) Il a paru trois Rapports imprimés par ordre de la Convention Nationale, sur les Écoles Vétérinaires : le premier, par le *C. Ludot*, a précédé celui des *CC. Gilbert &*

mens destinés à l'instruction publique, les dénonciations les plus absurdes, les diatribes les plus virulentes, l'irruption subite d'une foule de plans d'organisation nouvelle, tous plus séduisans les uns que les autres; la dépopulation des écoles, occasionnée par l'urgence des besoins des armées; la négligence des administrations à remplacer les élèves sortis; l'évacuation des hôpitaux, causée par l'enlevement des chevaux de Paris, qui les occupoient en plus grande partie; la suppression des

Huzard; le second, par le *C. Himbert*, au nom du Comité d'Agriculture, en a été la suite; le troisième, par le *C. Vitet*, a été le résultat de la discussion du second. Ces trois Rapports ont donné lieu à la loi définitive, du 29 Germinal, an III, sur les Écoles Vétérinaires.

On a fait quelques reproches à la Commission d'Agriculture & des Arts, & à ses agens, sur l'organisation de cette loi; on s'est plaint qu'ils n'avoient pas éclairé suffisamment les membres du Comité d'Agriculture, chargés de présenter le plan d'organisation des Écoles Vétérinaires, à la Convention Nationale, & que le décret qui en avoit été la suite étoit incomplet ou insuffisant dans quelques points; nous avons pensé que l'impression de ce Rapport justifieroit pleinement les auteurs, des inculpations qu'on leur a fait; & que les détails très-étendus dans lesquels ils sont entrés, pourroient être utiles, sous plus d'un point de vue, à l'avancement de la science vétérinaire.

Nous ferons connoître les trois autres Rapports dans la quatrième Partie de ce volume. (*Note des Éditeurs.*)

fonds consacrés à des dépenses d'une nécessité absolue ; l'abandon des professeurs, l'incarcération du directeur de l'école d'Alfort, la persécution de celui de l'école de Lyon, le bombardement de cette derniere, tel est l'apperçu rapide des assauts qu'elles ont eu à soutenir, & auxquels elles n'ont opposé que leur utilité, que les succès éclatans de leurs élèves à l'armée, dont une grande partie des chevaux leur doit sa conservation, & dans les départemens, où depuis trois ans, sur-tout, ils ont arrêté, presque subitement, des épizooties désastrueuses, dont l'appareil formidable sembloit menacer la République d'une invasion générale.

De quelque importance que soient de pareils services, il ne faut pas se le dissimuler, ils auroient pû être beaucoup plus étendus encore, & l'institution des écoles vétérinaires n'a réalisé qu'une partie des heureux effets qu'on étoit dans le cas de s'en promettre.

Trente-trois ans se sont écoulés depuis que ces utiles établissemens ont été formés (1). Mille élèves au plus en sont sortis dans un aussi long période, & l'on ne craint pas d'assurer qu'il n'en reste pas cinq cent, tant par l'effet des mortalités que

(1) On trouve l'histoire de l'établissement des écoles, dans nos volumes de 1782-1790, 1791 & suivans. (*Note des Éditeurs*).

par celui des expatriations, des changemens d'états, & d'autres circonſtances (1). Qu'on compare ce nombre avec celui des maréchaux, des maiges, des guériſſeurs, enfin, de toutes couleurs, qui traitent les animaux, & l'on ſera bientôt convaincu qu'un vingtieme, tout au plus, des animaux eſt traité par les éleves des écoles & avec quelques principes, enſorte que, preſque toujours, la nature ne triomphe du mal qu'après avoir triomphé du médecin.

Les obſtacles qui ont entravée la marche de l'art vétérinaire, ſont en aſſez grand nombre; il en eſt beaucoup qu'il eſt aiſé de ſignaler, & pluſieurs dont, en ce moment même, il paroît aſſez facile de la débarraſſer.

Ces obſtacles ſont :

1°. Le trop petit nombre d'écoles qu'on a formées.

2°. Le trop petit nombre d'élèves placé dans ces écoles.

3°. Les limites trop reſſerrées dans leſquelles on a, d'une part, reſtreint l'inſtruction, tandis que de l'autre, on l'a embarraſſé d'un appareil ſcientifique, mal adroitement emprunté de la méde-

(1) Le tableau des élèves ſortis des écoles ſe trouve dans l'*Almanach Vétérinaire*, pag. 42 & ſuivantes. (*Note des Éditeurs*).

cine humaine, & bien plus propre à faire des discoureurs & des charlatans que des praticiens éclairés.

4°. La direction de l'attention des élèves vers des objets sinon étrangers à l'art vétérinaire, qui n'en sont, du moins, que des accessoires éloignés.

5°. L'incertitude du sort des élèves à leur retour dans leurs départements, pour y exercer un art dont ceux qu'il intéresse le plus, les cultivateurs, ne soupçonnent souvent pas même l'existence.

6°. La presque nullité du traitement des professeurs.

7°. La permanence du directorat.

8°. La méthode vicieuse d'enseigner, qui a été adoptée dans les écoles, & qui s'y est perpétuée.

9°. La mesquinerie dans les dépenses.

Il paroît indispensable, pour éclairer le comité, d'entrer dans quelques développemens sur chacune de ces causes de la stagnation de l'art vétérinaire.

1°. *Ecoles trop peu nombreuses.* Lorsqu'on envisage, dans tous leurs détails, les connoissances diverses dont se compose, aujourd'hui, l'art de guérir, on ne peut s'empêcher d'être effrayé de leur immensité; l'intelligence la plus vaste paroît à peine suffisante pour les embrasser toutes, & la vie de l'homme resserrée dans des bornes trop

étroites pour une ſemblable entrepriſe ; mais ſi l'on prend la peine de dégager cet art de tous les acceſſoires peu importans qui, trop ſouvent, ne font que l'embarraſſer, ſi on le dépouille de tout ce qu'il offre de purement ſpéculatif & d'hypothétique, ſi on le réduit enfin à ce qu'il contient de certain, de rigoureuſement démontré, on voit bientôt le cadre ſe reſſerrer, & celle de toutes les ſciences la moins acceſſible en apparence à l'entendement ordinaire, ſemble alors pouvoir trouver ſa place juſques dans l'éducation commune.

Par quelle étrange ſingularité ſe fait-il donc que la connoiſſance qui, ſans contredit, tient de plus près au bonheur des hommes, celle de conſerver & de rétablir leur ſanté, ſoit devenue le partage excluſif de quelques-uns d'entr'eux, ſur leſquels ſe repoſent aveuglément tous les autres ? Quel preſtige peut donc ſoutenir leur confiance ſur le bord d'un écueil marqué par tant & de ſi funeſtes naufrages ? Par quelle étonnante contradiction enfin les voit-on donc ſi ſouvent s'épuiſer en recherches pénibles, pour dérober à la nature ſes ſecrets les plus cachés, & négliger de l'interroger ſur celui de tous qu'il leur importeroit le plus de découvrir, ſur les moyens d'écarter de leur exiſtence cette triſte cohorte de

maladies qu'on voit ſi fréquemment en empoiſonner le cours.

S'il eſt peu d'hommes qui ne puſſent, qui ne duſſent être leur médecin, il en eſt bien moins encore qui ne puiſſent être les médecins de leurs animaux, dont les maladies moins nombreuſes, moins compliquées que celles de l'homme, ſont auſſi bien plus faciles à juger, à combattre, & ſur-tout à prévenir.

Les dix-neuf vingtièmes des hommes qui traitent les animaux, n'ont jamais rien appris; ou pour parler plus exactement, ils ſe ſont bornés à meubler leur mémoire de quelques recettes monſtrueuſes attachées en quelque ſorte à la boutique dans laquelle ils ont fait leur apprentiſſage, comme les inſtrumens qui leur ſervent à façonner le fer, & qu'ils appliquent indiſtinctement à toutes les maladies; ils ſont mille fois plus dangereux, par ce qu'ils ſavent, que par ce qu'ils ignorent. La fréquentation pendant quelques mois ſeulement d'un hôpital vétérinaire bien adminiſtré, rendroit le cultivateur infiniment plus habile que cette tourbe de guériſſeurs, & ne lui apprît-elle qu'à ſe tenir en garde contre leur prétendu ſavoir, il y auroit certainement déjà beaucoup gagné.

Faut-il donc établir dans la République un

aſſez grand nombre d'écoles vétérinaires, pour que tous les cultivateurs qui déſireront acquérir des connoiſſances dans un art dont l'ignorance leur a juſqu'ici été ſi funeſte, trouvent à leur portée les moyens de ſe ſatisfaire ? Oui, ſans doute ; & on ne craint pas de l'aſſurer, ce n'eſt qu'à cette époque qu'on verra diſparoître les procédés barbares qu'on ſuit preſque par-tout dans l'éducation des animaux, & les pratiques, plus barbares encore, employées dans le traitement des maladies que ces procédés ont trop ſouvent fait naître.

Qu'on ne s'effraye point de la dépenſe qu'entraîneroit un auſſi grand nombre d'établiſſemens; ceux que nous propoſons, devroient être d'une telle ſimplicité qu'ils n'en occaſionneroient qu'une très-foible ; la démonſtration de l'art y ſeroit réduite à ce qu'il contient de plus eſſentiel, les leçons y ſeroient purement pratiques, c'eſt par les yeux & les mains, bien plus que par les oreilles, que les élèves ſeroient formés dans l'art de guérir ; chaque école, enfin, ne ſeroit autre choſe qu'un hôpital dirigé par un ou deux hommes au plus, dont il ſeroit peut-être même poſſible que les émolumens fuſſent acquittés par les ſujets qui les ſuivroient, & par les propriétaires qui y enverroient des animaux pour être traités.

L'intérêt de l'art exige ſans doute des établiſſemens plus étendus, dans leſquels toutes les branches de connoiſſances dont il ſe compoſe, ſeroient profeſſées ſéparément & par des hommes différens. Mais ces derniers, qu'il eſt digne d'une grande nation de former ou d'entretenir, doivent être auſſi peu nombreux que les autres ſeront multipliés : ils doivent être ſur-tout conſacrés à former les profeſſeurs appelés à régir les derniers ; telle ſemble devoir être déſormais la principale deſtination des deux écoles de Paris & de Lyon, dont l'inſuffiſance, relativement à l'étendue des beſoins, doit certainement frapper les yeux les moins attentifs.

2°. *Petit nombre d'élèves.* Il n'exiſtoit qu'un moyen de ſuppléer juſqu'à un certain point au trop petit nombre des écoles, c'étoit d'entretenir beaucoup d'élèves dans celles qu'on avoit établies, & ce moyen a été négligé. On ſe borna, en formant ces écoles, à inviter les intendans des ci-devant généralités à y envoyer des ſujets ; quelques-uns ſentirent l'utilité de cette inſtitution, d'autres ſe refuſèrent conſtamment à la reconnoître, & il eſt telle généralité qui n'a jamais entretenu un ſeul élève aux écoles vétérinaires. Il eût été facile de les porter à trois cents dans les deux écoles, & d'en faire ſortir le tiers chaque

année ; mais, excepté le court intervalle pendant lequel chaque corps militaire de cavalerie y entretint un sujet, il n'y en eût jamais guères plus de cent, & c'est tout au plus s'il en est sorti vingt par an. Dans ces derniers tems, à l'époque où les écoles vétérinaires ont été mises sous la surveillance de la Commission d'Agriculture & des Arts, il n'y existoit presque plus d'élèves ; les besoins des armées ayant forcé de prendre ceux même dont l'instruction étoit encore très-imparfaite, & les administrations de départemens se mettant fort peu en peine de les remplacer ; la Commission a cru devoir éveiller leur attention sur un objet qui tient de si près à la prospérité publique ; elle les a invité à faire choix d'un ou de deux sujets, suivant la mesure de leurs besoins, & de les envoyer à celle des écoles qui leur conviendroit le mieux, à raison de la proximité (1).

(1) « . . . . . La Commission, pénétrée de la nécessité de propager l'art vétérinaire, & désirant que chaque district soit à portée de fixer à l'avenir dans son territoire, le nombre d'élèves qu'elle jugera convenable au bien de ses administrés, invite les districts qui n'ont point d'élèves à l'une des deux écoles, à faire choix d'un ou de deux jeunes citoyens, qu'ils enverront à Alfort, ou à Commune-Affranchie (Lyon), suivant les localités. Il est à désirer que ce choix tombe de préférence sur des fils de maréchaux, ou sur des apprentifs

Cette

Cette invitation a amené à l'école d'Alfort, près de deux cent sujets, & la moitié environ à celle de Lyon. Mais pour en retirer les avantages qu'on est dans le cas de s'en promettre, il est nécessaire de donner à l'instruction toute la latitude dont elle est susceptible, & de la débarrasser de ce qui tend à la rendre moins accessible, sans rien ajouter à son utilité.

3°. *Insuffisance, complication de l'instruction.* On a reproché aux écoles vétérinaires, & il faut l'avouer, ce n'est pas sans raison, qu'elles étoient plutôt des écoles d'hippiatrique que de vétérinaire, que l'étude du cheval y étoit en quelque sorte exclusive; que si on s'y occupoit de celle des autres animaux domestiques, ce n'étoit qu'en théorie, ensorte que de retour dans leur

maréchaux, & en général sur des citoyens robustes, accoutumés à des mœurs simples, aux fatigues, & qui sachent bien lire & écrire. L'instruction est absolument gratuite dans les écoles vétérinaires, pendant le temps de l'instruction de l'élève, qui est de trois ou quatre ans; de son côté l'élève étant obligé de s'établir dans le district qui l'a envoyé, la République se trouvera en peu de temps, & à peu de frais, couverte d'artistes, qui veilleront continuellement à la conservation des animaux. (*Extrait de la lettre circulaire écrite aux administrations de districts, par la Commission d'Agriculture & des Arts, le 25 Thermidor, an deuxième.* Note des Éditeurs.)

pays, les élèves paroiſſoient abſolument étrangers à la pratique de tous les objets relatifs, tant à la maniere d'élever ces animaux qu'à celle de traiter leurs maladies.

On leur a reproché encore de négliger la premiere, la plus eſſentielle & la moins avancée des parties de la médecine, l'hygiene, qui traite des moyens de prévenir les maladies.

Il importe de faire ceſſer ces reproches, il importe de ne jamais perdre de vue que l'économie rurale a toujours été regardée comme une des parties les plus importantes de l'art vétérinaire, ou ce qui eſt beaucoup plus vrai, que l'art vétérinaire n'eſt lui-même qu'une des branches de l'économie rurale; il eſt donc indiſpenſable d'attacher à l'école vétérinaire des éducations d'animaux de toute eſpèce, & des hommes en état de les diriger, & d'en démontrer des principes & les procédés.

L'équitation, la ſellerie, l'éperonnerie, le roulage, l'art de rendre les animaux par l'imitation, ne peuvent ſe paſſer d'une connoiſſance plus ou moins étendue de leur conformation tant interne qu'externe, & c'eſt l'abſence de cette connoiſſance qui a retenus ſi long-temps ces arts importans dans l'orniere de l'habitude où ils languiſſent encore aujourd'hui. Chaque écuyer a

une manière différente de monter les chevaux, qu'il assure être fondée sur les principes ; l'un veut que l'assiette soit sur l'enfourchure, l'autre sur le coccyx, celui-ci que les jambes soient droites, celui-là qu'elles soient légérement pliées ; l'un donne à la main une direction qu'un autre rejette, &c. La plupart des chevaux sont mal embouchés, & les écarts si dangereux auxquels ils se livrent quelquefois, n'ont souvent point d'autre cause.

Il n'est pas rare qu'à la fin d'une route, le tiers des chevaux d'un régiment soit blessé sur le dos & mis hors de service. L'ignorance de la véritable conformation de cette partie de l'animal, de la part du sellier, & le défaut d'observation des nuances qu'elle présente dans les divers individus, sont aussi les causes les plus ordinaires de ces accidens.

Rien de si rare que de voir des animaux attelés de la maniere la plus propre à favoriser le développement de leurs forces, & l'art du charron n'a pas moins besoin que celui du bourrelier, d'être éclairé des lumières de la physique.

Dans le nombre infini d'animaux rendus par le crayon, le pinceau ou le burin, il n'en est peut-être pas un seul, quelque soit la réputation & le génie de leurs auteurs, qui ne choque, par des contre-sens, que l'artiste eut facilement évités,

s'il avoit eu seulement des notions de l'assemblage des diverses parties dont l'animal est composé. On a senti la nécessité d'attacher au jardin des plantes une chaire d'iconographie ; les animaux, bien plus difficiles à représenter fidelement que les végétaux, appelent la même institution, & c'est dans les écoles vétérinaires, que paroît assignée sa place, avec d'autant plus de raison, que le dessin est de tous les moyens, le plus propre à fixer dans l'esprit des élèves, les caractères qui constituent le genre de beauté propre à chacune des espèces d'animaux domestiques. (1)

En même temps qu'on multipliera les objets sur lesquels doit porter l'instruction, il est nécessaire de les simplifier, d'en écarter l'appareil scientifique qui ne tend qu'à en rendre l'accès difficile ; il ne faut que jetter les yeux sur quelques-uns des ouvrages élémentaires qui, depuis l'institution des écoles, forment la base de l'instruction des élèves, pour reconnoître que, beaucoup plus jaloux du soin de sa gloire que de celui de propager l'art vétérinaire, en le mettant à portée du plus

(1) Cette partie a été professée dans l'école d'Alfort jusqu'à la mort des CC. *Goiffon & Vincent*, auteurs d'un Ouvrage *ex professo* sur ce sujet. Voyez *Instructions vétérinaires*, années 1782 - 1790, page 31, & 1792, page 38 & suivantes. (*Note des Éditeurs.*)

grand nombre des esprits, l'auteur de ces ouvrages n'a pu résister à la tentation de faire parade d'une érudition de connoissances dont le sacrifice lui eut couté d'autant plus, que quelquefois il les possédoit moins, ou qu'elles étoient chez lui d'une date plus récente.

4°. *Inutilité de plusieurs travaux.* Le même esprit d'ostentation dont on vient de parler, a trop souvent détourné les éléves des objets dont l'étude devoit les occuper presqu'exclusivement, pour les attacher à des travaux dont le but unique étoit d'en imposer aux étrangers, & de leur faire juger de l'étendue des connoissances des professeurs, par l'étendue des collections. La formation du cabinet d'anatomie a paralysé plus d'un quart des élèves les plus propres à devenir d'excellens praticiens, & ce cabinet n'a jamais servi à l'instruction; plus des trois quarts des pièces, sans aucun objet, n'offrent, le plus souvent, d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue; loin de nous l'idée de contester l'influence de l'étude de l'anatomie sur l'art de guérir, quoique les plus grands médecins de l'antiquité connussent à peine les élémens de cette science, quoique les hippiatres grecs & romains, qui valoient bien les nôtres, n'en possédassent pas à peine les premiers rudimens, quoiqu'elle ait été, pour ainsi dire, étran-

gere au petit nombre d'écuyers & de maréchaux qui, dans ce siècle, ont fait faire quelques pas à l'art vétérinaire, nous n'en sentons pas moins la nécessité d'attacher les élèves à cette étude; mais nous croyons qu'elle doit être réduite à ce que l'anatomie offre d'essentiel, & nous pensons sur-tout qu'il faut éviter de les employer à des préparations qui, sans leur apprendre l'anatomie, les détournent de l'observation des maladies, & de la pratique des opérations sur les malades.

Nous dirons la même chose de la chymie, de la pharmacie, de la botanique, de la physique, de l'histoire naturelle; il seroit honteux que les élèves fussent étrangers à des sciences qui jouent un si grand rôle dans l'art de conserver & de rétablir la santé, mais l'intérêt même de cet art nous paroît exiger qu'on renferme l'étude de ces sciences dans les bornes des connoissances élémentaires.

5°. *Le sort des Vétérinaires.* Tous les élèves prennent dans les écoles, & emportent dans leur pays, une très-haute idée de l'importance de leur art; c'est un bien, sans doute, mais ce qui n'en est pas un, c'est le droit qu'ils se croyent, d'après cette importance, de mettre à leurs services des prix proportionnés peut-être à la valeur réelle des animaux, mais sans proportion avec leur valeur relative, la seule qui puisse entrer dans les calculs

du propriétaire. Qu'en résulte-t-il ? Que dans toutes les maladies qui ne présentent pas d'abord des symptômes très-allarmans, celui-ci rencontre un maréchal, un maige, un guérisseur enfin, dont il espere meilleur marché, & ce n'est que dans les circonstances très-graves & presque toujours dans les cas désespérés qu'il se détermine à invoquer le secours de l'artiste, qui, appellé trop tard, voit souvent périr entre ses mains des animaux qu'il lui eut été facile de sauver, s'il avoit traité la maladie dans son principe. Ce défaut de succès ne l'empêche point d'exiger son salaire qui est d'autant plus fort qu'il est appellé plus rarement. Cette somme dont s'accroît la perte de l'animal, finit par éloigner entièrement la confiance du cultivateur, trop peu éclairé d'ailleurs pour bien apprécier la différence qui existe entre l'artiste & le charlatan, dont, par un heureux effet des ressources incalculables de la nature, les remèdes incendiaires ne tuent pas toujours les animaux malades. Le sort de l'artiste devient d'autant plus à plaindre que ses prétentions étoient plus élevées; il crie à l'ignorance, à l'ingratitude de ses concitoyens; il les quitte pour aller chercher des hommes plus instruits, plus reconnoissans; par-tout il éprouve le même sort, parce que partout il porte les mêmes prétentions, & il arrive

trop souvent qu'après avoir long-temps erré de pays en pays sans trouver à exercer son art, il se voit forcé de chercher des moyens de subsistance dans un autre genre d'industrie.

On avoit cru remédier à ce mal, en joignant à l'instruction des élèves la connoissance du reboutage & des accouchemens ; mais l'expérience a bientôt démontré l'insuffisance de cette mesure (1), qui, fournissant un nouvel aliment à leurs prétentions, a produit, même assez souvent, un effet tout opposé à celui qu'on s'en promettoit; aussi s'est-on hâté de l'abandonner. Celle de pensionner les élèves, ou de leur fixer un traitement annuel, indépendant de leur travail, quoique très-vicieuse sous plusieurs rapports, a néanmoins eu un peu plus de succès, mais n'a cependant pas toujours empêché leur émigration, ou leur changement d'état.

Quelques-uns, mais c'est malheureusement le plus petit nombre, ont pris le parti de s'attacher à l'agriculture, à l'éducation & au commerce des animaux, de se faire maîtres de postes, d'employer, enfin pour eux-mêmes, les connoissances

(1) Voyez ce qui a été fait & ce qui est dit à ce sujet, dans le volume de 1782-1790, déjà cité, pages 32 & 33, & dans celui de 1792, page 22 & suivantes. (*Note des Éditeurs.*)

qu'ils avoient acquises, & dont leurs concitoyens ne vouloient pas profiter. A peine ont-ils cessé de solliciter la confiance, & de vouloir, en quelque sorte, lui faire violence, que la confiance est venue les chercher; & c'est au moment où ils croyoient avoir abandonné leur état qu'ils se sont vus dans le cas de l'exercer avec le plus d'activité; n'étant plus réduits à cette seule ressource pour exister, ils ont pu mettre un prix moins haut à leurs services; la modicité du prix a multiplié les appels; les succès devenus plus nombreux en ont encore accru le nombre; l'artiste n'ayant plus à craindre l'inoccupation, ne s'est plus vu dans la nécessité d'employer, auprès des cultivateurs, un jargon barbare pour leur en imposer, d'emprunter le langage des charlatans, de faire un mystere des procédés les plus simples, d'invoquer pour vivre, le secours des fléaux destructeurs, dont l'idée seule fait frémir le cultivateur; & c'est ainsi que quelques artistes sont parvenus à s'enrichir en enrichissant leurs voisins, en exerçant leur art avec distinction, & en saisissant toutes les occasions de répandre les connoissances qui les faisoient rechercher.

S'il est à désirer, comme nous l'avons dit plus haut, que tous les cultivateurs deviennent vétérinaires, il ne l'est donc pas moins que les vé-

térinaires deviennent tous cultivateurs ; & c'eſt d'après ces vues que doivent être organiſées les écoles où ils feront formés. Combien d'avantages ne réſulteroient pas de cette aſſociation de connoiſſances. Nulle voie ne paroît plus propre à répandre ſur tous les points de la République les bonnes méthodes d'agriculture que les élèves feront d'autant plus attentifs à recueillir, qu'ils y auront un intérêt plus direct. L'exemple qu'ils en donneront, ſera ſuivi par leurs voiſins que les innovations n'effrayent ſi ſouvent,que parce qu'elles font faites preſque toujours par des hommes dont la fortune ne peut recevoir aucun échec d'un défaut de ſuccès, qui ébranleroit ſouvent celle du commun des cultivateurs. Sans ceſſe appellés ſur les exploitations de leur arrondiſſement, ils y porteroient leurs lumières ; profiteroient de l'expérience des colons, & deviendroient, ſans contredit, les meilleurs correſpondans par le canal deſquels on puiſſe eſpérer un état exact de la culture de la République, & faire parvenir par-tout les moyens de la perfectionner.

6°. *Traitement des Profeſſeurs.* L'étude des ſciences s'accommoderoit mal avec la pourſuite des dons de la fortune ; mais autant il faut éviter d'éveiller cette ambition dans les hommes qui s'y deſtinent, autant il feroit dangereux de ne pas leur

accorder une honnête aisance, & de ne pas les débarrasser du soin de veiller à se procurer des moyens d'existence. Cette dernière faute est certainement une de celles qui ont le plus contribué à ralentir la marche de l'art vétérinaire. Les hommes à talens ne sont pas toujours les plus inaccessibles aux foiblesses du cœur humain ; la jalousie & le despotisme formoient le caractère de l'instituteur des écoles vétérinaires, il les organisa de manière à se réserver le moyen d'en écarter, sur le champ, tous les sujets dont les connoissances ou le caractère viendroient à lui porter ombrage ; jouissant d'un traitement considérable, il réduisit à six cent livres celui des professeurs, sur qui portoit tout le poids de l'enseignement, & se ménagea ainsi la faculté de briser à volonté les instrumens de ses travaux.

Rien de si difficile à extirper qu'un abus. *Bourgelat* mourut, mais les vices de son institution lui survécurent. Le traitement des professeurs s'est cependant graduellement élevé à deux mille livres, & est resté à ce taux qui est aussi à peu près actuellement celui des palfreniers (1). On imagine

(1) A l'époque de la rédaction de ce rapport, les assignats perdoient déjà beaucoup, & les traitemens amovibles augmentoient en raison de cette perte, tandis que les traitemens fixes perdoient dans les mêmes proportions. (*Note des Édieurs.*)

aiſément qu'un pareil traitement étoit peu propre à engager des hommes à talens à s'attacher à ces établiſſemens ; auſſi a-t-on vu long-temps les profeſſeurs ſe ſuccéder rapidement, & l'on ſent ce qu'a du ſouffrir l'inſtruction, de ces changemens multipliés.

On ſe perſuade bien que des êtres auſſi mobiles n'ont jamais eu aucune influence dans l'établiſſement, qu'ils ne ſe ſont jamais mis en peine d'en obtenir une ; & que réduits à un rôle purement paſſif, ils ne pouvoient avoir ni la volonté, ni les moyens de travailler à la réforme des abus, dans le cas où ils en auroient apperçu quelques-uns.

La Convention nationale, par un décret, a porté à cinq mille livres le traitement des profeſſeurs du Muſeum d'hiſtoire naturelle. Nous ne mettrons point en parallele l'utilité de l'hiſtoire naturelle avec celle de l'art vétérinaire ; toutes les ſciences ſont utiles, toutes ont une influence plus ou moins directe ſur le bonheur des hommes ; mais nous nous bornerons à obſerver que les fonctions de chaque profeſſeur du Muſeum ſe réduiſent à donner deux ou trois fois par décade, & ſeulement pendant une partie de l'année, des leçons d'une ou de deux heures, & que tenu ſeulement d'être clair, il ne l'eſt pas de ſe faire entendre. Il en eſt bien autrement du profeſſeur de vétérinaire ; ſes fonctions ſont de

toute l'année, de tous les jours, &, pour ainſi dire, de tous les momens; appellé à parler à des ſujets dont l'intelligence n'a jamais été cultivée, il eſt obligé d'expliquer juſqu'aux mots dont il ſe ſert, & de préſenter ſouvent la même idée ſous vingt faces différentes pour être sûr d'être entendu.

Qu'on joigne à ce travail pénible le danger qu'on court ſi fréquemment à approcher les animaux, & l'on ſe convaincra facilement que les profeſſeurs de l'école vétérinaire ont droit à un traitement au moins égal à celui des profeſſeurs du Muſeum (1).

7°. *Permanence du Directorat.* Un établiſſement qui doit avoir des rapports avec toutes les parties de la République, ſouvent même avec les étrangers, qui a une police à maintenir, un enſeignement à ſurveiller, doit néceſſairement préſenter un bureau de correſpondance, un centre de relations, un directeur enfin. Mais l'autorité de ce directeur doit-elle être permanente ? On ne le croit pas; il eſt dans la nature de toute autorité de tendre toujours à s'accroître; non-

---

(1) Pluſieurs artiſtes vétérinaires ſont morts de maladies contagieuſes qu'ils avoient gagnées auprès des animaux; quelques autres ſont reſtés eſtropiés.

ſeulement l'autorité du profeſſeur finiroit par diſparoître entièrement devant celle de la direction, mais les profeſſeurs eux-mêmes perdroient bientôt toute leur énergie, leur liberté même, & au lieu d'être les hommes de la choſe, ils finiroient tôt ou tard par devenir les hommes du directeur.

Il n'eſt qu'un moyen de prévenir ces inconvéniens, c'eſt que le directeur ſoit choiſi parmi les profeſſeurs, & par eux, à la pluralité relative des voix, qu'il ne ſoit que le premier entre ſes égaux, & que chaque année il ſoit procédé à ſa réélection, en laiſſant cependant la faculté de le continuer dans ſa place, auſſi long-temps que les autres profeſſeurs jugeront qu'il en remplit bien les fonctions. C'eſt ſur ce plan qu'a été organiſé l'établiſſement du Muſeum d'hiſtoire naturelle, malgré la pétition préſentée par les profeſſeurs, pour que le C. *Daubenton* qui eſt octogénaire, conſervât la direction juſqu'à ſa mort.

S'il étoit poſſible d'admettre une exception, perſonne, ſans doute, n'y auroit plus de droit que le C. *Chabert* dont les talens & les ſervices ſont connus de tout le monde ; mais la juſtice nationale a d'autres moyens de récompenſer les talens, que par la violation des principes. Alors, & ſeulement alors, on verra les réglemens maintenus dans toute leur vigueur, & diſparoître les

abus qui se sont introduits dans l'enseignement.

8°. *Vices de l'Enseignement.* Entre les leçons de pratique qui se font immédiatement sur les animaux malades, & qui, comme nous l'avons dit plus haut, sont en quelque sorte perpétuelles, il se fait des leçons de théorie ; jamais ces leçons ne se sont faites à des jours, à des heures fixes, d'où il arrive qu'il y manque souvent les deux tiers des élèves auxquels elles sont destinées, & qu'il est d'ailleurs impossible aux étrangers d'en profiter. L'ordre des leçons doit être tel, que le jour & l'heure ne puissent être ignorés d'aucun de ceux qui auroient intérêt à les suivre.

Il est un autre abus résultant du mode d'enseignement ; c'est l'usage, établi de tous temps dans les écoles, de faire apprendre par cœur aux élèves tout ce qu'on veut leur enseigner. Ce mode qui n'a eu pour objet que de les faire paroître dans les concours publics avec quelque avantage, a produit un effet tout contraire à celui qu'on s'en étoit promis ; il n'a servi, presque toujours, qu'à rendre très-suspecte l'intelligence des concurrens, qu'à les faire regarder comme des comédiens ou des perroquets, après leur avoir fait perdre un temps précieux, dérobé à la pratique de l'art, le premier, sans contredit, de tous les moyens d'instruction.

9°. *Mesquinerie dans les Dépenses.* Dans l'origine de l'établissement des écoles vétérinaires, il leur fut assigné, pour leur entretien, un fonds de soixante douze mille livres, dont soixante pour celle d'Alfort, & douze pour celle de Lyon. Nous ne nous amuserons point à faire observer l'inconséquence d'une différence aussi choquante dans la répartition des fonds de deux écoles ayant à remplir le même objet ; nous dirons seulement que cette somme insuffisante, même pour la premiere, fut encore affoiblie par l'économie puérile des subordonnés chargés de sa distribution ; *Bertin*, à sa sortie du ministere, versa au trésor royal cent mille livres qu'il avoit épargnées sur les écoles qui manquoient des objets de premiere nécessité.

Sous le ministere de *Calonne*, ceux de l'école d'Alfort furent portés à cent cinquante mille livres ; mais un esprit de vertige sembla présider à leur emploi. On abandonna, comme peu important, tout ce que l'art vétérinaire offroit d'essentiel, pour ne s'attacher qu'à des branches éloignées. On ne voulut plus entendre parler de chevaux, & on envoya les élèves sur des ports de mer pour disséquer des poissons ; on creusa à grands frais des bassins, pour y en élever artificiellement ; on laissa les professeurs dans des logemens inhabitables, & on en construisit de neufs pour des ours,

ours, des loups, des tigres; on ignoroit l'anatomie du bœuf, du mouton, & on étudia celle des dauphins, des requins, des marfouins, &c.; on ne voulut plus de pharmacie, & on fit des dépenfes énormes pour la chymie, la phyfique, &c.

Des abus de cette nature ne pouvoient avoir un regne bien long; ils frapperent l'affemblée légiflative qui ne vit d'autre moyen de les faire ceffer, que de retirer entièrement les fonds qui les alimentoient, & qui, en 1787, avoient déjà été réduits à quarante-deux mille livres. Il y en avoit fans doute un meilleur, c'etoit celui de les utilifer en leur donnant une deftination plus conforme au véritab'e but de l'inftitution; ils furent réduits à vingt-huit mille fept cent livres, par un décret du 13 mai 1792. On conçoit combien d'objets ont dû manquer à l'inftruction avec une fomme auffi modique, que les plaintes, les réclamations réitérées des prépofés n'ont pu parvenir à faire augmenter depuis, malgré le renchériffement général de tous les objets de premiere néceffité; & nous ajouterons que le traitement des directeurs abforboit feul plus de la moitié de cette fomme (1).

D'après cet expofé des obftacles qui fe font

(1) Voyez fur tous ces objets, le volume pour l'année 1791, nouvelle édition, page 42 & fuivantes, & celui de 1793, page 17 & fuivantes. (*Note des Éditeurs.*)

opposés jusqu'ici aux progrès de l'art vétérinaire, il paroît assez facile de tracer le plan le plus propre à le conduire rapidement au dernier dégré de perfection doit il soit susceptible.

Tout semble se réduire 1°. à multiplier les écoles vétérinaires, ou plutôt les écoles d'économie rurale dont l'art vétérinaire n'est réellement qu'une branche, à en porter le nombre au moins à quatre.

2°. A choisir, pour leur emplacement, le voisinage d'une grande commune, & autant qu'il sera possible, celui d'une école de médecine; la médecine des animaux étant soumise aux mêmes principes que celle de l'homme, & ces deux arts étant destinés à s'éclairer mutuellement; enfin la proximité d'un pays où se trouvent, & sur-tout où s'élèvent beaucoup de bestiaux de toute espèce.

3°. A y réunir des modeles, au moins en petit, d'éducation de chevaux, de bêtes à cornes, de bêtes à laine, de chevres, de cochons, de lapins, de volailles, d'abeilles, de vers à soie, & s'il étoit possible, même de poissons.

4°. A diviser l'enseignement en autant de parties, qu'offre de branches essentielles l'art d'élever les animaux, de les choisir, de les perfectionner, de les nourrir, de les engraisser, de

les employer avec le plus d'avantage aux divers services auxquels ils sont destinés, à la selle, à la charge, au trait; de les ferrer, seller, emboucher; de traiter leurs maladies; de connoître leur conformation; la composition, les qualités, les propriétés des substances des trois regnes qui concourent à leur guérison; de les représenter enfin fidelement.

5°. A réduire l'enseignement, de chacune de ces divisions de la science économique des animaux, à ce qu'elles offrent d'essentiel, de positif, de rigoureusement démontré; & à s'attacher surtout à la pratique; ce qui s'apprend par les mains & par les yeux, laissant des traces bien plus profondes que ce qui ne fait que frapper les oreilles.

6°. A accorder aux professeurs une honnête aisance, à les rendre indépendans les uns des autres, à écarter d'eux tout ce qui pourroit éteindre leur émulation, & gêner cette liberté d'esprit, sans laquelle il est impossible de faire aucun progrès dans les sciences, & sur-tout d'en reculer les bornes.

7°. A établir, pour le régime intérieur des écoles, un réglement qui soit le même pour toutes, & dont la surveillance sera confiée à un directeur choisi chaque année parmi les professeurs & par eux.

8°. A établir dans tous les chefs-lieu de dépar-

tement, & peut-être même dans tous ceux de district, un hôpital vétérinaire, à la tête duquel seroit placé un homme très-instruit dans la pratique de l'art, & en état d'en donner des leçons à tous les cultivateurs qui voudroient assister à ses pansemens. Ce professeur devroit être capable de donner à ses élèves les notions les plus indispensables de l'anatomie, de la matiere médicale, & de l'hygiene. Une partie de son traitement pourroit être prise sur le produit des pensions des animaux malades, & il seroit completé par une legere rétribution qu'il pourroit être autorisé à exiger de ceux qui fréquenteroient son hôpital; ensorte que le sacrifice d'une maison nationale seroit à-peu-près le seul que le gouvernement auroit à faire pour former un établissement aussi utile.

Que l'exécution d'un pareil plan accélérât la marche de l'art vétérinaire, c'est ce dont il n'est guères possible de douter; mais est-elle possible en ce moment? On ne le croit pas. On ne peut se dissimuler qu'elle exige des dépenses considérables, & les fonds de la République doivent être spécialement consacrés à sa défense. Mais les fonds manqueroient encore moins que les hommes; comment espéreroit-on trouver tous ceux qui seroient nécessaires pour monter de nouveaux

établiſſemens, lorſqu'il paroît très-difficile de ſe procurer ceux dont les établiſſemens anciens ne peuvent pas ſe paſſer? Les vétérinaires les plus diſtingués ſont aujourd'hui employés dans nos armées où ils ne ſauroient être remplacés. Ce n'eſt qu'à la paix qu'on en pourra diſpoſer; c'eſt donc à cette époque qu'il paroît convenable d'ajourner l'exécution du plan propoſé, & de préparer, en attendant, les matériaux qui doivent y être employés, en adaptant aux établiſſemens actuels tout ce qu'il préſente d'exécutable pour le moment.

Deux objets bien importans ſont déjà remplis. Deux cents élèves exiſtent à l'école d'Alfort, & la moitié à celle de Lyon. Il ne reſtoit preſque plus de chevaux pour les démonſtrations dans les hôpitaux de la premiere, tandis que ſur un rayon de vingt lieues autour de Paris, il s'en trouvoit un nombre conſidérable d'attaqués de maladies contagieuſes, & relégués dans des dépôts où ils périſſoient preſque tous, & ſouvent après avoir diſſéminé les germes de la contagion. La commiſſion d'agriculture a obtenu que ces chevaux ſeroient tous conduits à Alfort, pour ſervir à l'inſtruction des élèves & à de nouvelles expériences ſur le traitement des maladies contagieuſes. Il exiſte donc dans les écoles & des élèves & des animaux pour ſervir à leur inſtruction; il y exiſte auſſi des

professeurs dont quelques-uns sont justement célèbres par l'étude de leurs connoissances & de longs services. Mais les élèves, & les professeurs sur-tout, ne peuvent plus exister, les premiers avec le traitement de sept cent vingt livres qui leur a été accordé par le décret du 18 nivôse, an 2e. (1), & les seconds avec un traitement de deux mille livres. Il paroît de toute nécessité de porter l'un à mille livres & l'autre à cinq mille livres, taux adopté pour les professeurs du Museum d'histoire naturelle, dont les travaux, comme nous l'avons dit, sont bien moins pénibles, & n'exigent pas des études plus difficiles.

Nous avons fait sentir la nécessité d'un directeur amovible ; il aura nécessairement un surcroît de travail, & sera même tenu à un surcroît de dépense qui exige un traitement plus fort. Il convient donc de le porter à six mille livres.

Ce directeur peut être malade ou absent ; il est nécessaire qu'il soit remplacé, il faut donc lui donner un adjoint, qui, comme lui, sera élu par les professeurs, parmi eux & à la pluralité des voix. Son traitement doit tenir le milieu entre celui du directeur & celui des professeurs, être fixé par conséquent à cinq mille cinq cens livres.

(1) Voyez ce décret dans le volume de l'an II, page 32. (*Note des Éditeurs.*)

Ce n'eſt pas ſeulement ſur le nombre d'objets à enſeigner que doit étre déterminé celui des profeſſeurs à attacher à chaque établiſſement, c'eſt auſſi ſur le nombre des élèves. Les leçons, comme nous l'avons déjà dit, conſiſtent moins en diſcours préparés qu'en démonſtrations, explications, interrogations, &c.; on doit donc attacher plus de profeſſeurs à l'école d'Alfort qu'à celle de Lyon, qui a moitié moins d'élèves.

Six profeſſeurs paroiſſent ſuffire pour le moment pour la premiere de ces écoles, & cinq pour la ſeconde. Voici la diſtribution qui paroît la plus naturelle :

1°. L'anatomie de tous les animaux domeſtiques & la phyſiologie.

2°. Le choix des animaux, leur éducation, leur conſervation, leur propagation, leur engrais, leur emploi.

3°. La matiere médicale, la chymie, la pharmacie, la botanique médicale.

4°. La pathologie ou la connoiſſance des maladies en général, & des épizooties en particulier; & la thérapeutique ou la connoiſſance des moyens de guériſon.

5°. Les opérations chirurgicales, les panſemens & la direction des hôpitaux.

6°. Les opérations de la forge, de la ferrure, &

la démonſtration des principes de ces opérations.

Le même profeſſeur pourra, à Lyon, diriger les panſemens, & donner les leçons ſur la connoiſſance des maladies générales & particulieres, & ſur les moyens de les guérir.

Quelque zèle, quelque activité qu'on ſuppoſe à ces profeſſeurs, il leur ſeroit impoſſible de ſuffire ſeuls au travail qu'exige l'inſtruction de jeunes gens qui n'ont jamais rien appris. Il convient donc de leur attacher des aides en état de faire des répétitions ; il n'en faut pas moins de deux pour chacun. Ces aides ſeroient pris parmi les élèves qui auroient achevés leurs cours, ou qui ſeroient prêts à les terminer ; ils ſeront nommés par les profeſſeurs, ſur la préſentation des élèves, ſpécialement intéreſſés à ce que le choix ſoit bien fait. Le nombre d'élèves préſentés ſera double de celui des répétiteurs à nommer. Chaque année on procédera à une nouvelle élection. La moitié des répétiteurs pourra être conſervée par les profeſſeurs, ſans nouvelle préſentation, l'autre moitié ſera remplacée ; cette meſure paroît la ſeule propre à concilier la néceſſité de réſerver toujours à chaque profeſſeur un répétiteur déjà verſé dans l'art d'enſeigner, & celle d'entretenir l'émulation que doit faire naître parmi les élèves l'eſpoir de parvenir à la place de répétiteur ; eſpoir qui s'é-

teindroit, si les remplacemens étoient moins nombreux, ou se faisoient plus rarement.

Ces répétiteurs seront des pépinières de professeurs, tant pour remplacer ceux qui viendront à manquer dans les établissemens qui existent, que pour monter les établissemens nouveaux qu'on aura à former par la suite.

Un traitement de deux mille livres suffira à des jeunes gens qui n'auront aucune charge, & qui d'ailleurs en instruisant les autres, perfectionneront les connoissances qui pourront les conduire à des places de professeurs.

L'intérêt de l'art exige que les professeurs, de même que les répétiteurs, ne puissent être occupés d'autres détails que de ceux qui sont relatifs à l'instruction; tout ce qui regarde la police intérieure, la surveillance des élèves, la recette & la distribution des fonds, la correspondance avec les départemens pour cet objet, doit être confié à un régisseur dont les appointemens seront de quatre mille livres.

L'étendue des fonctions de celui de l'école d'Alfort exigera le secours d'un commis auquel il sera accordé deux mille livres, ainsi qu'à un pareil commis qui devra être attaché à la direction.

Il doit aussi être alloué, tant à la direction qu'à la régie, des frais de bureaux qu'on peut évaluer

par approximation à deux mille quatre cent livres.

Il ne suffit pas d'avoir & de payer des hommes, il faut aussi leur procurer tous les moyens de donner à leurs talens, le développement dont ils sont susceptibles. Il est donc nécessaire d'attacher quelques fonds à chacune des branches d'instruction.

Quoique les hôpitaux des écoles ne soient jamais peuplés que de chevaux payant pension, cette partie de l'administration a cependant toujours été onéreuse : 1°. Parce que le prix de la pension n'a jamais représenté que les frais de nourriture, ceux de traitement étant destinés à l'instruction ; 2°. Parce qu'il meurt des chevaux dont les propriétaires sont insolvables ; 3°. Parce que d'autres sont abandonnés pour les frais de pansemens, qui, quelquefois, excèdent la valeur réelle de l'animal ; 4°. Parce qu'il est des chevaux dont on ne suit les pansemens que pour arriver à la découverte de moyens curatifs contre des maladies jusqu'à présent incurables.

Six mille livres suffiroient aisément à cette dépense ; mais du moment qu'aux termes du décret du 19 septembre 1792, tous les produits des maisons nationales doivent être versés à la trésorerie ; il est nécessaire qu'elle fournisse toutes les dépenses d'entretien des animaux qui seront conduits dans les écoles pour y être traités.

Quarante mille livres suffiront pour cet objet dans chacune des écoles ; ces sommes rentreront presque entièrement à la trésorerie, par le paiement des pensions des chevaux.

Le choix des animaux, leur éducation, conservation, propagation, exigent une dépense qui peut être évaluée à dix mille livres.

Les travaux anatomiques, & l'entretien du cabinet, à huit mille livres.

La matiere médicale, la botanique, la chymie, la pharmacie, à huit mille livres.

Les forges, à six mille livres.

On ne peut, dans chaque école, se passer d'une bibliothèque ; les livres sont les instrumens des sciences ; il existe plusieurs milliers de volumes sur l'économie rurale vétérinaire, si l'on se bornoit à recueillir les bons, le choix seroit bientôt fait, mais il n'est point d'ouvrage, si mauvais qu'il puisse être, qui ne présente quelques bonnes choses, & si l'artiste peut dans la composition de sa bibliothèque, ne s'attacher qu'aux bons livres, des vues moins resserrées doivent présider à la formation d'une bibliotheque destinée à un établissement national. Il en est beaucoup qu'on pourra se procurer dans les collections qui appartiennent à la nation, mais beaucoup d'autres ne peuvent être acquis que par la voie du commerce. On peut porter à deux mille

livres ce qu'il en coûtera chaque année pour former cette collection (1).

Les écoles vétérinaires ont aussi, souvent, des instructions à publier. Il paroît convenable d'assigner pour cet objet, deux mille livres à l'école d'Alfort, & mille livres à celle de Lyon, dont les relations sont moins étendues.

Le cabinet & la bibliothèque ne peuvent se passer d'un conservateur auquel il doit être accordé un traitement de trois mille livres, & dont les fonctions seront déterminées par le réglement.

L'entretien, la conservation des bâtimens, & toutes les réparations essentielles peuvent être évaluées à huit mille livres.

Le service des salles de dissection, des laboratoires, des cabinets de collections, exige l'emploi

(1) Il est honteux, sans doute, pour les écoles vétérinaires françoises, de n'avoir point de bibliothèques, tandis que toutes les écoles formées depuis chez l'Étranger, en ont, même d'assez considérables; mais à qui en doit être attribué la faute? *Bourgelat* poussoit le despotisme littéraire au point de ne permettre à ses élèves, à quelques dictionnaires près, l'usage d'aucun autre ouvrage que des siens.; il faisoit lui-même des visites fréquentes à ce sujet, & séquestroit impitoyablement tout ce qui n'étoit pas de lui, sous le spécieux prétexte d'empêcher les élèves de se livrer à des théories vaines, & de s'occuper de toute autre étude que de celle de l'art.

de deux hommes de peine au falaire de douze cent livres chacun.

La même fomme doit être allouée à un portier pour chaque école.

Nous avons raifonné jufqu'à préfent dans l'hypothèfe de la confervation de l'école d'Alfort, dans le local qu'elle occupe. Nous n'ignorons pas cependant que fa tranflation à Paris eft un des articles fur lefquels on a cru devoir le plus infifter dans tous les plans qui ont été préfentés depuis quelques années. D'accord fur ce point, on n'a varié que fur le choix de l'emplacement, que l'on a indiqué fucceffivement au Mufeum d'hiftoire naturelle, aux Écoles de Médecine, aux Chartreux, à la Salpêtriere, à l'abbaye Saint Victor, &c. (1) Si, comme autrefois, Paris renfermoit encore dans fon fein près de cent mille chevaux, & tous les maréchaux néceffaires pour les ferrer, fans doute il faudroit mettre à leur portée les moyens de s'inftruire dans l'art de guérir qu'ils feroient appellés à exercer, fans l'avoir jamais étudié. Mais il n'exifte plus à Paris, qu'un très-petit nombre de chevaux & de maréchaux, & l'on n'a pas l'efpérance de les y voir fitôt de retour.

(1) Dans quelques-uns de ces plans, les élèves devoient refter chez les maréchaux, & venir aux leçons comme y viennent les élèves en médecine & en chirurgie.

Lorſqu'on ſollicite la tranſlation de l'école d'Alfort à Paris, il ſemble qu'on ne réfléchit pas aſſez ſur la différence des ſujets appellés à l'étude de l'art vétérinaire, d'avec ceux qui ſuivent ordinairement les cours publics.

Les ſujets qu'on a préférés juſqu'à préſent, & qu'on a dû préférer pour l'étude de l'art vétérinaire, ſont des fils de maréchaux, de pâtres, de bouviers, de cultivateurs, deſquels on n'a exigé d'autres connoiſſances que celles de la lecture & de l'écriture. Des leçons qui, comme toutes celles qu'offrent les cours publics, conſiſteroient en diſcours préparés, ſeroient entiérement perdues pour eux, & quel eſt le profeſſeur chargé d'un cours public, qui auroit le courage de ſacrifier ſa gloire à l'inſtruction de ſes élèves?

Doit-on oublier d'ailleurs que ce ſont tous des jeunes gens depuis l'âge de quinze juſqu'à trente ans; qu'il eſt néceſſaire d'écarter d'eux tout ce qui feroit capable de les diſtraire, & d'allumer des paſſions qui s'enflamment ſi aiſément à cet âge; une funeſte expérience a prouvé trop ſouvent même que, ſous ce rapport, Alfort étoit encore beaucoup trop près de Paris?

Rien de ſi ſéduiſant, au premier coup d'œil, que le rapprochement de l'école vétérinaire du Muſeum d'hiſtoire naturelle; mais les avantages

qu'on s'en promet, soutiennent-ils bien l'épreuve de la réflexion ? Cette proximité dispensera, dit-on, d'une chaire de botanique & de physique générale. Mais n'est-ce pas se faire une fausse idée de ce que doivent savoir les artistes vétérinaires, que de croire qu'ils aient besoin de leçons particulieres sur la physique générale. Nous l'avons déjà dit : il ne faut aux artistes que les connoissances élémentaires de la physique, de la chymie, de la botanique, de l'histoire naturelle, & ces élémens, ils les trouveront plutôt dans l'enceinte de l'école, qu'au Muséum où l'on s'occupe beaucoup plus des sciences physiques en elles-mêmes & de leurs progrès que de leurs applications. Cinquante plantes au plus ont des propriétés bien marquées pour la guérison des animaux. Il en est un peu davantage qui, entrant dans la composition des fourrages, doivent être connues du vétérinaire; faudra-t-il que pour étudier un aussi petit nombre de plantes, il assiste à la démonstration de cinq à six mille, d'où résulteroit le plus souvent qu'il sauroit tout, excepté précisément ce qu'il devroit savoir.

Lorsque les quatre écoles vétérinaires dont nous avons proposé l'établissement, existeront, & qu'elles auront leur véritable destination, celle de former des professeurs, & de s'occuper des progrès de la

ſcience vétérinaire, lorſque la pratique de l'art ſera enſeignée dans des hôpitaux établis dans tous les chefs-lieu de département, alors, peut-être, il ſera utile de transférer l'école d'Alfort à Paris, & la proximité du Muſeum ſera de quelque avantage. Mais ce qui preſſe en ce moment, c'eſt d'inſtruire rapidement, & en quelque ſorte révolutionnairement les nouveaux élèves qu'on vient d'appeller dans les écoles, & l'on ne peut douter que la tranſlation de l'école d'Alfort à Paris, ne contrariât prodigieuſement ces vues.

Des motifs de ſalubrité viennent à l'appui de ceux que nous venons d'expoſer; quelque ſoin qu'on prenne à Alfort d'enlever le plus promptement poſſible les débris des diſſections, elles exhalent cependant des vapeurs fétides qui, ſouvent, ont excité de vives réclamations de la part des habitans des maiſons voiſines, & même de ceux de Charenton, ſéparé d'Alfort par deux bras de riviere, & par une île aſſez large.

Qu'on joigne à ces conſidérations l'exiſtence à Alfort, des ſalles de diſſection, des laboratoires, du jardin botanique, des hôpitaux, d'écuries propres à recevoir plus de cent cinquante chevaux qu'on vient d'y conſtruire tout récemment; qu'on y joigne la conſidération des ſecours que les cultivateurs de toutes les campagnes voiſines s'y procurent,

procurent, l'avantage qui résulte pour les élèves d'avoir continuellement sous les yeux l'une des meilleures cultures que l'on puisse trouver dans la République, les inconvéniens, les difficultés enfin, qu'offriroient des éducations d'animaux domestiques dans l'enceinte de Paris, & cette translation, appellée par tant de vœux, cessera peut-être, de présenter une aussi grande utilité qu'on se l'étoit d'abord persuadé.

Il s'en faut de beaucoup, au reste, que la Maison Victor présente tous les avantages qu'on a exaltés. Elle contient infiniment plus de bâtimens qu'il n'en faudroit pour une école; mais ces bâtimens ne présentent aucun ensemble; ceux qui pourroient servir à l'établissement, se trouvent à d'assez grandes distances les uns des autres, & séparés par des constructions qui ne seroient d'aucune utilité. On ne pourroit, d'ailleurs, prendre cette maison sans causer d'assez grands dérangemens, toutes les parties se trouvant louées à un grand nombre de particuliers. On ne pourroit enfin la disposer comme elle doit l'être, pour recevoir l'école vétérinaire, sans des dépenses très-considérables. Il paroît donc bien plus convenable de la laisser dans le local qu'elle occupe.

S'il est un emplacement en faveur duquel on put se déterminer à transférer l'école d'Alfort,

ce feroit, fans contredit, le château de Verfailles. C'eft-là qu'on trouve des écuries magnifiques, des manéges fuperbes, de vaftes abreuvoirs, des bâtimens propres à loger tous les élèves qu'on voudroit y attirer, quelqu'en put être le nombre; des terreins font difpofés pour recevoir un haras & des éducations d'animaux de toutes les efpèces; des viviers, des étangs, qui ferviroient à perfectionner l'art trop peu connu des empoiffonnemens & des pêches, & à élever tous les oifeaux aquatiques; il ne manque rien, enfin à Verfailles, de tout ce qui peut concourir à former l'établiffement d'économie rurale & vétérinaire, le plus complet qui puiffe exifter dans le monde entier, un établiffement propre à foutenir le caractère de grandeur & de puiffance que la Nation françoife ne ceffe de déployer aux yeux de l'Europe.

Ce n'eft pas que l'école d'Alfort n'offre pas toutes les commodités qu'on peut & qu'on doit défirer. Les élèves y font, on ne peut pas plus mal logés, & plufièurs même ne pouvant l'être, occupent les auberges du voifinage.

On ne propofera point de conftruire à Alfort des édifices affez vaftes pour loger commodément tous les élèves; il eft un moyen bien économique de remplir cet objet, c'eft d'y confacrer la

maiſon qu'occupoient, ci-devant, les Carmes, dans la commune de Carrières, à une très-petite diſtance de l'école.

Les réparations à faire à cette maiſon, pour la mettre en état de recevoir près de deux cents élèves, occaſionneront une dépenſe de ſeize mille cinq cent cinquante-une livres. Cette deſtination des bâtimens n'empêcheroit pas la vente des terreins qui en dépendent, dont on n'a aucun beſoin, & qui peuvent en être très-facilement ſéparés.

Les élèves ne reſteroient dans cette maiſon que la nuit; ils ſeroient conduits tous les matins, par un ſurveillant, à l'école, où ils ſuivroient les différens genres de ſervice qui leur ſeroient départis, & où ils prendroient leurs repas (1).

Le traitement du ſurveillant ſera, à-peu-près, la ſeule dépenſe annuelle qu'occaſionnera ce changement, & il exiſte un moyen de la rendre preſque nulle.

L'adminiſtration de la guerre entretient à l'école quinze élèves deſtinés ſpécialement à occuper les places de maréchaux experts dans les régimens de cavalerie, & ſoumis à un régime par-

(1) Dans le commencement de l'établiſſement de l'école à Alfort, les bâtimens ne ſuffiſant pas pour y recevoir tous les élèves, une partie logeoit à Carrières; & les élèves militaires y ont reſté pendant pluſieurs années.

ticulier. Depuis long-temps les régimens ſont, pour la plupart, fournis de maréchaux experts pris parmi les élèves entretenus par les départemens. D'ailleurs ces deux régimes, dans le même établiſſement, ont de tout temps offert une bigarrure qui n'a pas toujours été ſans inconveniens.

Tout prouve la néceſſité d'incorporer avec ceux des départements les quinze élèves militaires dont l'adminiſtration de la guerre continuera de payer la penſion, & de nommer l'ancien officier qui les commande, à la place de ſurveillant. En portant à quatre mille livres le traitement de ce ſurveillant, il n'en réſultera qu'une augmentation de ſeize cent livres, puiſque le bureau de la guerre lui paſſoit deux mille quatre cent livres.

Il faudra un portier dans cette maiſon ; mais comme rien ne l'empêchera d'exercer une profeſſion, on en trouvera un facilement pour la ſomme de quatre cent livres & le logement.

L'augmentation du nombre d'élèves néceſſite d'une part, à l'école d'Alfort, la conſtruction d'un amphithéâtre dans la ſalle de diſſection, dont le devis ſe monte à trois mille livres; & de l'autre, des diſpoſitions dans les cuiſines & le réfectoire, qui occaſionneront une dépenſe de ſix mille ſix cent livres, ſuivant les devis de l'architecte.

Le bain étant un des plus puiſſans moyens de

l'art de guérir, les professeurs de l'école d'Alfort ont demandé vainement, jusqu'ici, qu'on leur procurât ce secours. Il est indispensable de ne pas le leur faire attendre plus long-temps. On propose la construction d'un bain de vapeurs qui produira les mêmes effets que les bains d'immersion, & qui ne présentera pas les mêmes difficultés, dans l'administration des bains aux grands animaux. Il coutera quatre mille livres.

Toutes ces sommes réunies se montent à celle de cent quatre-vingt onze mille cinquante-une livres, dont il n'y a d'effective & d'annuelle que celle de cent vingt mille neuf cent livres, puisque les quarante mille livres passées pour les hôpitaux, devront rentrer presque entièrement à la trésorerie nationale, & que trente mille cent cinquante-une livres, employées en constructions nouvelles, forment une dépense une fois faite (1).

L'école de Lyon, placée dans le faubourg de la Guillotiere, exige des réformes bien plus considérables. Jamais elle ne réunit la moitié des circonstances qu'on doit rechercher dans un établissement de ce genre; il n'est pas une seule partie des bâtimens dont elle est composée qui soit propre au genre de service auquel elle est destinée; la salle

(1) Voyez le tableau de l'apperçu des dépenses, qui est à la suite de ce rapport.

d'anatomie eſt reſſerrée & très-obſcure; les hôpitaux reſſemblent à des écuries d'auberge; les élèves ſont entaſſés dans des dortoirs, qui n'en contiennent cependant qu'une partie, les autres occupent les auberges du voiſinage. Pour peu que le Rhône forte de ſon lit, il inonde l'école, qu'on eſt alors obligé d'abandonner. Pour réunir dans ce local les objets de premiere néceſſité, il en coûteroit des ſommes énormes, & le but ne ſeroit même rempli que très-imparfaitement. Il paroît donc convenable d'y renoncer entièrement; mais des motifs très-puiſſans ſemblent exiger que le nouvel emplacement que l'on choiſira, ne ſoit pas trop éloigné de l'ancien; la Guillotiere, placée à la réunion de trois grandes routes, eſt continuellement remplie de rouliers dont les chevaux trouvent à l'école les ſecours dont ils ont fréquemment beſoin, ce qui fournit aux élèves une ample moiſſon d'inſtructions pratiques.

Tout ce qu'on peut déſirer pour l'établiſſement d'une école vétérinaire ſe trouve heureuſement réuni dans une ancienne maiſon religieuſe fort peu éloignée de l'école vétérinaire, dans le même quartier, plus élevée qu'elle, & n'ayant point à redouter le danger des inondations, c'eſt le ci-devant couvent des Picpus. Acheté par les CC. *Vincent* & *Janvier*, il eſt rentré dans les domaines

nationaux, par la mort du premier, tombé sous le glaive de la loi, & par l'émigration du second. Ils y avoient établi trois fabriques, une d'eau forte, l'autre d'huile de vitriol, & la troisieme de vitriol bleu. Les deux premieres ont été, lors de l'insurrection de Lyon, presqu'entièrement détruites; la troisieme est encore intacte, elle occupe, au reste, un local séparé & dont on n'a pas besoin pour l'école, avec laquelle rien n'empêche qu'elle ne puisse exister, si l'on ne trouve pas d'ailleurs suffisamment fondées, les réclamations qu'ont fait entendre les habitans de la Guillotiere, contre les effets des vapeurs vitrioliques qui tuent les arbres des environs, & qui incommodent prodigieusement les hommes.

Le devis des réparations à faire à cette maison pour la mettre en état de recevoir l'école vétérinaire, s'élève à la somme de quarante-cinq mille cent livres (1).

L'insouciance la plus absolue ayant presque toujours présidé à l'entretien de cet utile établissement, il ne s'est soutenu que par une sorte de miracle; & on

(1) Les propriétaires de cette manufacture étant rentrés en possession, par la loi du 17 Frimaire, an 3, il a fallu chercher un autre local pour y placer l'école, & on s'est déterminé depuis pour le Prieuré des deux Amans, dans le faubourg de Vaise. (*Note des Éditeurs.*)

peut dire que le zèle des directeur & professeurs, pour sa conservation, est allé jusqu'à l'obstination : réduits à des appointemens presque nuls, il y a deux ans qu'ils n'en ont rien touché, & ce n'est qu'à force de sacrifices personnels, qu'ils sont parvenus à prévenir l'anéantissement absolu de cette école (1). Il est instant de faire verser promptement dans la caisse du district de Vienne, la somme de vingt-trois mille cent quatre-vingt-seize livres, dont elle se trouve arrièrée.

(1) Lors du siege de Lyon, les bombes menaçoient de détruire l'école, & sur-tout le cabinet d'anatomie; déjà plusieurs étoient tombées dans les écuries, les élèves ne pouvoient rester en sûreté dans la maison, & ils alloient être dispersés. Le directeur (*le C. Bredin*) fit transporter dans une petite propriété qu'il a à quelque distance de Lyon, toutes les pieces d'anatomie, & tout ce que l'école renfermoit d'intéressant, il y réunit les éleves, quoique logeant déjà des troupes, & ils ne rentrèrent à l'école que lorsqu'il n'y eût plus de danger.

Le C. *Bredin* avoit laissé ignorer ce fait à la Commission, & il n'avoit même pas formé de demande en indemnité pour les dépenses que cette translation & ce séjour ont dû lui occasionner; il ne vit dans cette démarche qu'un moyen de sauver l'école, & il ne crut faire que son devoir. Le Gouvernement a, depuis, mieux récompensé le C. *Bredin*, par la lettre qu'il lui a écrite pour le remercier, que par la modique somme qu'il lui a allouée, pour lui tenir lieu d'indemnité. (*Note faite postérieurement au Rapport*).

La commission s'est assurée de l'exactitude des faits qu'elle vient de rapporter, & par l'envoi d'un agent (1), chargé uniquement de s'occuper des moyens de soutenir cet établissement menacé d'une chûte prochaine, & par le témoignage du district de Vienne qui a pris plusieurs délibérations pour demander la translation de l'école dans l'emplacement des Picpus, comme le plus propre à la recevoir.

L'école de Lyon étant destinée, par sa position moins centrale que celle de Paris, à recevoir un moins grand nombre d'élèves, n'a pas besoin d'une aussi grande quantité de préposés. Nous avons déjà dit qu'il lui suffisoit de cinq professeurs; il suffira d'attacher à chacun un répétiteur.

Trois mille livres suffiront au régisseur chargé d'un détail moins étendu.

Les travaux anatomiques couteront, au plus, quatre mille livres.

La matiere médicale, la chymie, la pharmacie, la botanique, quatre mille livres.

Le choix & l'éducation des animaux, dix mille livres.

Les réparations & l'entretien, pourront se monter à trois mille livres.

Les forges & la ferrure, à quatre mille livres.

(1) Le C. HUZARD.

Un homme de peine ſuffira pour les cabinets & les ſalles ; douze cent livres.

Ces ſommes réunies montent, pour l'école de Lyon, à celle totale de cent quatre-vingt-deux mille, trois cent quatre-vingt-ſeize livres, ſur laquelle il n'y a d'effective & d'annuelle que celle de ſoixante-quatorze mille cent livres, puiſque les quarante mille livres paſſées pour les hôpitaux, rentreront, comme à l'école d'Alfort, à la tréſorerie nationale, & que ſoixante-huit mille deux cent quatre-vingt-ſeize livres, employées en conſtructions nouvelles, & en payement de dépenſes arrièrées, forment une dépenſe une fois faite.

Si les vues que nous venons de préſenter, ſont accueillies, il paroît inconteſtable qu'elles rendront aux deux écoles vétérinaires leur activité affoiblie, & qu'elles ſont ſur le point de perdre entièrement; qu'elles releveront le courage des hommes éclairés qui les dirigent, qu'elles appelleront à l'étude de l'art vétérinaire des ſujets diſtingués, qu'un préjugé puéril, & ſur-tout l'incertitude du ſort réſervé aux artiſtes, en ont trop long-temps éloignés, & qu'on trouvera en peu de temps dans les deux établiſſemens conſervés, tous les hommes dont on aura beſoin pour en former de nouveaux, & pour porter rapidement l'inſtruction dans tous les lieux où elle peut être utile.

La commiſſion ſoumet au comité le projet de décret ſuivant.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, ſur le rapport de ſon Comité d'agriculture & des arts, décrète :

ART. Ier. Il ſera établi des écoles d'économie rurale vétérinaire, ſpécialement conſacrées à reculer les bornes de cette ſcience, & à former des ſujets capables de la profeſſer.

II. Ces écoles ſeront au nombre de quatre, & placées auprès des grandes communes, de préférence dans celles qui offriront une école de médecine & des beſtiaux nombreux dans leur voiſinage, & autant qu'il ſera poſſible à une grande diſtance les unes des autres, circonſtances que paroiſſent réunir en grande partie, Paris, Lyon, Montpellier & Strasbourg.

III. Il ſera établi, en outre, dans chaque chef-lieu de département, un hôpital vétérinaire conduit par un ſeul profeſſeur, qui donnera des leçons de pratique à tous les citoyens qui voudront aſſiſter à ſes panſemens.

IV. La formation de ces établiſſemens ne ſera différée, que juſqu'à l'époque où l'on pourra ſe procurer des ſujets aſſez inſtruits pour les diriger.

V. Les deux écoles d'Alfort & de la Guillotiere ſont proviſoirement conſervées.

IV. Les bâtimens des ci-devant Carmes, dans la commune de Carrières sous Charenton, seront provisoirement destinés au logement des élèves de l'école d'Alfort. Celle de la Guillotiere sera transférée dans le local des ci-devant Picpus, faisant partie de la même commune.

VII. La Commission des revenus nationaux mettra, sans délai, ces deux maisons à la disposition de la Commission d'agriculture & des arts.

VIII. La trésorerie nationale mettra à la disposition de la même Commission, la somme de soixante-quinze mille deux cent cinquante-une livres, montant des devis des réparations à faire, tant à Alfort qu'aux maisons des ci-devant Carmes & Picpus.

IX. La trésorerie nationale fera également verser dans la caisse du district de Vienne, les sommes qui se trouveront dues pour les dépenses arrièrées de l'école de Lyon, d'après l'état certifié par cette administration.

X. Tous les districts de la République qui n'ont point d'élèves aux écoles vétérinaires, sont autorisés à envoyer à celle des deux écoles qui sera le plus à leur proximité, un sujet dans lequel on reconnoîtra les dispositions nécessaires, pour faire des progrès rapides dans cet art.

XI. Les districts qui, en ce moment, y en au-

roient un plus grand nombre, sont autorisés à les y entretenir, jusqu'à ce que leur instruction soit achevée.

XII. L'entretien de ces élèves, fixé provisoirement à douze cent livres par an, sera payé par semestre & d'avance, par les districts, qui le prendront sur les fonds destinés aux dépenses variables.

XIII. La Commission du mouvement des armées entretiendra dans l'une & l'autre de ces écoles, vingt élèves pour le service de la cavalerie; ces éleves seront en tout assimilés à ceux des départemens, & l'administration particuliere, par laquelle ils ont été régis jusqu'à ce jour, est, de ce moment, supprimée.

XIV. Tous les citoyens, tant nationaux qu'étrangers, qui voudroient s'instruire dans l'économie rurale vétérinaire, & entrer à leurs frais à l'une des écoles, seront admis parmi les élèves des départemens, & recevront gratuitement le logement & l'instruction, s'ils remplissent, d'ailleurs, les conditions qui seront établies dans le réglement des écoles.

XV. Il sera attaché à l'école d'Alfort six professeurs, entre lesquels la démonstration de l'économie rurale vétérinaire sera distribuée, ainsi qu'il suit.

1°. L'anatomie de tous les animaux domestiques.

2°. Le choix de ces animaux, leur éducation, leur engrais, leur propagation, leur emploi.

3°. La matière médicale, la chymie, la pharmacie, la botanique.

4°. La pathologie ou la connoiſſance des maladies en général, & des épizooties en particulier, & la thérapeutique ou la maniere de les guérir.

5°. Les opérations chirurgicales, les panſemens, la direction des hôpitaux.

6°. Les principes & les opérations de la ferrure & de la forge.

XVI. Il n'y aura que cinq profeſſeurs à l'école de Lyon, la pathologie, la thérapeutique, & les opérations chirurgicales y ſeront enſeignées par le même profeſſeur.

XVII. Les profeſſeurs nommeront, parmi eux, & à la pluralité des voix, un directeur qui ſera chargé de ſurveiller les études, de correſpondre avec les autorités conſtituées pour tout ce qui ſera relatif à l'inſtruction & aux progrès de la ſcience. Il ſera procédé chaque année à ſa réélection; il pourra être continué.

XVIII. Il ſera nommé, de la même manière, un directeur-adjoint, pour l'aider & le remplacer en cas d'abſence. Il pourra également être continué dans ſes fonctions.

XIX. Il ſera attaché à chaque profeſſeur, deux

répétiteurs à l'école d'Alfort, et un feulement à l'école de Lyon, pour feconder & remplacer les profeffeurs ; ces répétiteurs feront pris parmi les élèves les plus avancés, ou qui auront achevé leurs cours, & nommés par les profeffeurs, fur la préfentation des élèves. Les élèves préfentés feront en nombre double de celui des répétiteurs à nommer. Il fera procédé chaque année à une nouvelle élection. La moitié des répétiteurs pourra être confervée par les profeffeurs, fans nouvelle préfentation ; l'autre moitié fera remplacée.

XX. Tous les objets relatifs à l'inftruction & aux progrès de l'art, feront difcutés & arrêtés en commun entre les directeurs & les profeffeurs, dans des affemblées tenues à cet effet, & auxquelles pourront être appellés les répétiteurs, qui n'y auront que voix confultative.

XXI. Il fera attaché à chaque école un régiffeur comptable, chargé de la recette & de la dépenfe de l'établiffement, foit pour l'entretien des élèves, foit pour l'inftruction ; il tiendra des regiftres particuliers pour chacun de ces objets, & fera tenu de les faire vifer chaque mois par le directeur.

XXII. Les profeffeurs & les régiffeurs feront nommés par le Comité d'agriculture, les autres employés le feront par la Commiffion.

XXIII. Ces employés ne pourront excéder le nombre déterminé dans l'état joint au présent décret, état que la Convention approuve, ainsi que le traitement qui y est proposé pour chacun d'eux, lequel commencera à courir, du 1er Vendémiaire de la présente année.

XXIV. Il sera accordé un logement dans l'établissement à toutes les personnes qui y seront attachées.

XXV. La trésorerie nationale mettra à la disposition de la Commission d'agriculture, la somme de deux cent soixante-quinze mille livres, pour être employée aux dépenses ordinaires des deux écoles d'Alfort & de Lyon, d'après l'état annexé au présent décret.

XXVI. La recette provenant des hôpitaux, des forges, ou de toute autre partie productive, sera versée, tous les mois, à la trésorerie nationale, par les régisseurs, conformément au décret du 19 septembre 1792.

XXVII. Il sera fait incessamment par la Commission d'agriculture & des arts, pour la police intérieure de l'école, un réglement qui ne sera exécutoire, qu'après avoir été approuvé par le Comité d'agriculture de la Convention nationale.

XXVIII. Les écoles vétérinaires qui existent, & toutes celles qui existeront par la suite, seront sous l'inspection immédiate de la Commission d'agriculture,

*Apperçu des Dépenses, tant fixes que variables & extraordinaires, des Écoles vétérinaires d'*ALFORT *& de* LYON*, dont les fonds seront mis à la disposition de la Commission d'Agriculture & des Arts, par la Trésorerie Nationale.*

ÉCOLE D'ALFORT.

Dépenses fixes.

Un Directeur-Professeur à six mille livres.	6,000 l.	
Un Directeur-Adjoint-Professeur à cinq mille cinq cent liv.	5,500	
Quatre Professeurs à cinq mille livres.	20,000	
Douze Répétiteurs à deux mille livres.	24,000	
Un Conservateur des Collections & de la Bibliotheque.	3,000	
Un Régisseur	4,000	
Un Surveillant, attaché à la maison de Carrières, chargé de la Police des Élèves.	4,000	76,500 l.
Deux Commis attachés, l'un à la Régie & l'autre à la Direction, à deux mille livres chacun.	4,000	
Pour publication d'Instructions & autres Impressions.	2,000	
Deux hommes de peine, à douze cent livres.	2,400	
Deux Portiers, l'un à Alfort, à douze cent livres, l'autre à la maison de Carrières, à quatre cent livres.	1,600	

Dépenses variables.

AVANCES à faire pour l'entretien des Chevaux malades, dont le prix des Pensions rentrera à la Trésorerie Nationale.	40,000	
Pour le choix des Animaux & des Modeles en petit, d'éducation, d'engrais, essais sur le perfectionnement du Roulage, &c.	10,000	
Pour les Travaux anatomiques, l'entretien & l'augmentation des Collections.	8,000	
Pour la Matière médicale, la Pharmacie, la Chymie & la Botanique.	8,000	84,400
Pour les opérations de la Forge & de la Ferrure.	6,000	
Pour la formation d'une Bibliotheque.	2,000	
Frais de bureaux du Directeur & du Régisseur, à payer sur mémoires quittancés, évalués à	2,400	
Pour entretien, réparations & conservation des Bâtimens.	8,000	

TOTAL de la Dépense annuelle d'Alfort. . . 160,900 l.

Dépenses extraordinaires.

POUR réparations à faire à la maison d'Alfort, construction d'un Bain de Vapeurs, d'un Amphithéâtre, conformément au devis de l'Architecte.	13,600	30,151
Dépenses à faire à la maison de Carrières, pour y loger les Élèves, conformément au devis du même Architecte.	16,551	

ÉCOLE DE LYON.

Dépenses fixes.

UN Directeur-Professeur, à six mille livres.	6,000	
Un Directeur-Adjoint-Professeur, à cinq mille cinq cent livres.	5,500	
Trois Professeurs, à cinq mille livres.	15,000	
Cinq Répétiteurs, à deux mille livres.	10,000	
Un Conservateur de la Bibliotheque & des Collections.	3,000	45,900 l.
Un Régisseur.	3,000	
Pour publication d'Instructions & autres Impressions.	1,000	
Un Portier.	1,200	
Un homme de peine.	1,200	

Dépenses variables.

AVANCES à faire pour l'entretien des Chevaux malades, dont le prix des pensions rentrera à la Trésorerie nationale.	40,000 l.	
Pour le choix des Animaux, éducation en petit d'Animaux domestiques, Engrais, perfectionnement du Roulage, de la Sellerie, Éperonnerie, &c.	10,000	
Travaux anatomiques & entretien des Collections.	4,000	
Matière médicale, Chymie, Pharmacie, Botanique.	4,000	68,200
Opérations de la Forge & de la Ferrure.	4,000	
Formation d'une Bibliothèque.	2,000	
Frais de bureaux du Directeur & du Régisseur, à juger sur mémoires quittancés, évalués à	1,200	
Réparations annuelles, entretien & conservation des Bâtimens.	3,000	

TOTAL de la Dépense annuelle de l'École de Lyon. 114,100 l.

Dépenses extraordinaires.

POUR réparations à faire à la maison des ci-devant Picpus de la Guillotière, suivant le devis de l'Architecte.	45,100	
Pour dépenses arriérées, jusqu'au 1er. prairial de l'an 2e.	23,196	68,296
Pour *idem*, depuis le 1er. prairial jusqu'au 30 fructidor.	mémoire.	

RÉCAPITULATION.

ÉCOLE D'ALFORT.

Dépenses fixes.	76,500 l.	
Dépenses variables.	84,400	191,051 l.
Dépenses extraordinaires.	30,151	

ÉCOLE DE LYON.

Dépenses fixes.	45,900	
Dépenses variables.	68,200	182,396 l.
Dépenses extraordinaires.	68,296	

TOTAL GÉNÉRAL. . . . . 373,447 l.

griculture, ou de toute autre adminiſtration qui la remplaceroit.

XXIX. La Commiſſion d'agriculture fera procéder, ſur le champ, à la confection des réparations qu'exigent ces deux établiſſemens ; elle en rendra compte au Comité d'agriculture, ainſi que de l'exécution de toutes les autres diſpoſitions contenues au préſent décret.

Voyez ci-joint l'État des Dépenſes, indiqué art. XXV.

Ce rapport & le projet de décret furent diſcutés, pendant pluſieurs ſéances, au Comité d'agriculture & des arts de la Convention nationale. Sur la propoſition de porter l'école d'Alfort à Verſailles, le Comité nomma des commiſſaires dans ſon ſein ; qui ſe tranſporterent, avec les agens de la commiſſion, à Alfort ; ils reſterent convaincus que la plupart des bâtimens de cet établiſſement, tomboient en ruines, quoique pluſieurs ne fuſſent bâtis que depuis quelques années, qu'il n'y avoit qu'une partie des conſtructions néceſſaires pour loger & les hommes & les choſes ; qu'enfin il en coûteroit des ſommes énormes pour faire élever à l'école d'Alfort, toutes les conſtructions dont on ne pouvoit ſe paſſer.

Ils viſiterent également Verſailles, & ils trouverent que la maiſon occupée, ci-devant, par les gardes-du-corps, préſentoit tout ce qu'il eſt poſ-

fible de défirer pour l'établiffement d'une école d'économie rurale vétérinaire.

On y trouve, en effet, des écuries pour plus de cinq cent chevaux, dans lefquelles on pourroit établir des hôpitaux féparés pour chaque efpece de maladie, & fur-tout pour les maladies contagieufes.

Un fuperbe abreuvoir placé au centre d'une vafte cour, & dans lequel les chevaux peuvent nager à volonté; l'eau s'en renouvelle, & il peut fe nétoyer facilement, la fource qui l'alimente ne tarit jamais.

Un manége couvert pour promener les chevaux malades, dans les mauvais temps; & un manége découvert pour les exercer, lors qu'il fait beau.

Un jardin de botanique, d'environ un arpent, à proximité.

Un corps de bâtimens parfaitement fermé, placé au centre de l'établiffement, contenant des chambres pour loger plus de trois cents élèves, des chauffoirs, des cuifines, des réfectoires, &c.

Beaucoup d'autres logemens vaftes & commodes, pour les directeurs, les profeffeurs & les autres employés.

De beaux emplacemens pour les forges, les cabinets de collections, la bibliothèque, les laboratoires, les falles de diffection, de démonftrations, &c.

Enfin très-peu de dépenfes à faire pour mettre cette maifon en état de recevoir promptement l'école vétérinaire.

Elle est disposée de maniere que les débris des dissections peuvent être enlevés par une porte de derrière qui ouvre sur la campagne ; en sorte qu'il est impossible que les maisons, même les plus voisines, en reçoivent quelques incommodités, & la moindre émanation.

Il existe aux ci-devant grandes écuries, à Versailles, tout près de la maison des gardes, une école d'équitation, dont la fréquentation ne seroit pas moins utile aux élèves vétérinaires, que celle de l'école vétérinaire ne le seroit aux élèves de l'école d'équitation ; ces deux arts étant liés très-intimement, s'éclairant mutuellement, & ne pouvant se passer l'un de l'autre.

Il étoit infiniment facile d'avoir dans la ménagerie, placée à la porte de Versailles, une ferme expérimentale, où l'on formeroit en petit des modèles d'éducation de toutes les especes d'animaux domestiques ; objet de la premiere importance, & qui a toujours manqué dans les écoles vétérinaires.

Enfin la maison des gardes-du-corps, si elle étoit mise en vente, ne rapporteroit que fort peu à la nation, tandis que celle d'Alfort seroit vendue un prix très-considérable.

Tous ces avantages frapperent tellement les commissaires du Comité d'agriculture & des arts, qu'ils n'hésitèrent point de proposer cette maison

dans les deux rapports qu'ils firent successivement, & que la Convention nationale l'accorda, malgré les observations du C. *Viet*, qui prononçoit sur cet objet, comme il l'a fait sur beaucoup d'autres, sans en avoir pris connoissance.

Mais les membres du Comité qui ne pouvoient juger des détails de l'Instruction dans les écoles, comme ils avoient jugé de l'utilité des bâtimens, montrèrent plus de condescendance au plan d'étude que proposa le C. *Viet* dans les mêmes observations (1), & ils l'adopterent, tout vicieux qu'il étoit; du reste, on convint de quelques bases générales pour les deux écoles, & le Comité, réuni à celui des finances, fit un rapport définitif à la Convention, sur lequel intervint le Décret suivant :

DÉCRET *de la Convention Nationale, du 29 Germinal, an 3e de la République Françoise, portant qu'il y aura dans la République deux Écoles d'économie rurale vétérinaire.*

LA Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités d'Agriculture & des Finances réunis, décrète ce qui suit :

ART. Ier. Il y aura dans la République deux Écoles d'économie rurale vétérinaire ; l'une à

(1) Voyez en la notice dans la quatrième Partie.

Lyon pour le midi, l'autre à Verſailles pour le Nord.

II. La Commiſſion des Revenus nationaux mettra ſans délai à la diſpoſition de la Commiſſion d'Agriculture & des Arts, la maiſon des ci-devant Gardes, à Verſailles, un jardin d'un arpent, clos de murs, & une partie de la Ferme, près la ménagerie, pour ſervir aux expériences rurales.

III. Tous les Diſtricts de la République qui n'ont pas d'Elèves aux Ecoles vétérinaires, ſont autoriſés à envoyer à celle des deux Ecoles qui ſera le plus à proximité, un Citoyen âgé de ſeize à vingt-cinq ans, dans lequel on reconnoîtra les diſpoſitions néceſſaires pour faire des progrès rapides dans cet art.

IV. Les Diſtricts qui, en ce moment, y en auroient un plus grand nombre, ſont autoriſés à les y entretenir pendant trois années.

V. L'entretien de ces Elèves, fixé proviſoirement à douze cent livres par an, ſera payé par la Tréſorerie nationale ſur les états dreſſés par la Commiſſion d'Agriculture & des Arts.

VI. La Commiſſion du mouvement des Armées entretiendra dans l'une & l'autre de ces Ecoles, vingt Elèves pour le ſervice de la Cavalerie ; ces Elèves ſeront en tout aſſimilés à ceux des Départemens : l'Adminiſtration particulière par laquelle ils ont été régis juſqu'à ce jour, eſt dès ce moment ſupprimée.

VII. Tous les Citoyens qui voudroient s'inſtruire dans l'économie rurale vétérinaire, & entrer à leurs frais à une de ces Ecoles, seront admis parmi les Elèves des Départemens, & recevront gratuitement le logement & l'inſtruction, s'ils rempliſſent d'ailleurs les conditions qui seront établies dans le réglement des Ecoles.

VIII. Il ſera attaché à l'une & à l'autre Ecole, un Directeur & ſix Profeſſeurs, entre leſquels la démonſtration de l'économie rurale vétérinaire ſera diſtribuée ainſi qu'il ſuit ;

1°. L'anatomie de tous les animaux ſervant à l'agriculture ;

2°. L'éducation & les maladies du cheval, du mulet & de l'âne ;

3°. L'éducation & les maladies des bêtes à cornes;

4°. L'éducation & les maladies des bêtes à laine ;

5°. La pharmacie, la matière médicale & la botanique ;

6°. La forge, la ferrure & les opérations du pied.

IX. Les Profeſſeurs enſeigneront toujours la même partie de l'art vétérinaire.

X. Le plus ancien des Profeſſeurs ſera nommé adjoint pour remplacer le Directeur en cas d'abſence.

XI. Il y aura, dans l'une & l'autre Ecole, ſix Répétiteurs à huit cent livres de traitement ; ils

feront pris parmi les Elèves les plus avancés. Le choix des nouveaux Répétiteurs aura lieu chaque année par concours, en préfence du Jury des Ecoles.

XII. Le Département de Seine & Oife, & celui de Rhône & Loire, nommeront chacun quatre Médecins vétérinaires & quatre Agriculteurs inftruits, pour former le Jury des Ecoles.

XIII. Il fera attaché à chaque Ecole un Régiffeur comptable, chargé de la recette & de la dépenfe de l'établiffement, foit pour l'entretien des Elèves, foit pour l'inftruction; il tiendra des regiftres particuliers pour chacun de ces objets, & fera tenu de les faire vifer chaque mois par le Directeur.

XIV. Les Profeffeurs & les Régiffeurs feront nommés par le Comité d'Agriculture; les autres Employés le feront par la Commiffion.

XV. Il fera accordé un logement dans l'établiffement à toutes les perfonnes qui y feront attachées.

XVI. La Tréforerie tiendra à la difpofition de la Commiffion d'Agriculture, la fomme de foixante mille livres pour être employée aux dépenfes ordinaires des deux Écoles.

XVII. Les chevaux & beftiaux malades appartenant aux Cultivateurs reconnus pauvres, feront traités gratuitement à l'École; les autres paieront la nourriture & le traitement.

XVIII. Il fera fait inceffamment par la Com-

miſſion d'Agriculture & des Arts, pour la police intérieure de l'École, un réglement qui ne ſera exécutoire qu'après avoir été approuvé par le Comité d'Agriculture de la Convention nationale.

XIX. Les Écoles vétérinaires qui exiſtent, & toutes celles qui ſeront établies par la ſuite, ſeront ſous l'inſpection immédiate de la Commiſſion d'Agriculture, ou de toute autre Adminiſtration qui la remplaceroit.

XX. La Commiſſion d'Agriculture fera préparer la maiſon des ci-devant Gardes pour recevoir les Elèves; elle en rendra compte au Comité d'Agriculture, ainſi que de l'exécution de toutes les autres diſpoſitions contenues au préſent Décret.

XXI. Le Comité d'Agriculture fera inceſſamment un rapport relativement au local à donner à l'Ecole de Lyon.

L'intrigue, la cabale, des intérêts perſonnels & particuliers, s'oppoſerent à l'exécution des articles II & XX du décret, & les habitans de Verſailles qu'on n'éclaira point ſur leurs véritables intérêts, qu'on égara, au contraire, ſervirent d'inſtrumens à quelques particuliers dont ce décret dérangeoit les vues, & qui furent puiſſamment ſecondés par les adminiſtrations de département & de diſtrict.

La maiſon des gardes-du-corps ſervoit à emmaga-

ſiner une grande quantité de fourrages, le changement dérangeoit les vues du garde-magaſin ; elle ſervoit auſſi à recevoir & à loger les troupes qui paſſoient par Verſailles ; on ne peut diſſimuler qu'elle étoit très-propre à cet uſage, & que ceſſant d'y être employée, les habitans de Verſailles auroient peut-être été obligés de les loger, ou les ſoins qu'il auroit fallu ſe donner pour leur chercher & leur deſtiner un autre local, auroient contrarié la pareſſe naturelle des adminiſtrateurs de cette commune ; enfin il y avoit encore un aſſez grand nombre de locataires particuliers dans cette maiſon, qui en en délogeant auroient été obligés de payer ailleurs un loyer qu'ils avoient là, gratis.

Une maladie épidémique qui regnoit à cette époque, à Charenton & aux environs, favoriſa ſingulièrement les vues des intéreſſés ; on fit circuler dans toutes les ſections de Verſailles, que la maladie qui affectoit les habitans de Charenton, étoit occaſionnée par les chevaux morts à l'école, & déposés aux environs ; on leur fit croire que les travaux anatomiques étoient très-dangereux, qu'ils porteroient l'infection dans les environs de l'établiſſement projetté, & dans la commune ; on leur perſuada de s'oppoſer à la tranſlation de l'école.

La Commiſſion d'agriculture inſtruite de toutes ces menées, s'empreſſa d'écrire aux adminiſtrateurs

du département de Seine & Oise, dont elle ne pouvoit ni ne devoit soupçonner les vues, pour les engager à dissuader les habitans ; elle leur adressa même le rapport de la commission de santé sur l'épidémie; il résultoit, de ce rapport, que la cause de cette maladie, étoit absolument étrangere à l'école d'Alfort, & aux chevaux qui y étoient morts (1). Ce fut inutilement; la lettre & le rapport

(1)....« Nous sommes instruits, CC., qu'il s'est répandu le bruit, dans différentes sections de Versailles, que l'école vétérinaire, par le grand nombre de chevaux morts qu'elle avoit fait déposer dans les environs, avoit occasionné des maladies contagieuses aux habitans des communes voisines; que de pareilles maladies faisoient craindre aux habitans de Versailles la translation de cet établissement dans cette commune. Nous nous empressons, CC., de vous assurer que cette crainte n'est pas fondée, & nous vous invitons à donner connoissance aux sections, du rapport de la Commission de santé, sur la maladie qui a regné à Charenton & aux environs, dont nous vous envoyons copie».

«Nous devons ajouter que depuis l'établissement des écoles vétérinaires, tant à Alfort qu'à Lyon, quelques soient la multiplicité des travaux anatomiques & la quantité d'animaux affectés de maladies contagieuses que contenoient les écuries des écoles, jamais les élèves n'ont été attaqués de maladies épidémiques d'aucune espèce, quoiqu'exposés à la source du mal, s'il y avoit eu lieu d'en avoir ».

«Nous espérons de votre zèle, CC., que vous vous hâterez de détruire un préjugé qui pourroit tendre à priver Ver-

ne furent point communiqués aux sections, & resterent enfouis dans les bureaux ; les autorités constituées, rendues responsables de l'exécution du décret, sous un bref délai, par un arrêté du Comité d'agriculture (1), n'y répondirent qu'en faisant présenter à la Convention nationale, par la commune de Versailles, une pétition fondée sur les raisons dont nous venons de parler, & qui avoit été communiquée & appuyée à toutes les sections.

La Convention, sur cette pétition, rendit le décret ci-après, qui suspendit la translation ; les Comités ne tarderent pas à être dissous par la formation du directoire exécutif & des ministres, & les choses en restèrent là. On dépensa beaucoup d'argent à Alfort, il y en a plus à dépenser encore, &

sailles, d'un établissement aussi utile à cette commune ». (*Extrait de la lettre de la Commission d'Agriculture & des Arts, aux Administrateurs du Département de Seine & Oise, du 25 Prairial, an 3.*)

(1) « Les administrateurs du Département de Seine & Oise seront tenus, sous leur responsabilité immédiate & solidaire, de mettre, sous trois jours de la connoissance qui leur sera donnée du présent arrêté, la maison des ci-devant Gardes, à Versailles, à la disposition de la Commission d'agriculture, ou de celui de ses agens qu'elle en chargera, conformément à la loi du 29 Germinal dernier ». (*Extrait de l'art. I. de l'arrêté du Comité d'agriculture & des arts de la Convention nationale, du 5 Fructidor, an 3.*)

la commune de Verſailles, pour éviter, peut-être, un déſagrément paſſager, ſe priva d'un établiſſement national permanent, qui ne pouvoit que l'honorer, & qui, en y comprenant le traitement des élèves & leur dépenſe particulière, auroit verſé annuellement dans ſon ſein, une ſomme de plus de ſix cent mille livres, ſans y comprendre celles que les étrangers y auroient apportées.

DÉCRET *de la Convention nationale, du 9 Fructidor, an 3e, qui ſurſeoit à l'exécution de l'arrêté du Comité d'Agriculture & des Arts, du 5 de ce mois, & des ordres donnés en conſéquence, pour la tranſlation de l'École vétérinaire à Verſailles.*

SUR la propoſition d'un membre, qui a converti en motion la demande de la commune de Verſailles, la Convention nationale décrète qu'il eſt ſurſis à l'exécution de l'arrêté du Comité d'Agriculture & des Arts, en date du 5 de ce mois, & des ordres donnés en conſéquence, pour la tranſlation de l'École vétérinaire à Verſailles; renvoie à ſes Comités d'Inſtruction publique, de Salut public, d'Agriculture & des Arts, & des Domaines, pour lui faire un prompt rapport ſur les avantages & les inconvéniens de cette tranſlation, ainſi que ſur les mémoires fournis ou à fournir à ce ſujet.

II°. Jurisprudence Vétérinaire.

CONSULTATION ou RAPPORT fait au Tribunal de Commerce de Paris (alors Juges-Consuls), sur la garantie de la Morve.

Par le C. CHABERT (1).

NOUS soussignés Philibert *Chabert*, professeur & démonstrateur de l'école royale vétérinaire, établie au château d'Alfort, près Charenton, directeur en chef des hôpitaux de ladite école, Jacques *Péan*, Gustave *Lembon*, & Claude *Doublet*, adjoints du Sieur *Chabert* dans la conduite desdits hôpitaux;

Après avoir mûrement examiné, selon le vœu de la sentence rendue par MM. les Juges-Consuls, le 22 août 1768, la contestation qui divise, d'une part, le Sieur G..., secrétaire du roi, & le nommé Alexandre, son cocher, demeurans à Paris, défendeurs; & de l'autre, le nommé Riviere, marchand de chevaux, demeurant aussi dans la même ville, demandeur:

Disons qu'il appert par les pieces qui ont été remises entre nos mains par les parties, que le

(1) Il est nécessaire, en lisant ce rapport, de se reporter au temps où il a été écrit, (1768). (*Note des Éditeurs*).

nommé Riviere acheta, le 20 juin dernier, à la foire de Saint Gervais, dans la ville de Rouen, du cocher dudit Sieur G..... deux jumens & deux chevaux, l'un hongre, noir, liſſe blanche prolongée ſur le nez, balſan des extrémités poſtérieures, ayant tous ſes crins, de la taille de quatre pieds onze pouces, âgé de quatre ans; l'autre auſſi hongre, noir, marqué en tête & au nez, balſan du pied de derriere hors le montoir, ayant tous ſes crins, de la taille de cinq pieds ou environ, & âgé de cinq ans.

Que le même jour & à la même foire, le même cocher vendit au nommé B..., auſſi marchand de chevaux à Paris, une jument dont il n'eſt pas queſtion au procès.

Que le même jour encore, & à la même foire, Riviere, demandeur, acheta d'un marchand de chevaux, en Normandie, portant le même nom que lui, un cheval hongre, noir, marque en tête prolongée, balſan du pied de derrière du montoir, ayant tous ſes crins, taille de cinq pieds, & âgé de ſix ans.

Que Riviere, demandeur, a vu les deux chevaux qu'il a achetés du cocher du ſieur G.... jetter en route ſans touſſer.

Que le troiſième cheval qu'il a acheté du nommé Riviere, marchand, demeurant en Normandie, & qui, depuis, a été déclaré farcineux et mor-

veux, a été caché & célé dans son écurie à Paris.

Qu'enfin les deux chevaux à lui vendus par le cocher du Sieur G... ont été déclarés morveux, & tués par ordre de M. le Lieutenant-Général de Police, ainsi que le cheval morveux, farcineux, dont nous venons de parler.

Les uns & les autres de ces faits ont donné lieu à la question de savoir, si le cheval déclaré morveux & farcineux, que Rivière a amené de la foire avec les jumens & les chevaux du Sieur G...; a donné la morve aux deux chevaux qui ont été tués, pour cause de cette maladie, ainsi que le prétend le Sieur G.., ou si ces deux chevaux étoient réellement morveux, abstraction faite de toute communication avec ce cheval, ainsi que le soutient Rivière.

Les moyens des parties se tirent de leur exposé, & de différens procès-verbaux faits par des maîtres maréchaux.

Par celui du 8 août, conséquent au jugement contradictoire, rendu par MM. les Juges-Consuls, le 5 du même mois; ledit procès-verbal fait par les maîtres maréchaux Etienne *Lafosse* & Léonard *Pinchaud*, *les deux chevaux énoncés audit jugement*, ont été trouvés jettant chacun d'une narine, & glandés sous la ganache du même côté, ce qui, selon lesdits maîtres, *leur annoncent les vrais symptômes de la morve*, & *hors d'état d'avoir communi-*

cation avec d'autres chevaux, & par conséquent sujets à la loi redhibitoire.

Par le procès-verbal du 10 août, fait à la réquisition de M. Guillot, Inspecteur du Marché aux Chevaux, par sept maîtres maréchaux nommés Jacques *Doucet*; *Fontaine*, doyen de la communauté; Thomas *Gély*, ancien de sa communauté; Charles *Mangin*, pere, en charge; Louis *Moreau*; Jean *Tavenet*; & Pierre-Bernard *Gély*, maréchal de la police, nous voyons :

1°. Que le cheval âgé de six ans, acheté par Riviere, marchand à Paris, du nommé Riviere, marchand en Normandie, a été reconnu par lesdits sept maîtres maréchaux, glandé, chancré des deux côtés, lépreux, morveux, farcineux, & suspect par rapport à la contagion.

2°. Que le cheval hongre, âgé de quatre ans, vendu audit Riviere par le cocher du Sieur G..., ayant la ganache chargée & nul chancre dans les naseaux, a été néanmoins déclaré douteux, attendu sa longue communication avec le cheval reconnu morveux & farcineux.

3°. Que l'autre cheval hongre, âgé de cinq ans, aussi vendu audit Riviere par ledit cocher du Sieur G...., ayant été trouvé glandé, chancré & jettant de la narine gauche, a été déclaré suspect & plus malade que le premier, toujours attendu son

fon habitation avec le cheval déclaré morveux & farcineux.

4°. Que Riviere eft convenu avoir acheté le cheval morveux & farcineux à la même foire où le cocher du Sieur G. . . lui a vendu les deux autres.

5°. Qu'il eft convenu avoir acheté dudit cocher, outre les deux chevaux dont il s'agit, deux jumens auffi appartenant au Sieur G. . .

6°. Qu'il eft convenu que les deux jumens, ainfi que les deux chevaux, ont fait route avec le cheval déclaré farcineux, & ont toujours habité enfemble.

7°. Que les maîtres maréchaux lui ayant demandé la repréfentation des deux jumens, Riviere a répondu les avoir vendu, & que fur l'interpellation qui lui a été faite de déclarer à qui, & le lieu où il les avoit vendu, il avoit refufé de le dire.

8°. Que le cocher du Sieur G. . . ayant été affigné à la requête de Riviere, à l'effet d'affifter à la vifite ordonnée par MM. les Juges-Confuls, pour conftater l'état des deux chevaux par lui vendus audit Riviere, a été témoin & préfent à celle-ci, & a bien & duement reconnu les deux chevaux, pour ceux que Riviere a achetés de lui.

9°. Qu'enfin les maîtres maréchaux, au nombre de fept, qui ont tous figné ledit procès-verbal, à l'exception de Jacques *Doucet*, dont le nom n'eft qu'en titre dans le rapport, penfent que le cheval

qu'ils déclarent morveux & farcineux, a donné lieu à la maladie des deux autres.

Par un autre procès-verbal ou rapport qui a eu lieu, en conséquence d'un jugement rendu contradictoirement, le 8 août, par MM. les Juges-Consuls, le susdit procès-verbal ou rapport fait par les maîtres maréchaux *Raimond*, *Pinchaud* & *Lafosse*, le 22 août, c'est-à-dire, quatorze jours après le jugement, il paroît :

1°. Que lesdits maîtres maréchaux ont visité d'abord un cheval sous poil noir, âgé de six ans, marqué en tête & au bout du nez, un pied de derriere blanc, ayant tous ses crins; secondement, un cheval sous poil noir, âgé de quatre ans & demi, marqué en tête & au nez d'une fusée, les deux pieds de derriere blancs, ayant tous ses crins; troisièmement, un cheval sous poil noir, le devant de la face marqué d'une lisse blanche, âgé de six ans, un pied de derriere blanc, ayant tous ses crins.

2°. Que les deux premiers chevaux se sont trouvés évidemment atteints de la *morve proprement dite*(1).

(1) Etienne *Lafosse*, dont il est fait mention dans cette Consultation, est l'auteur du *Cours d'Hippiatrique*, & des ouvrages sur la Morve, dont nous avons rendu compte dans le volume des *Instructions Vétérinaires* pour l'*année* 1791. On peut voir ce qu'il appelle Morve proprement dite, page 375 & suivantes, nouvelle édition. (*Note des Éditeurs*)

3°. Que le troisieme cheval s'est trouvé avoir la plus grande partie du corps couverte de pustules farcineuses, dont l'éruption s'étant faite également & avec violence dans les fosses nasales, la membrane pituitaire, à l'endroit de la cloison du nez & des cornets, s'est trouvée aussi semée des mêmes pustules farcineuses ; ce qui a produit une espece de morve que lesdits trois maréchaux croient devoir nommer *morve farcineuse*.

4°. Qu'ensuite d'une multitude de raisonnemens auxquels les susdits trois maîtres maréchaux se livrent, ils se sont crus en droit de conclure que les deux premiers chevaux étoient déjà atteints de la morve, au moment qu'ils ont été vendus à Riviere par le Sieur G.... ; & que n'étant point vrai que le cheval farcineux ait gâté les deux autres ; lesdits deux premiers chevaux sont dans le cas redhibitoire.

Enfin, par un quatrieme procès-verbal, fait à la réquisition de M. Guillot, le 18 août, par les maîtres maréchaux Bernard *Gély*, *Raimond*, *Pinchaud* & Thomas *Gély*, dont copie nous a été remise sur papier ordinaire par Riviere, bien & duement attestée conforme à l'original par ledit Sieur Guillot, mais qui n'est pas joint à la sentence de MM. les Juges-Consuls, il est dit :

1°. Que les susdits quatre maîtres maréchaux

ſe ſont tranſportés, accompagnés de M. Guillot, chez Riviere; que là, ils ont trouvé, premièrement, un cheval ſous poil noir, marqué en tête & au bout du nez, âgé de ſix ans, ayant tous ſes crins, taille de cinq pieds ou environ, un pied de derriere du montoir blanc, lequel ils ont vu jettant par la narine hors le montoir, la membrane pituitaire ſemée de chancres, & glandé ſous la ganache du même côté. Secondement, un autre cheval ſous poil noir, marqué en tête & au bout du nez d'une fuſée, âgé de quatre ans & demi, les deux pieds de derriere blancs, taille de quatre pieds onze pouces, lequel ils ont trouvé jettant par la narine hors le montoir, ayant auſſi des chancres dans cette même narine, & glandé ſous la ganache du même côté. Troiſièmement, un cheval ſous poil noir, le devant de la face marqué d'une liſſe blanche, & le pied de derriere du montoir blanc, âgé de ſix ans, ayant tous ſes crins, taille de cinq pieds; lequel ils ont trouvé preſque couvert de puſtules farcineuſes, dont l'éruption s'eſt portée avec violence ſur la membrane pituitaire dans les foſſes naſales des deux côtés, y a produit des ulceres, & engorgé les glandes ſous la ganache des deux côtés, ce qui, ſelon eux, a cauſé une morve farcineuſe qu'ils ont jugé incurable; & pour ſûreté publique, il a été détruit ainſi que les deux autres.

2°. Qu'ayant suivi les deux chevaux à la voirie de Montfaucon où ils ont été tués par l'écarisseur Charroy, ils ont trouvé dans l'intérieur des fosses nasales des deux premiers, les sinus frontaux, la membrane pituitaire tapissant ces sinus, ainsi que les sinus maxillaires engorgés, ulcérés, de même que la cloison du nez; du pus déposé dans les sinus maxillaires, du côté où ils étoient affectés, ce qui les a confirmés que les chevaux étoient morveux proprement dit.

3°. Qu'ensuite d'un pareil examen, fait sur le troisieme cheval, ils ont trouvé les cloisons du nez, des deux côtés, engorgées, & couvertes de pustules farcineuses, ainsi que les cornets, qui contenoient du pus; mais ils n'ont point vus de pus dans les sinus frontaux dudit cheval, non plus que dans les sinus maxillaires qui se sont trouvés sains; différence remarquable, selon lesdits maréchaux, entre ces deux maladies, c'est-à-dire, entre la morve & le farcin; d'où ils ont conclu que la maladie dudit troisieme cheval est beaucoup plus nouvelle que celle des deux autres chevaux morveux, &c. &c.

Tous ces différens rapports doivent être considérés séparément, avant d'être comparés les uns aux autres.

Dans le premier, du 8 août, fait par les maîtres

Pinchaud & *Lafosse*, le signalement des deux chevaux dont ils parlent, ne se trouve point écrit, il y est dit simplement, *les deux chevaux énoncés audit jugement*, ce qui n'est point une désignation suffisante. Nulle énonciation encore de la narine, ou du côté dont les deux chevaux, qu'ils ne caractérisent, ni par âge, ni par poil, ni par marques, ni par taille, ont été trouvés par eux jettant. Omission encore de la qualité de l'humeur qu'ils ont vue fluer, de l'adhérence ou de la non-adhérence, de la sensibilité, ou de l'insensibilité des glandes qu'ils ont dit être tuméfiées sous la ganache, de l'état de la membrane qui tapisse les fosses nasales dans l'étendue & dans l'espace que les yeux peuvent parcourir, & de l'existence ou de la non-existence d'une toux dans lesdits chevaux; or, un tel défaut de précision & d'attention sur les circonstances les plus remarquables, en pareil cas, enleve à cette piece la force déterminante qu'elle auroit eue sur l'esprit des Juges, si elles eussent été rapportées; & ce procès-verbal, informe à tous égards, peut d'autant moins servir à éclairer leur religion, que quoique lesdits maîtres maréchaux aient conclu que les symptômes qui les ont frappés, & dont ils ont fait mention, sont de vrais symptômes de morve, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'étoient pas tels que les deux chevaux dussent être déclarés morveux.

C'étoit le cas de ſuſpendre leur jugement, & non de conclure qu'*étant hors d'état d'avoir communication avec d'autres chevaux, ils étoient ſujets à la loi redhibitoire*, parce que, quoique la prudence exige qu'on ſépare des autres, tout cheval qui jette, il ne s'enſuit pas que l'obligation de cette ſéparation entraîne inévitablement la redhibition (1).

Le procès-verbal, du 10 août, fait par ſix maréchaux, car nous ne ſaurions admettre ici l'avis de Jacques *Doucet* qui formoit le ſeptieme, puiſque ſa ſignature n'y a point été appoſée, & que cet acte ne fait aucune mention des raiſons qu'il a eues de ne l'en pas revêtir; ce procès-verbal, diſons-nous, eſt ſimple & fait dans toutes les régles, ſoit que l'on enviſage le détail des points qui étoient à ſignaler, pour conſtater l'identité des chevaux du Sieur G...; ſoit que l'on conſidère l'attention deſdits maîtres

(1) A cette époque l'arrêt du conſeil, du 16 Juillet 1784, ſur les maladies contagieuſes & particulièrement ſur la Morve, n'exiſtoit pas encore; l'art. VII qui défend de vendre & même d'expoſer en vente, ſous quelque prétexte que ce ſoit, aucun animal atteint, ou ſeulement ſuſpecté de Morve, lève toute difficulté à cet égard; & il reſte certain que lorſqu'un cheval eſt jugé ſuſpect de Morve dans le délai de la garantie, cet état entraîne néceſſairement la reſciſion du marché, ou la redhibition. Voyez cet arrêt dans le volume des *Inſtructions Vétérinaires* pour l'*année* 1792, page 88 & ſuivantes. (*Note des Éditeurs*)

maréchaux à s'assurer de tous les faits qu'il leur importoit d'éclaircir.

En obtenant, en effet, l'aveu du nommé Alexandre que les deux derniers chevaux, dont ils ont fait mention, ont été par lui vendus à Riviere, ils n'ont laissé aucun prétexte au doute sur la certitude que lesdits chevaux sont véritablement ceux du Sieur G...; &, d'une autre part, en obtenant de Riviere, l'aveu que le cheval qu'ils ont déclaré morveux & farcineux, a été acheté par lui, le même jour, à la même foire, & dans la même ville que les deux chevaux & les deux jumens qui lui ont été vendus par Alexandre, qu'ils n'ont point été séparés dans la route, qu'ils ont toujours habités ensemble; & en consultant encore le refus fait par ledit Riviere, de leur déclarer le lieu & le nom de la personne à qui il a vendu les deux jumens achetées par lui en même temps que les chevaux, ils ont ouvert la porte à une présomption sur l'infection de ces deux mêmes chevaux, par le cheval qu'ils ont attesté être farcineux & morveux.

Il seroit assez difficile d'asseoir un jugement sur le procès-verbal, du 22 août, fait par les maîtres maréchaux *Pinchaud*, *Lafosse* & *Raimond*, d'autant plus qu'ils ne nous paroissent pas s'être renfermés dans les bornes des fonctions à eux prescrites par les Juges.

Dans cet acte ils se montrent plutôt parties qu'experts, puisque leur rapport est fait en forme de requête, & n'a nullement celle qu'il devroit avoir.

Il peut être, d'ailleurs, regardé comme nul par l'omission de la demeure de Riviere, qui n'y est nullement désignée; par celle de la taille des trois chevaux signalés, par celle de l'énonciation que les chevaux sont hongres ou entiers, & par celle de la désignation de celui des pieds de derriere qu'ils ont déclaré blanc ou balsan, dans le premier & dans le troisieme. On doit savoir, cependant, que la premiere chose à observer en fait de procès-verbal, est la régularité des signalemens, & l'énonciation exacte de toutes les marques auxquelles on peut reconnoître les chevaux qui font l'objet de contestations.

Ce même rapport, ou plutôt cette requête n'a nullement le ton d'un procès-verbal, uniquement destiné à consacrer des faits avec la simplicité qui seule peut mettre la vérité dans tout son jour. On s'y épuise en critiques sur le procès-verbal fait par les six autres maîtres. *Le troisieme cheval*, dit-on, *qui est celui qu'on prétend, mal à propos, avoir donné la morve aux autres. Il a été fait*, écrit-on ailleurs, *un procès-verbal par six maréchaux, &c. S'ils veulent persuader que la maladie du cheval farcineux est plus ancienne que celle des chevaux morveux*,

ils se trompent, &c. Or ici la partialité est d'autant plus évidente que les maîtres maréchaux *Pinchaud*, *Raimond* & *Lafosse*, semblent nous prouver que le procès dont il s'agit, est devenu le leur, contre ceux de leurs confreres qui ont donné un premier rapport, & qui s'y sont tenus strictement; nous penserions que cette piece, d'ailleurs infectée de nullités, est conçue de maniere à éloigner totalement la confiance des Juges.

Dans le quatrieme procès-verbal à nous remis par Riviere, & fait par les maîtres maréchaux Bernard *Gély*, *Raimond*, *Pinchaud* & Thomas *Gély*, le 18 août, on ne voit pas s'il s'agit de chevaux hongres ou entiers; si le second a tous ses crins ou est courte-queue; ainsi même faute contre la précision indispensablement requise en pareille circonstance.

Comparons à présent les uns & les autres de ces procès-verbaux, & cherchons dans l'examen général que nous en ferons, à sonder l'obscurité qu'il semble que ceux qui les ont rédigés, se sont efforcés d'augmenter & de répandre.

Mais nous ne nous en tiendrons pas à cette simple réflexion.

D'abord nous ne saurions nous dispenser de faire observer ici, que tous les maîtres maréchaux entendus dans cette affaire, ne se sont pas même

accordés sur l'âge, du moins en ce qui concerne l'un des chevaux du Sieur G... En effet, dans le procès-verbal du 10 août, les maîtres maréchaux *Fontaine*, Thomas *Gély*, Charles *Mangin*, Louis *Moreau*, Jean *Tavenet*, & Pierre Bernard *Gély*, déclarent le troisieme cheval que Riviere leur a présenté, hongre, sous poil noir, marqué en tête, le nez blanc, taille de cinq pieds ou environ, le pied de derriere hors le montoir blanc, ayant tous ses crins, & étant *âgé de cinq ans*, tandis que le 22 août, les maîtres maréchaux *Pinchaud*, *Raimond* & *Lafosse*, le déclarent *âgé de six ans*; & tandis encore que le 18 août, les maîtres maréchaux *Raimond*, *Pinchaud*, Thomas *Gély* & Bernard *Gély*, le déclarent avoir *le même âge*, ensorte que Bernard *Gély*, qui a signé ce dernier procès-verbal, & qui a, de même, signé celui des six maréchaux, donne cinq ans à un cheval, le 10 août, & six ans, le 18 du même mois; d'où l'on voit combien la justice peut compter sur de pareils rapports, & combien il seroit libre au Sieur G... de soutenir que les chevaux mentionnés & signalés à demi dans les procès-verbaux des 18 & 22 août, ne sont pas les mêmes que ceux qui ont été vendus par son cocher à Riviere.

Le 8 août, les maîtres maréchaux *Lafosse* & *Pinchaud* déclarent que les chevaux qu'ils exami-

nent, jettent d'une narine, & sont glandés du même côté. Ils ne parlent d'aucun autre symptôme; & voilà, vraisemblablement, tous ceux qu'ils avoient apperçus. Le 18 du même mois, ces chevaux sont visités de nouveau, à la requisition de M. Guillot, par les maîtres *Pinchaud*, Bernard *Gély*, *Raimond* & Thomas *Gély*, & on leur trouve la membrane pituitaire semée de chancres. On les tue, le même jour, ils sont écarris à Montfaucon; alors les sinus frontaux, ainsi que les sinus maxillaires & la membrane qui revêt les uns & les autres de ces sinus, se trouvent engorgés & ulcérés, ainsi que la cloison du nez, &c. Cependant à en croire ces derniers maréchaux, les symptômes de la morve sont un temps considérable avant de se montrer; or du 8, où ces chevaux jettoient simplement d'un narine, & où ils n'étoient que glandés, l'espace de temps jusqu'au 18 n'étoit pas bien considérable; donc, ou l'assertion des maréchaux sur la lenteur des effets & des progrès des symptômes de la morve, est très-fausse, ou les maréchaux *Lafosse* & *Pinchaud*, à qui le procès-verbal du 8 août est dû, ont pêché par un défaut réel & répréhensible d'attention sur l'état de la membrane pituitaire du cheval qu'ils examinoient.

Ce n'est pas le tout; par le procès-verbal du 22 août, les maîtres maréchaux *Lafosse*, *Pinchaud*

& *Raimond*, déclarent s'être transportés chez Riviere, & y avoir visité les chevaux du Sieur G..., morts néanmoins, & gissans à Montfaucon depuis le 18 ; vraisemblablement, ils les avoient vu auparavant ; car on n'imaginera pas qu'ils aient commis un faux, & encore moins qu'ils aient trouvé, le 22, chez Riviere, des chevaux vivans qui ont été tués quatre jours auparavant. Or, il est évident que l'omission de l'énonciation du jour certain de leur transport chez ledit Riviere, est un nouveau moyen de nullité.

En ce qui concerne le procès-verbal des six maréchaux, nous voyons que dès le 10 août, l'un des chevaux du Sieur G... n'avoit nul chancre dans les naseaux ; que l'autre en étoit atteint, & étoit infiniment plus douteux que le premier. Nous voyons aussi que le cheval que Riviere céloit & cachoit soigneusement dans son écurie, étoit chancré des deux côtés, morveux, farcineux & infect ; mais rien ne démontre avec évidence que la communication ait gâté les deux chevaux du Sieur G..., on peut le présumer ; mais la possibilité n'est pas un acte, & les présomptions ne sont pas des preuves.

D'après cette vérité, on est sans doute convaincu du cas que l'on doit faire de toutes les vaines distinctions énoncées au procès-verbal du 22 août, sur la morve proprement dite, sur la morve qu'il

plaît aux trois maîtres maréchaux d'appeller farcineuse, comme si le virus psorique ne pouvoit pas être vraiment compliqué du virus morveux ; sur la lenteur des progrès de la morve, comme si ces progrès ne dépendoient pas, dans la morve, comme dans le farcin, du genre plus ou moins âcre du levain, & de la disposition différente des sujets sur lesquels il s'exerce ; sur la différence des symptômes locaux & des signes résultans de l'éruption & de la présence des pustules farcineuses dans les cavités nasales, comme si l'on pouvoit présumer que le doyen de la communauté des maîtres maréchaux, un ancien de la même communauté, un juré en charge, en un mot six maréchaux rassemblés, qui dressent un procès-verbal dans la rigueur de toutes les formes, & qui ne s'en tiennent pas aux dehors, à l'imitation de ceux qui ont rédigé le procès-verbal du 8 août, n'ont pas appris, au moins par expérience, à distinguer des ulceres chancreux de ceux qui sont une suite de pustules émanées du farcin. C'est cependant au moyen de ces raisons, que l'on a prétendu, dans le procès-verbal du 22 août, persuader que la morve dont sont atteints les chevaux du Sieur G. . . , est une maladie plus ancienne que celle du cheval qui a été déclaré atteint du farcin & de la morve en même temps.

Mais doit-on ajouter plus de foi à tous les certifi-

tats qui nous ont été présentés par Riviere, & dont on a affecté de faire parade & mention dans le même procès-verbal dont nous venons de parler? Il est important d'en apprécier toute la valeur, pour ne rien laisser à désirer à MM. les Juges-Consuls, & pour satisfaire, en même-temps, la partie qui les a mis dans nos mains.

Il en est deux, du 9 août; l'un du nommé Michel B.... qui déclare avoir vu acheter deux chevaux & deux jumens, d'un cocher, à la foire de Saint-Gervais à Rouen, desquels deux chevaux, il y en avoit un qui jettoit dès ce temps. Il ajoute qu'il a voulu acheter du même cocher un cheval de six années, pour mettre avec un des siens, lequel cheval se portoit très-bien; & que Riviere lui en ayant demandé témoignage, il le lui a donné, pour servir & valoir ce que de raison.

Nous observerons sur ce certificat, 1°. que les chevaux que Michel B.... a vu vendre, n'y sont nullement signalés, non plus que les jumens; 2°. que le cocher qui les a vendu, n'y est désigné d'aucune maniere; 3°. qu'on ne voit pas ce que c'est que le cheval de six années qui se portoit très-bien, & que Michel B... a voulu acheter, puisque nous n'avons aucune certitude sur l'âge de l'un des chevaux du Sieur G..., ayant cinq années selon les six maîtres maréchaux, & six années selon les huit

autres ; 4°. que Riviere nous ayant déclaré n'avoir vu jetter les chevaux, dont il s'agit, qu'en route, & s'être apperçu seulement alors qu'ils jettoient sans touffer, il est étonnant qu'il tente d'atténuer la preuve qui résulte de son aveu, & du silence qu'il a gardé si long-temps sur ce flux par les naseaux, par un certificat, qui, d'ailleurs, ne conclud rien contre le Sieur G..., d'autant plus qu'il n'y est pas même spécifié que les chevaux ont été vendus à Riviere.

Le second certificat, du même jour, a été donné par le maître maréchal *Dupetit*; il atteste avoir voulu acheter, le 15 juillet, au marché aux chevaux de Paris, le beau cheval de Riviere, marchand de chevaux ; mais ce beau cheval qui n'est signalé que par cette épithete, est-il véritablement le même que celui qui a été déclaré morveux & farcineux ? Il étoit bien sain & bien net ; il lui en offrit vingt-cinq louis, & environ huit jours après qu'il voulut finir le marché, il lui trouve des boutons de farcin, sans aucun symptôme de morve ; mais Riviere ne pouvoit-il pas avoir un beau cheval ayant gagné quelques boutons de farcin, & qui ne fut pas celui dont il est fait mention au procès ? Riviere lui fit voir deux autres chevaux qui étoient gâtés, dans une écurie séparée ; il fut dégoûté de celui qu'il marchandoit, quand il apprit qu'il avoit habité avec eux ; cependant, ils n'ont aucun symptôme

tôme de morve; mais Riviere lui montra-t-il le cheval qui a été déclaré morveux & farcineux; & celui qu'il marchandoit, ne devoit-il pas ses boutons de farcin à celui-ci? Rien de moins raisonné, rien de moins réfléchi que toutes ces attestations qui n'expriment point le fait d'une maniere assez évidente pour en tirer, même, la plus légere induction.

Il en est ainsi des autres certificats. Alexandre B.... déclare dans celui qu'il a délivré le 10 août, avoir vu deux chevaux noirs, qu'il ne désigne ni par marques, ni par âge, glandés & jettans par les naseaux, dans l'écurie de Riviere, & avoir vu sortir un autre cheval noir, de cinq pieds, marqué d'une lisse blanche à la tête, sain & net, que des marchands ont marchandé; mais quel âge avoit ce cheval? étoit-il hongre? avoit-il tous ses crins? étoit-il balsan d'un des pieds de derriere? C'est ce que Riviere n'a pas eu la précaution de faire insérer dans cette attestation.

Le Sieur P... déclare aussi, par son certificat du 10 août, qu'il a voulu troquer, dans le marché aux chevaux, à Paris, deux chevaux noirs de carosse, appartenans à Riviere; qu'il s'est apperçu que l'un des deux étoit glandé dans la ganache; qu'il le lui a fait remarquer; que Riviere lui a répondu qu'il le lui garantissoit; que malgré cela il n'a pas eu de confiance: or, en supposant ici que les chevaux dont

il s'agit, ſont ceux du Sieur G..., on auroit la preuve contraire à celle qu'on a voulu donner par le certificat de Michel B..., puiſqu'ici, il n'eſt pas fait mention que l'un de ces chevaux jettoit ; & qu'il n'y eſt parlé que d'un ſeul dont les glandes de deſſous la ganache étoient tuméfiées.

La déclaration faite le 10 août par le Sieur le V... ne nous apprend rien de plus précis. Il a voulu acheter de Riviere un cheval noir, de quatre pieds onze pouces & demi ; ayant une liſſe blanche ; après avoir bien examiné ce cheval, & lui en avoir offert cinq cent quatre-vingt livres, le cheval lui a paru bien ſain ; mais le cheval farcineux, dont il s'agit au procès, avoit ſix ans ; quel âge avoit le cheval que le Sieur le V... a ſi bien examiné ? il n'en parle pas ; a-t-on donc cru que cette énonciation étoit indifférente ! Le cheval du Sieur G... étoit balſan, celui dont entend faire mention le Sieur le V... avoit-il une pareille marque ? &c. &c. On ne finiroit pas, ſi l'on vouloit s'appéſantir ſur toutes les conjectures qui feroient préſumer les ſoins avec leſquels tous ces différens certificats ont été mandiés.

Celui, du 11 août, donné par le Sieur M... à Riviere, ne mérite pas plus de foi, ainſi que celui du nommé B..., obtenu par Riviere, le 30 du même mois, ſur des obſervations par nous à lui faites ;

quand même on pourroit le regarder comme l'attestation d'un fait important, B. . . ne seroit qu'un témoin solitaire, & vraisemblablement introduit sur la scene pour épaissir encore les nuages.

Rien ne fut donc jamais aussi ténébreux que le fait dont il seroit nécessaire d'être instruit, pour porter un jugement en pareille circonstance. Nous ne voyons ici qu'une simple présomption résultante du seul procès-verbal fait, selon les regles, par les six maîtres maréchaux *Fontaine*, Thomas *Gély*, *Mangin*, *Moreau*, *Tavenet* & Bernard *Gély*, & cette présomption, qui seroit en faveur du Sieur G. . ., ne suffit pas pour asseoir une décision. Tous les autres procès-verbaux sont infectés de nullités, par les omissions commises; ils sont absurdes; ils impliquent les uns & les autres, soit dans les raisonnemens, soit dans les faits; & s'il étoit question de démontrer combien la justice est souvent trahie & blessée, quand elle prononce sur certains rapports, l'incertitude de ceux-ci en offriroit une preuve sans réplique.

A notre égard, quel parti prendre? Un particulier fait vendre deux chevaux & deux jumens à une foire; celui qui les achete, est un marchand de chevaux, sans doute assez instruit pour distinguer ceux qui jettent, de ceux qui ne jettent pas; & ceux qui sont glandés, de ceux en qui les glandes

ne sont point tuméfiées. Nulle preuve solide que ces chevaux fussent alors dans la premiere de ces situations ; au contraire, le marchand lui-même avoue qu'il les a vu jetter en route sans tousser, & se tait sur la circonstance des glandes & du flux par les naseaux, au moment de l'achat.

Ce même marchand achete d'un autre particulier, à la même foire, un autre cheval, qui depuis a été jugé farcineux & morveux, qui a fait route avec les chevaux & jumens premiers achetés, & qui a habité avec eux; ce cheval ayant paru infecté, lors de la visite de six maréchaux, & les autres seulement douteux & suspects, ces six maréchaux, d'un commun accord, ont pensé qu'il avoit communiqué la morve à ceux-ci. On trouve ce même cheval soigneusement caché & célé dans l'écurie du marchand, les autres chevaux de cette même écurie, n'en étant séparés que par une toile.

On interroge ce marchand sur le fait de la vente des jumens qu'il a achetées avec les chevaux du même particulier, il refuse de déclarer à qui il les a vendu, sans doute dans la crainte qu'on n'argumente de l'état sain de ces jumens qui ont vécu avec les deux chevaux du Sieur G..., & pour prouver le fait de la contagion par le cheval farcineux & morveux.

D'autres maréchaux sont entendus dès le 8 août,

ils déclarent le cas redhibitoire, sans détailler les signes vraiment univoques de la morve; & pour contredire la présomption favorable au Sieur G..., & défavorable à Riviere, de l'infection des deux chevaux, par celui qui a été jugé morveux & farcineux, ils font valoir, même avec une sorte d'aigreur & de suffisance, des idées purement systématiques & désavouées par le plus grand nombre, sur une maladie dont la cause est totalement inconnue, & dont les effets, même, sont à peine certains; ils négligent, pour s'étendre en de vains raisonnemens, les faits qu'il seroit le plus essentiel de constater; en s'arrogeant, d'une part, un droit de supériorité de lumieres sur leurs confrères, ils démentent, d'une autre, la légitimité de cette prétention par l'ignorance des formes & des circonstances à établir dans des procès-verbaux en pareille matière.

Ainsi l'obscurité demeurant encore toute entiere, à l'exception de quelques présomptions dont pourroit exciper le Sieur G..., & que nous croyons devoir rejetter, parce que la loi n'admet pas la présomption au rang des preuves; Riviere étant demandeur, & n'ayant rien prouvé d'utile à sa cause, les présomptions étant d'ailleurs contre lui, qui n'en a aucune de son côté; ce marchand étant, de plus, censé capable de distinguer des chevaux qui

jettent, dans les achats qu'il fait, & se trouvant, selon ce qui paroît, par cet événement, peu circonspect sur l'état sain ou contagieux des chevaux dont il se charge, nous estimons, d'après toutes ces considérations, que le seul jugement à prononcer, par MM. les Juges-Consuls, est la mise des parties hors de cour, Riviere devant, néanmoins, supporter seul les frais & dépens auxquels il a, mal à propos, donné lieu.

FAIT à l'École Vétérinaire d'Alfort, le .... Septembre 1768.

Signé CHABERT, PÉAN, LEMBON & DOUBLET.

Nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à imprimer cette Consultation, qu'elle nous a paru un modele pour diriger les Maréchaux & les Experts dans l'examen des Chevaux sur l'état desquels les Tribunaux les consultent, & pour les instruire, en même-temps, de la maniere dont ils doivent dresser leurs procès-verbaux & faire leurs rapports. Nous les renvoyons, au surplus, à ce que nous avons déjà écrit sur cet objet, dans les volumes précédens.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

DEUXIÈME PARTIE.

Description & Traitement des Maladies Épizootiques & Particulières.

De l'Avortement, dans les femelles des animaux domestiques.

Par le C. Flandrin.

L'AVORTEMENT est le *part prématuré* ou *contre nature*, dans toutes les femelles des animaux domestiques ; il a lieu dans tous les temps de la gestation, avant le terme prescrit par la nature, & il donne naissance à un fœtus, ou mort, ou expirant, ou quelquefois, mais très-rarement, plein de vie ; mais n'étant presque jamais alors assez vigoureux pour continuer de vivre.

Cet accident qui anéantit inévitablement les

deſſins primitifs de la nature, puiſqu'il détruit les individus avant qu'ils puiſſent ſe reproduire, eſt ſuivi d'effets plus ou moins funeſtes ſur deux individus à la fois; ſur le fœtus qui en eſt la victime, & ſur la mere qui en ſouffre plus ou moins, & qui même peut devenir incapable de concevoir, ou qui périt.

Lorſque l'*avortement* n'a lieu que dans quelques ſujets d'une eſpece quelconque, répandus çà & là, il fixe à peine l'attention; mais, lorſqu'il affecte un grand nombre de femelles à la fois, & ſur-tout de la même eſpece, lorſqu'il ſe répete chaque année, il devient un fléau redoutable pour le cultivateur & pour l'agriculture.

Les vaches y ſont plus expoſées que les femelles de toutes les autres eſpeces d'animaux domeſtiques; il a ſouvent, en elles, le dernier caractère que nous venons de lui reconnoître, & l'*avortement* eſt enzootique, dans une ferme, dans une paroiſſe, un canton, & même dans tout un pays, pendant quelques années, ou pendant aſſez de temps pour y être regardé, comme un mal perpétuel.

Ce qui rend ce mal plus à craindre, c'eſt le peu de connoiſſance qu'on a de ſa véritable cauſe; c'eſt le tâtonnement qu'on eſt obligé de mettre dans le traitement; c'eſt la difficulté d'en prévenir le retour: auſſi eſt-il du nombre de ceux ſur leſquels on n'a que peu de notions, & de ceux que le vulgaire n'attribue

que trop communément à des forts ; dont les causes sont, par conséquent, à approfondir, & qu'il importe d'étudier avec beaucoup d'attention.

Dans les circonstances de l'espece de celle-ci, difficiles eu égard à l'obscurité qui les couvre encore, il faut connoître, avec détail, tous les faits qu'on possede, ayant d'en savoir les résumés, pour en découvrir les conséquences : c'est afin de se conformer à ces idées, qui ont pour base les regles à suivre pour la recherche de la vérité, que, dans l'histoire que nous offrons de l'*avortement*, nous exposerons d'abord les observations importantes qu'on a recueillies sur cet événement fâcheux.

Premiere Observation.

Le C. *Pelé*, artiste vétérinaire, établi à Toury, département d'Eure & Loir, mande que le fermier qui éprouve ces malheurs, se plaint que ses vaches y sont exposées depuis près de trente ans, non pas de suite, mais avec interruption de quelques années seulement.

L'étable est grande & spacieuse, assez élevée ; les vaches y sont à l'aise ; la porte est en plein nord ; il y a deux fenêtres à la même exposition, & une du côté du couchant ; le sol en est parfaitement horizontal.

Point de marre dans la cour de la ferme ; on nettoie l'étable deux fois par semaine.

La nourriture des vaches eſt, en hyver, de la paille d'avoine, des menues pailles de bled & du ſon ; en été, de la luzerne, du trefle, des écoſſas de pois verds, & des herbes du jardin.

Elles boivent, preſque toute l'année, de l'eau d'une marre qui eſt placée dans le village, où s'abreuvent également les vaches des autres fermes, qui n'avortent pas ; le reſte de l'année, on les abreuve d'eau de puits, qui paroît très-bonne.

Les ſervantes qui les menent aux champs en été, (parce qu'en hyver elles ne ſortent pas de l'étable), évitent de les faire courir ; d'ailleurs depuis trente-trois ans on en a beaucoup changé.

Les plantes qui croiſſent dans les champs, dépendant de la ferme & des environs, n'offrent rien de remarquable ; le pays eſt de plaine, ſans aucun vallon, point d'eau ſtagnante, point de fontaine, ni ruiſſeaux, ni bois, par conſéquent, point de plantes aquatiques ; il n'y vient que du bled, du ſeigle, de l'avoine, de l'orge, des pois, de la veſce & autres pâturages artificiels ; les herbes, qui ſe trouvent mêlées, n'incommodent pas les vaches des endroits voiſins, ni celles des autres fermes du lieu même.

Cela ne dépend pas non plus du taureau, car on en a changé bien des fois ; celui qui y eſt maintenant, n'a pas plus de quatre ans.

L'opinion des gens de la campagne, eſt que

l'*avortement* ſe communique ; ils penſent que ſi l'on paſſe par la porte de l'étable, un veau venu avant terme, toutes les vaches pleines qui paſſent par cette porte, avortent auſſi ; en conſéquence, ils pratiquent un trou dans le mur pour le faire ſortir.

Ce fut cette opinion qui détermina, il y a quelques années, le fermier, à faire conſtruire une nouvelle étable ; celle où les vaches étoient alors, avoit une porte ouverte au levant ; celle où elles ſont maintenant, ainſi qu'on l'a vu, ouvre du côté du nord ; l'*avortement* n'a pas ceſſé pour cela.

Il ſemble que la cauſe du mal ne peut dépendre que de la cohabitation des vaches, parmi leſquelles il y en a toujours qui viennent d'avorter.

Dans ces *avortemens*, le placenta ne ſuit pas le fœtus, mais il entre en putréfaction & tombe peu-à-peu par lambeaux ; l'odeur qui s'en exhale, ſe répand dans l'étable, & s'y conſerve ; les autres vaches la reſpirent au détriment du fœtus qu'elles portent ; toutes n'avortent pas, parce qu'elles n'ont pas la même diſpoſition ; on a changé d'étable, il eſt vrai, mais on a mis dans la nouvelle, les mêmes vaches dont il pouvoit y en avoir quelques-unes de nouvellement avortées ; on a employé des fumigations pour purifier l'air ; le fermier a, de temps en temps, mis de nouvelles vaches dans ſon étable, pour remplacer celles qui avortoient, mais il n'en

a pas renouvellé la totalité, & il lui en reste toujours quelques-unes des anciennes.

On lui a donné l'avis de vendre toutes ses vaches & même le taureau ; de faire frotter ensuite les murailles avec de l'eau de chaux vive, de bien laver les mangeoires avec du vinaigre de vin, d'enlever la superficie du sol, d'environ quatre pouces de terre, d'y rapporter de la terre blanche, afin de remplir le vide, & de remettre dans son étable de jeunes vaches qui ne seroient pas pleines, & qui viendroient de main sûre.

Le fermier prétend que ce qui a ramené l'*avortement*, cette derniere fois, parmi ses vaches, c'est qu'il en avoit acheté une dans une foire, qui lui donna un veau avant terme, mal conformé & monstrueux ; ce n'est que depuis cette époque que ce malheur a reparu.

Les vaches qui ont avorté, restent long-temps sans concevoir ; d'autres ne conçoivent plus ; toutes recherchent fréquemment le taureau, & quelques-unes tombent dans le marasme.

Une vache qui avorte pour la premiere fois, à quatre mois, si elle peut concevoir ensuite, avorte, pour la seconde fois, à un terme plus avancé, & la troisieme fois plus près encore du terme naturel ; mais après cela, les veaux viennent toujours à bien ; si dès la premiere fois, la bête avorte à six

mois ou plus, l'*avortement* n'a lieu qu'une fois ou deux, à proportion de ce que le premier *avortement* eſt plus approché du neuvieme mois.

Cette remarque a engagé une fermiere qui éprouvoit le même malheur, à ne pas renouveller ſes vaches pendant environ trois ans; elle prétend que cela a fait ceſſer les *avortemens*. Ce moyen, s'il eſt bon, eſt-il applicable au cas préſent? puiſqu'il arrive que pluſieurs vaches qui ont une fois avorté, ne conçoivent plus du tout dans la ſuite.

Il y a dans l'étable ordinairement ſeize ou dix-huit vaches.

Seconde Obſervation.

Le C. *Barrier*, artiſte vétérinaire à Chartres, dans le même département, a communiqué les détails ſuivans, ſur les effets de l'*avortement* dans la Beauce, ils ſont les réſultats d'une ſuite d'obſervations.

L'*avortement* a lieu dans tous les temps de la plénitude, mais plus ordinairement à cinq ou ſept mois.

Lorſque les vaches s'y préparent, & qu'aucunes cauſes externes n'y ont contribué, elles montrent tous les ſymptômes d'un vélage à terme.

Ce part anticipé eſt tout au plus huit jours à ſe préparer, il eſt même aſſez ſouvent inopiné; alors le lait diminue, ou eſt entièrement tari; le pis ſe tuméfie; les grandes lévres ſe gonflent, ce que les

gens de la campagne expriment, en disant que *la vache fait ses peaux ;* les os du bassin se relâchent ou se désunissent, ce qu'on exprime, en disant que *la bête se démanche* : on sent encore quelquefois le veau remuer, mais ses mouvemens sont si foibles, qu'il faut de l'exercice dans ce travail, pour les appercevoir ou les sentir.

L'instant de l'*avortement* est annoncé par le démanchement complet du bassin, par le coaillement, le trépignement, le beuglement, de légéres tranchées, les déjections fréquentes des excrémens & de l'urine.

Tous ces symptômes sont plus sensibles à mesure que le terme du part approche, si le placenta est plus ou moins adhérent, si le fœtus est plus ou moins vivant, ou situé plus ou moins avantageusement.

La sortie du fœtus est quelquefois précédée de vingt-quatre heures par celle du délivre ; d'autre fois le fœtus sort deux jours avant le placenta ; nous avons aussi vu l'un & l'autre sortir en même temps ; mais le plus souvent, l'avorton vient seul, & la vache ne délivre point, alors on est obligé d'extraire ce corps étranger, qui, dans ce cas, est toujours très-adhérent ; si on ne l'extrait pas, il ne sort que peu-à-peu, par lambeaux putréfiés, & entraînés par une suppuration de mauvaise nature ; la bête reste pendant environ six mois dans un état de

langueur ; l'appétit se perd ou devient capricieux ; la sécrétion du lait est nulle ou presque nulle ; & enfin elle tombe dans l'atrophie & le marasme.

Presque tous les veaux sont vivans, en sortant du ventre de la mere ; quelques-uns ont vécu huit jours, d'autres un seul instant : ceux qui vivent, ont un râlement plus ou moins fort, accompagné d'un écoulement par les narines, d'une liqueur mucilagineuse, couleur de rouille de fer ; ils ont un beuglement continuel & effrayant ; enfin ils sont toujours maigres & flasques ; les gencives, le palais, la conjonctive, sont pâles ; les vaisseaux ombilicaux affaissés & livides, & la dyspnée, jointe, à la grande foiblesse, annoncent en eux une organisation manquée.

La peau est molle, adhérente aux os, aux muscles ; ceux-ci sont blafards & sans consistance.

Les estomacs & les intestins sont resserrés sous un très-petit volume ; ils contiennent une humeur bilieuse, semblable à celle que nous avons vu fluer par les naseaux. Les vaisseaux lactés du mésentère sont peu ou point sensibles. La vésicule du fiel paroît avoir souffert de l'acrimonie du fluide, qu'elle ne contient d'ailleurs qu'en petite quantité ; il est d'une couleur plus foncée qu'à l'ordinaire ; les graisses qui avoisinent cette poche, sont boursouflées, & dans un état de fonte.

Les poumons paroissent tuméfiés, rouges & charnus ; il nous est arrivé quelquefois de les souffler, sans pouvoir parvenir à les gonfler, quoique le cœur du sujet fut encore palpitant. La trachéé-artere & les bronches sont aussi plus ou moins remplies de cette liqueur safranée dont nous avons parlé : c'est, sans doute, cette liqueur plus ou moins glutineuse qui s'oppose à l'entrée de l'air dans les poumons, à la facile dilatation du viscere, & qui rend la respiration laborieuse & accompagnée de râlement.

Le cœur & tout le systême vasculaire ne contient que peu de liquide légérement coloré & sans consistance : cette espece de sang est semblable à de la lavure de chair ; sa couleur tire sur le violet, & il est dans un véritable état d'appauvrissement.

Le cerveau est presque sans consistance ; ses ventricules contiennent une sérosité légérement mucilagineuse, sans goût & sans couleur.

Il résulte des observations générales, que :

1°. Les vaches ne sont malades, ni avant, ni pendant, ni après l'*avortement*, si elles délivrent bien ; mais le plus souvent elles ne délivrent point, ou très-difficilement.

2°. Elles deviennent en chaleur aussi-tôt après l'*avortement* ; mais elles conçoivent difficilement, & pour me servir de l'expression de la campagne, elles

elles sont souvent *en chasse* avant de se faire emplir (1). Quelques-unes, même, le deviennent encore après avoir conçu; d'autres enfin, & ce cas est le plus fréquent, ne peuvent concevoir, sur-tout avant la révolution du terme.

3°. Quelquefois, c'est par une vache, ancienne habitante de la ferme, que commence la maladie; mais le plus souvent elle est communiquée par une vache nouvellement acquise.

4°. Elles avortent les unes & les autres, sans qu'on puisse soupçonner que des causes externes y aient contribué.

5°. Il est rare de voir une étable n'avorter qu'une seule année; nous avons vu un troupeau nombreux dans lequel cet accident a duré cinq ans, au bout desquels la maladie du sang survint, & emporta douze meres; l'*avortement* reparut après la cessation de cette maladie, & dura encore deux ans.

6°. Plusieurs vaches sont sujettes à des ardeurs, des sécheresses de la peau, à des démangeaisons, à des ébullitions, &c.

---

(1) Tous les fermiers de la ci-devant Beauce, observent que les vaches qui deviennent souvent *en chasse*, & que l'on conduit *au robin* (c'est le nom qu'on donne au taureau), sont sujettes à *se gâter*. Nous traiterons, dans la suite, de cette maladie, que nous croyons encore particuliere à la province de Beauce. (*Note du C. Barrier*)

7°. Quand cette maladie exiſte dans un village, ou dans une ferme, elle s'y borne, & y dure plus ou moins long-temps; mais elle ſe propage quelquefois d'un village ou d'une ferme à une autre, lorſqu'on y introduit une bête qui doit avorter.

8°. On a obſervé, cependant, que l'émigration affoibliſſoit la maladie, ainſi que l'attention d'éloigner ou de ſéparer des autres, les vaches prêtes à avorter, de les laiſſer ſe rétablir parfaitement, de ne les rejoindre au troupeau qu'environ ſix ſemaines après, & de ne leur permettre l'approche du mâle, qu'à la révolution du terme, &c.

Les cauſes de l'*avortement* épizootique, dont nous venons de reconnoître la marche, ſont : la conſtruction vicieuſe des étables où les vaches ſont renfermées preſque toute l'année, les mauvais foins qu'on y donne à ces animaux, les alimens, & les eaux de marre dont on les abreuve, les viciſſitudes de l'atmoſphere, la diſpoſition des organes de la génération, le ſéjour ou la putréfaction des cotylédons & de l'arriere faix dans la matrice, lorque la vache eſt couverte immédiatement après avoir avorté, &c.

Cette maladie eſt généralement regardée comme contagieuſe dans les campagnes; on eſt perſuadé que la premiere vache attaquée de la maladie la communique aux autres; peut-être auſſi que les

émanations du corps de la malade, jointes à des causes générales, facilitent le développement de la maladie, son accélération, sa naissance, même, dans des bêtes qui n'en auroient pas été affectées.

L'on a souvent vu la maladie commencer, & être communiquée par une vache nouvellement acquise, & le mal, une fois existant, se renouveller plusieurs années de suite, soit dans les mêmes individus, soit dans de nouveaux, joints au troupeau.

Ces observations, qui, au premier coup d'œil, paroissent fortifier l'idée de la contagion, ne lui sont cependant pas entièrement favorables : en effet, où les bêtes acquises sortent d'un lieu où elles étoient exposées à toutes les causes de la maladie, & alors, elles en ont déjà le germe, qui ne fait que se développer, ou bien, elles sortent d'un endroit sain, & dans ce cas, comment occasionnent-elles la contagion? Est-ce parce que, moins exposées subitement dans une atmosphere nouvelle pour elles, chargée de vapeurs épaisses, & plus ou moins déleteres, elles y résistent d'autant moins qu'elles y sont moins habituées, & que la secousse générale qu'occasionne cette transplantation, donne lieu à l'*avortement*?

Au surplus, les paysans sont si persuadés que ces *avortemens* sont contagieux, qu'ils ne cessent de répéter, guidés sans doute, par une expérience transmise de pere en fils, & constante, que les savans

traitent peut-être trop souvent de préjugé & de superstition (1), que, pour éviter toute récidive, il faut sortir les veaux soigneusement enveloppés, & avec précaution, par une fenêtre, par une brêche, & non par la porte, & prendre garde, sur-tout qu'aucune vache ne suive, ou ne traverse la route qu'on a prise.

Troisieme Observation.

Il y a eu, en juillet 1786, aux environs de Mirepoix, plusieurs vaches qui ont mis bas des veaux morts hydropiques : l'eau étoit répandue entre cuir & chair, & particulièrement depuis la tête jusqu'au bassin ; les côtes & le dessous du ventre n'en étoient pas aussi affectés : on a prétendu que cette maladie dépendoit d'un épanchement d'urine dans le tissu cellulaire ; diverses de ces poches contenoient trois, quatre à cinq livres de liqueur : les veaux pesoient ordinairement quarante-cinq, cinquante à soixante livres, ce qui est surprenant, puisque les vaches sont très-petites ; la tête étoit toujours d'un volume énorme ; les vaches ne portoient jamais les veaux jusqu'à terme, il s'en falloit ordinairement trois semaines ou un mois ; elles devenoient monstrueu-

(1) S'il est vrai que le préjugé aveugle souvent les habitans des campagnes, dont l'intelligence ne peut être que bornée, il est vrai aussi, que souvent, ils observent exactement ce qui se passe dans la nature, & ne se trompent pas.

ſement groſſes vers le ſeptieme mois, au point qu'on auroit dit qu'elles portoient deux veaux; elles conſervoient leur gaieté juſqu'au deux ou troiſieme jour avant le part; à cette époque, elles devenoient triſtes, & perdoient l'appétit; les mouvemens diminuoient conſidérablement, & enfin, ils ceſſoient entièrement; alors le fœtus étoit mort.

Quatrième Obſervation.

En juillet 1784, à Chalons, & dans les environs, les vaches & les jumens ont preſque toutes avorté; pluſieurs ſont mortes par la faute des propriétaires qui ne leur ont pas donné tous les ſecours néceſſaires, tant pendant le temps de l'*avortement* qu'après. Le C. *Moiſeau*, artiſte vétérinaire, dans cette ville, qui rend compte de ce fait, a été appellé pour la réduction de pluſieurs renverſemens de matrices de vaches; il a mis cette partie dans ſa poſition; il a fait quelques points de ſuture à la vulve, & il a ſuſpendu les bêtes pendant cinq ou ſix jours; il a auſſi fait faire par jour pluſieurs injections de vin chaud & de ſel commun; il a même été obligé d'en venir à celle d'eau-de-vie camphrée, qui lui ont parfaitement réuſſi.

Cinquième Obſervation.

En novembre 1787, une vache appartenante à M...., rue du Pont-aux-Choux, à Paris, perdit inſenſiblement l'appétit, au point qu'on lui admi-

niſtroit du pain délayé dans une décoction d'herbes légumineuſes, de l'eau blanche & des lavemens nutritifs pour la ſoutenir. Cette vache achetée depuis environ trois ſemaines, arrivoit du Cotentin. Le neuvième jour de l'apparition de ces ſymptômes, elle avorta d'un fœtus d'environ ſix mois, qui mourut un inſtant après. Depuis ce temps, elle mangea neuf à dix livres de foin par jour, mais ſans montrer un appétit comme ci-devant, à chaque inſtant elle étoit attaquée de coliques & de battemens de flancs.

Sixième Obſervation.

Le C. *Deſchamps*, artiſte vétérinaire à Andély, a obſervé que dans ce lieu, un grand nombre de vaches avortent depuis pluſieurs années, & que cet accident ne paroît provenir ni de la nourriture, ni du défaut de boiſſon, ni des étables, ni de l'air.

Septième Obſervation.

Le C. *Moutonnet*, artiſte vétérinaire à Beurnonville, obſerve que toutes les vaches y avortent, ſans qu'on en puiſſe reconnoître la cauſe.

Elles ne ſortent plus de l'étable dès le commencement de l'hyver, & on en a le plus grand ſoin pendant toute cette ſaiſon.

On a ſéparé trois vaches qui étoient pleines, de celles qui ne l'étoient pas : deux de ces vaches ont avorté, l'autre a fait ſon veau à terme.

Ces vaches avortent toutes au quatrieme mois ; l'*avortement* s'opère comme le part naturel.

Le taureau eſt très-gros & très-long de corps ; il fatigue les vaches dans le temps du ſaut.

Quatorze des vaches qu'il a couvertes, ont avorté en moins d'un an.

Elles ont pour nourriture de la paille d'avoine, du regain de luzerne, du foin & des navets.

On a attribué cet *avortement* à la groſſeur exceſſive de la panſe : on a propoſé, pour le prévenir à l'avenir, de mettre les vaches ſous un hangard, de diminuer la nourriture d'un tiers, de ſupprimer, ſur-tout, celle qui fournit peu de ſuc nourricier.

Huitième Obſervation.

Une géniſſe âgée de neuf mois a avorté d'un veau de la groſſeur d'un chat : ce veau avoit ſix ſemaines.

Cette géniſſe avoit été couverte par un taureau de ſon âge, avec lequel elle avoit pâturé pendant l'été.

Neuvième Obſervation.

Une vache âgée de huit ans, eſt affectée du clou, à la ſuite d'un *part prématuré*, & de la pourriture du placenta qui étoit reſté dans l'uterus : le lait tarit, la bête tombe dans la phtyſie pulmonaire ; le poil eſt terne, piqué ; la peau eſt attachée aux os, aux chairs, elle eſt dure, douloureuſe, couverte de petites tumeurs, contenant des oeſtres.

Peu de temps après, la bête éprouve un flux, par la bouche & les naseaux, de matiere laiteuse très-épaisse, fétide & immiscible à l'eau; le flux n'a duré que quelques jours, la bête étant morte peu de temps après son apparition.

A l'ouverture on a trouvé la panse légérement rétrécie: le bonnet contenant huit grandes aiguilles, dont plusieurs étoient très-longues, le feuillet dur & rempli de matieres desséchées; la matrice engorgée, durcie, & remplie intérieurement de matiere épaisse & jaunâtre entièrement putréfiée; la chaux qu'on a versé sur cette matiere, a fait dégager une odeur très-forte d'alcali volatil; cette substance a verdi le syrop violat: l'alcali volatil ne l'a point liquéfié: elle étoit très-peu dissoluble dans l'eau, d'où il résulte que cette matiere n'étoit autre chose qu'une substance animale putréfiée.

Le foie étoit squirreux, les reins flasques & engorgés, la vessie balonnée: les lobes pulmonaires abscédés, remplis de clapiers, contenant une matiere semblable à celle que l'animal avoit rendue par la bouche & par les naseaux.

Dixieme Observation.

On se plaint à Mantoue de l'*avortement* des vaches: cet accident, qui y est très-fréquent, arrive entre le cinquieme & le sixieme mois; il se montre principalement en automne, temps où l'on

retire les vaches des champs, pour les renfermer dans les étables.

Onzieme Obſervation.

L'*avortement* a lieu en Suiſſe, aſſez ſouvent; les vaches qui avortent une fois ſont plus ſujettes à cet accident que les autres; celles qui pâturent l'herbe couverte de gelées blanches, avortent fréquemment.

Douzieme Obſervation.

En janvier 1782, les vaches du fermier d'Euruſe, près Grandvilliers, en Picardie, ont toutes avorté.

Elles étoient nourries avec la paille d'avoine, de ſeigle & de froment: elles étoient abreuvées avec de l'eau de fontaine très-pure. Cet *avortement* eſt le premier qui arrive aux vaches de cette ferme: il a eu lieu à la moitié du terme de la portée, un mois plutôt, un mois plus tard.

Les vaches qui ont avorté, ont eu infiniment de peine à délivrer; elles ne témoignoient aucuns ſymptômes maladifs, ſoit avant, ſoit après l'*avortement*; tous les fœtus avortés ſont morts: toutes les mères ont perdu leur lait.

On a cru devoir attribuer la cauſe de cet accident, aux chaleurs exceſſives de l'été d'auparavant.

Treizième Obſervation.

Le C.... fermier, à Maiſons ſur Charenton, avoit un troupeau de vingt-huit vaches; ſeize ont

avorté les unes après les autres, à différentes époques de la gestation.

L'été étoit très-sec ; les animaux ont pâturé pendant toute cette saison, dans une espece d'étang très-fangeux, formé par les eaux de la Seine : les vaches y étoient dans la vase jusqu'aux genoux, l'herbe qu'elles paissoient, étoit composée de joncs, de lèche, de renoncules, &c.

Ce troupeau étoit formé partie d'anciennes vaches, partie de vaches nouvellement achetées dans la Basse-Normandie ; les dernieres n'ont avorté qu'apres les autres.

La premiere, à laquelle cet accident est arrivé, est morte deux heures après avoir mis bas un veau mort depuis plusieurs jours.

La seconde, qui a aussi avorté d'un veau mort, n'a pas pu délivrer, il a été impossible d'introduire la main dans l'uterus, pour opérer l'extraction de l'arrière faix, la fievre s'est emparée de la bête, & elle est morte, trente-six heures après.

Les autres vaches de ce troupeau ont aussi avorté, chacune d'un veau mort. Cet accident ne leur est arrivé, qu'après avoir été guéries d'une indigestion de luzerne qu'elles avoient mangée dans le champ : elles ont toutes été secourues à temps, & toutes ont été sauvées.

L'une de ces vaches avoit la panse si pleine d'a-

limens, qu'il a fallu ouvrir ce viſcere, & en retirer la luzerne avec la main; preſque toutes ont eu la panſe ouverte par le trois-quart (1).

L'*avortement* de ces dernieres vaches a eu lieu quelques mois après l'indigeſtion; cinq n'ont pas pu délivrer; le placenta s'eſt pourri dans la matrice, & elles ſont mortes des ſuites de cette corruption.

Quatorzième Obſervation.

Les vaches avortent auſſi en Angleterre; j'en ai vu des exemples dans le comté d'Eſſex : je ſais que cet accident a lieu auſſi dans d'autres parties de ce royaume.

On y eſt perſuadé que l'*avortement*, dont il s'agit, eſt contagieux.

On a obſervé que les vaches qui ont avorté, éprouvent de nouveau cet accident, plus aiſément que les autres.

Beaucoup de particuliers ſe défont des vaches qui ont avorté une ſeule fois.

D'autres perſonnes ſéparent la vache qui a perdu ainſi ſon veau, du reſte du troupeau, & la mettent à l'écart, juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaitement rétablie, alors on lui donne le taureau. On ſaigne

(1) Voyez tous les détails relatifs à l'*indigeſtion* & à ces différentes opérations dans le volume pour l'année 1792, page 158, 202 & ſuivantes. (*Note des éditeurs.*)

cette vache un mois avant le temps où l'*avortement* est arrivé la premiere fois.

Ces personnes font aussi oindre le tour de la bouche & des naseaux, ainsi que la circonférence de l'anus & des parties naturelles, avec du goudron, afin de répandre une odeur forte, capable de s'opposer aux effets de la contagion.

Quinzième Observation.

Toutes les vaches de la paroisse de Beaulieu, près Mantes, ont avorté l'année derniere (1789).

On a observé que les terres sont si grasses, qu'elles retiennent les eaux, & que, comme il avoit beaucoup plu, les pâturages étoient couverts d'eau, ce qui a relâché les fibres de la matrice.

Seizième Observation.

Depuis trois ans, un grand nombre de vaches qui paîssent dans la forêt d'Orléans, avortent.

Dix-septième Observation.

On lit le fait suivant dans la *Gazette d'agriculture*, en date de Leipsick, le 22 mars (1).

» Par une singularité inouie dans ce pays-ci, l'*avortement* des vaches a été presque général; malgré toutes nos recherches, nous ignorons encore quelle en est la cause, & nous n'avons pu trouver des remedes ou des moyens pour arrêter le cours du mal ».

(1) Année 1777, page 244.

» Les économes seroient bien aises d'apprendre, si dans d'autres pays, on a jamais éprouvé de pareils accidens : ce qu'ils désirent principalement, c'est de connoître la cause du mal ; car alors, il sera aisé d'y appliquer des remedes efficaces ».

Dix-huitième Observation.

A Saint-Maur, plusieurs jumens, appartenant au prince de Condé, ont avorté.

Ces bêtes étoient dans le parc, où elles vivoient de l'herbe qu'elles y trouvoient, & elles paroissoient jouir de la meilleure santé : les gelées survenues à la fin d'octobre 1786, étant très-fortes, une de ces jumens a avorté d'un poulain mort, qui n'avoit que quatre mois & demi.

La mere ne parut pas souffrir de cet accident : elle fut cependant affectée, le dixieme jour, d'une fievre violente, dont elle est morte le onze.

A l'ouverture on ne trouva de remarquable, que la tuméfaction énorme du foie.

Quelques jours après, une seconde jument avorta encore, c'est à cette époque que nous fumes appellés.

La fievre étoit forte, l'inflammation générale ; la bouche, les naseaux, le fondement, étoient d'une chaleur brûlante : on ne trouva, dans le vagin, que beaucoup d'inflammation, la matrice étoit très-resserrée & retirée sur elle-même.

La crainte du développement de la gangrène

dans l'uterus, empêcha de pratiquer la ſaignée; on preſcrivit l'eau de Rabel, étendue dans une infuſion antiſpaſmodique; on continua ce traitement pendant quatre jours, temps où la bête fut regardée comme guérie.

On mettoit un demi-gros d'eau de Rabel par chopine d'infuſion de méliſſe : l'effet ſalutaire qu'il produiſoit, étoit ſenſible, au moment même où on l'adminiſtroit à l'animal (1).

Dix-neuvième Obſervation.

Une jument ayant été couverte avec fruit, au printemps paſſé (1789), les ſignes de la plénitude étant peu ſenſibles, & la bête étant redevenue en chaleur le ſeptieme mois de la ſaillie, on crut devoir la regarder comme n'étant pas pleine, & la faire couvrir de nouveau; elle avorta le lendemain de cette opération.

Vingtième Obſervation.

Une jument âgée de neuf ans, pleine depuis peu de temps, éprouve des coliques : on voit ſortir du vagin une partie du placenta; le col de la matrice eſt reſſerré; on le dilate peu-à-peu, & on fait l'extraction du fœtus : le placenta eſt très-adhérent, on

(1) On peut conſulter ce que *Bourgelat* a dit de l'*avortement* des jumens dans ſon *Traité des Haras*. Voyez *Elémens de l'art vétérinaire*. *Traité de la conformation extérieure du cheval*, &c, IV[e] édit. 3[e] partie, pag. 430 & ſuiv. (*Note des éditeurs*)

donne des emménagogues ; à la quatrieme dose, ils opérent la sortie de l'arrière faix.

Le fœtus a cinq pouces de longueur, du bout du nez à l'extrêmité des fesses.

On donne à la mere de l'eau blanche tiéde miélée; peu de jours après on la purge, la médecine a agi comme diurétique.

Vingt-unième Observation.

Le C. *Huzard* fut mandé, à Paris, pour voir une jument qui arrivoit de faire une route fatigante, attelée à une voiture de roulier; elle avoit, disoit-on, une chute de matrice, suite d'un effort; & le maréchal qui l'avoit déjà vu, vouloit tout faire rentrer, & faire quelques points de sutures à la vulve, pour contenir les parties.

Le C. *Huzard* reconnut bientôt que les parties qui sortoient, étoient les enveloppes d'un fœtus; il en fit l'extraction; ce fœtus, d'environ quatre mois, étoit mort, mais du reste bien constitué.

Du repos, une bonne nourriture, quelques bouteilles de vin & de miel, eurent promptement rétabli la jument; elle avoit été couverte à la dérobée, par un cheval laché dans une écurie d'auberge.

Vingt-deuxième Observation.

A Sainte-Marie du Néant, en Normandie, les jumens avortent. On observe qu'une belle jument a avorté d'un poulain, étant à la derniere semaine de sa gestation.

Sur cinq, il n'en reste que trois de pleines : il en avorte tous les jours ; & déjà plus de trente ont éprouvé cet accident dans le voisinage.

Le pays que les jumens habitent, est sujet à des brouillards à cause du grand & du petit d'Eix qui l'avoisinent ; le terrein est extrêmement gras.

Observations générales.

C'en est assez de ces exemples, pour montrer combien les *avortemens* sont fréquens parmi les vaches & les jumens, & que souvent cet accident est épizootique en elles : que même il n'est que trop souvent enzootique parmi les premieres.

Il n'a pas, pour l'ordinaire, ces caracteres de permanence, & de communauté dans les autres femelles des animaux domestiques.

Les brebis sont, parmi ces dernieres, les plus exposées à cet accident après les jumens ; mais il ne se montre jamais dans un troupeau que comme un effet particulier ; & lorsqu'il se multiplie, ce qui est fort rare, cela n'a lieu que par des causes connues, comme par exemple, lorsqu'on laisse souffrir ces animaux de la faim, de l'humidité : lorsqu'après un été & un automne pluvieux, pendant lesquels ils ont été mal nourris, on les enferme pendant l'hyver, pour l'être plus mal encore. On voit aussi des *avortemens* de brebis, lorsque ces animaux exposés à l'air toute l'année, sont placés

dans

dans des lieux où se rassemble une grande humidité dans l'atmosphère : nous avons vu plusieurs exemples de cette espece, en parcourant les campagnes de la France.

La toison tombe généralement dans les brebis qui avortent en Angleterre, dans les provinces de Suffolk & de Norfolk ; elle est complétement détachée au printemps.

Les chévres n'avortent presque jamais ; & à peine en est-il quelques exemples dans les pays où elles sont les plus communes.

Les truies avortent rarement, & nous n'en avons qu'un petit nombre d'exemples particuliers. On voit cependant, dans la *Gazette d'Agriculture* (1) ; qu'on se plaint à Hanovre de cet accident. On se rappelle, y dit-on, que l'an passé, des armées de souris parcoururent plusieurs contrées d'Allemagne ; & que les porcs leur firent la guerre, en dévorant toutes celles dont ils pouvoient se saisir. Il tomba aussi beaucoup de nielle & de rosée maligne qui infecterent les pâturages. On observe ensuite qu'un grand nombre de truies avorterent en plusieurs endroits, & que la plupart des petits de celles qui n'avorterent pas, moururent. On demande si les souris, ou les herbes imprégnées de nielle, dont

(1) Année 1777, déjà citée, page 578.

les truies ont fait leur nourriture, doivent être regardées comme la caufe des *avortemens* des meres & de la mort des petits ?

Il en eft de même des chiennes, à l'exception de celles qui, très-petites, très-délicates, trop jeunes, trop graffes, ne portent prefque jamais leurs petits à terme.

Les chattes avortent très-rarement, & on en a vu de pleines tomber de vingt pieds de haut, & plus, fans éprouver cet accident, & cependant être malades de leur chûte.

Les volailles ne font pas exemptes de cet accident, & les poules y font plus fujettes que les autres efpèces. On doit regarder comme avortés, les *œufs hardés*, pondus avant que la coque foit formée, & par conféquent avant le terme prefcrit par la nature : ces œufs ne peuvent éclore, & les germes doivent être regardés comme morts.

Des fignes de l'Avortement.

L'*avortement* étant un accident qui oblige de donner les foins néceffaires à l'animal qui va l'éprouver, à celui qui l'éprouve; de le prévenir, s'il eft poffible, dans le premier cas, & de diftinguer les animaux qui y ont été, ou qui peuvent y être expofés; on doit configner les fignes de l'*avortement* fous cinq rapports.

1°. *Les fignes de l'avortement prochain, ou fignes*

pathognomoniques de l'avortement. Comme on peut en juger par les observations qu'on vient de lire, cet accident n'est précédé immédiatement d'aucun signe maladif dans un grand nombre de femelles qui l'éprouvent : dans d'autres, l'*avortement* est précédé de la tristesse, du dégoût ; les mouvemens des veaux diminuent, d'abord considérablement, & finissent enfin par cesser entiérement ; le lait diminue ou tarit, les mammelles se flétrissent ; alors le fœtus est mort. Il est des femelles en qui l'*avortement* est annoncé, un ou plusieurs jours auparavant, par l'écoulement, par la vulve, d'une humeur glaireuse, jaunâtre ou rougeâtre, quelquefois fétide : on conçoit que ce signe n'est point équivoque.

Les propriétaires qui suivent exactement leurs animaux, & qui observent soigneusement toutes leurs habitudes, reconnoissent la disposition prochaine à l'*avortement*, dans les bêtes, même qui paroissent en souffrir le moins, par plus de pésanteur dans la marche, la perte du ressort & le gonflement des parties naturelles, & sur-tout par la chûte du ventre, qui n'a plus cette égalité & cette rondeur qui sont un indice certain de l'ensemble des forces vitales. L'os sacrum, ainsi que le bassin, s'abbaissent dans les grands animaux. Les jumens hennissent, les vaches mugissent, & les brebis

bêlent plus souvent qu'à l'ordinaire ; ces cris ont un attribut d'émotion qui annonce un trouble intérieur dans la mere qui le fait entendre. Le pouls est, sur cela, un guide fidele, mais ceux qui entourent habituellement les animaux, ne le consultent que rarement; on le trouve alors ému, dur; il est intermittent, l'artère est resserrée, & à la fin de chaque pulsation, elle fuit sous le doigt, comme dans les cas d'hémorrhagie.

On sent que l'ordre des symptômes, qui précédent l'*avortement*, doit différer suivant que le fœtus est mort ou vivant ; que la mere est saine ou viciée ; que la disposition qui y donne lieu, est spasmodique, ou inflammatoire, ou cachectique ; que l'état qui détermine cet accident le développe subitement, ou peu-à-peu ; que le *part prématuré* succède immédiatement à cet état, ou a lieu beaucoup plus tard ; delà, l'absence de tout symptôme apparent, ou l'existence de quelques-uns de ceux que nous avons indiqués, modifiés diversement, eu égard à la différence des dispositions que nous venons d'énoncer, & que l'exercice dans la pratique des maladies fait aisément saisir.

2°. *Les signes qui annoncent l'instant de l'avortement.* La sortie du fœtus se fait ici, de même que dans le part naturel : cependant, dans les grands animaux, on observe, en général, plus d'inquiétude,

le trépignement, un coaillement qui annonce une émotion désagréable, le beuglement, de légeres tranchées, des déjections fréquentes.

3°. *Les signes qui peuvent faire juger de l'existence des dispositions à l'avortement.* L'accident dont il s'agit, étant toujours une chose très-fâcheuse, sur-tout dans les grands animaux, il deviendroit très-intéressant d'avoir des indices propres à faire connoître que l'*avortement* aura lieu, si on ne le prévient pas promptement. Cette partie de la séméiotique est composée de deux especes de moyens; les uns sont les signes que pourroit offrir l'individu sous ce rapport : & il faut convenir que nous ne possédons encore, à cet égard, aucun indice, & que même cela sera toujours très-difficile, jusqu'à ce que des hommes très-éclairés dans la science vétérinaire, puissent se livrer entièrement à l'éducation & à la conservation des animaux domestiques. Les autres moyens propres à répandre du jour sur le prognostic que nous proposons, sont la connoissance des causes qui donnent lieu à l'*avortement*, voie bien plus propre que la premiere, à l'établir d'une maniere certaine.

4°. *Les signes qui annoncent que les animaux ont été exposés à l'avortement.* L'importance dont il est, pour ceux qui acquierent des femelles dans le dessein d'en tirer race, & la crainte, trop souvent lé-

gitimée par l'expérience, que celles qui ont avorté une fois, ne récidivent, rendroient très-précieux des signes propres à faire juger de cette disposition contre nature, afin de diriger dans l'acquisition qu'on veut en faire : mais nous ne connoissons pas encore d'indices propres à nous faire soupçonner qu'il puisse en exister jamais, à moins qu'on ne parvienne à les tirer de la forme & de la constitution du sujet, & dans ce cas, on jugeroit de la disposition à l'*avortement*, avant qu'il ait eu lieu. Des personnes ont pensé qu'il pouvoit en être autrement, & elles proposent avec confiance les indices suivans.

» Il est aisé de voir aux anneaux creux qui paroissent sur les cornes des vaches, combien de fois elles ont été mères. Si entre deux anneaux, il y a un espace uni de la largeur d'un doigt, c'est que la vache a été stérile cette année-là; si sur cet espace uni entre deux anneaux, on observe quelque chose, qui ait dû être un anneau, & qui n'en soit point, c'est une marque certaine que la vache a alors avorté (1) ».

5°. *Enfin, les signes qui annoncent l'époque de l'avortement.* Il a lieu à toutes les époques de la gestation : lorsqu'il est épizootique sur les vaches,

(1) M. Guillaume Hoenert, *Journal d'Agriculure, Janvier 1774, page 71.*

on a remarqué qu'il avoit, plus communément, lieu à certaines époques : dans certains pays, c'est au quatrieme mois ; ailleurs, c'est entre le cinquieme & le sixieme ; dans d'autres, entre le cinquieme & le septieme ; on a observé que les vaches avortoient plusieurs fois de suite, pour ne plus avorter ensuite, & que le second *avortement* avoit lieu plus tard que le premier, le troisieme que le deuxieme, &c. Un fermier a observé qu'une vache qui avorte pour la premiere fois à un terme, avorte la seconde fois à un terme plus avancé, la troisième fois, le veau est encore plus près de son terme ; enfin la quatrième fois, le veau vient toujours à bien. Si le premier *avortement* s'effectue à six mois de terme ou plus tard, l'*avortement* ne se réiterera qu'une fois ou deux au plus, & s'il a lieu au huitième, il ne se réiterera plus. Il est des cas où l'*avortement* a lieu, peu avant l'époque du part naturel.

Lors de ces circonstances générales, on n'a rien observé de régulier, eu égard aux *avortemens* particuliers : on a seulement remarqué, qu'excepté les cas où ils sont l'effet d'un accident évident, & lorsqu'ils paroissoient être spontanés, ils avoient lieu au-delà des deux tiers de la durée du part.

Des effets ou des suites de l'Avortement.

Les suites de l'*avortement* doivent être considérées relativement à la mere, & au produit.

Ces suites, envisagées eu égard à la mere, sont quelquefois, quoique cependant rarement, suivies de la mort; mais, plus ordinairement, ces suites sont la disposition qu'elle contracte à éprouver cet accident plus aisément; la fievre & l'inflammation; la difficulté ou l'impossibilité de délivrer. Beaucoup de meres n'éprouvent aussi aucun dérangement dans leur santé.

Les vaches en qui l'*avortement* n'est suivi d'aucun accident fâcheux, deviennent en chaleur peu de temps après l'avoir éprouvé; leurs chaleurs sont plus longues, plus difficiles à calmer, & plusieurs manifestent même des fureurs utérines; elles conçoivent plus difficilement; on a même remarqué que quelques-unes ne concevoient que lorsque le temps que devoit durer la gestation, étoit entiérement passé. D'autres deviennent stériles.

Les suites de l'*avortement* d'une vache considérées eu égard à celles qui cohabitent avec elle, sont très-souvent l'*avortement* de celles-ci : cette marche a fait regarder, dans ce cas, l'*avortement* comme contagieux.

La suite de l'*avortement*, pour le produit, est toujours la mort de l'animal, soit avant, soit après sa sortie de la matrice; on voit quelquefois les plus avancés naître morts; & des fœtus, même de quatre mois, jouir de la vie : lorsque les premiers sortent

vivans, ils ont les anxiétés des derniers momens, & ne vivent que peu de temps.

Des causes de l'Avortement.

Les causes de l'*avortement* sont :

1°. Tout ce qui peut intercepter la communication des sucs de la matrice dans le placenta, ainsi que l'épaississement de ces sucs; l'atonie de ce viscere, sa compression par la panse, par l'expansion demesurée du fœtus; le fourvoyement & le transport de ces sucs sur d'autres parties, & leur soustraction dans la matrice.

2°. La compression du cordon ombilical, son tiraillement, sa tortion, & tout ce qui peut retrécir, & obstruer les vaisseaux qui le composent.

3°. L'inflammation de l'uterus; l'abord & l'affluence du sang étant excessifs, suffoquent les organes du petit, ainsi qu'il arrive très-souvent dans la maladie rouge, & dans toutes les maladies où le sang pêche par quantité, & par raréfaction; dans tous ces cas, le fœtus a le foie très-engorgé, & les intestins remplis de sang corrompu.

4°. Les maladies aiguës, telles que les tranchées, les indigestions, les météorisations de la panse, suscitent des mouvemens désordonnés qui meurtrissent le fœtus & ses dépendances, qui lui donnent des commotions & des ébranlemens qui se communiquent au placenta, & qui le détachent;

de-là l'*avortement* (1). On l'a vu, dans certaines épizooties malignes & mortelles, sauver quelquefois la mere ; mais il y a peu d'exemples de ce fait.

5°. Les toux violentes, suites de la péripneumonie, ou dues à d'autres causes, des diarrhées accompagnées d'épreintes, de ténesmes, d'où résulte la rupture ou le détachement du placenta.

6°. Une nourriture très-abondante, prise incontinent après une diéte sévère, suffoque non-seulement les organes de la mere, mais encore ceux du fœtus; c'est cette cause qui rend les *avortemens* si fréquens, dans les vaches qui ont pâti l'hyver, & qui sont mises ensuite, tout-à-coup, dans des pâturages abondans.

7°. Le défaut d'exercice, dans les vaches qui portent, est, on ne peut pas plus funeste à leurs productions. Tout animal qui croupit dans une étable, y respire un air épais, corrompu & très-mal sain : il digère mal, son sang est épais, visqueux, ses entrailles se vident difficilement; il se fait des amas de crudités & de sabures qui portent dans les sucs utérins des qualités contraires à la nourriture, à la santé, à la vigueur & à l'expansion du petit.

8°. Les coups, les heurts, les sauts, les se-

(1) Voyez dans le volume de 1792, le Traité de l'*indigestion*, déjà cité, pag. 182, 186, &c. (*Note des éditeurs*).

couffes, les courfes violentes qui bleffent la mere & le petit, font autant de caufes de fa fortie prématurée & de fa perte. On peut mettre au nombre de ces caufes, les coups que donnent les veaux qui tetent les meres dans les pays, où, pour faire des éleves, on eft dans l'ufage de les faire téter fucceffivement toutes les vaches du troupeau: ces animaux, preffés par le befoin, fecouent fortement les mammelles, & d'autant plus qu'elles fe vident davantage; j'ai vu ces fecouffes affez fortes pour ébranler la nourrice, & la déranger de la place où elle étoit comme campée pour y réfifter.

9°. La foif exceffive que la mere étanche fubitement avec de l'eau froide, donne lieu à la condenfation du fang, & fur-tout à la crifpation des parties, d'où réfulte l'arrêt du fang qui devroit revenir de la matrice & des autres vifceres qui reçoivent beaucoup de ce fluide; de-là une forte de refoulement qui produit la féparation des vaiffeaux du placenta de ceux de la matrice : le refoulement dont il s'agit, fe communique au fœtus lui-même, & il le fuffoque. *Aldrovande* dit que les caufes de l'*avortement*, font les boiffons d'eau froide ou d'eau crue (1).

10°. La frayeur fufcite toujours de fortes com-

(1) *Quadrupedum omnium bifulcorum hiftoria*, *Bononiæ*, 1642, *de Bove*, pag. 90.

motions, qui ſe communiquent au fœtus, & qui ont été ſouvent ſuivies de ſa perte : c'eſt ainſi qu'on a vu des troupeaux entiers de vaches avorter de fœtus morts, après avoir été fortement épouvantées par le tonnerre.

11°. Le coït produit le même effet, lorſque la plénitude eſt un peu avancée : il tue indubitablement le petit. La vache, la jument, la brebis avortent conſtamment vingt-quatre ou trente-ſix heures au plus-tard après le congrès. Il eſt prouvé, par nombre d'exemples, qu'il n'en eſt pas de même à l'égard de la truie.

12°. L'atonie, la foibleſſe des fibres de la matrice, rendent foible & inſuffiſante l'adhéſion du placenta avec cet organe, & elle ſe détruit à la moindre cauſe qui peut y donner lieu : le fœtus dépérit & meurt. Cet état de flaxité s'oppoſe encore à l'abord des ſucs dans ce viſcere, & à l'expanſion journaliere du placenta & de la matrice, enſorte que le ſujet ne pouvant croître que juſqu'à tel point, il ſuccombe, dès qu'il a acquis un certain volume : c'eſt ainſi que les vaches & les jumens qui ont avorté une fois, ſont infiniment plus ſujettes à cet accident que les autres.

13°. L'excès de rigidité de ce viſcere produit le même effet, par une action diamétralement oppoſée : cette rigidité ne lui permet pas de s'étendre,

& de se prêter à l'accroissement journalier du fœtus; l'étroitesse de son enceinte fait qu'il est comprimé, gêné & opprimé, ensorte qu'il succombe par défaut de jeu. Cet état de la matrice a souvent pour cause des *avortemens* antérieurs, ou des parts laborieux & difficiles, suivis de la dilacération du placenta; ce qui donne lieu à la tuméfaction & à l'induration de la membrane interne de l'uterus, dans les endroits où les cotylédons y étoient attachés: en ce cas, l'*avortement* cesse ordinairement après deux ou trois *avortemens* ultérieurs.

14°. Certaines maladies de la mere qui se communiquent facilement au fœtus, telles que la fievre maligne, la peste, le charbon & les autres maladies contagieuses inflammatoires.

15°. La jeunesse du sujet, dont les organes trop foibles ne peuvent pas supporter la distension où ils doivent parvenir, pour permettre la parfaite formation du fœtus.

16°. Des froids qui surviennent tout-à-coup, & qui succèdent à des chaleurs considérables: des temps humides long-temps continués, le pâturage de l'herbe couverte de rosée ou de gelée blanche.

17°. L'usage de remèdes donnés pour quelques indispositions, & qui ont la propriété emménagogue: c'est ainsi que la racine de garence cause l'*avortement* dans les jumens; que le sel, donné

à trop forte dose, le produit dans les brebis (1) : on voit encore des fourrages donner lieu à cet accident ; c'est ainsi que le treffle donné vert aux truies pleines, dans certains pays, les fait avorter.

18°. Les exhalaisons putrides, & sur-tout celles qui sont dues aux matieres corrompues qui sortent de la matrice des vaches qui ne délivrent que tard, après avoir avorté, & par la corruption du placenta lui-même.

19°. Doit-on mettre au nombre de ces causes, l'effet contagieux qu'on attribue à l'*avortement*, pour les femelles du troupeau où quelques vaches l'ont éprouvé ? N'est-il pas préférable d'attendre des observations faites avec tout le soin nécessaire, pour prendre un parti à cet égard ? Jusques là, nous devons regarder l'*avortement* de toutes les vaches, ou du plus grand nombre de celles d'un troupeau, successivement les unes après les autres, comme l'effet d'une cause générale, qui agit sur elles à la fois, & en même temps aussi, comme l'effet de causes particulieres à quelques individus.

Réflexions générales.

Il n'est pas étonnant, à raison de la diversité des causes que nous venons d'énoncer, que l'*avorte-*

(1) Voyez mon *mémoire sur l'usage économique du sel dans les animaux domestiques*, imprimé à la suite *de la pratique de l'éducation des moutons*, page 477.

ment ſe manifeſte d'une maniere ſi différente dans les femelles ; que dans les unes, il ſoit ou précédé ou ſuivi de maladies plus ou moins conſidérables, dans d'autres de la mort ; qu'ici, il ſoit ſuivi de la ſtérilité ; ailleurs, de chaleurs qu'il eſt impoſſible d'appaiſer ; que quelquefois il ne ſoit ſuivi d'aucuns ſymptômes fâcheux, & que même quelques-unes n'en ſouffrent en aucune maniere.

Ce qui paroît fortifier cette opinion, c'eſt ce qu'ont obſervé quelques fermiers, que des vaches ceſſoient d'avorter, après l'avoir fait pluſieurs fois, que pluſieurs devenoient ſtériles ; que d'autres éprouvoient des beſoins exceſſifs du taureau, & qu'on ne pouvoit pas ſatisfaire ; c'eſt qu'on voit auſſi l'*avortement* avoir lieu par rapport au terme de la geſtation de la femelle qui avorte, & non pas eu égard aux *avortemens* qui ont précédé : c'eſt qu'on voit des fermiers n'avoir aucun égard à ces idées de contagion, laiſſer même les vaches qui ont avorté avec les autres, & ne pas éprouver pour cela un plus grand nombre d'accidens de cette eſpece. J'obſerverai que chez celui où j'ai vu cette conduite, les vaches qui avoient avorté, délivroient aiſément, que l'accident, dont il s'agit, avoit lieu à un terme avancé, & que même les vaches ne perdoient pas leur lait.

L'effet de chacune de ces cauſes doit être ac-

compagné de ſymptômes qui y ſont relatifs ; & qui ſont diſſemblables dans chaque cas ; ce ſeroit ici le lieu d'étudier cette relation, s'il n'étoit aiſé d'y parvenir & par les détails que nous venons d'expoſer, & par la connoiſſance des ſymptômes particuliers aux léſions qui ſont la ſuite de chacune des cauſes énoncées.

Il eſt ſur-tout à déſirer qu'on puiſſe acquérir une connoiſſance certaine de la cauſe de l'*avortement épizootique des vaches*; à voir l'uniformité de ſa marche, quelque part qu'il ait lieu, il ſembleroit ne devoir être attribué qu'à une ſeule, ou du moins à un très-petit nombre de cauſes ; mais ces cauſes ont échappé juſqu'ici, ou elles n'ont été que foiblement ſaiſies ; car cet *avortement épizootique* s'effectue toujours, quelque ſoient d'ailleurs les uſages condamnables qu'on emploie à l'égard des animaux qui l'éprouvent, dans les pays qui y ſont expoſés.

Au ſurplus, à l'égard de ces dernieres cauſes, nous penſons, comme ceux qui les font conſiſter dans la foibleſſe de l'union des vaiſſeaux du placenta, avec les cotylédons de la matrice ; & dans la difficulté qu'éprouve le développement du fœtus, à raiſon des compreſſions qui ſont dues au volume des eſtomacs, compreſſions qui agiſſent, ſoit ſur la matrice, ſoit ſur toutes les autres parties du bas-

ventre

ventre & même de la poitrine, & dont les suites fâcheuses sont très-sensibles sur les glandes lymphatiques, communément tuméfiées, endurcies, & même plus malades, & ne faisant qu'incomplettement leurs fonctions.

Traitement de l'Avortement.

Ce traitement doit être relatif aux symptômes qui l'accompagnent, au moment de l'*avortement* lui-même, aux diverses époques qui le précèdent, ou qui le suivent, & à la récidive.

Du temps qui précède l'Avortement.

Ce temps doit être envisagé à deux époques; 1°. lorsque l'*avortement* est encore douteux; 2°. lorsqu'il est inévitable.

Avortement douteux.

L'*avortement* est tel, lorsque l'existence des causes connues, capables de le produire, fait craindre cet accident, & que cependant aucun signe ne l'indique encore : ainsi, par exemple, une femelle en état de gestation, a éprouvé une chûte, elle a reçu un coup, elle est atteinte d'une fièvre inflammatoire, voilà des cas qui font craindre que l'*avortement* n'ait lieu : il faut alors se conduire de maniere à le prévenir.

Si le sujet est sanguin, vigoureux, que les accidens, capables de produire l'*avortement*, soient récens, la saignée ne peut être que salutaire : il im-

porte d'éviter de la faire très-considérable, il vaut mieux la répéter, à moins que le volume du sang n'y force, & que la souplesse & le ressort des parties ne fassent croire qu'on peut vider considérablement les vaisseaux, sans faire craindre de secousse & de changement subit par son effet. Hors les circonstances que nous venons de déterminer, cette opération doit être absolument prohibée.

Une des premieres indications à remplir, dans ces circonstances, c'est de débarrasser le canal alimentaire, & d'empêcher l'accumulation des alimens en masse, ou de la détruire, par des lavemens, par des boissons délayantes, composées de décoctions ou d'infusions de plantes légérement stomachiques, mais néanmoins assez douces pour qu'elles ne produisent dans le canal alimentaire, que le ton nécessaire pour l'exécution de ses fonctions, & que ce ton ne soit pas de nature à s'étendre à d'autres parties.

Des boissons tempérantes, un régime humectant, assouplissant, doivent être les remedes vulnéraires, les antiphlogistiques, & les antispasmodiques à adopter de préférence dans ces cas divers.

Une grande tranquillité, la liberté dans un lieu commode, la propreté, un air pur, ni trop chaud ni trop froid, sont des détails nécessaires & qu'on ne doit pas négliger, eu égard aux maux auxquels

on veut remédier, & qui sont de la plus grande importance pour ceux qu'on veut prévenir.

Avortement inévitable.

Lorsque l'*avortement* est inévitable, & qu'il se prépare pendant un certain temps, il faut s'attacher à le déterminer de la maniere la plus heureuse.

On est dans le cas de dégager le canal alimentaire par des lavemens, & même par des laxatifs doux & antiphlogistiques, ou toniques, suivant les circonstances.

On doit détruire le spasme par des fomentations d'eau tiede sur les reins; par des fumigations pareilles sous le ventre & aux naseaux; par un bouchonnement doux; en laissant séjourner des lavemens dans le rectum, en faisant même des injections émollientes & miélées dans le vagin; par un exercice doux, au pas, de peu de durée, répété en proportion des bons effets qu'il produira.

La saignée peut opérer un relachement salutaire: cela a toujours lieu, lorsque le spasme qu'on a à combattre, vient de la stase & de l'accumulation du sang dans quelque partie, ou de son abondance.

Temps de l'Avortement.

La bête sera en liberté; elle ne doit pas être distraite; elle pourra se coucher commodément; on se conduira, du reste, comme dans le part naturel; soit que la sortie du fœtus se fasse naturelle-

ment, soit que le fœtus se présente mal, & qu'il soit nécessaire d'en diriger la sortie.

Le veau hors du ventre de sa mere, on s'occupe de retirer le placenta : si l'inflammation de la matrice n'est pas trop considérable, que des matieres rougeâtres, épaisses, & comme sanieuses, sortent du vagin ; & annoncent qu'il y a des cotylédons de séparés, il faut alors introduire sa main dans la matrice, après l'avoir humecté avec une eau mucilagineuse, ou quelques corps gras très-innocents, & tenter de séparer les cotylédons qui sont encore engagés ; il ne faut le faire qu'autant qu'on éprouve peu de résistance, & que d'ailleurs, la séparation qu'on opère, n'est pas suivie d'effusion de sang. Alors, & dans ce cas, il faut s'abstenir de cette opération, recourir aux injections émollientes dans la matrice, aux fomentations émollientes sur les reins, à la saignée, aux bains des extrêmités, si cela se peut, & retirer l'arriere-faix peu-à-peu, à mesure qu'il se détache.

S'il y a du spasme avec inflammation, alors l'eau de Rabel, les gouttes anodines minérales, seront employées avec succès ; si le spasme n'est pas ainsi compliqué, l'opium à petite dôse, seul ou combiné avec des acides, produira les plus heureux effets.

Le régime humectant & délayant, doit être mis particuliérement en usage.

Époque qui suit l'Avortement.

Le fœtus & le placenta expulsés de la matrice, il s'agit de s'occuper du complet rétablissement de la mere. Si l'*avortement* est compliqué de fievre, ou de quelqu'autre maladie, deux indications se présentent, celles qui sont relatives à cette maladie, celles qui naissent de l'*avortement* : il faut traiter les premieres suivant les indications qu'elles présentent ; nous ne nous occuperons ici que des dernieres.

L'objet que nous devons avoir en vue, c'est le nétoyement & la dépuration de la matrice : on y parvient par un traitement local, relatif à l'état de la partie; s'il y a beaucoup d'inflammation, on a recours aux émolliens simples, en fomentations sur les reins, en lavemens & en injections ; une eau chargée d'un mucilage fin de plantes émollientes, & dans laquelle on met un peu de fleurs de sureau, remplit parfaitement cette derniere indication.

Lorsqu'on reconnoît un empâtement que les émolliens & les résolutifs ne peuvent pas détruire, on a recours à l'eau d'orge miélée, aiguisée suivant le besoin, avec de l'eau-de-vie ammoniacale ; aux injections d'eau de savon; lorsqu'on reconnoît un relâchement manifeste, on a recours à des injections aromatiques aiguisées par le sel ammoniac, ou le sel commun : on donne des lavemens qui

contiennent en diſſolution de ce dernier, & on met des ſachets réſolutifs ſur les reins, tels que de l'avoine cuite avec du vinaigre.

S'il exiſte dans la matrice une diſpoſition putride, par l'effet du long ſéjour du placenta dans cette partie, quoique ne participant plus à la circulation qui étoit entre elle & lui, parce que le fœtus eſt mort avant l'*avortement*, il faut, après avoir nétoyé ce ſac de la matiere purulente qu'il contient, par des lavages d'eau pure ou d'eau miélée, faire uſage des fomentations antiputrides, telles que la décoction d'abſinthe, de ſauge, de quinquina, animée par le ſel ammoniac, l'eau-de-vie camphrée, &c; on doit affoiblir ces remédes, & venir à des réſolutifs ſimples, à meſure que les bons effets qu'on en a obtenus, les rendent inutiles. En faiſant uſage de ces moyens de détruire l'état putride de la matrice, il faut prendre garde de n'en pas contrarier l'action par des ſubſtances trop actives, ſoit en lavemens, ſoit en topiques ſur les reins & ſur le ventre; car alors, on s'expoſeroit à produire l'endurciſſement de la matrice, & on feroit naître des cauſes d'*avortement* ou de ſtérilité. Ces moyens ſecondaires ne doivent donc conſiſter qu'en émolliens réſolutifs.

Lorſque l'état de la matrice eſt la cauſe de la fievre, du ſpaſme, ou de la diſpoſition générale putride, qu'on a à combattre, on ſent que le trai-

tement local n'eſt pas moins néceſſaire que celui qui convient à l'état général du ſujet, puiſqu'en diminuant la maladie particuliere, on fait diſparoître le dérangement qui affecte toute l'économie animale.

Dans un cas, par exemple, de cette eſpece, où il s'agit d'un état putride, les remedes propres à le combattre, ne peuvent qu'opérer le plus heureux effet, étant adminiſtrés intérieurement; ils excitent alors heureuſement la matrice; ſon traitement local, dans cette circonſtance, doit être très-doux, afin de ne point contrarier la force qui porte du centre à la circonférence.

Les ſuites de l'*avortement* diſſipées, il convient, ſur-tout lorſqu'il y a eu un véritable état maladif, & que les digeſtions ont langui pendant un certain eſpace de temps, d'adminiſtrer un purgatif, & de le faire ſuivre de l'uſage des ſtomachiques & des fortifians : car il convient de purifier tous les organes, d'aſſurer l'énergie de toutes les fonctions, & l'harmonie qui doit régner entre elles, afin d'aſſûrer la conception, & de prévenir le retour de l'*avortement*.

Des moyens propres à prévenir l'Avortement.

Ces moyens conſiſtent à écarter les cauſes qui peuvent y donner lieu; mais leur emploi ſuppoſe, & la connoiſſance de ces cauſes, & qu'il eſt en

notre pouvoir d'en empêcher l'effet : quelques-unes font dans ce cas, & il eſt trop aiſé de les appercevoir, pour nous y arrêter ; d'autres, totalement hors de la portée de nos recherches, ne font que des accidens très-rares, & dont l'impoſſibilité de les prévoir ne laiſſe que peu de regrets, il n'en eſt pas de même des cauſes dont la connoiſſance dépend de celle des loix de l'économie animale & de l'effet des puiſſances qui entourent les animaux, & qui agiſſent ſur eux, qui, certaines dans leurs actions, apparentes à certains égards, le font à peine à quelques autres, parce qu'elles font très-difficiles à ſaiſir; ces cauſes font généralement la ſource de ces *avortemens épizootiques* auxquels font expoſées les vaches, & qu'il feroit très-important de prévenir.

Ce font-elles, ſur-tout, qu'il eſt intéreſſant de reconnoître & de détruire.

Lorſqu'on juge, dans des circonſtances de cette eſpece, que l'*avortement* eſt la ſuite du trop de volume des eſtomacs, & des entrailles en général, ce trop de volume vient, ou de ce que les évacuations ne font pas proportionnées à ce que prend l'animal, ou de ce que les animaux très-voraces, mangent trop, ou de ce que les alimens dont ils ſe nourriſſent, ne contiennent que peu de ſubſtance nourriciere, ſous un très-gros volume.

On se conduit différemment suivant chacune de ces causes; dans le premier cas, des purgatifs, des stomachiques, des alimens humectans, substantiels sous un petit volume, satisferont; le trop de voracité s'appaise en prolongeant le temps du repas, en donnant des alimens qui contiennent des matieres huileuses, ou farineuses, en assurant la perfection des digestions par l'usage du sel. Dans le troisieme cas enfin, on rend les substances peu nourricieres plus propres à leur destination par l'usage du sel, des stomachiques; en les préparant avant de les faire prendre, par la fermentation, par leur mêlange avec des matieres savoneuses, & de nature à les rendre propres à fournir plus de sucs.

Lorsque ces *avortemens* viennent d'une organisation foible, délicate, les martiaux, les stomachiques, des saignées faites à propos, sont les moyens à mettre en usage. S'il y a cachéxie, les stomachiques aromatiques & sucrés, les martiaux, les purgatifs mêlés à ces substances, ou donnés séparément, des exutoires, satisferont à cette indication.

Lorsqu'il y a pléthore, & que cette disposition renaît aisément, on a recours à la saignée, aux évacuans, au pansement de la main : ce dernier secours a pour objet d'établir la transpiration.

Soins à donner au Veau.

Lorsque le veau avorté donne quelque espérance

de vie, il faut le laver avec de l'eau tiéde, aiguisée d'une liqueur vineuse, soit un peu d'eau-de-vie, soit du vin, soit de la bierre ou du cidre, le sécher ensuite, lui faire avaler des œufs frais crus, sans coquilles, lui donner, pour boisson, du lait coupé avec de l'eau d'orge miélée, & veiller à ce qu'il ait le ventre libre, en lui donnant des lavemens: il faut lui administrer ces secours avec beaucoup d'attention, de précaution, & ne lui donner que peu à la fois de substance nourriciere.

Ces moyens employés à propos ont un succès complet; mais il faut du discernement pour saisir l'occasion où ils conviennent, & on l'acquiert en étudiant attentivement la nature. Des indices plus sûrs que ceux qu'on a aujourd'hui, rendroient la connoissance de ces indications plus faciles; ce sont eux qu'il faut s'efforcer de découvrir; c'est la seule maniere de parvenir avec certitude à parer à l'accident dont nous venons de nous occuper. Pour favoriser ce travail, nous croions convenable de terminer l'exposé que nous venons de faire, par quelques questions qui dirigeront l'attention vers les objets dont il faut s'occuper pour y réussir.

Questions relatives à l'Avortement.

Les vaches transportées dans le pays, avortent-elles plus aisément que celles qui y sont nées?

Parmi ces dernieres, celles qui viennent immé-

diatement des vaches tranſportées, ſont-elles plus expoſées à cet accident que les autres?

Les vaches tranſportées de certains cantons, avortent-elles plus aiſément que d'autres?

A quel âge commencent-elles à avorter?

Juſqu'à quel âge avortent généralement les vaches?

L'*avortement* a-t-il lieu pendant une ſaiſon de l'année, plutôt que pendant une autre?

A-t-il lieu à la ſuite d'une température chaude ou froide, ſèche ou humide?

Les vaches qui avortent, ont-elles entr'elles, quelque choſe de commun pour la taille, la conformation, la couleur, la forme, la direction des cornes, la qualité du lait, l'appétit, le naturel, les déjections, &c.?

Indépendamment des conſidérations précédentes, peut-on tirer quelques indices de la forme du ventre, du baſſin, de la direction du ſommet de la croupe, de l'embonpoint, de la formation plus ou moins parfaite & plus ou moins prononcée; & les caracteres qui frappent, préſentent-ils quelque choſe de poſitif, & qui puiſſe ſervir de meſure?

L'*avortement* dépend-il quelquefois du taureau?

Lorſque l'*avortement* a lieu dans pluſieurs vaches du même troupeau, quel intervalle y a-t-il de l'un à l'autre? Ces avortemens ſucceſſifs ſont-

ils relatifs au terme ? ont-ils tous le même caractere & pour les signes précurseurs, & pour l'instant, & pour les suites ?

En suivant avec soin le troupeau, en étudiant les habitudes de chaque vache, ne pourroit-on pas parvenir à distinguer, chez celles qui passent pour avorter sans signes précurseurs, quelqu'indice de la disposition à l'*avortement*? Ne pourroit-on pas étudier le pouls, le flanc, les mouvemens du fœtus?

Dans les vaches en qui l'*avortement* est annoncé par les signes précurseurs, ces signes eux-mêmes, ne sont-ils pas précédés d'autres signes, dont la connoissance donneroit le temps de prévenir le mal? Les uns ou les autres des signes dont il s'agit, ne seroient-ils pas l'effet d'une maladie dont l'*avortement* n'est pas le principe, mais la suite? Dès-lors en prévenant ou en guérissant cette maladie, n'empêcheroit-on pas l'*avortement* d'avoir lieu?

Les vaches qui avortent, n'ont-elles pas eu des humeurs qui ont été répercutées, ou n'y a-t-il pas quelqu'humeur intérieure dont la sortie, par des vésicatoires ou des sétons, seroit avantageuse?

N'importe-t-il pas, dans des circonstances si épineuses, d'observer, d'étudier tout ce qui peut devenir le sujet d'une indication, comme les positions des étables, les circonstances du saut, la salubrité du lieu? &c.

Des Soins qu'exigent les Vaches *après le Part, ou le Vêlage.*

Par le C. Chabert (1).

La vache ayant mis bas ou jetté son veau, il reste le délivre à extraire : cette extraction est, comme l'expulsion du fœtus, l'œuvre de la nature ; l'art ne doit seconder ses efforts, qu'autant qu'ils sont impuissans pour opérer la sortie de cette membrane que l'on appelle *délivre, placenta, arrière-faix, secondine, &c.*

Le fœtus sorti de l'antre utérin, le cordon ombilical se trouve hors de la vulve, & pend plus ou moins sur la pointe des jarrets de la vache.

Les personnes qui soignent ces animaux, ont l'habitude d'attacher, à cette partie pendante, un morceau de bois ou de pierre du poids d'une à deux livres, plus ou moins ; cette précaution a pour

(1) On trouve tout ce qui précéde le vêlage, ainsi que la maniere de conduire & gouverner les vaches, dans une instruction dont nous venons de publier une seconde édition augmentée, & qui, avec le mémoire précédent, contient tout ce qui est relatif à ces animaux en santé & en maladie. Cette Instruction se trouve dans la même Librairie. (*Note des édit.*)

objet d'empêcher la retraite du cordon dans la matrice, retraite qu'elles regardent comme dangereuse; mais qui n'a lieu que lorsque la vache est debout, parce qu'alors l'uterus descendant dans le bas-ventre, attire à lui la portion du cordon dont il s'agit; tandis que l'animal étant couché, le sol comprimant son ventre, la matrice est portée en arrière, ce qui détermine le prolongement en dehors du cordon; ainsi quoique cette partie entre & sorte par les différentes situations que peut prendre la vache, le délivre ne varie point dans sa situation, puisque son adhérence est à toute l'étendue de l'uterus : cependant nous ne pouvons qu'applaudir à la coutume que l'on a de suspendre au cordon ombilical un léger fardeau quelconque; nous y voyons un moyen de soutenir le fond du viscere, d'entretenir un léger point d'irritation, à la faveur duquel ses parois tendent à se rapprocher; à opérer une légére tension dans les cotylédons, qui facilite & accélére leur déchatonement; mais n'anticipons rien sur les différens soins à donner à la vache pour faciliter la sortie du délivre; il suffit que ce moyen produise des effets, pour qu'il ne puisse pas être bon dans tous les cas.

Dans la plus grande partie des vaches, chez lesquelles le part s'opére à terme & sans accidens, le délivre sort par le moyen de quelques efforts

de la part de la mére, au bout de deux à quinze heures, plus ou moins : ces efforts ne sont pas constamment les mêmes, tous ressemblent néanmoins à ceux qu'a fait la vache pour jetter son veau ; ils sont foibles d'abord, ils augmentent par gradation, ils sont d'autant plus forts que le délivre est plus prêt à sortir, enfin il en survient un plus violent & plus prolongé encore, qu'aucun de ceux qui ont précédés ; & qui opére la délivrance.

Telle est la marche de la nature dans cette seconde opération ; pour s'assurer si elle est complette, on doit examiner avec attention, si l'arriere-faix est entier ; parce qu'il n'arrive que trop souvent qu'il en reste dans l'uterus, ce qui donne lieu, par la suite, à des accidens qui sont d'autant plus dangereux que l'on en ignore la cause.

Le délivre est une grande vessie, qui, dans l'état naturel, est close & fermée de toute part ; elle représente en gros la forme de la matrice ; elle est contournée en fer à cheval, elle a deux branches & un corps ; celui-ci est la partie la plus large, il répond à la pince du fer ; & c'est précisément cet endroit que le fœtus déchire au moment de sa sortie.

Ce déchirement s'opérant sans déperdition de substance, il est facile de s'assurer si cette poche est entiere, il suffit d'en rapprocher les parties déchirées.

Le bon état de la vache, pendant la durée de la gestation, est un présage, pour ainsi dire, assuré d'un part heureux & d'une délivrance facile : ces dispositions, qui supposent une bonne tenue, admettent rarement des secours particuliers; il suffit, pour l'ordinaire, de continuer aux animaux les mêmes soins, à très-peu de différence près : on se contente de présenter à la vache, immédiatement après le vêlage, de l'eau tiède dans un seau de laquelle ou aura délayé un demi-boisseau de son, ou un quart de boisseau de farine d'orge. Si la soif est grande; ce qui est le plus ordinaire, on présente quinze à vingt minutes après, un second seau d'eau tiéde, blanchie seulement avec le son de froment ou avec la farine d'orge; & si ce second seau ne suffit pas encore, on en présente un troisieme & même un quatrieme, en observant toujours un intervalle de quinze à vingt minutes d'un seau à l'autre, pour ne pas surcharger les estomacs d'une trop grande quantité de boisson.

Mais toutes les vaches ne sont pas aussi bien soignées; il n'est que trop ordinaire qu'une nourriture peu succulente, & qui ne renferme sous un très-gros volume, qu'une très-petite quantité de sucs nutritifs, soit la seule dont elles aient fait usage depuis long-temps.

Cet aliment remplit la panse excessivement; les

matieres qui y sont accumulées, sont dures ; celles que renferme le feuillet, sont desséchées; la vache est plus ou moins constipée ; ses déjections sont noires & brûlées ; dans cet état, elle est maigre, sa peau est séche, adhérente aux os & aux chairs.

Cette disposition, de la part des entrailles, fait dépérir le fœtus ; il est plutôt bouffi que nourri ; les forces de la mere & du petit n'ont point l'énergie nécessaire pour procurer un part heureux.

Si le fœtus est trop étroitement espacé dans l'antre utérin, ce qui arrive toujours, lorsque le volume des estomacs est trop considérable, sa sortie a presque toujours lieu avant le terme fixé par la nature; c'est ce que l'on appelle *avortement* (1).

Dans le cas où la sortie du fœtus s'opére à terme, il est moins débilité, & il est très-possible de le réchapper par des soins particuliers ; mais quelque soit sa disposition, celle de la mere peut être très-fâcheuse, soit en ce qui concerne le part, soit par rapport à l'expulsion du placenta.

En général, le part peut être ou languissant, ou tumultueux ; dans ces deux hypothèses, la vache a besoin des secours de l'art, mais ces secours doi-

(1) Voyez les causes de l'*avortement* dans le mémoire précédent, pag. 137, 1°., & 140, 13°.; voyez encore l'*Instruction sur les soins à donner aux vaches*, pag. 32. (*Note des édit.*)

vent être raisonnés, & il y a tout autant de savoir à être spectateur oisif & à laisser agir la nature, qu'à l'aider, lorsque la circonstance l'exige.

Avant d'entrer dans de plus grands détails sur cette matiere importante, nous croyons devoir indiquer les mesures à prendre pour éviter les accidens, & disposer de loin la vache à un part heureux, & à une délivrance facile.

Ces moyens sont simples & peu dispendieux.

Nous avons observé que la dureté de la panse, & la sécheresse des matieres renfermées dans les entrailles, portoient au fœtus & aux parties qui le renferment, des impressions funestes; dès que l'on s'apperçoit que la panse est dure, & que les déjections sont noires & séches, on peut être assuré que le fœtus souffre, qu'il est gêné dans ses mouvemens, & qu'il dépérit plutôt qu'il ne profite.

Pour remédier à cet inconvénient, qui est d'autant plus à redouter que la vache est plus avancée dans sa plénitude, il faut lui donner, matin & soir, jusqu'à ce que les matieres soient fluides, & qu'elles aient perdu leur couleur noire, un quart de boisseau de son de froment, & quatre onces de farine de graine de lin dans un peu d'eau. On fait bouillir ces substances, à petit feu, jusqu'à ce que l'eau soit évaporée au point que le mélange ait la consistance d'une bouillie épaisse.

Si la vache refuse de prendre cet aliment, ce qui est très-rare, on le saupoudrera de son sec & d'un peu de sel commun; si elle le refuse encore, il faut augmenter la dose de l'eau, & le lui faire prendre en breuvage.

Le ventre étant bien libre, les mouvemens du fœtus sont très-sensibles; la force de ces mouvemens est une preuve de celle du petit sujet & du bon état dans lequel il se trouve; mais quelque soient les bons effets de ce moyen, il seroit dangereux d'en continuer l'usage au-delà du besoin; une évacuation plus considérable pourroit devenir funeste, en ce qu'étant poussée trop loin, elle affoibliroit les forces digestives de la mere, & le fœtus en souffriroit; on doit donc se borner à rendre le ventre libre seulement, sauf à y revenir, si le cas le requiert.

Nous avons dit que le part pouvoit être languissant ou tumultueux; dans l'un & l'autre cas, la sortie du délivre suit, en général, la même marche.

La premiere de ces circonstances se rencontre assez souvent dans les bêtes foibles; on leur donne, pour les fortifier, & accélérer la sortie du délivre, une rôtie au vin, ou au cidre, ou au poiré, ou à la biere. Lorsqu'on la donne au vin, on le mêle avec égale quantité d'eau : cette rôtie doit être de cinq à six pintes de liquide, dans lequel on a émietté

environ une livre & demie de pain rôti : les vaches dévorent ordinairement cet aliment.

Outre ce moyen, il faut encore attacher à l'extrémité du cordon ombilical, le poids dont nous avons déja parlé (pages 157, 158); il doit être d'autant plus lourd que la bête paroît plus affoiblie, & avoir moins de disposition à pousser le délivre; c'est son insensibilité à cet égard qui doit régler sur la pésanteur spécifique de ce poids, auquel nous avons donné quelquefois jusqu'à quatre livres; mais il faut prendre garde que le cordon ne doit être chargé que proportionnellement à la consistance des parties qui le composent, afin d'éviter sa rupture, ou celle du placenta, dans l'endroit où cette membrane seroit détachée de l'uterus; accident qui arrive trop souvent par l'ignorance des personnes qui se mêlent de secourir ces animaux.

Le cordon rompu, ou le délivre déchiré, elles introduisent la main dans la matrice, & arrachent impitoyablement tout ce qu'elles rencontrent, d'où naissent d'autres événemens dont les suites sont la perte de la vache; mais quelle est l'époque où l'on doit aller chercher le délivre? Cette époque est fixée par la nature; tant que la bête jouit de la santé, tant qu'elle fait parfaitement toutes ses fonctions, qu'elle boit & mange bien, on doit être spectateur oisif, & attendre de la nature seule, la

fortie du délivre; nous avons été très-fouvent dans le cas d'attendre ainfi, des trois, quatre, cinq, fix, fept, huit & dix jours, avec le plus grand avantage pour la mere, malgré toutes les follicitations qu'on nous faifoit de l'accélérer; cette fortie qui n'eft jamais dangereufe, quand elle eft l'œuvre de la nature, eft le plus fouvent funefte lorfqu'elle eft le produit de l'art, quelqu'habile même que foit l'artifte.

Le cas feul où la vache a befoin de fecours, eft celui où elle eft fans force, trifte, dégoûtée, abattue, & fur-tout, lorfque les moyens capables de la ranimer, ont été infuffifans, tel que le vin, que l'on donne d'abord pur, à la dofe d'une chopine, & dans lequel on a fait infufer de la fabine & de la rhue; à défaut de cette liqueur, on y fubftitue, à double dofe, la biere, le cidre, le poiré, fuivant que les unes ou les autres font plus à la portée du cultivateur.

Ces breuvages fe réiterent toutes les trois, quatre, cinq, fix, fept à huit heures, plus ou moins, fuivant que la foibleffe paroît plus grande, & l'on doit les continuer pendant plufieurs jours, avant que de fe déterminer à l'extraction du placenta.

Ces mêmes fubftances données en lavemens, & lancées dans la matrice, ont auffi opéré de très-bons effets, leur action, en pareil cas, étant plus immédiate; elles follicitent l'uterus à des mouvemens qui tendent à le débarraffer du fardeau qui

l'opprime ; mais leur emploi, de cette maniere, n'exclut point celui des breuvages prescrits.

L'exercice au pas, soutenu pendant une heure, ou une demi-heure, suivant les forces de l'animal, est un moyen très-bon pour donner du jeu à toute la machine & en ranimer les forces : cette action, en imprimant un mouvement uniforme à l'uterus, hâte & facilite le détachement du placenta.

Le bouchonnement, soit avec la brosse, soit avec le bouchon de paille, soit avec un morceau d'étoffe de laine, force la peau à une excrétion qui dépure les humeurs, & fortifie l'animal.

Ces différentes actions qui concourent au même but, doivent être reitérées trois & quatre fois par jour; mais si la promenade est pénible, & qu'on soit obligé, relativement à la foiblesse de la bête, de la faire plus courte & moins souvent, il faudra se servir plus souvent & plus long-temps du bouchon ou de la brosse.

A ces secours, on en joint encore d'autres de la main; ils consistent à agir sur le cordon ombilical; toutes les fois que la vache fait un effort pour expulser cette membrane, on doit l'aider en tirant le cordon dans le sens où elle pousse; mais cette action ne doit durer & se prolonger qu'autant que dure l'effort que fait la vache; il faut encore que la force employée sur le cordon, soit proportionnée

à celle de la mere, & soit, par conséquent, d'autant plus grande que l'action de la bête est plus forte & plus prolongée.

Une attention très-importante ici, est de ne pas confondre la foiblesse, qui est le produit de l'extinction des forces, avec celle qui dépend de l'oppression de ces mêmes forces; dans le premier cas, toutes les parties extérieures sont froides & relachées, la conjonctive est blanche, souvent le dessous de la ganache est engorgé; la chaleur de la bouche, du vagin, du rectum est plutôt éteinte qu'animée, enfin le pouls est petit, foible & presque effacé.

Dans le second, c'est un état diamétralement opposé, l'air expiré est très-chaud, la conjonctive rouge, l'œil ardent, la bouche séche & brûlante, le mufle sec, la soif plus ou moins grande, la chaleur du rectum très-au-dessus de l'état naturel, la respiration accélérée, le vagin rouge & enflammé, le pouls dur & très-accéléré, la peau séche & brûlante, enfin c'est une fiévre violente qu'il faut éteindre par la saignée, par les boissons d'eau blanche sur un seau de laquelle on aura fait dissoudre une once de sel de nitre, par les breuvages de décoction d'oseille édulcorée avec un peu de miel commun, & aiguisée d'une très-légére quantité de vinaigre, par des lavemens d'eau tiéde

vinaigrée ; tels sont les seuls moyens à employer dans cette circonstance, pour opérer promptement & sûrement la sortie du délivre.

Mais, revenons au premier cas, & supposons que les moyens prescrits soient restés absolument insuffisans, ce qui est infiniment rare, il importe de ne pas laisser le délivre dans la matrice, il s'y décomposeroit, & cette décomposition donneroit lieu à une fievre putride, dont les suites feroient périr l'animal.

L'artiste qui se propose de procéder à l'extraction du placenta, doit commencer par vider le rectum, d'abord en fouillant la bête, & ensuite en lui donnant un lavement d'eau tiede ; cette opération faite, il oindra sa main, le poignet & le bras avec de l'huile douce & nouvelle, ou avec du beure frais ; ou avec du sain-doux ; il l'introduira tout doucement dans le vagin, les doigts étant tendus & rapprochés les uns contre les autres (1).

Les doigts parvenus à l'orifice de la matrice, il cherchera à pénétrer au-delà, en subjugant peu-à-peu la résistance que lui présentera cet orifice ; mais l'effort à employer doit être ménagé & gradué : si la bête rugit, & qu'elle cherche à pousser

(1) Une attention importante à avoir, est que les ongles soient bien coupés & bien unis, pour éviter les déchiremens qu'ils pourroient opérer dans l'intérieur des parties.

& à ſe débarraſſer du délivre, il faut retirer légérement la main, en tâchant d'écarter encore, s'il eſt poſſible, l'orifice pour faciliter l'opération; ſi les efforts ſont efficaces, s'ils tendent à pouſſer dans le vagin une partie du placenta, il faut ſaiſir cette partie, & tâcher de l'avoir entiérement; mais ſi la bête reſte tranquille, l'artiſte doit enfoncer la main dans la matrice, la diriger entre la face interne de ce viſcere & la face externe du placenta, & la faire agir en tous ſens dans la circonférence de la matrice; elle doit faire l'office d'un coin, & tendre à ſéparer & à écarter les parties l'une de l'autre, & comme on ne rencontre de la réſiſtance que dans les endroits où les cotylédons forment des adhérences, ce n'eſt que ſur ces points de réunion que la force doit être imprimée; mais il faut avoir attention de modérer cette force, elle ne doit agir qu'autant que les parties cédent aſſez facilement; une force plus grande les déchireroit, & ne les ſépareroit pas; la main ainſi placée doit parcourir toute l'étendue de l'uterus dans les endroits où elle peut atteindre.

Ce travail, au ſurplus, ne doit être prolongé qu'autant que le col de la matrice reſte ſans action; dès l'inſtant qu'il ſe reſſerre & qu'il comprime fortement le bras, il faut le retirer, & attendre que cette partie tombe dans le relâchement: il arrive

souvent que la nature, sollicitée par les efforts qu'on a fait, agit assez pour opérer elle-même la délivrance ; mais si elle reste sans action, on doit introduire de nouveau la main, & continuer la même opération.

Le placenta suffisamment détaché, on le saisit à pleine main, on le tire en arriere ; à cette époque, la vache fait ordinairement des efforts qui tendent à son entiere expulsion.

Il faut prendre garde, alors, de ménager les efforts, dans la crainte d'occasionner le renversement ou la chûte de la matrice ; pour cet effet, on tient la main dans le vagin pour soutenir le viscere & l'empêcher de se renverser ; pendant le temps qu'on le soutient ainsi, un aide tire sur le placenta, & on termine de cette maniere la délivrance.

L'opération faite, on injecte à différentes reprises de l'eau tiede, aiguisée d'un peu d'eau-de-vie dans la matrice ; plus les parties sont relâchées & affaissées, plus la dose de l'eau-de-vie doit être forte. La dose de cette liqueur, respectivement à celle de l'eau, est d'une à quatre parties d'eau-de-vie sur douze d'eau : on ajoute de plus à ce mêlange, lorsqu'il est de deux pintes, une once de sel commun.

Outre ces injections qui doivent être continuées jusqu'à ce que le col de la matrice soit bien resserré,

on donnera toutes les heures, un lavement d'eau tiéde, animée par l'essence de térébenthine. Ce lavement doit être donné à mi-dose, pour que la vache le garde, & qu'il ait le temps d'agir; ainsi on prendra une chopine d'eau tiéde, dans laquelle on ajoutera une demi-once d'essence de térébenthine: on agitera & mêlera très-exactement ces substances avant de les administrer.

On voit par tout ce que nous venons de dire, que cette extraction ne doit point être précipitée, qu'on ne doit l'entreprendre qu'autant qu'elle est jugée indispensable; & qu'en ce cas, elle doit être faite avec méthode, autrement c'est une opération meurtriere & barbare, dont les suites donnent lieu à la fureur utérine, à la stérilité, à la tuméfaction, à la suppuration, à l'ulcération & au raccornissement de la matrice; d'où naissent par suite, le *Clou*, la *Phthisie pulmonaire*, la *Pommelliere*, le *Marasme* & la *Mort.*

Le part tumultueux s'annonce par des symptômes plus pressans & beaucoup plus alarmans que celui que nous venons de décrire: la rapidité avec laquelle ces symptômes se succédent, empêche souvent de secourir les animaux, aussi les suites de ce part sont-elles plus dangereuses que celles d'un part languissant, par la raison, qu'il est toujours plus facile, dans cette derniere circons-

tance, de solliciter les forces de la nature que de les modérer & de les réprimer.

En général, le part tumultueux qui nous reste à examiner, est opéré par une nature fortement irritée, & qui péche plutôt par excès que par défaut de forces, aussi ce part est-il le partage des jeunes sujets, de ceux qui ne portent pas leur fruit à terme, qui pâturent des plantes trop aromatiques, ou des plantes âcres, qui s'abreuvent d'eau chargée de cantharides; qui ont les principes de la pléthore sanguine, de la maladie rouge, de la fievre ardente, de la fievre charboneuse, de la péripneumonie inflammatoire, de la dysenterie & autres maladies épizootiques aiguës. Les indigestions méphitiques simples, & les indigestions méphitiques compliquées de la dureté de la panse y donnent aussi fréquemment lieu; il en est de même des coups, des efforts & des chûtes que l'animal peut faire, recevoir, & se donner (1).

Quoiqu'il en soit, la fievre précéde, ou accompagne, ou suit de très-près, ce part, qui, le plus souvent, n'est annoncé par les symptômes qui le caractérisent, qu'au moment où il s'effectue.

Dans cette circonstance, la mere s'affecte, fait

(1) Une grande partie des causes qui sollicitent l'*avortement*, peuvent également donner lieu au part dont il s'agit, voyez le mémoire précédent, pag. 107 & suiv. (*Note des édit.*)

des efforts excessivement violens, pour pousser & expulser le veau; mais ces efforts ne sont pas toujours suivis de l'expulsion, souvent ils précédent la dilatation du col de la matrice, & alors ils ne tendent qu'à épuiser inutilement les forces, & à occasionner la chûte de l'anus & le renversement du vagin; d'autres fois, ces efforts étant efficaces, ils sont si violens, qu'ils opérent, non-seulement l'expulsion du fœtus, mais encore le renversement de la matrice; ensorte que les parties contenues, ainsi que les contenantes, sortent en même temps, &, pour ainsi dire, subitement.

Dans le cas où le veau est expulsé, sa sortie est immédiatement suivie du renversement du col de la matrice, d'une irritation & d'une inflammation très-forte de la vulve, du vagin & du rectum.

Cet état détermine la vache à faire des efforts pour expulser le placenta, mais ces efforts tendent plutôt à faire sortir le vagin & la matrice, qu'à opérer la délivrance.

Dans la circonstance où le renversement de la matrice accompagne la sortie du fœtus, les douleurs sont encore plus violentes, la vache tend toujours de plus en plus à pousser, & son travail est alors si tumultueux qu'il paroît agir pour faire sortir toutes les parties contenues dans le bas-ventre; la bête est en effet dans un état si violent & si al-

larmant, que pour peu que les ſecours tardent, l'anus ſort & ſe renverſe, les convulſions ſurviennent, & la mort termine cet état pénible.

Dans l'une & l'autre de ces circonſtances, le placenta eſt toujours fort adhérent à la face interne de l'uterus; cette adhérence eſt d'autant plus forte que la plénitude étoit moins avancée, que la vache eſt plus jeune & plus irritable.

D'après tout ce que nous venons d'établir de ce part, on voit que pour opérer la délivrance, il ſe rencontre deux états bien différens, relativement à la maniere d'y procéder; en effet, ou le placenta eſt renfermé dans l'uterus, ou il ſe préſente ſur la ſurface interne de ce viſcere, après qu'il a été déplacé & renverſé. Dans l'un & l'autre cas, il y auroit un danger éminent pour la mere, de ne pas l'aider des ſecours de l'art: dans le dernier ſur-tout, ce ſeroit l'expoſer à une mort auſſi cruelle que certaine.

Lorſque le placenta eſt renfermé dans la matrice, le col de ce viſcere eſt très-reſſerré ſur le cordon ombilical, qui, dans cette circonſtance, ſort & pend en-dehors, comme dans le part ordinaire; ce cordon eſt ordinairement étroit, grêle & facile à rompre: cette diſpoſition & ſur-tout l'état d'inflammation & d'irritation dans lequel ſe trouvent la matrice & toutes les parties voiſines,

contre-indiquent le poids dont nous avons parlé lors du part languiſſant (page 164).

Cet état d'angoiſſe détermine la vache à faire de fréquents efforts, mais ces efforts qui, dans le part précédent, ſont à déſirer, agiſſent ici au détriment de la nature, ils tendent à donner de l'intenſité à l'inflammation & à l'irritation: les indications à remplir ſont donc de les faire ceſſer, pour obtenir une délivrance naturelle, qui n'aura effectivement lieu, qu'autant que les parties ſeront relachées, & que la vache jouira de la tranquillité depuis un certain temps.

Les moyens à employer pour produire ce bon effet, ſont 1°. Des lavemens & des injections dans le vagin. La liqueur dont on les compoſera, ſera très-mucilagineuſe & chauffée au point d'être un peu plus que tiéde: il importe de la lancer doucement dans ces cavités, pour éviter l'irritation qui naîtroit d'un choc trop fort & trop dur ſur des parties dont la ſenſibilité eſt exceſſive: il faut encore prendre garde de ne pas ſurcharger ces viſceres d'une trop grande quantité de liqueur. Au reſte, ces injections qui doivent être répetées toutes les demi-heures, ſeront faites d'une forte décoction de graine de lin, ou de racine d'althea, ou de l'une & de l'autre enſemble. Il faut encore, ſi les parties tendent à ſortir, les lotioner ſans ceſſe avec cette

liqueur tiéde, & étendre ces lotions sur la croupe & sur les lombes.

2°. La saignée à la jugulaire; on tirera quatre livres de sang, ou deux pintes, mesure de Paris; on ne réitérera cette opération que deux heures après, si la premiere a été insuffisante pour opérer le relâchement des parties & la cessation des efforts.

3°. Cette même décoction mucilagineuse donnée en breuvage à la dose d'une pinte, on y ajoute deux gros de camphre & autant de sel de nitre. On fait dissoudre le camphre, avant le mélange, dans un jaune d'œuf; si on le fait dissoudre dans un gros d'éther, ce breuvage, qu'on doit réitérer toutes les heures, opére avec bien plus d'effet.

Tous les symptômes d'irritation & d'inflammation ayant cessé, on laisse la vache tranquille; on ne lui donne, pour toute nourriture, que de l'eau blanche, sur un seau de laquelle on a fait dissoudre une once de sel de nitre; on attend que la nature agisse pour opérer la sortie du délivre, & on se conforme à cet égard, à tout ce qui est prescrit dans le part languissant.

L'objet essentiel ici est de modérer des mouvemens désordonnés, de faire cesser l'éréthisme, de calmer l'irritation & l'inflammation qui sont autant d'obstacles à la délivrance, mais il faut prendre garde

garde de pouſſer trop loin les moyens à employer pour atteindre ce but ; s'ils étoient trop prolongés, ils énerveroient les forces, ils détruiroient le ton des ſolides, & la nature, abſolument épuiſée, n'auroit plus les moyens de ſe débarraſſer, non-ſeulement du placenta, mais encore du ſang & des autres humeurs excrémentitielles dont eſt abreuvée la matrice. Telles ſont les conſidérations à avoir, ſoit qu'il s'agiſſe de ſolliciter les forces, ſoit qu'il importe de les réprimer ; les unes ou les autres de ces actions exigent des lumieres & du tact, de la part de l'artiſte, pour employer tout ce qu'il faut, mais rien que ce qu'il faut.

Dans le part tumultueux qui eſt ſuivi du renverſement de la matrice, ce viſcere ſe préſente comme un grand ſac qui pend ſur les jarrets : cet état pénible exige des ſecours très-prompts ; il faut prendre garde que la vache, dans ſes différens mouvemens, ne meurtriſſe & ne déchire la matrice, en ſe frottant contre les corps voiſins.

Deux perſonnes doivent prendre une grande ſerviette, ou une nappe, la paſſer ſous le viſcere, & le ſupporter par le moyen de cette eſpece de ſuſpenſoir ; ſi les angles de cette nappe ſont attachés au col des aides, ils ſoutiendront cette partie plus ſolidement, & ils auront infiniment moins de peine.

Le viſcere ainſi ſoutenu, l'artiſte, ou la perſonne

qui se propose d'opérer la réduction, fera placer la vache de maniere que la croupe soit élevée, & le devant le plus bas possible; la bête, ainsi placée rend l'opération infiniment plus facile, parce qu'alors le propre poids du viscere tend à le remettre en place, & lorsqu'il est placé, il est plus assuré dans sa position : quoiqu'il en soit, les choses étant ainsi, l'artiste videra l'intestin rectum des matieres qu'il pourroit contenir; il lavera ensuite la matrice avec de l'eau tiede; cette ablution faite, il cherchera à détacher les cotylédons; il agira toujours de préférence sur ceux qui présenteront le moins de résistance, il fera verser de l'eau tiede sur les parties qu'il tendra à séparer; quant à celles qui exigeront une certaine force pour les détacher, il soutiendra par sa main gauche la face interne de la matrice, pendant le temps qu'il agira de la droite pour tirer & pour séparer les cotylédons : il continuera ainsi toutes ces petites opérations, jusqu'à ce que le placenta soit entièrement détaché.

A cette époque, il se fera apporter un second seau d'eau tiéde, il y ajoutera une pinte d'eau-de-vie; il lavera & lotionnera très-exactement toute la surface du viscere avec cette liqueur, & il dirigera de préférence les ablutions sur les surfaces qu'occupoient les cotylédons. Il examinera s'il y a hémorrhagie, en ce cas, il cherchera à re-

connoître le lieu précis par où le ſang ſort, il le lotionnera en particulier avec de l'eau-de-vie pure, ou avec un peu d'eſſence de térébenthine ; le ſang étant arrêté, il procédéra à la réduction du viſcere, à moins que d'autres conſidérations ne l'arrêtent encore un moment.

Il arrive quelquefois qu'une partie plus ou moins étendue de la ſurface de cette vaſte poche ſe trouve plus tuméfiée que les autres ; cette tuméfaction peut être le produit de meurtriſſures que la bête y a occaſionné, en ſe frottant & en ſe débattant après le part ; elles peuvent encore dépendre d'un dépôt d'humeur charbonneuſe ; cette circonſtance n'eſt pas rare lorſque le charbon regne ſur les bêtes à cornes ; en ce cas, la tuméfaction eſt ou noirâtre, ou jaunâtre, ou blanchâtre ; cette derniere teinte ne s'obſerve gueres que dans le charbon blanc.

Dans les uns & dans les autres de ces cas, il y auroit un danger imminent à renfermer la matrice avant d'avoir diſſipé & fait ſortir le ſang & les humeurs qui tuméfient ce viſcere ; il ne faut point perdre de temps, s'armer d'un biſtouri droit, ſcarifier la tuméfaction dans toute ſon étendue : ces inciſions feront d'autant plus profondes que la tuméfaction ſera plus conſidérable, en prenant garde, cependant, de ne pas pénétrer au-delà de la tunique charnue ; ces inciſions faites, on lave

& on lotionne pendant cinq à six minutes la partie avec l'essence de térébenthine, ou avec la teinture de quinquina ; après quoi on procéde à la réduction.

Pour cet effet, on fera soulever, par le moyen des aides, à la faveur de la nappe, la matrice à la hauteur de la vulve, alors l'artiste cherchera à pousser dans cette ouverture le fond de la grande corne, c'est toujours celle qui renfermoit le fœtus, & comme il est obligé, dans cette circonstance, de faire beaucoup d'efforts, vu le poids énorme du viscere d'une part, & de l'autre, la résistance des parties, il y auroit du danger à agir les doigts étant ouverts, l'artiste doit enfoncer la partie dont il s'agit, par le moyen du poignet, la main étant fermée.

Cette partie de la matrice étant parvenue au col du viscere, l'artiste rencontrera de la résistance, il sera obligé de la vaincre pour faire parvenir la partie poussée par lui au-delà ; cette corne ainsi arrêtée, il cherchera à enfoncer la corne opposée, & ensuite le reste du corps de la matrice, ce qui complettera la réduction.

Il faut observer que l'on est très-souvent contrarié dans cette opération par les efforts de la vache, qui tendent toujours à repousser au dehors les parties que l'on cherche à replacer. L'attention à avoir, lors de ces efforts, est de ne pas les contrarier trop

fortement, il faut les laiſſer paſſer, & ſe contenter, pendant que dure leur action, de ſoutenir purement & ſimplement les parties, pour éviter leur retraite; l'effort fini, on réagit de nouveau en pouſſant, à l'effet d'avancer la réduction & de la terminer.

Cette opération faite, il faut s'aſſurer, par le tact, ſi la veſſie eſt dans un état de plénitude; en ce cas, il importe de la vider à la faveur de la ſonde, à l'effet d'éviter le danger qui pourroit réſulter de l'évacuation de l'urine par les efforts de la nature, parce qu'il n'arrive que trop ſouvent que ces efforts ſont ſuivi d'une rechûte.

Les choſes étant dans cet état, on doit laiſſer la vache dans la poſition que nous avons indiquée, & éviter, avec le plus grand ſoin, de l'inquiéter & de la ſolliciter au plus léger mouvement.

On peut lui faire prendre la rotie que nous avons preſcrite (page 163); ſi elle la refuſe, il faut chercher à la fortifier par le moyen du vin chaud, à la doſe d'une chopine. Il faut encore lui mettre ſur les reins, pour fortifier les ligamens de la matrice & la matrice elle-même, un ſachet d'avoine cuite dans du vinaigre. Ce ſachet doit être appliqué le plus chaud poſſible, en prenant garde, cependant, de brûler la peau. On le fait réchauffer, lorſqu'il eſt froid, & on l'applique de nouveau.

Cette opération eſt quelquefois ſuivie d'efforts

très-considérables de la part de la vache ; ces efforts qui tous tendent à faire sortir de nouveau la matrice de sa place, exigent des lotions, des injections & des lavemens, de la nature de ceux que nous avons précédemment indiqués.

Si ces efforts persistent, il faut nécessairement avoir recours à des compresses sur la vulve ; on fixe ces compresses fortement contre la partie, par le moyen d'une longue bande qui enveloppe le corps horisontalement, & dont les extrémités se fixent d'une maniere solide au poitrail.

Une personne sûre qui voudroit maintenir ces compresses, en les poussant du côté du vagin, toutes les fois que la vache agiroit pour faire sortir la matrice, produiroit un effet plus certain que la bande dont nous venons de parler.

Il arrive encore quelquefois après la réduction, & lorsque l'irritation est cessée, que la matrice est néanmoins très-peu assurée dans le bas-ventre, & tombe au moindre effort que fait la vache : cet état indique sa foiblesse, & le relâchement des ligamens du viscere, & par conséquent la nécessité de les fortifier, d'une part, par la continuité de l'usage du sachet d'avoine sur les reins, & de l'autre, par des lavemens vulnéraires, faits d'infusion de plantes aromatiques, telles que le thym, la sauge, la lavande, l'hysope, &c. animée par l'essence de

térébenthine, à la dose de deux à trois gros pour chaque lavement.

Outre les moyens prescrits pour fortifier l'uterus, & l'assurer dans sa position, il est encore nécessaire d'injecter souvent de l'eau fraîche dans le vagin, & l'en lotionner la vulve. Ce moyen simple a été souvent le plus efficace.

Mais si malgré l'emploi de tout ce que nous venons de prescrire, la matrice tend toujours à sortir de sa place, le seul parti qui nous reste, est l'usage du pessaire: ce corps étranger ne doit être employé qu'autant que les parties n'éprouveront ni inflammation, ni irritation, & que le défaut de stabilité du viscere dépendra absolument de la foiblesse.

Une autre attention très-importante à avoir, c'est de prendre garde que la disposition de la panse & du feuillet est quelquefois la cause seule qui détermine la sortie & la chûte de la matrice; cette disposition se rencontre dans l'excès du volume & de dureté de ces estomacs : nous avons observé, en effet, que cette cause étoit très-souvent celle de l'avortement; ainsi cet événement ayant eu lieu, le feuillet & la panse pressés antécédemment par le fœtus, se rangent & se placent dans le lieu qu'occupoit la matrice; celle-ci une fois déplacée, peut d'autant moins reprendre sa position, & y rester, que les ligamens qui l'assu-

jettissent, ont été plus distendus, & par conséquent plus affoiblis.

Cette disposition, de la part de ces deux estomacs, doit donc être prévue & combattue par les moyens que nous avons indiqués, avant d'avoir recours à celui que nous offre le pessaire.

Le pessaire est un corps étranger que l'on introduit dans le vagin, qui, pressant & comprimant en avant la circonférence du mufle de la matrice, fixe ce viscere dans le bas ventre.

Pour se former une idée de ce pessaire, il faut se représenter un anneau de fil de fer, de deux pouces de diametre; la grosseur du fil de fer est ordinairement de deux lignes de diametre, ou de six lignes de circonférence. On fixe sur cet anneau, trois tiges de pareille grosseur, qui le partagent en trois parties égales. Ces tiges s'élèvent à la hauteur de deux, trois à quatre pouces, & quelquefois davantage; parvenues à cette hauteur, elles se réunissent pour n'en former qu'une seule & unique, soudée, arrondie, & taraudée, ensorte que cet anneau, muni de ses trois tiges ou branches, presente une pyramide dont la base est l'anneau, & dont les trois tiges, unies par leurs extrémités terminées en vis, forment le sommet.

Ce sommet terminé ainsi, reçoit transversalement une bandelette de fer, de quatre à cinq pouces

de longueur, ſur trois à quatre lignes de largeur, & une ligne & demie d'épaiſſeur : elle doit être renflée quarrément dans ſon milieu ; cette partie renflée au point d'avoir trois lignes de côté, doit encore être percée & taraudée, pour recevoir la vis dont le ſommet du peſſaire eſt pourvu ; cette bandelette eſt placée ſur le ſommet, tranſverſalement, enſorte que lorſqu'elle eſt enfoncée dans ſon écrou, le peſſaire préſente, par cette extrémité, une croix dont la bandelette forme les bras.

Ces bras, ou les extrémités de cette bandelette, ſont encore percés de trois ou quatre trous, pour pouvoir y attacher & y brider à chaque bout une courroie de cuir de la force des longes dont on ſe ſert pour attacher les chevaux.

Telle eſt en gros la forme de la carcaſſe du peſſaire : il ne reſte pour l'achever, que de rendre les parties qui le compoſent, à l'exception de la vis & de la bandelette de fer, plus groſſes & moins dures, pour éviter les impreſſions funeſtes que le fer étant à nud, opéreroit ſur des parties auſſi délicates que celles qui doivent être comprimées par cet inſtrument.

Pour prévenir ces accidens, il ſuffit de tremper, à différentes repriſes, l'anneau & ſes trois tiges dans de la cire fondue, cette immerſion ne doit avoir lieu que juſqu'à la vis excluſivement ; elle doit ſe

faire de la même maniere que fait le cirier, lorsqu'il fabrique les bougies ; il faut laisser figer & réfroidir la légere couche de cire dont le pessaire s'est empreint, avant de le tremper de nouveau ; cette seconde couche réfroidie & figée sur la premiere, on en donne une troisieme, une quatrieme, & on continue toujours ainsi, jusqu'à ce que l'anneau & les branches ayent acquis dix-huit lignes de circonférence, ce qui réduit l'ouverture de l'anneau à un pouce & demi de diametre.

Le pessaire ainsi préparé, on le trempe dans l'huile, & on l'enfonce dans le vagin ; l'anneau marche le premier, on le dirige de maniere qu'il embrasse le musle de la matrice ; on place la bandelette de fer, & on l'engage par son écrou à la vis qui termine le pessaire : cet écrou s'enfonce d'autant moins dans la vis que le pessaire est plus court, & *vice versâ*.

Les choses placées ainsi, on fixe à l'une & à l'autre extrémité de la bandelette, les courroies dont nous avons parlé : on dirige ensuite ces courroies de droite & de gauche, de maniere à embrasser transversalement les fesses ; on les conduit de chaque côté le long des côtes, elles passent sur les épaules, après quoi on les fixe, & on les arrête l'une à l'autre à la partie moyenne du poitrail ; ensorte que le pessaire étant en place, on ne voit à l'extérieur

de la vulve que la bandelette de fer placée transversalement à cette ouverture, plus, l'extrémité de la vis du pessaire & les longes qui fixent & assujettissent le tout.

Le temps qu'on doit laisser cet instrument dans le vagin, est fixé par la nature, il faut attendre que la matrice soit dégorgée, que ses parois soient rapprochées, & que la résolution de la tuméfaction des parties soit très-avancée.

On juge de ces bons effets, par l'enfoncement du col de la matrice : en effet, plus les parties se détuméfient, moins le pessaire presse & comprime, & ce n'est que l'orsqu'il n'atteint plus l'orifice de ce viscere qu'il est permis de l'ôter sans accidens : mais quelque soit le nombre de jours qu'on est obligé de le laisser en place, il faut toujours lotionner la vulve avec de l'eau vinaigrée; injecter cette liqueur tiede dans le vagin, & la donner aussi en lavement.

De l'Immobilité.

Par le C. Chabert.

Cette maladie est un engourdissement des sens extérieurs, & sur-tout des organes destinés aux mouvemens volontaires, qui s'oppose à ce que l'animal ne recule.

I. L'*immobilité* a beaucoup de rapport avec cette maladie que l'on connoît dans l'homme, sous le nom de *catalepsie*.

C'est une affection spasmodique, souvent compliquée de stupeur, ou d'actions effrenées.

Elle est quelquefois aiguë; dans ce cas, elle est la suite ou l'effet d'une autre maladie, telle que la péripneumonie, la fievre ardente, la fievre maligne, la fievre charbonneuse, &c. : alors elle est souvent épizootique, ainsi que les maladies dont elle dépend, & qui la rendent symptomatique; mais l'*immobilité* essentielle, qui est précisément celle dont il sera ici question, est toujours chronique: ses progrès sont lents, & plus ou moins insensibles.

II. L'*immobilité* essentielle paroît être particuliere au cheval. Il est possible que les autres animaux y soient sujets : mais nous n'en avons pas vu qui en fussent attaqués. Nous ne la décrirons donc que comme elle se montre dans les chevaux.

III. Elle eſt très-fréquente dans ceux de la capitale, & cependant elle eſt inconnue dans les auteurs en maréchallerie. *Solleyſel* l'ayant omiſe, ſes copiſtes ont également négligé d'en parler. (1)

Certains tribunaux l'ont placée dans la claſſe des vices rédhibitoires; mais cette maladie n'étant ni latente, ni contagieuſe, c'eſt ſans fondement qu'on la mettroit dans ce rang. (2)

---

(1) *Lafoſſe* eſt le premier qui en ait dit quelque choſe, dans ſon *Cours d'Hippiatrique* imprimé en 1772, & dans ſon *Dictionnaire d'Hippiatrique* imprimé en 1775; après lui *Robinet*, ſon fidele copiſte, dans ſon *Dictionnaire d'Hippiatrique*, imprimé en 1777; *Vitet* n'en parle point dans ſa *Médecine vétérinaire*, publiée en 1771, ni même dans la prétendue nouvelle édition de 1783. (*Note des éditeurs*)

(2) Si on ne plaçoit au rang des cas redhibitoires que les maladies latentes ou cachées, il n'y en auroit point, ou très-peu, ſur-tout aux yeux de l'homme de l'art; quant à la rédhibition relativement aux maladies contagieuſes, il ſeroit peut-être bon, avant de ſtatuer définitivement ſur cet objet, de connoître ce que c'eſt que la contagion, ſur laquelle, on ne peut ſe diſſimuler, que nous n'avons pas encore de notions préciſes.

La queſtion de la redhibition en général, mérite bien auſſi d'être examinée, non-ſeulement ſous le point de vue médical, mais autant peut-être, & plus encore, ſous l'aſpect commercial & économique.

Voyez, au ſurplus, ce qui a été dit à ce ſujet, dans le volume de 1791, page 86, nouv. édition. (*Note des éditeurs*)

IV. Les jeunes chevaux y ſont ſujets, mais les chevaux formés, ceux qui ſont ſoumis à des travaux pénibles, à des courſes véhémentes & de longue haleine, y ſont infiniment plus expoſés. Il en eſt de même de ceux qui ſont haut-montés ſur jambes, dont les jarrets, les boulets ſont mal articulés, & qui pêchent en général, par la débilité des membres, par la brieveté des côtes, le retrouſſement du flanc & la longueur de l'épine dorſale.

Symptômes.

V. Le premier ſymptôme qui la décèle & qui la caractériſe d'une maniere particuliere, eſt la difficulté que l'animal éprouve dans l'action du reculer. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine & des efforts réitérés que le cocher, ou le cavalier, vient à bout de lui faire faire quelques pas en arriere; encore, le cheval n'exécute-t-il cette action qu'autant qu'on a l'attention de lui tenir la tête bien placée. Car, s'il tend le nez, s'il s'encapuchonne, tous les efforts ſont inutiles; ceux qu'on employe alors, ſe bornent à lui faire *faire les forces*, à tourner la tête, à la ſecouer, &c.

VI. Un autre ſymptôme, eſt l'impoſſibilité dans laquelle ſe trouve le cheval de décroiſer les extrémités antérieures, ſoit qu'elles aient été croiſées ſpontanément, ſoit qu'elles l'aient été artificielle-

ment, c'eſt-à-dire, que ſi l'animal étant en ſtation, on met une des jambes, n'importe laquelle, ſur l'autre, quand les extrémités ſont ainſi croiſées de l'une ou de l'autre maniere, le cheval reſte dans cette poſition. Si on l'excite alors à changer de place, il ne peut ſe porter ni en avant, ni en arriere, ni à droite, ni à gauche : il ne peut effectuer ces différentes actions, parce que toutes exigent le rejet de la maſſe ſur la croupe & ſur les jarrets, pour alléger le devant; & comme celui-ci ne peut ſe débarraſſer du fardeau qui l'opprime, les quatre extrémités reſtent en place, ou ne ſe dérangent que tumultueuſement. En ce cas, l'animal ſe renverſe ſubitement, ou il ſe précipite en avant : il tombe ſur le nez, ſur le côté, ou il ſe tourmente, & s'agite d'une maniere quelconque.

Mais toutes ces actions, qui n'ont lieu qu'après un châtiment plus ou moins violent, ſont abſolument déſordonnées : les muſcles n'agiſſent que convulſivement, & les mouvemens ne s'exécutent que par ſecouſſes, comme dans les éparvins ſecs; ſouvent le jeu des articulations eſt bruyant & ſonore, comme dans les boulets du rhenne (1).

Quoiqu'il en ſoit, cette épreuve pour recon-

(1) Voyez *Dictionnaire raiſonné univerſel d'Hiſtoire naturelle, par Valmont-Bomare*, IVe. édition, *Lyon*, 1791, in-8°, tome XII, page 315, & in-4°, tome VII, page 30.

noître si le cheval est immobile, est la seule dont on se sert au marché aux chevaux de Paris.

Lorsque la maladie a fait des progrès, les chevaux croisent les jambes de devant spontanément; ils restent dans cette position plus ou moins longtemps, & l'on est, le plus souvent, obligé de décroiser ces extrémités, pour empêcher l'animal de tomber, ou pour le faire marcher en avant.

VII. Cette maladie s'annonce quelquefois tout-à-coup. Lorsque le cheval est en action, il paroît étourdi, égaré : il s'arrête, chancele, écarte les jambes pour se soutenir, & pour prévenir sa chûte. D'autrefois l'épine fléchit subitement : une des extrémités postérieures reste en arriere : elle est roide & inflexible, comme dans le déplacement de la rotule; elle tremble, quoique les muscles soient dans un état de tension violente.

Dans l'une & l'autre de ces circonstances, il n'est possible de le déterminer en avant qu'après un certain temps de repos; mais dans le plus grand nombre des sujets, la difficulté ou l'impossibilité de reculer, ainsi que l'action de croiser spontanément les jambes de devant, sont précédés de légers symptômes de stupeur, d'engourdissement, de douleur momentanée dans les extrémités antérieures ou postérieures, de difficulté dans les mouvemens latéraux de l'encolure & de l'épine dorsale,

de la fixité des oreilles, de l'ouverture excessive des paupieres, de la dilatation de la prunelle, & de son défaut de sensibilité.

VIII. Outre la difficulté ou l'impossibilité de reculer qui succède à ces symptômes, il en est d'autres qui se développent à mesure que la maladie fait des progrès. La bouche s'échauffe & devient très-sensible; mais cette sensibilité n'est pas celle qui détermine le cheval à l'obéissance; elle le porte, au contraire, à se retenir, à s'arrêter, à se renverser, & à se défendre jusqu'à ce qu'il soit libre. Dans l'état de tranquillité, les lèvres sont pincées & serrées l'une contre l'autre, les mâchoires ont peu de jeu, les naseaux sont spasmodiquement retroussés, la paupiere supérieure est relevée d'une maniere contrainte : c'est une véritable tension des muscles releveurs; l'œil se porte en avant, il est fixe, & la conjonctive est rougeâtre.

La maladie parvenue à cette époque, l'action de reculer est absolument impossible, les mouvemens quelconques, des membres, sont gênés & sensiblement embarrassés : la digestion est pénible; l'animal est assoupi après le repas; la tête est basse & supportée par le fond de l'auge. La nuque est la seule partie qui soit douloureuse, lorsqu'on la presse & qu'on la comprime, dans l'endroit où porte la têtière du licol; le poil est terne & piqué; la

tranſpiration eſt ſupprimée, les déjections ſont fétides & les borborygmes fréquens.

IX. Les chevaux, dans cet état, boivent & mangent à-peu-près autant qu'à l'ordinaire, avec cette différence, cependant, qu'ils mâchent lentement : ils ſaiſiſſent les alimens avec aſſez de vivacité, mais cette action faite, les mâchoires reſtent ſans mouvement; ils gardent ainſi la portion de fourrage qu'ils ont ſaiſi, une demi-heure, une heure, & même plus, ſans faire agir la mâchoire poſtérieure, dont l'action néanmoins eſt toujours extrêmement lente & traînée; ils ſont bien moins vifs, plutôt triſtes que gais, ils ſe laſſent aiſément, & la fatigue aggrave conſidérablement leur état. Ils ſont incapables de fournir à des courſes & à des travaux qui exigent un peu de célérité & de force : ils ſont ſujets à des étourdiſſemens ſubits qui les font tomber & s'abattre dans les traits, comme s'ils étoient frappés d'apoplexie (1), ils reſtent un certain eſpace de temps, ſans donner ſigne de vie, ils ſe relevent avec peine, leurs flancs ſont légérement agités, la ſueur ſe manifeſte, ou aux épaules, ou à l'encolure, ou aux ars, ou aux flancs; ils ne ſont en état de marcher en avant, ſeulement qu'au bout d'une demi-heure, de trois quarts d'heure, plus ou

(1) Voyez ce qui a été dit de cette maladie dans le volume précédent (pour l'an II), page 147 & ſuivantes.

m-ins, le pouls est naturellement embarrassé & l..t, la course ou le travail l'agite très-peu.

IX. Cet état d'engourdissement, d'apathie, d'insensibilité & de mal-aise augmente peu-à-peu avec le temps; mais lorsqu'il est parvenu à un certain point, on remarque des changemens dans une partie des symptômes, qui, tous néanmoins, s'aggravent très-lentement, en sorte que leur augmentation, leurs variations & leurs modifications ne sont appercevables qu'aux personnes accoutumées à voir & à observer.

La sensibilité de la bouche (VIII) non-seulement disparoît, mais le mors n'opere plus d'impression; les naseaux, de retroussés & froncés qu'ils étoient, s'affaissent, les lévres tombent & pendent, comme dans la paralysie des nerfs de la cinquieme paire; la paupiere supérieure recouvre le globe, & si on la releve, elle reste relevée. Il en est de même de la direction que l'on donne aux oreilles, à l'encolure, aux extrémités, tellement que presque toutes les parties ont perdu leur ressort.

XI. Les chevaux les plus ardens, ceux qui sont d'un tempérament vif & irritable, y sont infiniment plus exposés que les chevaux indolens & phlegmatiques, auxquels il faut beaucoup de moyens pour les solliciter à l'exercice.

Les chevaux immobiles sont, en général, ceux

qui avoient, avant l'invasion de la maladie, plu[illegible] besoin d'un frein, dont on n'a pas fait usage, q[illegible] de l'aiguillon dont [illegible]n s'est indiscrètement servi. Tel est l'effet de cette ma[illegible]die, elle change absolument le caractere de l'animal, de sensible qu'il étoit aux aides les plus fines, il endure les châtimens les plus rigoureux; souvent il perd pour quelques momens, sur-tout lorsqu'on le tourmente, le sens du toucher, de la vue: mais, quand le châtiment a été continué un peu trop long-temps, ces sens reviennent subitement. Alors l'animal sort de sa stupeur, pour se défendre, s'emporter, se tourvoyer, ruer, s'abattre; toutes ces actions désordonnées & décomposées ne durent que peu de temps, & il retombe bientôt dans l'engourdissement & l'apathie où il étoit. Ces affections sont d'autant plus considérables, qu'il a été plus tourmenté, & qu'il s'est plus défendu.

XII. L'*immobilité* abandonnée à elle-même, ou ce qui est plus ordinaire, lorsqu'elle est traitée sans principes, a toujours des suites funestes. La stupidité augmente, le marasme survient, & la paralysie conduit l'animal à la mort, qui est quelquefois précédée de convulsions.

D'autres fois, elle dégénére en farcin, ou en morve. Les éruptions prolongent la vie du cheval; mais si elle dégénére en diarrhée colliquative, la mort est moins lente.

Causes.

XIII. Cette maladie dépend, ainsi qu'on le voit, de l'altération des organes destinés aux mouvemens volontaires. Les parties qui exécutent ces mouvemens, sont les muscles : mais, comme l'action de ces puissances n'est que passive, & que c'est dans les nerfs seuls que réside l'essence ou la faculté du mouvement, la cause qui l'excite, qui le modere ou qui le rend tumultueux, réside donc dans ces agens actifs & moteurs de toutes les facultés de la machine animale. Cette cause, qui les opprime, est due au mauvais état du cerveau & de la moëlle alongée.

En effet, dans les chevaux qui périssent de cette maladie, on trouve la substance cérébrale sans consistance, les grands ventricules remplis d'eau, le plexus choroïde tuméfié, & souvent garni de concrétions d'un volume plus ou moins considérable, la glande pituitaire engorgée, la moëlle alongée dans la laxité, la dure & la pie-mere constamment adhérentes à la glande pituitaire, & légérement infiltrées par la présence d'une eau surabondante renfermée entre les deux membranes; la graisse qui enveloppe les nerfs à leur sortie de l'épine, ainsi que celle qui tapisse l'intérieur du tube vertébral, très-jaune & très-fluide. Dans quel-

ques sujets, on trouve les chairs blafardes & sans consistance, le poumon gonflé, le foie engorgé & décoloré, le canal intestinal macéré & rempli d'air; souvent aussi on le voit farci de vers de toute espece.

On observe, de plus, que les articulations principales, telles que celles des boulets, des jarrets, de l'épaule, du fémur, &c. sont, pour ainsi dire, à sec; c'est-à-dire, qu'elles renferment infiniment moins d'humeur synoviale qu'à l'ordinaire.

Une grande partie de ces désordres se remarque dans l'*immobilité* symptomatique, mais on trouve, en outre, des lésions très-considérables & très-anciennes dans les visceres de la poitrine, ou dans ceux du bas-ventre, & le plus souvent dans ces deux cavités en même temps. Il résulte de-là, que cette maladie est presque toujours incurable, parce que la cachexie du cerveau est subséquente à la décomposition des visceres dont il s'agit.

Plan de Traitement.

XIV. D'après ce que nous venons de dire sur les causes & sur les effets de cette maladie, on doit nécessairement y reconnoître deux temps ou périodes. Dans le premier, il y a tension excessive des nerfs; dans le second, cette tension est dissipée, & le relâchement qui la suit, s'est visiblement montré. Celui-ci est accompagné de l'épanche-

ment des ſucs aqueux dans la ſubſtance du cerveau & dans le tube vertébral, par ſuite de l'inertie des vaiſſeaux abſorbans. Il ſuit de-là que, dans le premier période, la foibleſſe dépend de l'excès de force, & que dans le ſecond, elle eſt le produit de l'épuiſement de ces mêmes forces; enſorteque, pour combattre avec ſuccès, cette maladie, il faut néceſſairement diſtinguer ces deux états.

XV. Il eſt très-facile de ne pas les confondre; lorſque l'*immobilité* eſt accompagnée du pincement des lévres, de la rigidité de l'encolure, de la rétraction de la paupiere ſupérieure, de la protubérance du globe, du retrouſſement & du froncement des naſeaux, tout indique alors que la difficulté des mouvemens dépend de la tenſion des nerfs, & dans ce cas, il faut avoir recours aux antiſpaſmodiques, aux relâchans & aux émolliens.

XVI. Mais, à la difficulté de reculer, s'il ſe joint les ſymptômes décrits (X), il faut néceſſairement réveiller le ton de la fibre par des exutoires & des ſudorifiques actifs. Lorſque ces ſignes ſont compliqués de borborygmes, de déjections fétides, d'un poil terne & piqué, on ajoûte les purgatifs.

XVII. Tels ſont les deux plans de traitement que nous allons décrire, & auxquels nous joindrons celui qui nous paroîtra convenable, pour triompher des complications qui ſe rencontrent très-fréquem-

ment dans cette maladie, comme dans une infinité d'autres.

Mais avant que d'entrer dans ces détails, nous croyons devoir avertir que les chevaux immobiles, qui ont les jarrets droits, ou trop coudés, affectés de courbes, d'éparvins, de jardons, &c, dont les boulets sont plus ou moins ruinés, les lombes exostôsés, doivent être sacrifiés, parce qu'alors le traitement est d'autant plus incertain, que ces vices indestructibles sont le plus souvent la cause prédisposante de la maladie dont il s'agit.

Nous ajouterons encore que l'*immobilité* est d'autant moins difficile à guérir, que les secours suivent de plus près son invasion; que plus on tourmente les animaux, pour leur faire vaincre la difficulté qu'ils éprouvent à reculer, ou l'impossibilité où ils se trouvent de le faire, plus on aggrave le mal, parce qu'alors on les estrapasse; on aigrit de plus en plus leur caractere, & on augmente l'état de tension des nerfs, par le sentiment de la crainte qu'on leur imprime.

Une autre observation nous arrêtera encore un moment. Il est très-essentiel de ne pas confondre le cheval immobile, avec celui qui se refuse à l'action de reculer. La plus grande partie des jeunes chevaux de carosse, sur-tout lors qu'on les met à la voiture pour la premiere fois, reculent diffi-

cilement; ils s'y refusent d'autant plus que leur bouche est trop sensible, & trop incertaine pour éprouver franchement l'action du mors; que leurs reins & leurs jarrets sont encore trop foibles, pour s'affermir sous le poids résultant du rejet des parties antérieures sur les parties postérieures.

Mais dans ce cas, cette difficulté se dissipe peu-à-peu, à mesure que l'animal s'exerce & se fortifie: tandis que dans l'*immobilité*, l'effet contraire a lieu; plus on fait de tentatives pour déterminer le cheval à cette action, moins il y est apte, & plus il s'y refuse.

Soins & Régime.

XVIII. Toute agitation & toute contrainte ne peuvent qu'aggraver le mal. Il faut nécessairement abandonner l'animal au repos: il doit être parfaitement libre dans l'écurie, ou dans l'enceinte qu'on lui aura destinée. Il importe encore de ne jamais le surprendre, & d'éviter, avec le plus grand soin, tout ce qui pourroit l'étonner d'une maniere quelconque.

Il sera bouchonné, étrillé & brossé quatre fois par jour; le pansement de la main est d'autant plus nécessaire dans cette maladie, qu'il importe extrêmement d'animer & d'exciter l'action des vaisseaux & des nerfs cutanés. Le brossement sera principalement dirigé & long-temps continué sur toute la

furface de la tête, fur les joues, fur les parties latérales de l'encolure, & fur l'épine dorfale.

Ces frictions font très-agréables au cheval, elles le foulagent, elles lui donnent de la gaieté & de la fouplesse dans les parties ; mais, pour qu'elles produifent ce bon effet, il faut qu'elles foient faites par une perfonne à laquelle l'animal foit habitué, qui n'emploie que les careffes & la douceur.

La nourriture verte, quelque bonne qu'elle foit, eft contraire ; les folides ont befoin d'être affouplis quelquefois, jamais d'être affoiblis. C'eft encore, pour cette raifon, que la faignée eft nuifible, elle accélere le développement des fymptômes qui caractérifent le fecond période de la maladie ; & fi elle eft pratiquée à cette époque, elle eft encore plus funefte. Les faignées révulfives paroiffent autant foulager le mal, que celles faites aux jugulaires l'aggravent.

Mais il importe de ne pas s'en laiffer impofer par ce mieux apparent ; le foulagement que procure la faignée pratiquée aux ars poftérieurs, n'eft que momentané, & la maladie n'en fait pas moins des progrès.

Le régime qui convient le mieux, eft celui qui admet non-feulement les alimens les plus fains, mais encore ceux qui font cordiaux, & qui renferment, fous un petit volume, le plus de fucs nour-

riciers; tels sont les féveroles, la gerbée de bled, le sainfoin, la luserne & le foin provenant des prairies élevées, & qui ont été bien recoltées, l'avoine non javelée, noire & pesante, & le bled froment; ces grains seront aussi avantageux que le son est nuisible. (1)

Quelque soit celui de ces foins dont on fera usage, il importe de le mêler avec une égale quantité de paille de froment. On en donnera de chaque, dix livres par jour; on ajoutera un demi-boisseau d'avoine bien vannée & dépouillée de toutes graines étrangeres. Si l'on y substituoit du froment, on diminueroit proportionnellement la ration d'avoine : il en sera de même des féveroles; & quand on donnera la gerbée de bled, on supprimera le foin. Mais tous ces alimens véritablement cordiaux ne doivent être donnés que de temps à autre. Quoiqu'il en soit, cette quantité d'alimens sera distribuée en quatre portions égales, l'une le matin, l'autre à midi, la troisieme à quatre heures, & la quatrieme à huit heures du soir. On abreuvera l'animal à l'eau pure ou à l'eau blanchie par la farine de froment, suivant qu'il appétera l'une ou l'autre. Cette boisson sera offerte dans le

(1) Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure du cheval, &c. par Bourgelat.* IVe. *édition, Paris, an V.* page 299 & suivantes.

même moment où l'on donnera les alimens solides; elle restera devant l'animal pendant tout le temps du repas, qui ne doit durer que deux heures.

Ce temps écoulé, on doit ôter au cheval tout ce qu'il aura devant lui, & nettoyer à-fond l'auge & le râtelier.

Traitement pour le premier période de la Maladie.

XIX. Le repas fini, on suspendra dans la bouche de l'animal, un nouet renfermant des feuilles d'hysope & de thim, ou de marjolaine & de sauge, avec deux onces de sel commun; on dirigera dans l'intérieur des naseaux des vapeurs céphaliques, dans l'intention d'exciter l'excrétion de la membrane pituitaire, & de solliciter l'action des nerfs olfactifs. On prendra, pour cet effet, une pelle chauffée au point d'être rouge, on y mettra une forte pincée de succin en poudre, on la couvrira d'un entonnoir, & on dirigera dans les fosses nasales les vapeurs rassemblées par la partie étroite de l'entonnoir. S'il y a douleur sur le sommet de la tête, on appliquera sur la nuque, sur les petits obliques & sur les crotaphites (1) des compresses imbibées d'alcali volatil

(1). Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Précis anatomique du corps du cheval, par Bourgelat. Paris*, 1793, tome I, pages 124, 129.

fluor étendu dans de l'eau commune. On humectera ces compresses dans l'intervalle des repas ; la dose respective de ces substances est d'une d'alcali sur huit d'eau.

La tension des muscles des levres, des paupieres & du col, doit être combattue par l'eau tiede. On l'employera en fomentations sur les joues, sur les parotides, sur le chamfrein & sur les faces latérales de l'encolure ; mais, pour que ce moyen produise l'effet qu'on en attend, il importe de fécher les parties mouillées, immédiatement après qu'elles auront été fomentées, à force de les frotter, soit avec de la paille rompue, soit avec des bouchons, l'époussette, la brosse, &c.

Quant à la rigidité de l'épine, & à la tension des flancs, elles exigent qu'on couvre ces parties avec une couverture de laine pliée en quatre, après l'avoir trempée dans l'eau chaude. On entretiendra l'humidité de cette couverture en l'arrosant de temps à autre avec cette même eau chaude. Pour conserver la chaleur, & s'opposer à l'évaporation, on couvrira cette espece de coussin mouillé avec de la litiere fraîche (1), & une couverture séche arrêtée avec une sangle par dessus pour fixer le tout.

(1) *De la litiere fraîche* n'est pas de la litiere mouillée ou froide, c'est de la paille qui n'a encore que peu servi à coucher les chevaux, & qui est à peine rompue. (*Note des éditeurs*)

Un autre moyen très-efficace, pour assouplir plus généralement toutes les parties antérieures, est de faire évaporer de l'eau sous le ventre de l'animal; on en retient les vapeurs par le moyen d'une grande couverture qui traîne de chaque côté jusqu'à terre. On continue ce bain de vapeurs, que l'on renouvelle tous les jours, pendant une heure; après quoi, on couvre l'animal, & lorsqu'il est réfroidi, on le bouchonne fortement, puis on le recouvre de nouveau.

La constipation qui est, en quelque sorte, inhérente à cet état, & qui dépend de l'inertie du canal intestinal & du défaut de filtration des sucs destinés à l'humecter, doit être combattue par des lavemens irritans, & des lavemens émolliens administrés alternativement. Les premiers seront composés d'une décoction légere de feuilles de tabac, dans laquelle on ajoutera deux ou trois onces de sel commun, & les seconds d'une décoction de feuilles de mauve & de feuilles de violette; on les donnera le soir & le matin. Quant aux breuvages, qu'il importe d'administrer le matin à jeun, & dans le courant de la journée, une heure avant chaque repas, ils seront composés d'une chopine d'infusion de mélisse, de menthe, de lavande, de sarriete ou de toutes autres plantes aromatiques de cette espece, dans laquelle infusion on ajoutera le succin,

le benjoin, le ſtyrax-calamite, le camphre; le tout en poudre, & de chaque un gros.

Nous obſerverons que l'eau diſtillée de ces plantes eſt préférable à l'infuſion que nous avons indiquée; il ſera donc avantageux de s'en ſervir, lorſque les circonſtances le permettront.

Nous obſerverons encore qu'il n'eſt pas toujours facile de faire prendre les breuvages aux chevaux affectés de l'*immobilité*; la plupart ſe gendarment, lorſqu'on veut leur faire lever la tête pour leur adminiſtrer ces médicamens avec la corne, &, comme il importe eſſentiellement d'éviter de les contrarier, il faut alors leur faire prendre ces ſubſtances ſous forme d'opiat; mais cette forme n'opérant pas auſſi efficacement que la premiere, on ne doit l'employer qu'autant qu'on ne pourroit faire autrement.

Lorſqu'on ſera contraint d'avoir recours à l'opiat, on le compoſera avec les feuilles des plantes aromatiques ci-deſſus indiquées; on les hachera auſſi menues qu'il ſera poſſible; on en prendra la valeur de deux ou trois onces, on y ajoutera les autres ſubſtances, & une certaine quantité d'huile empireumatique graſſe, on incorporera le tout avec une ſuffiſante quantité de miel; on le fera prendre par le moyen d'une ſpatule de bois. L'opiat ou le breuvage adminiſtré, il faudra injecter dans la bouche,

par l'une des commissures des lévres, l'une ou l'autre des infusions des plantes précitées, qu'on étendra dans l'eau blanche, on tâchera d'en faire avaler à l'animal le plus qu'il sera possible.

Traitement pour le dernier période de la Maladie.

XX. On doit tendre, par tous les moyens, à opérer des dérivations, à rappeller le ton des solides, à forcer les vaisseaux veineux de repomper les fluides épanchés dans les différentes cavités cérébrales.

Les plus forts véficatoires ne sauroient donc être appliqués trop tôt aux parties latérales de l'encolure; après qu'on aura passé à chacune de ses faces trois sétons qui s'étendront de la criniere à la jugulaire. Il faudra, de plus, frictionner l'épine dorsale, ainsi que les articulations des jarrets & des boulets, avec de l'essence de térébenthine; mais on aura attention de faire ces frictions partiellement, d'employer peu d'essence à la fois, dans la crainte d'irriter trop l'animal, & de lui susciter une fievre qui pourroit lui devenir funeste, l'expérience ayant prouvé que cette attention est indispensable pour prévenir cet accident.

Mais, s'il est essentiel d'être réservé dans l'emploi de ces frictions humides, il ne l'est pas moins d'en faire très-souvent de seches avec la brosse, ou le bouchon de paille sur toute la surface du corps.

Outre ces moyens locaux, il faut avoir recours aux breuvages, aux opiats & aux lavemens prescrits dans le premier période de la maladie, en observant néanmoins de les rendre plus actifs & plus toniques par des additions de sel de mars, de gomme ammoniaque, de tartre vitriolé, & lorsqu'il y a complication de vers dans la maladie, ce qui est assez fréquent, il faut ajouter l'huile empyreumatique distillée sur l'essence de térébenthine, à la dose d'une once.

Tel est le plan de traitement qui a constamment réussi dans l'*immobilité* essentielle.

Nous ajouterons que, quand on a eu l'attention de joindre aux breuvages, ou aux opiats, dont on faisoit usage, quelques gros d'aloès, pour déterminer des évacuations par l'anus, la cure a été plus prompte, mais cette substance purgative n'a opéré ce bon effet, qu'autant qu'elle a été employée après que la plus grande partie des symptômes maladifs étoient dissipés, & sur-tout, lorsque les exutoires ne fournissoient plus, ou que très-peu, de matière suppurée.

RECHERCHES physiques sur la nature & sur les causes d'une Épizootie qui se manifesta à Fossano, parmi les chevaux des dragons du roi, pendant le mois de mars de l'année 1783.

PAR M. BRUGNONE (1).

DEPUIS que les médecins & les sociétés littéraires n'ont plus dédaigné de s'occuper des soins que les animaux domestiques exigent pour leur conservation, & de s'appliquer à la connoissance & au traitement de leurs maladies, l'art vétérinaire a fait des progrès rapides; & c'est ainsi que l'on a appris à dompter ces terribles épizooties, qui autrefois dépeuploient assez souvent des provinces & même des royaumes entiers; ou, si l'on ne peut corriger les principes vénéneux & contagieux, qui pour l'ordinaire en sont la cause immédiate, ni par conséquent guérir les animaux malades, au moins n'hésite-t-on plus à les tuer à temps, pour circonscrire la contagion, la suffoquer dans l'endroit même qui l'a vue naître, & préserver ainsi le reste des bestiaux. *Virgile* qui étoit peut-être aussi versé

(1) Ces recherches lues à la Société royale des Sciences de Turin, sont imprimées dans le volume de ses mémoires, pour les années 1784-1785, page 34 & suiv. (*Note des éditeurs.*)

dans l'art vétérinaire (1), que grand poëte, a dès son temps inculqué cette maxime :

Continuò culpam ferro compesce, priusquam
Dira per incautum serpant contagia vulgus. (2)

Cette même maxime a été suivie avec succès, il y a quelques années, en Hollande, en France, en Suisse, & dans les Pays-Bas Autrichiens. *Lancisi* (3) la proposa dans une assemblée de cardinaux, pour arrêter l'épizootie des bêtes à cornes, qui ravagea toute l'Italie en 1711, 1712, 1713 & 1714. Son avis fut rejetté, & l'on connut trop tard combien il auroit été sage & prudent de s'y conformer.

Il n'y a pas encore un an que nous avons été obligés d'en venir à cet expédient, pour s'opposer aux progrès d'une *fievre maligne, pestilentielle & contagieuse*, qui s'étoit déclarée, vers la moitié du mois de mars, parmi les chevaux des quatre compagnies du régiment des dragons du roi, qui étoient de quartier à Fossano.

Cette maladie commença parmi les chevaux de la compagnie Lucerne, & il en mourut vingt-cinq

(1) Je ne m'en rapporte pas, à cet égard, à la vie qu'en a laissée le Grammairien *Donatus*, mais à *Virgile* même, c'est-à-dire, à la doctrine vétérinaire, répandue dans ses inimitables Géorgiques.

(2) *Georg.* lib. 3, v. 470.

(3) *De bovilla peste*, part. I cap. 3, pag. 5. edit. 1715.

ſur vingt-huit en moins de quarante-huit heures ; trois jours après elle ſe manifeſta parmi ceux de la compagnie Freſia, & en peu de jours elle en emporta treize ſur vingt-ſept. L'épizootie s'appaiſa pour lors; on étoit même fondé à la croire finie ; puiſqu'outre qu'il n'étoit plus mort pendant douze jours conſécutifs aucun cheval parmi ceux des deux compagnies attaquées, & que les malades paroiſſoient guéris, les deux autres compagnies avoient été juſques alors à l'abri de ce malheur. Mais, vingt jours après que la maladie ſe fut manifeſtée dans la compagnie Lucerne, elle ſe déclara auſſi, lorſqu'on s'y attendoit le moins, avec une telle fureur parmi les chevaux de la lieutenance, qu'en moins de dix-huit heures il en périt quatorze ſur vingt-ſept.

Ce fut à-peu-près dans le même temps, qu'elle ſe gliſſa parmi les chevaux de la compagnie Iſaſque, quoi qu'avec moins de violence : elle attaqua enſuite ceux des officiers, qui en furent preſque tous la victime ; elle commençoit même à ſe répandre parmi les chevaux de la ville, dont trois étoient déjà morts, lorſque S. M. donna ordre de tuer tous ceux qui reſtoient des quatre compagnies, ainſi que les autres qui avoient eu quelque communication avec les malades : l'ordre fut exécuté ſur le champ, & l'épizootie fut éteinte ſans retour.

Comme cette maladie préſenta, dans toute ſa

durée, des singularités que l'on n'observe pas dans la marche ordinaire des autres épizooties, j'ai cru que l'académie ne désapprouveroit pas le détail des recherches que j'ai faites, pour en découvrir la nature & les causes.

Elle se manifestoit d'abord par les symptômes suivans. L'animal, dès le commencement de la maladie, étoit triste; il avoit les yeux égarés, à demi-clos, & le regard farouche; il ne mangeoit plus à son ordinaire; lorsqu'il marchoit, l'on voyoit chanceler tout son corps, & sur-tout le train de derriere; il se tenoit presque toujours couché; quelques heures après il donnoit des signes non équivoques qu'il étoit tourmenté par des tranchées, en se couchant & en se relevant à chaque instant, & tournant la tête vers ses flancs; lors même qu'il étoit couché, & qu'il paroissoit tranquille, il ne détournoit plus la tête de l'un ou de l'autre flanc; plusieurs montroient de la difficulté à uriner, & les urines qui, au commencement de la maladie, étoient claires, & comme l'on dit crues, vers la fin devenoient troubles ou roussâtres. Les matieres fécales étoient en général comme dans l'état de santé, les poils de tout le corps étoient ternes ou hérissés. Dans quelques-uns, succédoient aux coliques, des trémoussemens universels de la peau; dans d'autres, de légers trem-

blemens dans les muſcles des extrémités antérieures ou poſtérieures : ils avoient tous la bouche ſéche, l'haleine très-chaude, & quelquefois puante, la langue blanche, les oreilles & les extrémités alternativement froides ou chaudes.

Dans ces premiers temps de la maladie, à peine pouvoit-on s'appercevoir de quelque légére altération dans le mouvement des flancs; mais, lorſque la mort approchoit, c'eſt-à-dire, dix, douze ou dix-huit heures après le commencement de la maladie (preſqu'aucun n'alloit au-delà des vingt-quatre), les flancs & le cœur battoient avec une vîteſſe & une force extrême, les naſeaux étoient très-dilatés & en convulſion; l'animal, pour mieux reſpirer, allongeoit le col, élevoit la tête, & montroit une ſi grande foibleſſe, qu'il n'oſoit plus ſe coucher; en ſe remuant, tout ſon corps continuoit à chanceler, il tomboit enfin, & mouroit dans l'inſtant même, ou tranquille & ſans faire le moindre mouvement extraordinaire, ou agité par de fortes convulſions.

La maladie étoit plus longue dans ceux qui tomboient malades après avoir été quelque temps en pleine campagne; ils traînoient juſqu'au ſeptieme ou huitieme jour, & deux ou trois jours avant la mort, la tête, la gorge ou les parties de la génération enfloient ordinairement; preſque tous jettoient par les naſeaux, des matieres jaunâtres, ſanguino-

lentes & fétides, & une plus ou moins grande quantité de sang par l'anus. C'étoit précisément par l'ancien ulcère que l'approche de la maladie s'annonçoit dans tous les animaux auxquels on avoit fait quelque cautere, dans le dessin de les en préserver : cet ulcere, quoique cicatrisé, se rouvroit subitement, par l'écoulement d'un sang noir & épais, & par le gonflement des parties voisines.

Le sang que l'on tiroit des veines, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin de la maladie, celui même que l'on trouvoit dans les cadavres, étoit très-noir, très-épais & visqueux : on n'y remarquoit pas la moindre sérosité, quoiqu'on le laissât reposer des journées entieres dans quelque récipient.

Les cadavres ne répandoient aucune mauvaise odeur : à leur ouverture, on voyoit au-dessous du cuir, dans le tissu cellulaire, des taches noires plus ou moins grandes, ainsi qu'aux muscles, au ventricule, aux intestins, aux poumons, au cœur même, tant à sa surface extérieure, qu'à la face interne de ses oreillettes & de ses ventricules. Dans les visceres membraneux, le siége de ces taches étoit le tissu cellulaire, qui est entre la tunique nerveuse & la veloutée, ensorte qu'elles paroissoient seulement à leur face interne. La rate étoit d'une couleur plus noire qu'à l'ordinaire, & ses vaisseaux

étoient très-dilatés : le foie & les reins se trouvoient sains, mais la vessie étoit presque toujours enflammée, ainsi que la membrane pituitaire, & l'arriere bouche. Les méninges & le cerveau se trouverent toujours dans l'état naturel, les poumons, au contraire, étoient gangrenés dans toute leur épaisseur, & farcis d'un sang noir & écumeux, ou du moins affectés de taches noires ou livides.

Dans tous les cadavres, les glandes mésentériques étoient engorgées, noires, & pour ainsi dire, brûlées : tel étoit aussi l'état de la plupart des autres glandes lymphatiques, par exemple, de celles qui accompagnent les troncs des vaisseaux émulgens, des spléniques, des gastro-épiploïques, &c.; des glandes œsophagiennes, des jugulaires, & même du thymus & des ovaires; le tissu cellulaire de toutes les parties voisines de ces glandes étoit farci d'une humeur jaunâtre & gélatineuse.

J'ai nommé cette maladie une *fievre maligne, pestilentielle & contagieuse;* sa malignité est assez constatée par la promptitude étonnante de la mort qui enlevoit le plus grand nombre des chevaux qui en étoient attaqués, ainsi que par les ravages observés sur les cadavres.

Ces mêmes ravages, & sur-tout la tuméfaction & la gangrene de presque toutes les glandes lymphatiques, en décélent le caractere pestilentiel : les

auteurs qui ont écrit d'après l'expérience & les obſervations, ſur la peſte, nous aſſurent que le virus *loïmique* affecte, par préférence, cette claſſe de glandes.

Dans la perſuaſion, où l'on étoit, que la mauvaiſe nourriture en étoit l'unique cauſe, on nia d'abord qu'elle fût contagieuſe, comme ſi de mauvais fourrages n'étoient pas capables de produire des maladies contagieuſes, ou que la peſte elle-même ne vînt pas aſſez ſouvent à la ſuite de la famine. Cette perſuaſion fit que l'on ne prît pas, au commencement & avant mon arrivée, toutes les précautions néceſſaires, pour empêcher la communication entre les animaux ſains & les malades : c'eſt à quoi l'on peut attribuer la propagation de la maladie d'une compagnie à l'autre. On ne fut pleinement convaincu de cette fâcheuſe vérité que lorſqu'on vit attaqués les chevaux des officiers, dont la nourriture n'étoit certainement pas ſuſpecte, & encore plus lorſqu'on vit la maladie répandue ſur trois chevaux de la ville. Deux d'entr'eux la gagnerent, parce que leur maître eut l'imprudence de ſuivre de près, avec ſon cabriolet, le chariot, qui conduiſoit aux foſſes les cadavres, & le troiſieme, parce qu'on avoit mis ſous la fenêtre de ſon écurie, le fumier que l'on tiroit d'une écurie infectée. Heureuſement les maîtres de ces chevaux

n'en avoient aucun autre, autrement qui sait jusqu'à quel point le mal auroit pu se répandre ? Il ne faut pas dissimuler qu'un cheval que le magistrat de la ville fit mettre parmi ceux de la troupe, & qui demeura constamment à côté des plus malades, se porta toujours bien ; mais cet exemple seul ne prouve rien ; on sait, qu'en temps de peste, parmi les gens qui fréquentent les pestiférés, il y en a toujours quelqu'un de préservé.

Par la qualité du sang noir, épais & dépourvu de toute sérosité, observé dans tout le cours de la maladie, par l'affection constante des glandes conglobées, enfin par l'excessive prostration des forces, il me semble que l'on est en droit de conclure, 1°. que l'épaississement de la lymphe étoit une des causes immédiates de cette épizootie, 2°. que le genre nerveux tomboit dans une espece d'atonie.

C'est ensuite de l'épaississement de la lymphe & de l'atonie des nerfs, que le sang, ne pouvant circuler qu'avec peine, s'arrêtoit, ou aux extrémités des vaisseaux capillaires, ou s'épanchoit dans le tissu cellulaire; de-là, les stases, les engorgemens & les taches que l'on trouvoit sur les différentes parties du corps. Mais l'épaississement de la lymphe & l'affection des nerfs, étoient eux-mêmes l'effet d'un virus quelconque, ou, pour mieux dire, d'une dépravation de toute la masse du sang, d'une

nature âcre & cauftique, qui brûloit & privoit de vie dans l'inftant même toutes les parties folides, où le fang, ainfi vicié, s'arrêtoit. Voilà la caufe de l'exceffive proftration des forces, de la gangrene, & du fphacele des mêmes parties, & de la promptitude de la mort de l'animal.

Quelle a été la caufe de cette dépravation du fang? c'eft ce que nous ignorons, comme l'on ignore prefque toujours la vraie caufe des épidémies parmi les hommes. J'ai dit qu'on l'avoit attribuée à la mauvaife nourriture, & fur-tout au feigle concaffé, que l'on avoit permis à l'entrepreneur de diftribuer au lieu de l'avoine : on prétend qu'il y mêloit toutes les mauvaifes graines que l'on fépare en criblant les bleds. On trouva, en effet, dans le magafin une certaine quantité de ces graines ; elles étoient compofées du mêlange fuivant :

Avoine (*Avena fativa L.*) en médiocre quantité.

Froment (*Triticum hybernum*) en petite quantité.

Seigle (*Secale cereale*) en petite quantité.

Ivroie (*Lolium temulentum*) en plus grande quantité que le feigle.

Cretelle hupée (*Cynofurus echinatus*) appelée en Lombardie *Covetta*, en médiocre quantité; cette plante infefte particulièrement les feigles.

Droue, Seigle batard (*Bromus fecalinus*) en affez grande quantité.

Coquelicot, Pavot rouge (*Papaver rhæas*) en petite quantité.

Bleuette, Caſſe-lunette (*Centaurea cyanus*) en plus grande quantité que toutes les autres.

Ail ſauvage, que les payſans appellent *Porracea* (*Allium roſeum*) en abondance, mais moindre que le *Cyanus*.

Moutarde ſauvage (*Siſymbrium ſylveſtre*) en petite quantité.

Nielle des bleds (*Agroſtemma githago*) en médiocre quantité.

Lithoſperme, Gremille des champs (*Lithoſpermum arvenſe*).

Petite campanule (*Campanula ſpeculum*).

Veſce (*Vicia ſativa*).

Erve, Lentille (*Ervum tetraſpermum*) ; les graines de ces quatre dernieres plantes étoient en aſſez grande quantité.

De toutes ces graines, il n'y a que celles de l'ivroie & du pavot qui ſoient dangéreuſes par leur qualité narcotique ; mais elles étoient en trop petite quantité pour produire un effet ſenſible ; il n'eſt pas d'ailleurs bien certain que l'ivroie produiſe dans les animaux, d'auſſi mauvais effets que dans les hommes.

La *covetta* & le *bromus* contiennent auſſi quelques principes contraires aux nerfs, mais à un dégré

au-dessous de celui de l'ivroie & du pavot; on ne connoît dans toutes les autres graines aucune qualité malfaisante.

L'aigrette pointue, dure, & rigide dont la graine du *cyanus* est surmontée, m'a d'abord paru capable de se planter dans les tuniques du ventricule & des intestins, & d'y exciter quelques légers déchiremens, suivis de coliques & d'inflammation; mais, outre que ces accidens sont très-différens des affections nerveuses & gangréneuses, qui accompagnoient cette maladie, j'ai observé que cette aigrette se ramolissoit & devenoit flexible par la macération de la graine dans l'eau; ce qui doit aussi arriver dans les premieres voies. Cette même raison a engagé les docteurs *Moscati* & *Rosa* à attribuer à toute autre cause, qu'à l'arête du *cynosurus echinatus*, les mauvais effets produits par le pain, dans lequel cette plante entroit en certaine quantité (1).

J'eus aussi quelque soupçon sur la graine de l'ail sauvage, parce que, lorsque je mâchois cette graine, même en très-petite quantité, j'éprouvois toujours pendant long-temps sur la langue & dans le fond de la bouche, une amertume insuppor-

(1) Voyez le recueil qui a pour titre : *Dissertazioni sopra una gramigna, che nella Lombardia infesta la segale : Milano* 1772. *in*-4.

table, & une ſenſation âcre & brûlante ; mais, par les expériences que j'ai faites, & dont je vais rendre compte, j'ai reconnu que cette graine, par ſa petiteſſe & par la dureté de l'écorce dont elle eſt enveloppée, s'échappe, en la mâchant, de deſſous les dents, de maniere que les animaux l'avalent toute entiere, & la rendent par l'anus telle qu'ils l'ont avalée.

Cependant, comme l'on étoit fondé à ſoupçonner que la mauvaiſe nourriture étoit la cauſe de la maladie, & que ce ſoupçon étoit encore augmenté par l'évaſion de l'entrepreneur, contre qui on avoit intenté un procès criminel, je priai les juges, qui me preſſoient de dire mon avis, de me laiſſer faire auparavant les expériences ſuivantes.

On fit venir du quartier de Saluces quatre chevaux : je les fis mettre hors de la ville dans une écurie très-éloignée de l'endroit où étoient les malades : je les mis ſous la garde d'un homme, qui n'avoit jamais eu aucune communication ni avec les animaux infectés, ni avec les hommes qui les ſoignoient ; je diſtribuois tous les jours à trois de ces chevaux la même quantité de fourrage & de criblures, que l'on donnoit à ceux des quatre compagnies avant l'attaque de la maladie. Au quatrieme, outre la quantité ordinaire des criblures, que l'on donnoit aux trois autres, je faiſois avaler

deux fois par jour, c'eſt-à-dire, le matin à jeun, & le ſoir, avant de lui donner à manger, deux onces chaque fois des mêmes criblures bien pilées & preſque réduites en poudre, après avoir pris la précaution d'en ôter toutes les graines de ſeigle, de froment, d'avoine, &c, & y avoir ſeulement laiſſé toutes les autres graines inférieures. Je m'imaginai que ſi toutes ces mauvaiſes graines mêlées, ou quelqu'une en particulier, eut été nuiſible, leur mauvais effet ſe feroit manifeſté plutôt, & à un degré plus marqué ſur ce dernier animal, que ſur les trois autres. Les expériences furent continuées pendant quinze jours conſécutifs. Je n'ai point apperçu, pendant cet intervalle, qu'il y eût le moindre dérangement, ni dans la ſanté de celui qui prenoit à part les quatre onces de criblures par jour, ni dans celle des trois autres : ils les mangeoient tous ſans aucune répugnance. J'aurois pouſſé plus loin ces expériences, ſi l'on n'avoit pas reçu ordre de tuer ces quatre chevaux avec les autres. On eſt cependant autoriſé à conclure, par le réſultat de ces expériences, quelqu'imparfaites qu'elles ſoient, que le mêlange de ces graines, avec le ſeigle, n'a pas été la cauſe de l'épizootie. Tel a auſſi été le jugement de mes illuſtres collégues MM. *Cigna*, *Dana* & *Bonvicino*, qui eurent ordre du gouvernement de les examiner & d'en donner leur avis.

Si cette maladie n'avoit pas été contagieuse, & si dans le seigle que l'on distribuoit aux chevaux, j'en avois rencontré une certaine quantité de celui qu'on appelle *ergoté*, ou *cornu*; je n'aurois eu aucune difficulté à croire, que c'étoit là la véritable cause de la maladie; car l'on sait par des faits nombreux & incontestables, que cette maladie du seigle produit, sur les hommes & sur les bêtes qui s'en nourrissent, des douleurs & des gangrenes séches aux membres & aux visceres, & occasionne enfin la mort. Mais, outre que ces accidens produits par le *seigle ergoté* n'ont jamais été reconnus contagieux, parmi le seigle trouvé dans le magazin, je n'en ai pu voir aucune graine d'ergoté. On sait d'ailleurs que l'extrême sécheresse que nous avons éprouvée l'année derniere (1782), a étécontraire à la production de l'ergot, qui s'observe le plus ordinairement dans les années pluvieuses.

Je croirois que l'on pourroit, avec beaucoup de fondement, attribuer l'origine & la cause principale de cette épizootie au *seigle germé & fermenté*, s'il est vrai, ainsi que l'on a dit, après que tout étoit fini, que l'entrepreneur, pour faire augmenter de volume le seigle, le mit en macération dans l'eau: de maniere que, dans le tems de la distribution, il étoit très-humide & très-chaud. L'expérience a appris que le pain fait avec du seigle ainsi

fermenté

fermenté a été un poison pour les hommes, qui s'en sont nourris ; les chiens mêmes l'ont refusé (1). On en comprendra aisément la raison, si l'on fait réflexion que de tous les grains farineux qui ont subi la fermentation, le seigle est celui qui se corrompt le plutôt, en dégenérant, comme dit *van Swieten*, *in acidum satis acre*.

Je n'entrerai pas dans un détail exact des moyens curatifs & préservatifs, que l'on employa contre cette épizootie ; on essaya tous les remèdes qui sont en usage dans de semblables cas, & qui paroissoient indiqués plus particulièrement dans le nôtre. Les acides, les cordiaux, les antiseptiques, les purgatifs, les cauteres, les vésicatoires, la saignée, furent employés, quoiqu'avec très-peu de succès : on eut même lieu de s'appercevoir que cette derniere opération étoit plutôt nuisible, soit aux chevaux malades, soit aux suspects : dans les premiers elle augmentoit les accidens, & accéléroit la mort ; dans les seconds, elle développoit plustôt la maladie. De cent seize chevaux, il n'y en eût que treize de préservés : vingt-cinq, après avoir été

(1) Voyez dans le second volume de la *Sitologia owero raccolta di osservazioni di esperienze e di ragionamenti sopra la natura e qualità de' grani, e delle farine per il panificio*, la lettre *della salubrità del pan di segala*, page 39 ; & la réponse à cette lettre, page 83.

malades, paroissoient être guéris ; tous les autres moururent.

Mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire, ce fut que, parmi ceux qui moururent, plusieurs avoient été malades & guéris une ou même deux fois, & parmi les vingt-cinq qui paroissoient rétablis, onze avoient été attaqués une seconde fois. On voit par conséquent, que l'on ne pouvoit guères compter, ni sur la guérison des malades, ni sur les apparences de santé des préservés. La nature de cette maladie sembloit différer entièrement de toutes les autres maladies épizootiques & contagieuses qu'on croit n'attaquer jamais deux fois le même individu, dans la même épizootie.

J'avois déjà prévu, par cette rechûte, que l'inoculation que *Camper* & plusieurs autres auteurs dignes de foi, assurent avoir pratiquée, avec beaucoup de succès, dans quelques épizooties des bêtes à cornes (1), auroit été infructueuse dans notre cas, je voulus néanmoins l'essayer sur deux autres chevaux que l'on avoit fait venir de Saluces. J'inoculai le premier, le 19 Mars, en introduisant sous la peau du poitrail, un petit tampon d'étoupes, trempées dans le sang extrait de la jugulaire d'un

(1) Voyez le Mémoire intitulé : *Examen impartial des avantages de l'inoculation, &c.* qui commence la 3[e]. partie de ce volume, ci-après, page 233 & suivantes. (*Note des éditeurs*)

cheval qui étoit très-malade. Douze heures après, je le trouvai chancelant, extrêmement foible, entièrement dégouté, & avec un fort battement de flanc, je m'attendois à le voir mourir dans peu de temps; mais sept à huit heures après, il recommença à manger: la partie, par où l'on avoit introduit le venin, enfla, & après avoir suppuré quelques jours, se cicatrisa; personne ne faisoit plus attention à ce cheval, qu'on croyoit parfaitement guéri. Ce ne fut que le 6 Avril, c'est-à-dire, dix-neuf jours après l'inoculation, qu'on s'apperçut qu'il étoit nouvellement attaqué de tous les symptômes de la maladie, l'endroit inoculé enfla une seconde fois, la playe se rouvrit, & jetta un sang très-noir & épais; il mourut le même jour vers le soir.

L'ouverture que nous en fîmes, en la présence de plusieurs médecins & chirurgiens, présenta, en général, les mêmes ravages observés dans les chevaux morts de la maladie, dont ils avoient été attaqués naturellement : les parties de ce cheval, voisines de l'endroit inoculé, telles que le thymus & les poumons, étoient plus affectées que les autres : les glandes lymph tiques étoient aussi presque toutes engorgées & noires. Il faut remarquer que ce cheval n'avoit jamais eu aucune communication avec les malades.

Quelqu'un des gens de l'art qui furent préſents à cette ouverture, objecta que c'étoit peut-être à cauſe qu'on avoit inſinué le virus dans une partie trop voiſine du cœur & des poumons, qu'il avoit cauſé ces ravages; & que ſi on avoit fait l'inoculation ſur d'autres parties éloignées de ces viſceres, il étoit à préſumer, ou que l'animal n'auroit pas pris la maladie, ou que s'il l'avoit gagnée, il en ſeroit guéri. Pour m'aſſurer ſi cette difficulté étoit fondée, je pris un morceau du thymus du cheval mort, je le fis introduire ſous le cuir de la jambe droite poſtérieure de l'autre cheval venu de Saluces; huit heures après cet animal que perſonne ne pouvoit aborder ſans riſque dans le temps de l'opération, étoit abattu, ſans forces, tout chancelant, & il mourut dans la nuit, dix-huit heures environ après l'inoculation.

Cette derniere expérience nous fait donc voir aſſez clairement, que le venin de cette épizootie s'inſinuoit dans le ſang & donnoit la mort, ſoit que l'inoculation ſe fît près des viſceres vitaux, ou dans une partie quelconque, même très-éloignée de ces viſceres, & de tout autre organe eſſentiel à la vie; elle nous apprend auſſi que ce venin, en paſſant d'un corps dans un autre, loin de rien perdre de ſa force, ſembloit acquérir une plus grande malignité.

Enfin, le mauvais ſuccès de ces deux inoculations, prouve évidemment que cette opération, pratiquée ſur un plus grand nombre d'animaux, auroit été non-ſeulement inutile, mais encore très-dangereuſe, car elle n'auroit ſervi qu'à répandre de plus en plus la contagion, & à faire périr un plus grand nombre de chevaux. L'épizootie, dans laquelle on a pratiqué avec avantage ce moyen préſervatif, étoit certainement d'un autre caractere que la nôtre. Peut-être eſt-il auſſi vrai de dire, avec M. *Bergius*, que l'inoculation ne réuſſit que dans les maladies exanthématiques (1).

Le cheval inoculé le premier, démontre qu'après une guériſon trompeuſe, le venin pouvoit reſter caché long-temps, ſans produire le moindre effet, ainſi qu'il arrivoit à tous ceux qui, ſans avoir été inoculés, après une guériſon apparente, qui ſe ſoutenoit pendant des ſemaines entieres, retomboient malades & mouroient. On a vu que ce cheval, après avoir donné des ſignes très-certains de l'introduction du virus, eſt devenu gai, & s'eſt bien porté pendant dix-huit jours; après

(1) *Mémoires de l'académie royale des Sciences de Suède*, année 1769, pag. 339. — *Recherches ſur les maladies épizootiques; par M. de Baer. Paris*, 1776, in-8°, page 33.

quoi, le venin assoupi a éclaté tout d'un coup, & l'a tué en très-peu de temps. D'ailleurs, qui pourroit assurer, si le virus étant insinué par toute autre voie, que par une plaie artificielle, par exemple, par les voies de la respiration & de la déglutition, n'auroit pas pénétré dans le sang, sans produire, lors de son introduction, aucun accident sensible? N'est-il pas raisonnable de croire que c'est par l'une ou par l'autre de ces dernieres voies, ou par toutes deux à la fois, que la maladie attaqua les animaux sains, qui habitoient avec les malades, sans cependant les toucher? Si donc le virus pouvoit se communiquer au sang, & y rester long-temps sans effet, n'étoit-il pas à craindre que les chevaux que l'on croyoit préservés, ne nourrissent dans leurs entrailles le virus, qui, en se développant tôt ou tard, eût renouvellé l'épizootie? Et si parmi les chevaux guéris, plusieurs avoient été malades deux & même trois fois, toujours de la même maladie, pourquoi n'auroient-ils pas pu retomber? Ces réflexions, qui paroissent assez bien fondées, porterent le gouvernement, toujours sage dans ses dispositions, à faire tuer tous les chevaux suspects, lorsqu'il vit que la maladie commençoit à se répandre parmi ceux de la ville.

Je ne parlerai pas des moyens que l'on a em-

ployés pour désinfecter les écuries, les prés, les habits, & tous les corps qui avoient servi aux animaux malades, ou suspects ; ils sont connus de tout le monde. On peut néanmoins les voir détaillés dans le *mémoire* que j'ai publié *sur l'esquinancie gangréneuse, qui a affecté les chevaux à Turin en* 1777 (1), où l'on verra aussi discutés les cas dans lesquels il ne conviendroit pas de tuer les animaux.

En parcourant les auteurs, qui ont parlé des différentes épizooties, j'ai trouvé que celle, dont il s'agit, a été décrite par M. *Bertin* (2). Elle a régné en 1774, au mois de Janvier, à la Guadeloupe, où elle attaqua les chevaux & les bêtes à cornes ; elle se répandit d'un endroit à l'autre, & ne cessa que lorsque les trois quarts des animaux eurent péri. Les hommes, qui ouvrirent les cadavres, furent attaqués du charbon au bras. A Fossano, ce malheur n'est point arrivé, parce que je faisois faire ces ouvertures avec beaucoup de

(1) *Storia della squinanzia cancrenosa malattia epidemica, epizootica, e contagiosa, manifestatasi su i cavalli a Torino, il di 29 di Marzo 1777. Torino, 1777, in-12*, page 31 & suiv.

(2) Voyez *Instructions & Avis aux habitans des provinces méridionales de la France, sur la maladie putride & pestilentielle qui détruit le bétail. Paris, 1775*, in-4°, page 49 & suiv.

précaution. Mais un pauvre malheureux, que la misere avoit induit à déterrer, dans la nuit, les cadavres, pour en avoir la graisse, fut attaqué, le jour d'après, d'un anthrax à la gorge, duquel il mourut dans deux jours. Deux cochons & quelques chiens, qui en mangerent, moururent aussi en très-peu de temps. J'ignore si la maladie auroit passé à d'autres especes d'animaux, si on n'en eût pas défendu toute communication; ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'elle n'a point pris sur un chien, sur lequel je l'avois inoculée (1).

(1) Il est aisé de reconnoître dans la description de cette épizootie, le caractere charbonneux; & nous invitons nos lecteurs à lire ce qui a été dit du *charbon*, dans le premier volume de notre collection (*Almanach vétérinaire*), page 157 & suivantes. (*Note des éditeurs*)

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS

SUR LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

TROISIÈME PARTIE.

Obſervations & Mémoires ſur toutes les parties de l'Art Vétérinaire.

EXAMEN impartial des avantages que l'inoculation de la maladie épizootique a produits en Hollande & en Allemagne, & de ceux que l'on peut en attendre en France.

PAR VICQ-D'AZYR. (1)

LA Société royale de Médecine deſirant ſavoir d'une maniere poſitive, comment les différens peuples, voiſins de la France, ſe comportent rela-

(1) Ce Mémoire très-bien fait, eſt extrait du tome ſecond des *Mémoires de la Société royale de Médecine de Paris*;

tivement aux moyens capables d'arrêter les progrès de la maladie épizootique (1), a pris des informations à ce sujet en Angleterre, en différens cantons de l'Allemagne, dans les Pays-bas Autrichiens & en Hollande.

1°. Dans les Pays-Bas Autrichiens & dans le Brabant, on continue de tuer toutes les bêtes infectées de ce mal, & même celles qui ont habité avec elles, quoiqu'elles soient encore saines en apparence, parce que l'expérience a prouvé que la cohabitation suffit pour communiquer la contagion d'une maniere assurée. (2)

2°. Le gouvernement Anglois, après avoir vu plusieurs provinces dévastées par la maladie épi-

page 162 de l'Histoire; ce recueil, qui n'est point à la portée de la plupart des vétérinaires, contient d'excellentes choses que nous reporterons successivement dans nos volumes. (*Note des éditeurs.*)

(1) Il s'agit ici, ainsi que dans tout ce qui suit, de l'épizootie, du genre de celle que *Lancizi* & *Ramazzini* ont décrite, & qui a fait tant de ravages en 1713, 1745, 1775 & 1776.

(2) Voyez à ce sujet, *le Mémoire de M. de Berg*, un des premiers magistrats & un des littérateurs les plus estimés de Bruxelles, *sur l'Épizootie qui a regné au commencement de l'année* 1776, *dans la Flandre & dans l'Artois*; ce Mémoire qui a été couronné par la Société de Médecine dans sa séance publique du 27 janvier 1778, est imprimé à la fin du tome second de ses Mémoires, page 163. (*Note des éditeurs.*)

zootique, & ayant appris, avec quel succès, l'administration des Pays-Bas-Autrichiens en prévenoit le retour, a fait traduire en anglois les réglemens autrichiens, & les a adoptés en entier. L'assommement y a produit les mêmes effets, & l'épizootie y a été d'autant plus sûrement détruite, que l'Angleterre étant une île, peut plus sûrement se défendre de la contagion.

3°. La Suisse entiere a suivi le même exemple, comme on peut s'en convaincre par le passage suivant, fidélement extrait d'une lettre du 7 septembre 1777 qui m'a été écrite par M. de *Haller*. « Pour les » épizooties, ce n'est que chez nos voisins, qu'elles » peuvent se soutenir. Notre méthode est de tuer, » sans rémission, tout le bétail infecté, & celui qui » a communiqué avec le bétail infecté; & par ce » moyen très-simple, nous avons constamment » empêché la maladie de s'étendre dans notre » pays, quoique nos frontieres en soient presque » toujours tourmentées, les vôtres, sur-tout, qui » sont si mêlées avec nos montagnes, qu'il est d'une » difficulté extrême d'écarter la contagion. Si la » société souhaite avoir nos réglemens & nos pré- » cautions rassemblées depuis peu d'années, j'aurai » l'honneur de les lui envoyer ».

4°. L'inoculation ayant paru en Hollande, & dans plusieurs cantons de l'Allemagne, un moyen

propre à préserver les bestiaux des funestes effets de la maladie épizootique, j'ai été chargé, par la société, de faire des recherches à ce sujet, & c'est le résultat de ces recherches que je communique aujourd'hui.

Une observation multipliée a fait connoître que, parmi les maladies contagieuses exanthématiques, plusieurs n'attaquent ordinairement qu'une fois le même individu. L'incertitude du moment où elles se déclarent, les différentes dispositions dans lesquelles le corps peut se trouver alors, & le danger qui est une suite nécessaire de ces vicissitudes, ont dû faire présumer que s'il étoit possible de se préparer à cette invasion, d'en déterminer l'époque & de diriger l'action des molécules contagieuses vers les organes qui ne soient pas essentiels à la vie, on pourroit joindre à l'avantage de l'éprouver d'une maniere plus légere, celui d'en être également préservé pour la suite.

Telle a été, sans doute, l'idée qui a conduit à la pratique de l'inoculation, que l'on emploie, avec succès, pour la petite vérole & pour la rougeole (1) dans l'espece humaine, & pour la *picotte* parmi les moutons. Mais ce procédé n'a jamais été & ne doit jamais être mis en usage que pour prévenir

(2) On inocule la rougeole en Ecosse; voyez à ce sujet, ce que le docteur *Home* en a dit.

les fâcheux effets des maladies très-répandues, & à la contagion desquelles il est presque impossible de se dérober.

Ainsi, depuis que l'épizootie est devenue très-commune dans plusieurs pays, on y a essayé de l'inoculer.

Quoiqu'on attribue aux Anglois la premiere application de ce moyen, on ne peut refuser à M. *Camper*, célébre médecin hollandois & associé étranger de la société, la gloire d'en avoir parlé le premier avec précision, & d'avoir fait des expériences suivies sur cet objet important.

Les essais de MM. *Dodson*, *Layard* & *Bewley* en Angleterre, ceux de MM. *Grashuis* & *Sandifort* en Hollande, ceux enfin de MM. *Noseman*, *Kool* & *Tack*, quoique dirigés avec beaucoup d'intelligence, n'ont cependant pas obtenu tous les suffrages. On peut en dire autant des tentatives faites en Danemarck, à Brunswik & dans le Mecklembourg. Mais avant d'exposer les résultats de ces différens essais, il est nécessaire de rendre compte des travaux de MM. *Camper*, *van Doevren* & *Munnicks* à ce sujet, parce que c'est d'après eux que presque tous les autres ont dirigé leurs procédés.

M. *Camper* a commencé en soumettant les veaux à l'inoculation; il a ensuite fait inoculer des génisses, & en général toutes les bêtes à cornes

jusqu'à l'âge de trois ans : il s'est apperçu que les vaches pleines avortoient presque toujours par l'effet de la maladie, ce qui est également arrivé en France ; & pour cette raison, il a recommandé de ne les point inoculer. Mais quelques précautions qu'il ait prises, il n'a pu, dans le principe, sauver plus d'une moitié des bestiaux inoculés, & il a souvent resté au-dessous de cet avantage.

M. *Camper* ne s'est point découragé, & la constance qu'il a mise dans ses travaux, a été couronnée par le succès, comme on le verra dans la suite de cet examen.

Nous ne pouvons donner une meilleure idée de ses recherches, qu'en les décrivant d'après M. *Munnicks*, qui nous a adressé à ce sujet un mémoire rédigé avec cette précision que l'on doit attendre de la part d'un médecin aussi éclairé. C'est lui que M. *Camper* a chargé de suivre & de varier ses essais, & par conséquent, c'est de lui que nous devons prendre des renseignemens à cet égard.

La description que M. *Munnicks* fait de l'épizootie de la Hollande, annonce la même maladie que celle dont nos provinces ont été infectées. Nous observerons seulement que, d'après cet auteur, la toux, comme symptôme de l'épizootie, est plus fréquente en Hollande ; que la partie inférieure des jambes de derriere est ordinairement

gonflée; que la fievre, d'abord rémittente, devient ensuite continue; que la bouche, le palais & les gencives sont ordinairement attaqués de dépôts considérables; que la langue se gonfle quelquefois beaucoup; que le poumon est souvent affecté d'inflammation & de gangrene, & que le foie est dans quelques sujets comme pourri & rempli de vers. Ces symptômes, qui ne se rencontrent pas aussi souvent en France qu'en Hollande, tiennent sans doute à des circonstances locales, & paroissent surtout dépendre de l'humidité qui est, comme on sait, très-considérable en Hollande.

M. *Munnicks* remarque très-judicieusement que la rumination cessant dès le commencement de la maladie, les alimens s'accumulent & se desséchent tellement dans le troisieme estomac, que leur ramollissement, sans lequel la guérison ne peut avoir lieu, devient par cette seule raison très-difficile, pour ne pas dire, impossible. Nous avons fait en France la même observation, lorsque la maladie étoit portée à un très-haut degré. En effet, le feuillet ou *liber* dans lequel les alimens sont entassés, est placé de côté, de sorte que les boissons n'y parvenant qu'à peine, on n'est nullement fondé à espérer que les matieres alimentaires puissent être délayées & poussées dans la caillette ou quatrieme ventricule.

Tels sont les motifs qui ont engagé MM. *Camper*

& *van Doevren* à ne s'occuper que des moyens préservatifs, parmi lesquels l'inoculation tient, suivant eux, le premier rang. M. *Munnicks*, qui la pratique d'après leurs principes, y procéde de la maniere suivante.

Il se sert d'un gros fil double, imbibé de la sanie qui coule des naseaux d'une bête attaquée de l'épizootie, lorsque cette maladie n'est point encore portée au plus haut degré. La matiere la plus récente est préférable, & lorsqu'il est possible de l'employer avant qu'elle ait perdu toute sa chaleur, son effet est plus assuré. M. *Munnicks* ayant passé ce fil dans la châsse d'une aiguille platte, un peu tranchante, recourbée vers sa pointe & de la longueur à-peu-près de deux pouces, l'introduit sous la peau de la cuisse; il le dirige perpendiculairement, afin que l'écoulement des matieres purulentes soit plus facile, & il le fait ressortir après un trajet d'un demi-pouce; il en noue les deux extrémités comme on le pratique pour un seton, & il le laisse en place pendant douze ou vingt-quatre heures, intervalle qui suffit pour que la contagion se communique à l'animal, s'il en est susceptible.

On n'observe aucun changement notable pendant les cinq ou six premiers jours. L'appétit se soutient comme à l'ordinaire; il y a cependant

des

des bestiaux qui refusent la boisson par intervalles, pendant le quatrieme ou le cinquieme jour.

Dans le septieme, le lait commence à se tarir, les yeux se gonflent un peu; la conjonctive & la membrane clignotante s'enflamment; le grincement de dents, le frisson & la perte de l'appétit se manifestent alors; les oreilles sont tantôt chaudes & tantôt froides, & la fiente semble acquérir de la consistance.

A l'époque du huitieme jour, ordinairement, la rumination cesse; dans le neuvieme, l'animal pousse des gémissemens profonds & fréquens; il respire avec peine, & ses déjections deviennent plus abondantes. Dans le dixieme ou l'onzieme jour, les naseaux se remplissent d'une humeur sanieuse. Le douzieme & le treizieme sont ceux dans lesquels la crise se fait le plus communément. Les bestiaux légèrement attaqués, continuent de manger jusqu'au huitieme ou neuvieme jour. Ceux qui se rétablissent après le treizieme ou quatorzieme, semblent choisir de préférence la paille séche & les ordures, qu'ils mangent plutôt que leur fourrage.

Ces observations ont été faites sur plus de onze cents bêtes à corne que M. *Munnicks* a fait inoculer en sa présence, & dont il a suivi les maladies. Ces expériences lui ont appris:

1°. Que, soit qu'il employât, pour inoculer,

des fils imbibés de la ſanie d'animaux légerement ou gravement attaqués, le ſuccès étoit le même, & que tout dépendoit de la conſtitution du ſujet inoculé. Cette aſſertion, ſur laquelle MM. *Camper* & *Munnicks* inſiſtent beaucoup, mérite d'autant plus d'attention qu'elle a été contredite par les inoculateurs du duché de Mecklembourg.

2°. Que la marche de la maladie inoculée & ſon intenſité n'ont point changé, ſoit qu'on n'eût introduit qu'un ſeul fil, ſoit qu'on en eut introduit pluſieurs, ſoit que le trajet du fil infecté eût été plus ou moins conſidérable, que le fil eût ſéjourné plus ou moins long-temps, ſoit enfin que l'on eût fait des ſcarifications, & que l'on eût répandu de la matiere contagieuſe dans les plaies.

3°. Que le chien, le chat, le cheval, non plus que le cerf, la biche, quoique ces deux derniers ſoient ruminans, ne ſont pas ſuſceptibles de cette contagion, & qu'étant inoculés, ils ne la contractent point. Des expériences du même genre, faites ſous mes yeux en Guienne (1), ont donné le même réſultat.

4°. Que la peau, la chair & la graiſſe ſont très-virulentes, même pluſieurs jours après la mort de l'animal.

(1) Je les ai publiées en 1776 ; voyez mon *Expoſé des moyens curatifs & préſervatifs*, &c. page 97.

5°. Que les excrétions qui donnent les matieres les plus contagieuſes pendant la maladie, en fourniſſent dans la convaleſcence qui ſont ſans danger, &, ce qui eſt très-digne de remarque, que dans le cas où il ſe fait une criſe bien déterminée, immédiatement après qu'elle a eu lieu, les matieres des excrétions ceſſent d'être contagieuſes, & ne peuvent plus ſervir à l'inoculation.

6°. Enfin, & ce dernier réſultat eſt très-important à noter, que les avantages de l'inoculation, pratiquée alors avec les plus grandes précautions, n'étoient pas aſſez conſidérables, pour qu'elle dût être répandue & regardée comme un moyen préſervatif efficace.

Les expériences que j'ai tentées en 1776 & en 1777, ont été conformes à celles de M. *Munnicks*. Mes premiers eſſais ont eu lieu dans le Condomois, où l'épizootie étoit très-meurtriere. Tous les beſtiaux qui y furent inoculés & qui étoient adultes, périrent; aux environs d'Auch, où la maladie étoit moins maligne, ſur douze un a été conſervé; & dans l'année ſuivante, la maladie ayant perdu de ſa force, trois ſur dix ont été guéris (1).

Si la proportion des beſtiaux inoculés avec ſuccès eſt plus grande en Hollande, qu'elle ne l'a

(1) *Moyens préſervatifs & curatifs*, page 104 & 105.

été dans les provinces méridionales de la France ; on doit ſans doute l'attribuer, 1°. à ce qu'en Hollande on a choiſi de jeunes animaux, ce que les circonſtances rendoient très-difficile à faire ; 2°. à ce que l'épizootie s'eſt adoucie en Hollande, par ſa durée, ainſi qu'on l'a obſervé par-tout où elle s'eſt manifeſtée, & où elle n'a point été détruite.

Ayant lu, avant mon départ pour la Guienne, dans le *Journal de Phyſique de M. l'abbé Rozier*, un mémoire très-bien fait de M. *Mauduyt*, dans lequel il propoſe d'eſſayer ſi le virus peſtilentiel ne peut pas être dénaturé par quelque procédé, je dirigeai mes tentatives d'après ces vues (1), & j'imbibai les mêches contagieuſes avec les différens acides, avec les alcalis fixe & volatil, avec les ſpiritueux & avec les aromatiques : aucun de ces procédés n'a empêché les progrès de l'inoculation. L'alcali volatil a paru ſeulement retarder l'invaſion de la maladie ; peut-être auſſi ce retard a-t-il été dû à d'autres cauſes. On n'a fait en Hollande aucunes expériences dans ce genre.

J'ai pouſſé plus loin que M. *Munnicks* les eſſais relatifs à la contagion des bêtes mortes de la maladie épizootique. Ayant fait fouiller dans des foſſes qui en contenoient depuis pluſieurs mois, à Mont-

(1) *Ibid.* page 106 & 107.

réal, & ayant fait imbiber des mêches avec leur sanie, je m'en suis servi pour inoculer, & la maladie a été communiquée avec beaucoup de rapidité. Enfin je me suis convaincu, ainsi que MM. *Camper* & *Munnicks*, qu'une bête guérie de l'épizootie, n'est plus susceptible de la contracter; au moins peut-on assurer que l'on n'a pas vu, ni dans les provinces méridionales de la France, ni dans toute la Flandre, un seul exemple qui le confirme. M. *Esmangart*, alors intendant à Bordeaux, voulut bien faire acheter, d'après ma demande, plusieurs bêtes qui avoient été guéries de la maladie épizootique : quelques efforts que nous ayons faits pour la leur communiquer de nouveau, nous n'y sommes point parvenus.

Il n'y a qu'un point sur lequel je ne suis nullement de l'avis de M. *Munnicks*. Cet habile professeur dit qu'ayant fait avaler à deux veaux, différens fluides chargés de matieres contagieuses, ils n'ont point contracté la maladie épizootique. Je ne crains pas de me tromper, en présumant que M. *Munnicks* n'a pas assez répété cette expérience, ou que le degré de l'épizootie n'est pas le même en France & en Hollande, puisque des essais multipliés m'ont démontré que la déglutition est la voie la plus sûre pour la propager, comme on peut s'en convaincre, en lisant les

pages 102 & ſuivantes de l'ouvrage que j'ai publié ſur les *Moyens curatifs & préſervatifs* de cette maladie.

Tandis que les médecins les plus habiles épuiſoient en vain toutes les reſſources de l'art, pour rendre l'inoculation de l'épizootie utile à la Hollande, un cultivateur intelligent, appellé M. *Geert-Reinders*, & qui avoit lui-même, d'après les principes de M. *Camper*, pratiqué l'inoculation ſur ſes beſtiaux, fit une obſervation de laquelle on a déduit les principes qui ſervent de baſe à la méthode actuelle d'inoculer.

M. *Munnicks* lui rend cette juſtice dans ſon mémoire; M. *van-Swinden* la lui rend de même dans des lettres que M. de *Malsherbes* a bien voulu nous communiquer; & M. *Camper*, dont on trouve dans les *Mémoires de la Société, pour l'année* 1776, un mémoire abrégé ſur cette matiere, attribue également à ce cultivateur la gloire d'avoir fait le premier la remarque dont il s'agit.

M. *Geert-Reinders* obſerva, dans un grand nombre de veaux qu'il nourriſſoit, lorſque l'épizootie ſe déclara parmi eux, que tous ceux qui étoient nés de vaches auparavant attaquées & guéries de l'épizootie, furent très-légerement atteints & tous conſervés, tandis que les autres mouroient preſque tous.

Ce fait intéreſſant fut un trait de lumiere pour

MM. *Camper* & *Munnicks*, qui résolurent alors de recommencer leurs essais sur un nouveau plan. Des expériences nombreuses, & qu'il seroit trop long de rapporter ici, leur apprirent :

1°. Que les veaux nés de vaches auparavant attaquées & guéries de l'épizootie sont disposés de sorte qu'ils résistent pendant un certain temps à la contagion de cette maladie, ou qu'ils en guérissent très-facilement, s'ils la contractent.

2°. Que le temps dans lequel ils jouissent de cette disposition favorable étant passé, ces animaux contractent l'épizootie d'une maniere aussi dangereuse que les autres.

3°. Que le temps dans lequel les veaux sont ainsi disposés, est toujours peu éloigné de leur naissance ; que ses limites ne sont pas déterminées, & qu'il s'étend quelquefois jusqu'au sixieme mois.

4°. Enfin, que les veaux ainsi disposés, & qui, dans cet intervalle, contractent la maladie, soit par l'effet de la contagion naturelle, soit par celui de l'inoculation, sont souvent atteints d'une maniere si légere, qu'on seroit tenté de croire que leur santé n'a souffert presque aucune altération, & que cependant un fil imbibé de leurs humeurs peut servir pour inoculer d'autres animaux : ce qui prouve bien l'existence du virus épizootique dans ces veaux.

Deux obstacles empêchent cette nouvelle mé-

thode d'avoir tout le succès que l'on en attend.

Le premier obstacle tient à ce que ne connoissant pas le moment convenable pour l'inoculation, on est exposé, faute de caracteres qui l'indiquent, à inoculer les veaux, soit avant qu'ils aient la disposition nécessaire pour être attaqués de l'épizootie; soit après que cette disposition est passée, & dans un instant où la maladie communiquée peut leur faire courir les plus grands dangers.

Pour tenir une route sûre au milieu de ces écueils, on a pris le parti d'inoculer les veaux nés de vaches guéries, à l'âge d'un mois ou de six semaines; on fait la même opération un mois après, lorsqu'on n'a trouvé aucuns signes certains de l'épizootie, produits par la premiere inoculation. Quelquefois même, on répete encore ce procédé à l'époque du quatrieme ou du cinquieme mois, afin de n'être point induit en erreur par le peu d'intensité des symptômes.

En suivant ce procédé, sur vingt bêtes inoculées, on n'en a perdu qu'une. M. *Munnicks* assure que, pendant l'année derniere, quinze cents veaux ont été conservés par ce moyen, & que, pendant cette année, l'inoculation a réussi sur plus de deux mille.

Le second obstacle qui empêche de pratiquer en Hollande l'inoculation d'une maniere aussi étendue qu'on le désireroit, vient de ce qu'étant obli-

gés, par des motifs qui tiennent à l'économie rurale, de restreindre les époques auxquelles leurs vaches mettent bas, aux mois d'avril & de mai & à celui de novembre, ils ne peuvent conserver la matiere contagieuse d'une époque jusqu'à l'autre, sans qu'elle perde la propriété de se communiquer.

M. *Munnicks* a fait des essais qui lui ont appris qu'un fil imbibé de liqueur contagieuse épizootique, & renfermé dans un vase bouché, répand dès le quatrieme jour, une odeur de moisi, & n'est plus propre à l'inoculation. Lorsqu'il a placé le fil imbibé dans un verre bouché hermétiquement & mis dans un lieu frais, la matiere a conservé jusqu'au huitieme jour la propriété de communiquer l'épizootie. Ayant pompé avec une machine pneumatique tout l'air renfermé dans le vase, le fil imprégné s'y est conservé onze à douze jours avec ses propriétés. Le succès a été le même, soit qu'on se soit servi de l'humeur des narines, ou de celle de toute autre partie.

Mais il s'en faut bien que ces moyens, les seuls qu'on ait imaginés jusqu'à présent pour conserver les mêches imbibées de la matiere contagieuse de l'épizootie, soient suffisans pour remplir les vues de MM. *Camper* & *Munnicks*.

Après avoir rapporté avec soin les expériences faites par les médecins hollandois, nous allons

expofer avec la même exactitude le réfultat de celles qui ont été tentées en différens cantons de l'Allemagne (1).

Un auteur qui ne s'eft point fait connoître, a publié, en 1763, des *Obfervations faites à Brunfwick fur l'inoculation de l'épizootie.* Suivant lui, ce moyen préfervatif eft le feul qui ait eu du fuccès dans ce pays. Les principaux avantages qu'il y trouve font, 1°. que, fachant le temps où les beftiaux feront attaqués de l'épizootie, on peut les y préparer; 2°. que la durée de l'épidémie, dans le canton infecté, étant alors beaucoup moins confidérable, le féjour des troupes qui forment des cordons, eft néceffairement moins long & moins difpendieux, & que la contagion ne peut pas faire les mêmes progrès.

L'auteur confeille de mettre les beftiaux à la diete, pendant lequel temps on les faigne & on les purge une fois. On les inocule enfuite en introduifant une mêche imbibée de fang contagieux

---

(1) Voyez 1°. *l'Hiftoire de l'inoculation des bêtes à cornes, traduite en allemand, par M.* Tode, 1775.

2°. *Scrupules de M.* Bergius, *fur l'inoculation des bêtes à cornes, en Suède.*

3°. *Avis au public, concernant l'inoculation de la maladie épidémique des bêtes à cornes, fuffifamment approfondie, & généralement introduite dans le Mecklembourg, &c.* Par M. Claus Detlof Doertzen; à Hambourg, 1779, in-4°.

dans une ouverture faite à la veine jugulaire, ou dans une incision pratiquée au fanon; il recommande de réitérer l'inoculation, si elle n'a pas réussi la premiere fois. Sur douze bêtes inoculées dans un premier essai, six sont mortes; dans un second essai, sur huit, quatre ont péri, une a été tuée, & les trois autres ont été guéries. L'humeur des narines, la salive, le sang & le lait, ont paru également contagieux.

La maladie épizootique ayant régné dans le duché de Mecklembourg, depuis 1764 jusqu'en 1769, M. *Claus Detlof* fit alors des tentatives qui ne furent pas heureuses. Il se servit d'une aiguille platte & à deux tranchans, pour introduire une mêche ou une éponge imbibées de matieres contagieuses. Sur seize bêtes inoculées, treize moururent (1). M. *Claus Detlof* attribue actuellement ce défaut de succès, à ce qu'il employoit alors toutes sortes de matieres pour inoculer, sans avoir égard à la malignité de la maladie éprouvée par les animaux dont il employoit les humeurs pour imbiber les mêches contagieuses. Il cessa de pratiquer une méthode dont les effets avoient été aussi peu avantageux.

Le Danemarck ayant ressenti les atteintes de l'épizootie en 1770, 1771 & 1772, l'inoculation

(1) Voyez son *Avis* cité ci-dessus, page 22.

fut mise en usage par M. *Witer*, chirurgien, sous la direction de M. *Œder*, professeur de botanique. M. *Berger*, médecin du roi, demanda à M. *Camper* des renseignemens que celui-ci envoya sur le champ. Après différentes épreuves, il s'écarta à certains égards de la méthode qui avoit été prescrite.

L'on établit pour principe de ne faire qu'une insertion dans la région iliaque externe, & de se servir d'un fil de coton trempé dans la morve d'une bête malade, prise pendant les premiers jours, parce que la crise étant prochaine, & la bête étant convalescente, la matiere n'est plus également contagieuse. Telle est la raison que l'on en apporte. La saignée fut quelquefois pratiquée, & l'on s'apperçut que les vaches pleines n'avortoient pas aussi souvent que M. *Camper* l'a vu en Hollande.

M. *Œder* divisa l'île Dawnoë, placée sur la côte méridionale de la Zélande où il faisoit ses essais, en trois parties. Dans le premier retranchement, il plaça les bestiaux destinés à l'inoculation jusqu'au moment où il la leur faisoit subir; dans le second, il enferma les bestiaux inoculés jusqu'à ce qu'il apperçût les premiers symptômes de la maladie; le troisieme étoit réservé pour les bestiaux malades.

En 1770, soixante & une bêtes furent inoculées; dix-huit furent guéries; quarante-deux mou-

rurent, & une ne contracta point la maladie. En 1771, cent soixante furent inoculées ; quatre-vingt-onze furent guéries, une mourut, soixante-huit ne donnerent point de signes de l'épizootie. En 1772, sur cent soixante-neuf inoculées, cent vingt-trois furent guéries, deux moururent, & quarante-quatre ne furent point attaquées. Le total de ces trois essais monte à trois cent quatre-vingt-dix bêtes, parmi lesquelles deux cent trente-deux ont été guéries, quarante-cinq sont mortes, & cent treize ont résisté à la contagion. On ne peut s'empêcher d'être surpris du grand nombre de bestiaux qui n'ont point contracté la maladie. M. *Bergius*, célebre médecin suédois, dans un ouvrage qu'il a publié sur l'inoculation de l'épizootie, dit que cette maladie n'étant point exanthématique par elle-même, n'est peut-être pas de nature à être inoculée avec succès. Le grand nombre de bêtes à cornes qui ne l'ont point contractée, quoiqu'on les ait soumises à l'inoculation, semble donner de la probabilité à l'opinion de M. *Bergius*. Le fait suivant pourroit lui fournir un nouvel appui.

Il s'établit à Zwol en Allemagne, dans l'année 1776, une compagnie qui se proposa de faire des recherches sur la maniere de préserver le bétail de la contagion, & qui essaya la méthode de M. *Geert-Reinders*. Sur cent vingt bêtes ainsi inoculées,

vingt périrent, douze furent fort malades, trente-six furent légerement atteintes ; on apperçut à peine quelques signes de l'épizootie dans quarante-quatre, & on assure que huit y résisterent absolument. L'année suivante (1777), M. *Stotte* publia, dans les feuilles périodiques de Mecklembourg, un discours dans lequel il avoua expressément que l'inoculation des bestiaux adultes n'avoit point eu de succès.

Enfin, l'épizootie s'étant déclaré de nouveau en 1776, 1778 & 1779, dans le duché de Mecklembourg, M. de *Bulow*, seigneur très-riche, résolut de faire de nouvelles expériences au sujet de l'inoculation, tous les autres remedes curatifs & préservatifs ayant été évidemment sans succès.

M. de *Bulow* avoit remarqué que l'épizootie étoit bénigne en certains endroits & maligne dans d'autres, & il ne prenoit la matiere contagieuse que dans les premiers. Dans les provinces de France où cette maladie a régné, elle s'est, à la vérité, montrée moins maligne en certains cantons; mais la diminution d'intensité n'a jamais été assez grande pour qu'on ait pu regarder à beaucoup près l'épizootie comme bénigne.

Sur cent soixante-dix-sept bestiaux inoculés en différens temps par les ordres de M. de *Bulow*, sans compter les veaux, quarante-deux mouru-

rent; & cent trente-cinq furent guéris. Dans un cas où M. de *Bulow* avoit fait employer de la matiere contagieuse prise de bestiaux attaqués très-gravement, toutes les bêtes inoculées périrent. M. de *Bulow* a remarqué que les veaux au-dessous de six mois, succomboient presque tous à l'épizootie, à moins qu'il ne fussent nés de vaches attaquées & guéries de cette maladie, & qu'ils n'eussent été quelque temps en plein air. Quoique le nombre des bestiaux guéris dans ces essais ne fût pas aussi considérable qu'on auroit pu le désirer, M. de *Bulow* regardoit, comme un grand avantage, d'avoir procuré, par ce moyen, à ses cultivateurs, cent trente cinq bêtes à cornes qui n'avoient plus rien à craindre de l'épizootie.

Encouragé par cet exemple, M. *Claus Detlof*, fit aussi dans ses terres, en 1778, des essais de ce genre. Sur cent trente & une bêtes inoculées en Octobre, quarante-trois moururent, & quatre-vingt-huit furent guéries. M. *Detlof* a observé qu'il est dangereux d'inoculer des bestiaux fatigués par une route un peu longue, ou affoiblis par le changement de nourriture; & cette remarque nous paroît très-judicieuse.

M. *Detlof* rapporte ensuite qu'il s'étoit formé dans le Mecklembourg, une chambre d'assurance pour le bétail inoculé dont, à la vérité, il ne rapporte

pas les conditions. Ce fait sembleroit prouver que l'on avoit trouvé dans l'inoculation des avantages décidés. Nous croyons cependant devoir observer qu'en parcourant l'exposition fidelle des expériences de M. *Détlof*, lesquelles ne peuvent être toutes consignées dans ce mémoire, on s'apperçoit que les succès de l'inoculation sont très-inconstans, & que souvent elle n'a point réussi dans les circonstances que l'on croyoit les plus favorables. A la vérité, les auteurs qui ont écrit à ce sujet, trouvent toujours des moyens pour expliquer les défauts de succès; mais aucun d'entre eux n'a été assez habile pour les prévoir.

1°. M. *Claus Detlof* établit que l'épizootie inoculée est toujours moins fâcheuse que la naturelle; que les vaches pleines & les veaux au-dessous de six mois en sont très-gravement atteints; qu'il est très-dangereux d'inoculer des bestiaux qui ont déjà contracté la maladie, & en conséquence que l'on ne doit se promettre aucun succès, en inoculant une bête qui fait partie d'un troupeau déjà infecté.

2°. La matiere contagieuse, suivant M. *Claus Detlof*, doit être prise sur une bête attaquée d'une maniere légere & bénigne; elle n'a pu se conserver plus de quatorze jours, même en hiver, terme qui n'est pas le même que celui dont M. *Munnicks* a déterminé l'étendue.

3°. L'infertion doit fe faire entre l'épine & la partie latérale du corps de l'animal. On y fait une incifion d'un pouce & demi, dans laquelle M. *Claus Detlof* confeille de placer des fils imbibés qu'il recouvre & qu'il maintient par le moyen d'un emplâtre agglutinatif. L'incifion ne doit point pénétrer dans les chairs, & le poil doit être rafé auparavant. Si l'emplâtre tombe, on en applique un autre, & le fixieme jour étant arrivé, on met la bête dans un travail pour la panfer. Un grand nombre d'expériences que j'ai tentées fur des beftiaux, me font croire qu'on n'a pas befoin de recourir à cet expédient, dont on peut toujours fe paffer. Si le pus n'a pas affez d'écoulement, on doit, fuivant l'auteur, faire une incifion pour lui en donner. Ne feroit-il pas plus fimple de diriger le fil, comme M. *Munnicks* le recommande, de façon que la plaie ait une pente naturelle qui fuffife à l'écoulement de la fuppuration

4°. La maladie ainfi inoculée paroît le huitieme ou le neuvieme jour. La toux, la trifteffe, le défaut d'appétit & la diminution du lait en font les premiers fymptômes. Il y en a deux que M. *Claus Detlof* regarde, ainfi que M. de *Bulow* & plufieurs autres perfonnes inftruites, comme des fignes caractériftiques de la maladie : ce font 1°. l'inflammation des plaies, 2°. l'écoulement du nez. En général, fi la maladie fe manifefte après le dixieme

jour, à compter de l'époque de l'inoculation, on peut, dit-on, être tranquille sur ses suites; au contraire, plus l'épizootie se déclare promptement après cet instant, plus aussi il y a de danger pour l'animal infecté.

5°. Les accidens qui ont lieu le plus souvent, sont, 1°. la constipation; 2°. la diarrhée; 3°. la rétention d'urine avec gonflement du ventre; 4°. des inflammations & des abscès au gosier.

Un mélange de beurre & d'huile de poisson, ou la lie de bierre, & si ces premiers moyens ne réussissent pas, trois cuillerées d'huile de lin sont les remedes que M. *Detlof* propose comme certains contre la constipation. Nous ne pouvons nous dispenser d'observer que la lie de bierre est un remede toujours dangéreux, & que la dose de trois cuillerées d'huile de lin doit être nécessairement insuffisante pour lâcher le ventre d'une bête à cornes; souvent même elle ne suffiroit pas comme laxative dans la médecine humaine.

La décoction de farine de seigle ou la poudre de racine de tormentille, donnée dans une bonne cuillerée d'eau-de-vie, est le remede que l'auteur regarde comme propre à combattre la diarrhée. Outre que les symptômes ne sont point indiqués en pareil cas, qu'est-ce qu'une cuillerée d'un fluide épaissi pour un bœuf ou pour une vache? cette

dose est encore très-disproportionnée relativement au volume de ces animaux.

Dans le cas de rétention d'urine, l'auteur conseille un mélange d'huile & d'eau-de-vie de grain, la décoction de persil ou de carotte, le savon vert introduit dans l'anus des mâles ou dans la vulve des femelles, & enfin l'usage de la sonde, si ces moyens n'ont pas de succès. On sent assez combien ils sont insuffisans.

Enfin les lotions faites avec l'eau froide ou avec un mélange de vinaigre, de nitre & de miel, sont ce qu'il oppose aux progrès du mal de gorge.

Nous ne rapportons ces conseils, que l'auteur regarde comme infaillibles contre les accidens qui peuvent survenir à l'inoculation, que pour faire appercevoir combien il seroit à désirer que M. *Claus Detlof* eût apporté autant de connoissances médicales & de véritable esprit d'observation dans ses essais, qu'il y a mis de zèle, de patriotisme, de désintéressement & de bonne volonté.

6°. Sur cent bêtes inoculées avec la matiere appelée bénigne, M. *Detlof* en a perdu dix à peu près. Il assure de plus que si l'épizootie inoculée se communique, elle conserve, dans l'individu infecté, son caractere de bénignité antécédente, & que par conséquent il suffit, suivant lui, d'approcher les bêtes saines de celles qui ont été inoculées, & de frotter

le nez des premieres avec la matiere virulente prise de celles-ci, pour leur faire contracter une épizootie bénigne; il ajoute que les fréquentes inoculations faites dans le duché de Mecklembourg, n'y ont pas propagé l'épizootie. Mais 1°. avancer que l'épizootie bénigne, donnée par l'inoculation, ne se communique que d'une maniere également bénigne, c'est mettre en avant une proposition contredite par ce que l'inoculation de la petite-vérole présente journellement; on voit souvent ceux qui soignent des personnes inoculées contracter une petite-vérole grave & quelquefois même mortelle: cette assertion n'est d'ailleurs justifiée par aucune preuve. 2°. Puisque tout le duché de Mecklembourg est infecté du virus épizootique, comment peut-on savoir si l'inoculation ne contribue pas à en propager la contagion? Quelque considération que mérite l'auteur de l'ouvrage que nous analysons & qui contient d'ailleurs des détails intéressans, nous ne pouvons nous empêcher de le regarder comme prévenu sur beaucoup de points.

7°. On doit sans doute de la confiance à M. *Claus Detlof*, lorsqu'il expose les résultats de ses derniers essais. Sur quatre mille soixante-quinze bêtes inoculées, quatre cent trente-huit sont mortes, trois mille deux cent quarante & une ont été guéries, deux cent quatre-vingt-dix étoient

encore malades lorſqu'il écrivoit, & cent ſix n'avoient pas contracté l'épizootie; ce qui réduit ce réſultat à la ſomme ſuivante: ſur trois mille ſix cent ſoixante-dix-neuf bêtes inoculées, trois mille deux cent quarante & une ont été guéries, & le nombre des bêtes mortes a monté à quatre cent trente-huit.

8°. M. *Claus Detlof* penſe comme MM. *Camper*, *Munnicks*, & comme je le penſe moi-même, que les beſtiaux guéris de l'épizootie ne la contractent plus, ou au moins la contractent très-rarement, puiſqu'on n'en a encore vu, comme on l'a dit, aucun exemple.

D'après les eſſais de M. *Claus Detlof*, le ſouverain a ordonné la pratique de l'inoculation de l'épizootie dans ſes états, & cette méthode a été en même temps adoptée dans la Poméranie.

Tel eſt l'expoſé des expériences faites juſques ici ſur cet objet : elles fourniſſent les réſultats ſuivans. 1°. Dans les provinces méridionales, lorſqu'on a fait en 1776 le premier eſſai, les onze douziemes ont péri; 2°. les premieres tentatives faites dans le Mecklembourg depuis 1765 à 1769, ont été très-malheureuſes : plus des trois quarts ſont morts; 3°. dans les ſeconds eſſais des provinces méridionales en 1777, il eſt mort un peu plus du tiers; 4°. en 1763, à Brunſwick comme en Hollande, avant que l'on inoculât les veaux nés de

meres guéries, la motié a succombé; 5°. à Zwol, un peu plus du quart a été la victime; 6°. dans le Mecklembourg, le résultat d'un second essai a été qu'il en est mort un peu moins du tiers; 7°. dans un troisieme essai il n'en est mort qu'un peu moins du quart; 8°. dans le Danemarck, en 1770, 1771 & 1772, un sixieme a péri; 9°. le quatrieme essai, fait dans le Mecklembourg, a été le plus heureux : il n'en est mort qu'un huitieme; 10°. enfin, en pratiquant la méthode actuelle de la Hollande, on n'en perd qu'un vingtieme. Cet ableau offre les nuances de tous les succès obtenus par ce moyen. Essayons de les apprécier.

On peut établir trois ordres de causes qui influent sur ces succès; 1°. le climat, la saison & la constitution de l'animal inoculé; 2°. l'ancienneté de l'épizootie dans le pays où l'on pratique l'inoculation; 3°. la maniere d'y procéder.

Tous les observateurs conviennent que la maladie épizootique est sur-tout funeste dans les pays où elle regne pour la premiere fois; qu'elle s'adoucit en y faisant des progrès, & que si on ne prend pas des mesures efficaces pour la détruire, elle se perpétue, mais qu'elle perd en même temps une partie de son intensité; ils conviennent, de plus, qu'on n'a pas trouvé jusques ici de traitement qu'on puisse lui opposer avec un certain avantage. Ces

variations dans le degré de la maladie, suivant qu'elle est ancienne ou nouvelle, expliquent pourquoi l'inoculation a des succès marqués en Hollande & dans certains cantons de l'Allemagne, tandis qu'elle n'en a point eu dans les provinces méridionales de la France, où très-certainement cette maladie ne s'étoit encore jamais fait ressentir. On voit aussi pourquoi les derniers essais faits dans certains pays, sont plus heureux que les premiers ne l'ont été.

Les différentes méthodes de procéder à l'inoculation de l'épizootie, peuvent se réduire à trois principales. La premiere se pratique indistinctement sur des bêtes à cornes de différens âges, & sans faire aucun choix de la matiere contagieuse; pour la seconde, on prend la matiere contagieuse des bêtes attaquées d'une épizootie bénigne, ayant soin de ne point inoculer les vaches pleines, ni les veaux au-dessous de six mois; la troisieme se borne aux veaux nés de meres guéries. Donnons à chacun de ces moyens une attention particuliere.

La premiere espece d'inoculation n'a eu, nulle part, assez de succès pour qu'il puisse y avoir quelque avantage à la pratiquer, comme on s'en est convaincu en France, à Brunswick, dans le Mecklembourg, pendant les premiers essais, & même en Hollande où, avant l'observation de M. *Geers*

Reinders, on ne confervoit qu'une moitié du bétail inoculé. On peut donc établir comme un principe démontré par une expérience multipliée, qu'il n'y a jamais eu, dans aucun cas, d'avantage à inoculer l'épizootie, fans avoir égard à l'âge des beftiaux, aux circonftances dans lefquelles ils fe trouvent, & à la nature de la matiere contagieufe.

La feconde efpece d'inoculation a eu des fuccès entre les mains de M. *Claus Detlof Doertzen*, puifque, dans fes derniers effais, il n'a pas perdu tout-à-fait un huitieme des beftiaux inoculés. Tout l'art confifte, fuivant lui, à choifir la matiere contagieufe, & à n'employer que celle des beftiaux attaqués légérement; mais l'expérience ayant appris le contraire à MM. *Camper* & *Munnicks*, & leur ayant prouvé que l'intenfité de la maladie tient toujours à la conftitution de l'animal ou aux circonftances acceffoires, & jamais à ce que l'on a employé le virus d'une bête gravement attaquée, on eft au moins très-embarraffé pour fe décider entre le fuffrage de ces deux habiles médecins & celui de M. *Detlof*, qui n'ayant pas toutes les connoiffances néceffaires pour bien obferver, a peut-être été induit dans quelques erreurs involontaires. Nous ajouterons que fon opinion fur le peu de danger de la matiere contagieufe qu'il appelle bénigne, eft contredite par ce que l'on a

obſervé en Angleterre ſur l'inoculation de la petite-vérole. On l'a communiquée d'une maniere très-bénigne avec des fils imbibés du virus d'une petite-vérole de très-mauvais caractere.

Après avoir fait ces réflexions, ſuppoſons que la méthode de M. *Deilof* ſoit auſſi avantageuſe qu'il le penſe ; elle n'eſt praticable que dans le cas où l'on peut ſe procurer de la matiere contagieuſe bénigne, ce qui eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans un pays où l'épizootie a pénétré depuis peu de temps, & où elle eſt par-tout très-meurtriere. Le procédé du duché de Mecklembourg exige donc que la maladie ſoit déjà adoucie, par conſéquent un peu ancienne, & par cette même raiſon déjà très-répandue. Ce cas eſt le ſeul dans lequel on ſoit à portée d'inoculer ſuivant cette méthode, & d'en faire l'eſſai avec toute la prudence poſſible, à moins qu'il ne ſe trouve, dans un pays récemment infecté ; un canton où la maladie ſoit bénigne, ce que, juſqu'ici, l'on n'a pas encore obſervé.

La troiſieme & derniere eſpece d'inoculation, la ſeule que l'on regarde unanimement comme utile, eſt celle qui ſe pratique actuellement en Hollande ; mais elle ne réuſſit & ne doit être tentée que ſur des veaux nés de vaches guéries de l'épizootie, & par conſéquent elle ne peut être miſe en

ufage que dans un pays où elle a vieilli comme en Hollande, & dans quelques provinces d'Allemagne. Les veaux difpofés ainfi qu'on le demande, manquent abfolument dans un pays nouvellement attaqué ; ils manquent même, ou ils font en très-petit nombre dans une province où l'épizootie ne règne que depuis quelques années, y ayant, vû la mortalité qui eft très-grande dans le principe, peu de vaches guéries ; enfin cette inoculation ne pouvant fe faire que peu de temps après que ces vaches guéries ont mis bas, il eft poffible qu'on éprouve alors de la difficulté à fe procurer des mêches contagieufes. Ces réflexions réduifent à un petit nombre de cas ceux dans lefquels ce genre d'inoculation, le feul qui ait des avantages avoués de toutes les perfonnes inftruites, peut être mis en ufage.

De ces trois méthodes d'inoculer l'épizootie, la premiere ne convient donc dans aucune circonftance ; la feconde, dont le fuccès eft douteux, ne peut être tentée que dans un pays où l'épizootie déjà ancienne a perdu de fon intenfité ; la troifieme ne peut être pratiquée que dans une province où l'épizootie eft affez ancienne pour qu'il y ait un nombre fuffifant de veaux nés de meres guéries.

Les conféquences fuivantes fe déduifent néceffairement de ces principes.

1°. Il feroit auffi déraifonnable que funefte de porter le germe deftructeur de l'épizootie, fous prétexte de l'inoculer dans un pays où elle ne regneroit pas.

2°. Aucune des méthodes adoptées pour cette inoculation, ne peut être employée dans un pays récemment infecté.

3°. Ces méthodes fuppofent que le mal ait fait des progrès & foit répandu depuis long-temps; elles fuppofent de plus, qu'on ne prenne aucunes mefures pour l'extirper & le détruire radicalement; elles ont, d'ailleurs, l'inconvénient de continuer & de propager la contagion.

4°. Dans la fuppofition où l'épizootie feroit affez ancienne pour être devenue bénigne en quelques endroits, on pourroit tenter l'inoculation telle qu'elle eft en ufage dans le duché de Mecklembourg; on auroit foin de déterminer la proportion qui exifteroit entre les beftiaux morts de l'épizootie contractée naturellement & ceux qui fuccomberoient après avoir été inoculés, ce qui jufques ici, n'a point été fait, & fur-tout on mettroit la plus grande circonfpection dans cet effai, dont l'expérience de MM. *Camper* & *Munnicks* rend le fuccès très-incertain.

5°. Si l'épizootie fe déclaroit de nouveau dans un pays précédemment infecté, on pourroit ino-

culer les veaux qui naîtroient alors des vaches guéries dans le temps de la premiere invasion.

6°. Si, par une négligence très-condamnable, l'épizootie abandonnée à elle-même avoit jetté des racines assez profondes pour ne pouvoir être détruite, & s'il y avoit un certain nombre de veaux nés de vaches guéries, on pourroit les inoculer, suivant la méthode de M. *Camper*.

7°. Le reproche fait par quelques étrangers aux médecins françois de n'avoir point employé l'inoculation de l'épizootie à l'imitation des Hollandois, n'est pas fondé, puisque toutes nos provinces sont, depuis près de trois ans, délivrées de ce fléau; puisque cette inoculation ne peut être pratiquée avec fruit dans un pays nouvellement infecté; & que, pour cette raison, elle ne convenoit pas en 1776 dans les provinces méridionales.

8°. Enfin, nous regardons l'inoculation de l'épizootie comme une ressource dans le cas (le plus fâcheux de tous) où ce fléau seroit devenu, par quelque faute dans l'administration, ancien & universellement répandu; nous n'en rendons pas moins de justice aux travaux utiles de nos voisins, qui auroient encore mieux fait de détruire l'épizootie dans son origine, que de se mettre dans la nécessité de recourir à l'inoculation, pour en diminuer le danger.

OBSERVATIONS *sur une maladie des Vaches, qui a regné en 1791, dans le diſtrict de Sarrebourg, par le C. N. A. BENOIST, laboureur, à la cenſe de Zuſſal, département de la Meurthe.*

Extrait d'une lettre écrite le 7 Ventoſe de l'an III, au C. HUZARD.

JE viens de lire le mémoire intéreſſant, que vous avez inſéré dans le volume des *Inſtructions vétérinaires*, pour l'an II (1), ſur la maladie des vaches qui régnoit en 1789, dans les fauxbourgs de Paris. Je m'empreſſe de vous informer qu'en 1791, une maladie, abſolument la même, m'a enlevé ſoixante-douze veaux & cinquante-deux vaches.

La maladie s'eſt manifeſtée le 12 Novembre, & elle a duré juſqu'à la fin de Mars ſuivant. En voici exactement l'hiſtorique.

Dans l'automne de 1789, & au printemps de 1791, j'avois acheté en Suiſſe ſeize vaches pleines, de la taille moyenne.

Elles ont toutes été nourries dans l'étable, bien aérée, bien élevée, & très-vaſte. Elles ont été ſoignées par des marcaires ſuiſſes. Nourries avec des

(1) Page 193 & ſuivantes.

trefles, luzernes, vefces, le tout en verd, fourrage ordinaire, carottes & difettes, paille d'avoine, & tenues conftamment à l'étable ; elles ont profpéré au point de me donner des géniffes & des taureaux au moins de la même taille que leurs meres, & qui ont propagé conftamment & rendu une abondance de lait excellent. Ces vaches, qui ne fortoient que pour aller boire à deux pas, & que l'on promenoit, l'automne, dans une prairie à portée, avoient la corne des pieds dans la forme des fabots chinois.

Enchanté de ce premier troupeau que j'avois choifi moi-même fur les lieux, j'ai chargé un maître marcaire de m'en acheter un autre en Suiffe.

Dans les premiers jours de Novembre, il me ramena quarante vaches, dont vingt venoient effectivement du canton de Zurich : mais les vingt autres avoient été achetées à bas prix, à portée de moi, dans les montagnes des Vofges.

A l'inftant même de l'arrivée de ce troupeau, une vache des Vofges eut tous les fymptômes de la maladie que vous avez décrite. Mes marcaires la foignerent comme pour le charbon, & elle guérit.

La même maladie fe manifefta fur fept à huit des autres. J'ai fait ouvrir la premiere qui a fuccombé, & on y a trouvé exactement les ravages locaux & internes que vous avez décrits.

Le mal faisant des progrès, j'ai demandé des secours au département de la Meurthe, qui m'a envoyé le C. *Mayeur*, artiste vétérinaire à Nancy. Il a passé avec moi, dans ma maison, qui est isolée, trois mois de suite. Rien n'a été épargné pour le traitement de mon troupeau, & cet honnête & savant artiste a passé des nuits entieres à le soigner, & a envoyé au C. *Chabert*, des mémoires détaillés, sur lesquels il a reçu exactement des réponses.

Au moment de son arrivée, on a séparé les bêtes malades & celles qui menaçoient de l'être, & on les a éloignées d'un quart de lieue. Toutes celles restées sont mortes, ainsi que toutes celles qu'on retiroit de l'écurie nouvelle, à mesure qu'elles avoient les symptômes de la maladie.

Le premier de ces symptômes étoit le jet du veau; & chaque veau jetté étoit ouvert exactement, & portoit un ulcere dans la bifurcation des lobes du poumon, exactement entre deux. C'étoit aussi cet ulcere que l'on reconnoissoit dans leurs meres, dont j'ai fait tuer plusieurs le jour même, ou le lendemain que les symptômes se manifestoient.

Mon premier troupeau bien acclimaté & parfaitement beau, mais qui avoit été mêlé avec les autres bêtes qu'on avoit éloignées d'un quart de

lieue, a été attaqué & a ſuccombé en entier, à l'exception d'un taureau de deux ans.

Le C. *Mayeur*, témoin de mes pertes journalieres, malgré ſes efforts, ſes ſoins, que je ne puis trop admirer, & la dépenſe des remedes pour leſquels je n'ai abſolument rien épargné, partit découragé & les larmes aux yeux.

Alors un habitant de Dabo vint m'offrir de guérir ce qui me reſtoit; il ſépara deux vaches qu'il áſſura être incurables, & il entreprit les vingt-huit autres, qui guérirent parfaitement dans quinze jours.

Mes marcaires lui ſoutirerent ſon ſecret; il ne conſiſtoit que dans du ſang-dragon en poudre, qu'il faiſoit infuſer dans du vinaigre de vin, & qu'il faiſoit avaler à l'animal par les naſeaux, en plus ou moins grande quantité, ſuivant la force du mal & du malade.

Je ſuis entré dans ce détail, afin de provoquer votre zele, afin que vous puiſſiez profiter de votre poſition pour eſſayer ce remede, & afin de vous convaincre s'il eſt réellement curatif pour la maladie dont je viens de vous entretenir.

Dans le cas contraire, vous pourrez être sûr que les différens remedes que vous avez indiqués dans votre mémoire, & qui ont été à-peu-près employés ſucceſſivement par le C. *Mayeur*, ont effectivement guéri les vingt-huit vaches que mon empirique

empirique avoit entreprises, lorsqu'elles étoient déjà tirées d'affaire.

Si ma lettre vous paroissoit absolument inutile sous le rapport de mes précédentes observations, en voici une qui ne peut que vous faire plaisir, puisqu'elle vient à l'appui d'une assertion principale de votre mémoire, je veux dire que toutes mes vaches mortes & tuées, à raison du progrès du mal, ont été, par mes ordres, enterrées à quatre pieds de profondeur ; mais que toutes les nuits, les pauvres des villages qui m'avoisinent, les ont déterrées, emportées & mangées toutes sans exception, & sans aucun inconvénient.

Quant à la contagion, il semble que la respiration, ou la transpiration, ou le contact, ou l'inoculation par le léchement de la bave, sont indispensables pour l'établir, puisque les troupeaux de mon voisinage & mes attelages de bœufs sous le même toit, mais dans une écurie bien séparée, n'ont pas même été menacés de l'épizootie.

J'aurois cru manquer à l'engagement que j'ai pris d'éclairer tous nos savans patriotes, de tous les faits qui viendront à ma connoissance, sur des sujets aussi importans, si je ne vous avois pas rendu compte dans la plus exacte vérité, d'un accident dont j'ai été la victime, mais dont la connoissance peut être de quelque utilité à d'autres,

Observations du C. HUZARD.

Je n'ai eu occasion que deux fois, depuis la lettre du C. *Benoist*, d'employer le remede qui y est indiqué : la premiere vache auquel je le fis administrer, non par les naseaux, mais par la bouche, fut affectée d'une toux si violente & si continue que le propriétaire se hâta de la vendre au boucher. J'avois mis infuser le soir à chaud, deux onces de sang-dragon en poudre très-fine dans une chopine de vinaigre, pour être donné le lendemain matin ; elle n'en prit qu'une fois ; je présume que quelques parties du breuvage aura entré au bord du larynx ou dans la trachée-artere.

La seconde vache en prit pendant trois jours, pareille dose, tous les matins ; elle fut d'abord dégoutée, & le propriétaire ne voulut pas continuer plus long-temps, elle parut ensuite se rétablir, mais elle traina encore quelques mois, au bout desquels il la troqua contre une autre, à un marchand, elle n'avoit plus de lait, & étoit très-maigre.

Le *sang-dragon* est une substance dont les effets sont encore peu connus dans les animaux ; il seroit nécessaire de s'en assurer ; mais j'ai déjà dit ailleurs que ce n'étoit que dans les hôpitaux des écoles vétérinaires qu'on pouvoit tenter, & suivre avec succès, de pareilles expériences.

Expériences & Observations sur les qualités vénéneuses de l'If, dans les chevaux, Par M. Viborg;

Suivies de quelques autres Observations recueillies sur le même sujet.

Par le C. Huzard.

Les notices que les écrivains nous ont données de l'effet nuisible de l'*if* (*Taxus baccata* L.) sont si contradictoires & si équivoques, qu'on est tenté de douter de leur vérité. Les anciens regardoient, non-seulement l'usage de cet arbre, mais encore son évaporation ou sa transpiration, comme mortels pour les hommes & pour les animaux. Des expériences modernes ont semblé confirmer cette opinion, & dès-lors on l'a regardé comme un des arbres les plus vénéneux, & on a recommandé sa destruction.

D'autres observateurs ne lui ont trouvé aucune qualité nuisible; quelques-uns même l'ont recommandé comme un fourrage utile, & conséquemment ont engagé à le cultiver avec le plus grand soin. Des hommes dignes de foi, des hommes connus par la sagacité de leurs observations & leur amour sincere de la vérité, défendent deux opi-

tions si opposées (1). Mais mille circonstances trompent les sens, aveuglent les yeux les plus pénétrans, & donnent le change sur les expériences dont on veut tirer des résultats. Tantôt des accidens sont considérés comme les véritables suites des causes premieres; tantôt on conclut d'une circonstance particuliere au général; ou enfin, des résultats nécessaires semblent indiquer l'effet principal, & en conduisant à de fausses conséquences, épaississent encore le voile qui couvre la vérité. Si nous appliquons ces reflexions aux différentes observations qu'on a faites sur les qualités de l'*if*, nous ne serons point étonnés qu'elles se contredisent d'une maniere si formelle. Le mot de *poison* est, en général, une détermination si relative, & l'effet des poisons est sujet à tant de variations selon les circonstances, qu'on peut administrer aux hommes & aux animaux, le poison le plus fort, en même quantité, mais avec des suites plus ou moins fâcheuses, & quelquefois même sans leur nuire. Le Turc éprouve des sensations agréables, & jouit en prenant la même dose d'opium qui feroit mourir un Européen, s'il n'étoit point accoutumé à ce poison somnifere. L'arsenic, la belladona (*Atropa Bella-*

(1) *Dioscoride*, *Pline*, *Galien*, *J. César*, *Mathiole*; *J. Bauhin*, *Berkley*, *Schott*, *Ray*; *de Lobel*, *Camerarius*, *Gérard*, botaniste anglois, *de Haller*, *&c.*

dona L.) & d'autres poisons, sont quelquefois administrés aux malades, en augmentant successivement la dose, tellement que celui qui en prendroit la même quantité, sans y avoir été amené peu-à-peu, payeroit cette imprudence de sa vie. Les poisons les plus subtils peuvent aussi perdre tout leur danger, lorsqu'on les mêle à d'autres choses, qui leur font perdre leur propriété mortelle. Je crois que c'est par ces considérations, qu'on peut expliquer la contrariété des effets attribués à l'*if*.

J'ai été conduit à mes recherches par un accident arrivé, il y a quelques années, dans le jardin royal de Friderichsberg, près de Copenhague. Deux chevaux, qu'on avoit employés, pendant toute une matinée du printemps, pour herser les allées, sans leur donner de nourriture, mangerent, poussés par la faim, un peu des *ifs* plantés dans ces allées, & moururent ensuite tous les deux subitement. Le jardinier, M. *Petersen*, eut la bonté de m'en avertir, & j'eus ainsi l'occasion d'ouvrir un des deux animaux empoisonnés; mais l'ouverture se fit trop long-temps après la mort, la putréfaction étoit déjà commencée, & je ne pus tirer aucune conséquence certaine de mes observations. Je me convainquis seulement que le cheval avoit réellement mangé de l'*if*, dont je retrou-

vai encore quelques feuilles non digérées dans son estomac. M. *Schæffer* me rapporta un pareil accident arrivé dans son jardin de Sillerœd : mais mon doute subsistoit encore, & il étoit possible que d'autres causes eussent opéré la mort subite de ces animaux. J'en parlai à M. le professeur *Abildgaard*, qui trouva la chose assez importante pour m'engager à faire quelques expériences à ce sujet, dans l'école royale vétérinaire de Copenhague. Un cheval valaque, de huit ans, qui avoit de ces maux qu'on ne peut espérer de guérir, servit à mes vues. Je pris l'*if* dans le même jardin où les deux premiers chevaux avoient péri.

J'essayai d'abord si l'*if* est réellement répugnant à l'appétit du cheval, ou s'il ne peut se décider à en manger, que lorsqu'il a bien faim, ou qu'il n'est pas dans un état naturel. En conséquence, j'en donnai quelques brins au cheval, après qu'il eut mangé comme à l'ordinaire. Ce fourrage verd excita d'abord son avidité : mais à peine en eut-il mâché un peu, qu'il le laissa retomber, & ne voulut plus de celui que je lui présentai. Le goût amer & nauséabond des feuilles de l'*if* m'avoit fait prévoir d'avance ce que l'expérience m'apprenoit en ce moment, c'est-à-dire, que les chevaux, dans leur état naturel, avoient une forte répugnance pour cet arbre. Convaincu de cette vérité, je pour-

ſuivis mes recherches. Je laiſſai le cheval pendant quatre heures ſans manger, pour le forcer, par la faim, à recourir à cette nourriture. De douze onces de brins frais d'*if*, il en mangea huit avec avidité, mais il montra de la répugnance pour le reſte. Il conſerva enſuite ſa vivacité ordinaire, & montra même de l'appétit; mais je lui refuſai toute autre nourriture, afin que l'*if* pût produire tout ſon effet. Une heure après, le poiſon commença à opérer fortement. Tout d'un coup, le cheval tomba, pouſſa une eſpece de mugiſſement, & dans le même inſtant, mourut, ſans avoir donné auparavant le moindre ſigne de douleur ou d'agonie. J'ouvris auſſitôt l'animal ſur la place, mais ſans trouver une cauſe ſatisfaiſante de mort. Les entrailles & les viſceres étoient dans leur état naturel; on ne voyoit rien dans la cavité de la poitrine; ſeulement le ventricule gauche du cœur contenoit plus de ſang qu'à l'ordinaire, & ce ſang étoit extrêmement clair & dans un état de diſſolution. Dans le cerveau, le ſang ſe trouvoit raſſemblé contre nature, dans les veines, il étoit ſéparé çà & là par de petites bulles d'air.

Quoique cette expérience me convainquit de la propriété mortelle de l'*if*, je ne la regardai pas encore comme aſſez déciſive pour réfuter entierement l'opinion des ſavans qui avoient penſé le

contraire. Je cherchois à me rendre raison de la différence du résultat de leurs expériences & des miennes. Je la trouvois, tantôt dans l'action inégale de tel ou tel arbre, venant de tel endroit plutôt que de tel autre, tantôt dans l'état des animaux employés. La botanique nous montre assez combien le lieu, le climat & les saisons, peuvent influer sur la nature & les parties constituantes des plantes. On trouve aussi que des insectes & leurs œufs changent quelquefois en poison violent la plante la plus innocente. Quelquefois on se trompe, en prenant pour une seule & même plante, deux plantes qui se ressemblent beaucoup, mais dont la nature & les effets sont très-différens. Il est également reconnu qu'un poison, mélangé avec d'autre nourriture dans l'estomac, peut perdre sa propriété mortelle; qu'il agit différemment sur les corps sains & sur les corps malades, différemment sur les animaux qui sont au fourrage sec, & sur ceux qui paissent. Enfin, je croyois aussi que les animaux, comme les hommes, pouvoient peu-à-peu s'accoutumer à certains poisons. J'étois sur-tout curieux de vérifier s'il étoit vrai, comme M. *Ahler* l'avoit assuré dans le *Magasin de Hanovre*, que, dans le pays de Hesse, l'*if* fût employé comme le meilleur fourrage dans les grands froids.

J'allai, il y a deux ans, dans le pays de Ha-

novre & dans la Heſſe., & je ne manquai pas de prendre les informations néceſſaires ſur les lieux dont M. *Ahler* avoit parlé. Je trouvai, en effet, que l'arbre qui croît dans ces montagnes, & avec lequel les payſans nourriſſent, en partie, leurs beſtiaux pendant l'hiver, étoit le véritable *if* (*Taxus baccata*). J'examinai ſi, dans l'état ſauvage, cet arbre n'avoit pas d'autres propriétés que lorſqu'il étoit cultivé : mais ſon goût étoit auſſi amer & auſſi nauſéabond que dans les jardins. Bien plus, les habitans connoiſſoient, auſſi bien que moi, ſes qualités nuiſibles; car on me dit, dans pluſieurs endroits, que, quoique l'*if* donnât le meilleur fourrage, & qu'on pût s'en ſervir pour engraiſſer les beſtiaux, ſon uſage demandoit les plus grandes précautions, ſans leſquelles on riſquoit de perdre les animaux. On leur en donnoit, d'abord très-peu, mélangé avec d'autre fourrage; enſuite, on augmentoit ſucceſſivement la doſe, juſqu'à ce qu'enfin on parvienne à donner les feuilles d'*if*, preſque ſeules, ſans danger. On prétendoit même qu'il étoit très-dangereux de donner à boire aux beſtiaux, quand ils avoient mangé de l'*if*.

Tout cela me conduiſit à conjecturer que l'*if* perdoit ſes propriétés nuiſibles, quand on le donnoit aux beſtiaux mélangé avec d'autres fourrages, & qu'on les y accoutumoit peu-à-peu. Je déſirois

de m'en assurer par l'expérience, & c'est ce que j'obtins pendant mon séjour à Dresde, par la complaisance de M. *Reutter*, professeur à l'école vétérinaire de cette capitale. Je fis mon expérience de la même maniere que celle de Copenhague; mais je ne pus parvenir à faire manger de l'*if* au cheval, même en l'y contraignant par la faim. J'en mêlai donc les feuilles hachées avec de l'avoine, dans la proportion de huit onces d'*if* sur vingt-quatre onces d'avoine. Le cheval mangea avidement ce mélange, sans en être incommodé.

Cette expérience répondoit parfaitement à ma conjecture, mais je doutois encore si je devois attribuer à l'avoine seule l'anéantissement de la propriété mortelle de l'*if*. Le cheval, employé pour cette expérience, étoit affamé & affoibli, & cet état, en diminuant sa sensibilité, pouvoit avoir occasionné la différence de l'effet du poison.

Je cherchai donc à répéter l'expérience, & j'en eus l'occasion au mois de Novembre 1787, à l'hôpital vétérinaire de Vienne. Une jument brune, de neuf ans, bien portante, de noble race, & réformée par des défauts extérieurs, me fut donnée pour mon essai. Je trouvai qu'elle avoit la même répugnance pour l'*if*, lorsqu'elle en eut un peu goûté, & la faim même ne put la déterminer à en manger. On lui présenta donc un mélange

d'avoine & d'*if*, dans la proportion de fept onces d'*if* & de vingt onces d'avoine. Le réfultat de l'expérience fût le même que celui de la précédente. La jument s'en trouva bien, montra le même appétit pour d'autre fourrage, & demeura auffi vive & auffi éveillée qu'auparavant.

Comme le réfultat de ces deux expériences étoit uniforme, & confirmoit parfaitement ce que m'avoient dit les habitans de la Heffe, il ne me reftoit plus de doute de la poffibilité d'adminiftrer l'*if* en fourrage, en le mélangeant. Par ce moyen, je trouvois auffi la raifon de la différence de ces deux expériences avec les premieres. Elles avoient été conduites de la même maniere, relativement à l'animal; elles étoient les mêmes pour l'*if*; j'avois eu foin, à chaque expérience, de dépouiller les brins d'*if* de tout ce qui leur étoit étranger; ils avoient tous été fraîchement cueillis dans les jardins; il n'y avoit donc que l'avoine qui pût occafionner une différence dans le réfultat. On pouvoit feulement m'objecter que l'*if*, employé dans la premiere expérience, étoit plus rempli de fuc, à caufe de la faifon (le printemps), & conféquemment plus actif que celui dont j'avois fait ufage dans les dernieres, & qui avoit été cueilli en automne.

Pour aller au-devant de cette objection, & fortifier encore plus le réfultat de mes expériences, j'en

fis une autre sur la même jument, avec des brins du même *if* qui m'avoit déjà servi. J'essayai, cette fois, d'employer les brins seuls. Je formai avec sept onces de feuille & de brins d'ifs pilés & douze onces d'eau, une sorte d'éléctuaire ou de confection, que je présentai à la jument, après l'avoir fait jeûner pendant quatre heures. Une heure après elle mourut aussi subitement & avec les mêmes circonstances que le cheval de la premiere expérience. L'ouverture & l'examen du corps se fit sous les yeux du célébre zootomiste M. *Toegl*, & de plusieurs gens de l'art. Nous n'apperçumes rien autre chose que ce que j'avois déjà vu dans le cheval qui avoit servi à la premiere expérience.

Il me paroît donc démontré que l'*if* est un poison violent & mortel pour les animaux, quand on le leur donne seul; mais il me semble qu'il est bien remarquable qu'un pareil poison perde toute sa force par son mêlange avec un autre fourrage, & qu'on puisse, en en augmentant successivement la dose, amener peu-à-peu les animaux à le manger presque seul.

Les expériences, sur ce sujet, sont encore bien loin d'être épuisées. Il reste à rechercher si cette propriété vénéneuse appartient également à toutes les parties de cet arbre; s'il ne seroit pas possible de l'en priver par un autre moyen que le mélange

du fourrage, si, en lui ôtant la propriété de faire périr subitement les animaux, il conserve ou ne conserve pas celle d'un poison lent, enfin il faudroit faire des expériences sur les animaux ruminans & sur d'autres. Je m'en suis déjà occupé, mais je ne les ai point encore assez multipliées pour offrir des résultats certains.

Le P. *Schott*, jésuite, assure que si on jette de l'*if* dans de l'eau dormante, les poissons en deviennent tout étourdis, en sorte qu'on peut les prendre à la main. Il produit le même effet que la *coque du levant*.

Jean Bauhin a également observé cette vertu narcotique de l'*if* sur les bestiaux ; & il cite, dans son *Histoire des Plantes*, le fait d'une âne mort subitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On lit dans les papiers publics de 1754, que vers la fin de 1753, plusieurs chevaux qui étoient entrés dans un verger près la ville de Bois-le-Duc en Hollande, y mangerent des branches d'*if*, & que quatre heures après, sans aucun autre symptôme que des convulsions qui durerent une ou deux minutes, ils tomberent morts l'un après l'autre. On lit encore, dans les auteurs, plusieurs autres exem-

ples pareils, par lesquels il paroît que des vaches & des chevres aussi bien que des chevaux, ont été empoisonnés par les feuilles de cet arbre (1).

Le C. *Villars*, célèbre botaniste, à Grenoble dans le département de l'Isere, ayant rapporté qu'un de ses chevaux, qui avoit brouté quelques brins d'*if* dans la montagne, tomba mort au bout de deux heures, sans éprouver aucun symptôme apparent, les CC. *Bredin* & *Hénon*, directeurs de l'école vétérinaire de Lyon, tous deux anatomistes & botanistes consommés, frappés de cette assertion avancée par un savant plein de candeur, proposerent de vérifier le fait; on fit manger six onces de feuilles d'*if* à un cheval qui tomba mort, sans convulsion, après une heure.

La même dose donnée à un mulet qui avoit mangé du foin, ne produisit aucun symptôme, pendant quatre heures, si on en excepte l'érection & l'éjaculation. Après cinq heures, l'animal tomba mort, sans éprouver ni convulsion, ni météorisme. On en fit l'ouverture en présence du C. *Gilibert*,

(1) Tous ces faits & plusieurs autres relatifs aux effets de l'*if* sur les hommes & sur les animaux, sont rapportés dans l'*Encyclopédie* (édition in-fol. tome VIII, page 547); dans l'*Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse, par Vicat, Yverdon*, 1776, in-8°, pages 316 & 317; dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle de Valmont-Bomare*, au mot *If*, &c.

médecin & botaniste célèbre, à Lyon, qui rapporte ces observations : les feuilles d'*if* étoient mêlées dans le ventricule avec le foin ; elles avoient encore leur forme & leur couleur ; on apperçut sur les intestins grêles quelques taches ou échymoses, de la grandeur de l'ongle.

Un autre cheval, soumis à la même épreuve, mangea impunément une double dose de feuilles d'*if* (1).

On lit dans l'ancienne *Encyclopedie* au mot *If*, que des animaux ont mangé sans inconvénient des fruits de notre *if*; plusieurs jardiniers m'ont assuré que quelques oiseaux en faisoient leur nourriture, & de *Lobel* rapporte qu'en Angleterre ces mêmes fruits servent de nourriture aux pourceaux ; mais on lit aussi dans le même ouvrage, un autre fait relatif à tout l'arbre : un particulier de Montbard, en Bourgogne, ayant conduit, sur un âne, des plantes au jardin du roi, à Paris, au mois de Septembre 1751, attacha son âne dans une arriere cour, où il y avoit une palissade d'*ifs* ; pendant que le conducteur s'occupoit à transporter les plantes qu'il apportoit, l'animal qui étoit pressé de la faim, brouta des rameaux d'*if* qui étoient à sa portée, & lorsque le conducteur revint pour

(1) Voyez *Démonstrations élémentaires de Botanique. Lyon*, 1796, in-8°, tome III, page 366.

prendre l'âne & le mettre à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir ſubitement, malgré les ſoins d'un maréchal qui fut appellé ſur-le-champ, & qui reconnut par la météoriſation qui étoit ſurvenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eût mangé quelque choſe de vénéneux.

J'ai appris pendant mon ſéjour en Allemagne, qu'un détachement de l'armée de Sambre & Meuſe y avoit perdu quelques chevaux qui avoient brouté de l'*if* pendant la nuit, le long d'une haie contre laquelle ils étoient attachés.

Quelques auteurs modernes regardent l'*if*, comme très-utile par ſes vertus médicinales, & entr'autres comme un bon ſpécifique contre la morſure du chien enragé & de la vipere, & ils rapportent pluſieurs faits qui tendent à prouver ſon innocence.

Le C. *Daubenton* ſe propoſe de ſuivre des expériences variées ſur les effets de l'*if*, dans les différens animaux domeſtiques herbivores, & le C. *Gilbert*, profeſſeur à l'école vétérinaire d'Alfort, doit les répéter, ſur le cheval, dans les Hôpitaux de cette école. Il y a tout lieu de croire que ces expériences fixeront, d'une maniere poſitive, ce que l'on doit penſer des vertus de l'*if*.

OBSERVATION

OBSERVATION sur une Courbe, & Description d'une Tumeur osseuse survenue à la suite d'un effort de jarret, dans un Cheval.

PAR LE C. HUZARD. (1)

UN petit cheval de quatre à cinq ans, de l'écurie du C. *Vautier*, loueur de carosses de Fiacre, à Paris, fit un effort du jarret droit, en 1765, étant attelé à la voiture : il survint de l'engorgement, qui fut suivi d'une claudication légère. On se borna à le laisser reposer pendant quelques jours, & à faire sur le jarret des onctions d'onguent d'althea & d'eau-de-vie (2) ; l'engorgement se dissipa, la claudication disparut, & le cheval travailla bientôt.

(1) Cette observation a été imprimée dans le *Journal de médecine*, tome LVI, page 75 ; en la reportant dans ce volume, j'y ai ajouté des développemens qui m'ont paru nécessaires, & que ne comportoit pas le *Journal de médecine*. J'y ai joint aussi les figures des différentes parties de la tumeur, que je conserve dans mon cabinet ; elles sont dessinées très-exactement sur l'original, par le citoyen *Boizot*, sculpteur célèbre, auquel on doit les bustes de *Bourgelat*, qui ornent les cabinets des Ecoles vétérinaires. (Voyez *Almanach vétérinaire*, *nouvelle édition*, *page* 19.)

(2) Ce mélange jouit d'une grande réputation parmi les maréchaux, dans tous les cas analogues à celui-ci, mais je crois que l'eau-de-vie est de peu d'effet, car elle doit péné-

Quelque temps après, on s'apperçut d'un nouvel engorgement au jarret, on eut recours aux mêmes moyens; mais les accidens successivement répétés par le travail fatiguant, auquel ce cheval étoit exposé, rendirent inutile l'action des remedes résolutifs, & peu-à-peu il se forma une tumeur dure, indolente, permanente, à la partie interne & supérieure du jarret; elle étoit d'une forme oblongue, plus large à sa base qu'à sa partie supérieure; elle paroissoit osseuse & adhérente au tibia. C'est cette tumeur que les hippiatres & les écuyers ont appellé *courbe*, parce qu'en effet elle décrit une ligne plus ou moins courbe (1).

Comme cet accident n'empêchoit pas le cheval de travailler, on n'y fit que peu d'attention. La tumeur faisoit néanmoins toujours des progrès; de temps à autre il survenoit une claudication de peu de durée, pendant laquelle on laissoit reposer le cheval; l'engorgement gagna insensiblement tout le jarret, au tour duquel il se forma des *cercles*

trer difficilement à travers les pores remplis d'onguent; la méthode étant de mettre celui-ci d'abord, & de frotter ensuite avec l'eau-de-vie; l'onguent qui est résolutif, produit seul l'effet desiré.

(1) Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure du cheval, &c.* IVe. édition, premiere partie, page 138.

ou plusieurs tumeurs circulaires auxquelles on a donné ce nom (1), la boiterie devint continuelle & plus considérable, les mouvemens de l'articulation, celui de l'extension sur-tout, diminuerent & cesserent peu-à-peu, l'animal ne put que difficilement donner aux articulations inférieures, le jeu dont elles sont susceptibles; & il devint *rampin* (2). Pendant l'hiver de 1776, il fut obligé de doubler son travail, c'est-à-dire, de travailler plusieurs jours de suite, attendu un accident arrivé à un des autres chevaux qui desservoient la même voiture, il tomba fourbu & je le guéris de cette maladie par les remedes ordinaires (3); mais à dater de cette époque, il parut souffrir davantage, & boita plus fort.

Au bout de douze ans de progrès (en 1777), le jarret ne présentoit plus qu'une masse ronde, dure, très-volumineuse & sans mouvemens; il paroissoit y avoir enkylose vraie dans l'articulation (4), la

(1) Voyez *ibid.* pag. 140.

(2) Voyez *ibid.* pag. 144.

(3) Voyez le traitement de la fourbure dans le volume des *Instructions Vétérinaires pour l'année* 1791, nouvelle édition, page 142 & suiv. & dans l'*Instruction* que j'ai publié par ordre du Gouvernement, *sur les soins à donner aux chevaux pour les conserver en santé*, *an III*, in-8°. page 39 & suivantes.

(4) Voyez le *Traité de la conformation extérieure du cheval*, déjà cité, page 140.

claudication étoit à son plus haut degré, l'appui du pied sur le sol n'avoit absolument plus lieu que sur l'extrémité de la pince, & l'animal fatiguoit beaucoup, il mourut de vieillesse & d'usure (1). Je me fis apporter la jambe malade & je l'examinai.

Le jarret, dans l'endroit où l'engorgement étoit le plus saillant, vers sa partie supérieure, répondant à la pointe, qui étoit confondue dans la masse, avoit un demi-mètre (environ dix-huit pouces & demi) de circonférence; il formoit une masse inégalement ronde, & très-dure dans toutes ses parties, excepté dans un espace d'environ cinq centimètres (deux pouces) à la partie antérieure où les choses étoient restées à-peu-près dans l'état naturel.

La peau enlevée étoit très-épaisse, elle avoit dans quelques endroits deux centimètres (neuf lignes) d'épaisseur, elle adhéroit fortement au tissu cellulaire devenu dur, couenneux, & qui étoit en plus grande partie confondu avec la tumeur, ce qui avoit donné lieu à une adhérence intime entre ses parties, excepté à la face antérieure du pli du jarret, où, comme je viens de le dire, elles avoient conservé leur état naturel.

La tumeur, sous la peau, étoit blanche, d'une na-

(1) Un cheval de fiacre de seize à dix-sept ans, peut passer pour très-vieux, parce qu'il est rare qu'il parvienne à cet âge, à Paris sur-tout, ayant commencé aussi jeune.

ture ligamento-cartilagineuſe à l'extérieur ; d'une forme inégale, plus ſaillante vers les parties latérales & poſtérieures, plus dure dans certains endroits que dans d'autres, ſur-tout à la partie poſtérieure latérale interne.

Ne pouvant tirer aucun parti de la diſſection, parce que le ſcapel rencontroit des obſtacles inſurmontables ; d'ailleurs, la partie cartilagineuſe étant unie intimément & incruſtée dans les excroiſſances oſſeuſes, je craignis de détruire la forme de celles-ci ; je pris le parti de ſcier le tibia au-deſſus & le canon au-deſſous de la tumeur, & de faire bouillir le jarret dans l'eau, juſqu'à ce que toutes les portions molles fuſſent entierement détachées, ce qui fut très-long pour les attaches tendineuſes & ligamenteuſes. Enfin, j'eus une piece oſſeuſe dont je pus diſtinguer les parties, & dont voici à peu près la deſcription :

Tout le jarret & les exoſtoſes qui l'entourent, forment encore une maſſe de quarante centimètres (quinze pouces) de circonférence. La partie inférieure du tibia eſt parſemée à la hauteur d'un décimètre (trois pouces huit lignes) d'excroiſſances en forme de ſtilets, d'arrêtes, de crêtes diverſement figurées ; elles ſont en petite quantité à la face externe, plus multipliées, plus aiguës, plus tranchantes à la partie interne, ſiége de la *courbe*,

plus obtuses & plus évasées à la face postérieure.

De la partie postérieure du condyle interne du tibia (1) s'éleve un champignon osseux qui n'est adhérent que par sa base ; il s'épanouit vers sa face interne, descend un peu inférieurement, se propage supérieurement de la hauteur de treize centimètres (environ cinq pouces) en se ceintrant pour s'unir par une articulation qui étoit cartilagineuse & immobile, avec une excroissance à peu près pareille qui remplit le côté opposé ; il a neuf centimètres (environ trois pouces & demi) dans sa plus grande largeur.

Cette seconde excroissance, moins considérable que la premiere, a un décimètre (trois pouces huit lignes & demie) de longueur, & cinq centimètres (deux pouces) de largeur ; elle n'adhéroit aux os voisins que par des portions cartilagineuses répandues dans tous les espaces que laissent entre elles les parties osseuses. Le ceintre, formé de la réunion de ces deux portions, est placé entre la partie postérieure du corps du tibia & l'os de la pointe du jarret, qui répond au calcaneum de l'homme (2), où s'attachent les tendons des muscles extenseurs

---

(1) Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Précis anatomique du corps du cheval*, 1793, tome I, page 79.

(2) Voyez *ibid.* pag. 81.

du canon (1), qui se trouvoient gênés dans leurs mouvemens; celui du muscle profond du pied (2) glissoit directement sur la partie postérieure, légèrement creusée & applatie de ce ceintre, ce qui l'éloignoit de sa direction ordinaire d'environ trois centimètres (un peu plus d'un pouce), (3) & se trouvoit renfermé dans un canal osseux & cartilagineux, jusqu'à sa sortie de l'échancrure pratiquée pour lui à la base du calcaneum (4).

Je parvins, avec un léger effort, à rompre l'adhésion qui avoit lieu entre les excroissances osseuses du tibia & celles des autres os du jarret, entre lesquelles étoient interposées les portions cartilagineuses dont j'ai parlé. Je séparai le tibia de la poulie; je vis alors que l'articulation avoit conservé environ trois centimètres (un peu plus d'un pouce) de jeu, mais tellement restreint & gêné, que non-seulement le cartilage qui unit toutes les articulations (5) & la lame osseuse située

---

(1) *Ibid.* pag. 191.

(2) *Ibid.* pag. 192, 193.

(3) Cet obstacle seul en s'opposant à l'extension du pied & en le tenant, au contraire, dans une espece de flexion continuelle, suffisoit pour rendre l'animal rampin.

(4) Voyez le *Précis anatomique du corps du cheval*, déjà cité, pages 81, 192.

(5) *Ibid.* page 26, 27.

deſſous, ſont uſés dans les cavités de l'extrémité du tibia, répondant aux éminences de la poulie; mais que ces mêmes éminences ſont percées & criblées dans cette étendue de trois centimètres, par le frottement violent & l'appui long-temps continué de ces os l'un ſur l'autre.

La baſe de ces os, & les parties latérales, ſont ſemées d'excroiſſances oſſeuſes ſemblables aux autres; à la partie antérieure, elles ſe prolongent inférieurement pour unir enſemble les os plats (1); à la partie latérale interne, outre leur union avec ces os, elles en ont contracté une intime avec le calcaneum, & forment dans cet endroit un canal oſſeux, dont l'entrée eſt plus large que la ſortie, ce canal étoit rempli par un des forts ligamens qui uniſſent enſemble le tibia & les os du jarret.

Quelques autres exoſtoſes étoient répandues dans la maſſe cartilagineuſe; la plus conſidérable a cinq centimètres (deux pouces) de long, ſur quatre centimètres (environ un pouce & demi de large), d'une forme à peu près ovale, concave en-deſſous, convexe en-deſſus; elle étoit placée à la partie antérieure de l'éminence externe de la poulie, & bornoit le jeu de l'articulation: la ſeconde, triangulaire, d'environ quatre centimètres (un pouce &

(1) *Ibid.* pag. 81.

demi) en tout ſens, ſe trouvoit placée au-deſſous du champignon oſſeux, formoit l'union de cette excroiſſance avec celles de la poulie & du calcaneum : les autres, beaucoup plus petites, de formes différentes, étoient répandues près de celle-ci, du côté interne; elles paroiſſoient être les noyaux de nouvelles exoſtoſes qui ſe ſeroient ſans doute formées ſucceſſivement comme les précédentes, ſi l'animal eût vécu plus long-temps, aux dépens de la matiere cartilagineuſe, que la nature n'avoit ainſi prodiguée que pour éviter les frottemens inévitables en pareille circonſtance, frottemens qui auroient donné lieu à une foule d'accidens qu'il eſt aiſé d'imaginer, dans une partie entierement composée de tendons & de ligamens, dont les mouvemens ſont auſſi violens, & ſur laquelle s'exécute principalement l'action de la percuſſion.

Du reſte, il y a tout lieu de croire que ſi, à l'époque où l'effort a eu lieu, on eût donné le temps ſuffiſant pour opérer une entiere guériſon, ſi on eût prévenu les rechutes, en fortifiant le jarret, par l'application du feu, on auroit parfaitement empêché les progrès du mal, & ce cheval d'une excellente nature, dont la vie a été abrégée par les douleurs continuelles qu'il éprouvoit, auroit encore duré plus long-temps.

Ces excroiſſances oſſeuſes ſont aſſez communes

dans les articulations des goutteux, mais elles font chez eux la ſuite ou l'effet d'un vice particulier, tandis qu'en général, dans les animaux, elles ſont plus rares, plus ordinairement la ſuite d'accidens particuliers, & ſur-tout d'efforts qui ont lieu dans la jeuneſſe, dans un temps où les os n'ont pas encore acquis toute leur ſolidité; auſſi les voit-on plutôt dans les articulations des extrémités, & ſur-tout dans les articulations inférieures qui, plus éloignées du centre de l'action, ont plus de réſiſtance à offrir, & à vaincre.

Explication des Figures.

Fig. I.

Le Jarret & la tumeur, vus poſtérieurement & un peu du côté externe.

1. La partie inférieure du tibia.

2. Le champignon oſſeux, formant proprement la *courbe*, & placé à la partie latérale interne & poſtérieure du jarret.

3. Le ſecond os du jarret, répondant au calcaneum de l'homme.

4. Les os plats du jarret, intimément unis au calcaneum & à la partie ſupérieure de l'os du canon, vus poſtérieurement.

5. Exoſtoſe placée à la partie antérieure de l'éminence externe de la poulie, adhérente par une

articulation cartilagineuſe immobile avec les exoſtoſes du condyle externe du tibia, 6.

On voit cette exoſtoſe détachée, Fig. IV. 1.

7. Seconde exoſtoſe placée à la partie latérale externe & poſtérieure du jarret, s'articulant avec celle 2, à la partie ſupérieure, par une articulation cartilagineuſe & immobile; ces deux exoſtoſes formant une arcade, une eſpece de ceintre applati entre la partie inférieure & poſtérieure du tibia, 1, & la pointe du jarret 8.

Cette exoſtoſe forme une *courbe* moins conſidérable que celle du côté oppoſé.

9. Exoſtoſes de la partie externe du calcaneum dans leſquelles s'incruſte la partie inférieure de celle ci-deſſus.

Fig. II.

Le Jarret & la tumeur, vus antérieurement & un peu du côté interne.

1. La partie inférieure du tibia, parſemée d'exoſtoſes.

2. Exoſtoſe 5 de la Fig. I, détachée Fig. IV, 1.

3. Eminence interne de la poulie, uſée par le frottement.

4. Les os plats du jarret, vus antérieurement, unis à la poulie & à la partie ſupérieure du canon.

5. Exoſtoſes placées à la partie interne de la poulie, au-deſſous de la grande 2, de la Fig. I.

Elles étoient recouvertes & entourées de matiere cartilagineuse, dans laquelle étoit l'exostose triangulaire 2 de la Fig. IV, & qui les unissoit avec le champignon osseux formant la *courbe*.

On voit au milieu de ces exostoses, l'entrée du canal osseux dont j'ai parlé (page 296), & qui étoit rempli par un des ligamens du jarret.

6. Champignon osseux formant la *courbe*, & né de la partie inférieure & postérieure latérale interne du tibia; c'est le même vu Fig. I, 2.

Fig. I I I.

Cette Figure représente l'exostose 7, de la Fig. I, détachée, vue en-dessous, du côté de sa concavité.

1. Partie supérieure par laquelle elle s'unissoit avec celle du côté opposé.

2. Partie inférieure qui s'incrustoit dans les exostoses placées à la partie externe du calcaneum, Fig. I, 9.

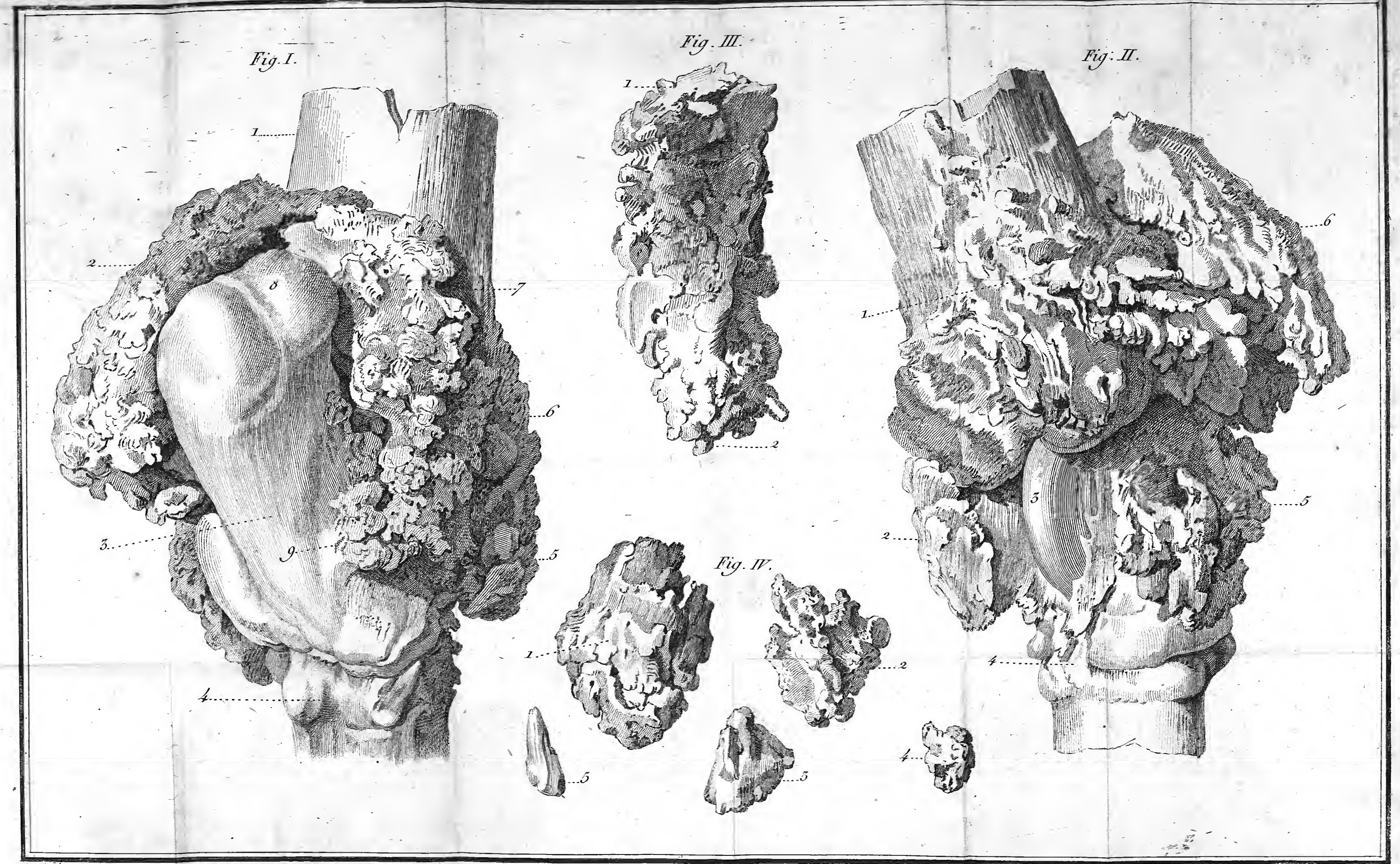
Fig. I V.

Exostoses particulieres détachées.

1. Exostose ovale, 5 de la Fig. I, & 2 de la Fig. II.

2. Exostose triangulaire qui étoit placée à la base de la grande, 6, Fig. II, & sur celles de la partie interne de la poulie, 5, Fig. II.

3, 4, 5. Autres petites exostoses, répandues dans la masse cartilagineuse.



Boizot. delin. Michel. Sculp.

DESCRIPTION d'un Ovaire monstrueux dans une Jument.

PAR LE C. FLANDRIN.

LE 16 Janvier 1778, M. Chauveau, maréchal du prince de Condé, adressa de Chantilly, à l'école vétérinaire d'Alfort, l'*ovaire* d'une jument morte à la suite de tranchées violentes.

Cet ovaire étoit d'un volume considérable; il pesoit vingt-cinq livres à la sortie du cadavre. Il n'étoit pas exactement rond, sa forme étoit légérement allongée; il avoit, dans son grand axe, quatorze pouces de longueur, le petit n'en avoit que neuf.

Ce corps examiné extérieurement présentoit une masse charnue, irréguliere, ayant quantité d'éminences & d'enfoncemens.

A l'ouverture on a trouvé que chacune de ces éminences formoit autant de kistes particuliers, remplis d'une liqueur dont la couleur & la consistance varioient infiniment. Elle étoit ou claire, ou jaunâtre, ou verdâtre, ou sanguinolente, ou noire, &c. Son degré de fluidité étoit en raison de sa limpidité.

Ces différentes liqueurs rassemblées & mêlées dans le même vase, avoient le caractere d'une

urine épaiſſe & forte en couleur, elles en avoient auſſi l'odeur : on en a évalué la quantité à environ dix pintes.

L'épaiſſeur de la paroi des kiſtes varioit également ; elle étoit fine & tranſparente dans ceux qui renfermoient une liqueur claire, plus forte & plus opaque dans ceux où la liqueur étoit plus épaiſſe & plus colorée. Cette même paroi étoit compoſée de pluſieurs membranes, nous en avons compté juſqu'à quatre.

Nous avons trouvé que pluſieurs de ces kiſtes étoient renfermés dans d'autres plus grands ; les uns étoient concentriques & avoient un axe commun, les autres étoient placés à côté les uns des autres dans celui qui leur ſervoit d'enveloppe.

Tous ces kiſtes, ou plutôt cette maſſe étoit recouverte & enveloppée d'une membrane celluleuſe commune & particuliere qui n'étoit pas la même par tout. Sa face externe étoit liſſe & unie, ſa face interne étoit irréguliere & filamenteuſe, ces filamens s'implantoient entre chaque kiſte, & en marquoient les interſtices.

A l'extrémité la plus allongée de cette maſſe humorale, ou de cet *ovaire*, étoit un prolongement charnu, denſe, épais & blanchâtre, dans lequel nous avons diſtingué l'extrémité de l'une des branches de la matrice. Cette portion étoit dans

l'état naturel ; on y a reconnu le mammelon de la trompe & son ouverture. Le canal que l'on appelle la trompe, ainsi que le pavillon, étoient seulement plus grands, plus forts & plus fermes qu'ils ne devoient l'être.

Cette tumeur ouverte en deux parties égales, dans la direction de son axe, a fait montré d'un nombre considérable de tumeurs enkistées, absolument semblables à celles que nous avons observées à l'extérieur. Leur volume & leur étendue varioient d'un à six pouces de diamètre. Le tissu cellulaire, qui unissoit ces tumeurs les unes aux autres, étoit infiltré d'une matiere diversement colorée, d'où il résultoit une espece de chair inorganisée, spongieuse, poreuse, plus ou moins dense, plus ou moins flasque, & plus ou moins épaisse, racornie dans de certains endroits, & baveuse dans d'autres.

Cette tumeur paroissoit humorale & d'une nature cachectique. Aucune des vésicules dilatées qui la composoient, ne contenoient, ainsi que la trompe, ni os, ni poils, ni débris quelconques, qui pussent faire soupçonner une conception avortée, fondue & restée dans ces sacs membraneux, comme on en rencontre quelquefois dans l'espece humaine. La dilatation de ces vésicules, au surplus, confirme l'opinion dans laquelle on est assez générale-

ment que l'*ovaire* eſt compoſé d'un nombre prodigieux de petites poches véſiculaires.

Nous avons eu ſouvent l'occaſion de rencontrer dans les jumens, des *ovaires* tuméfiés, abcédés, deſſéchés, obſtrués, durs, concrets & racornis; mais nous n'en avons jamais vu d'auſſi volumineux & d'auſſi peſans que celui dont il eſt ici queſtion.

Du reſte, quelque volumineuſe que ſoit cette tumeur, elle n'approche pas cependant de celle que M. *Levret*, accoucheur célebre, à Paris, obſerva en Mars 1764, & qui contenoit cinquante pintes d'eau.

Il n'eſt peut-être pas inutile de remarquer que, dans la jument qui a fourni le ſujet de cette obſervation, il y avoit communication fiſtuleuſe entre l'inteſtin rectum & le vagin: les lavemens pouſſés par l'anus reſſortoient en partie par cette ouverture & en partie par la vulve.

OBSERVATION

Observation sur un Calcul considérable, trouvé dans la vessie d'une Chienne épagneule.

Par le C. Barruel.

Communiquée par le C. Flandrin.

Cette chienne, de la petite espece, haute de cinq pouces & demi, âgée de sept ans, fort belle, ayant eu plusieurs fois des petits, fut apportée à l'école vétérinaire d'Alfort, dans l'été de 1788, pour y être opérée d'une tumeur située à la partie postérieure de la mammelle droite. (1) Cette tumeur, grosse comme un œuf de poule, qui existoit depuis deux ans, & qui n'étoit parvenue que peu-à-peu au point où elle se trouvoit alors, fut enlevée sans aucun accident; le traitement dura à-peu-près trois semaines, & la chienne fut rendue parfaitement guérie.

J'observe que pendant l'existence de la tumeur, & après son extirpation, cette chienne a toujours fait parfaitement ses fonctions naturelles.

(1) Ce genre de tumeur, qu'à plusieurs égards on peut comparer au cancer dans l'homme, est assez commun dans l'espece canine, où j'en ai vu d'un volume énorme dont l'extirpation a été généralement suivie de succès.

Je l'avois perdu de vue depuis sa guérison, jusqu'au mois de Juillet 1789, dans le courant duquel elle a été ramenée de nouveau à l'école, pour une incontinence d'urine, qui n'étoit accompagnée d'aucun autre dérangement, & qui, au rapport de celui à qui elle appartenoit, n'avoit été précédée d'aucun accident.

La bête avoit de l'embonpoint, de l'appétit & de la gaieté.

Ne sachant à quoi attribuer un accident si grave & si incommode d'ailleurs, on a d'abord mis en usage les moyens généraux, tels que : le régime, les bains de tout le corps & les lavemens.

Ces secours, continués plusieurs jours, étant demeurés insuffisans, & l'accident persistant au point où il étoit avant le traitement : on soupçonna que quelque tumeur interne pouvoit en être la cause ; on sonda les différentes issues postérieures pour s'en assurer.

En pénétrant par le méat urinaire, on trouva un obstacle, qu'à raison de sa dureté, on jugea être un calcul. Cet obstacle s'opposoit à l'introduction de la sonde dans la vessie, soit en la coulant entre lui & la vessie, soit en le déplaçant, soit en le faisant jouer dans la poche qui le renfermoit.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour reconnoitre le volume de cette pierre, qui paroissoit

remplir la veſſie & être hors du baſſin, dans le bas-ventre, & qui, à en juger par ce qu'on en appercevoit au travers des parois du ventre, en la preſſant contre les pubis, étoit très-conſidérable; après divers eſſais inutiles pour juger ſi elle étoit adhérente, & viſer aux moyens de l'extraire, il fut reconnu que cette extraction étoit impoſſible par le col de la veſſie, en y pratiquant même une très-grande inciſion. En effet, d'une part, le diamètre de ce col étoit trop exceſſivement diſproportionné avec celui du corps à enlever; & de l'autre, il paroiſſoit, d'après pluſieurs tentatives faites pour faire entrer la pierre dans le baſſin, qu'elle ne pouvoit pas y être introduite.

L'extraction ne parut pas plus praticable par une inciſion faite à l'abdomen : car ne pouvant la faire que dans l'un ou l'autre flanc, il devenoit très-difficile d'atteindre la veſſie, à laquelle il étoit indiſpenſable de faire une inciſion ſuffiſante pour le paſſage de la pierre. Elle devenoit, par-là, néceſſairement trop étendue, pour pouvoir eſpérer de faire revenir la veſſie aſſez ſur elle-même & empêcher la ſortie des urines par l'iſſue qu'elle offriroit. De plus, les efforts de l'animal, & même ſes mouvemens auxquels l'aſſujettiſſement le plus exact ne pouvoit s'oppoſer entierement, auroient fait ſortir les inteſtins à pluſieurs repriſes par l'ou-

verture faite au flanc; de-là, dans ces parties, une suite de meurtrissures inévitables & mortelles. Il n'est donc aucun de ces inconvéniens qui ne fût suffisant pour rejetter cette seconde méthode d'extraire la pierre dont il s'agit.

D'après ces considérations, on décida que ce cas, ne pouvoit être un de ceux pour lesquels il falloit suivre le précepte si connu de *Celse* : *plutôt tenter un remede incertain, que de n'en point tenter du tout.* Ainsi, pour éviter des douleurs & des angoisses inutiles à cette chienne, on suivit le vœu de la personne à qui elle appartenoit, & on en fit le sacrifice par la voie la plus courte, & la moins douloureuse (1).

A l'ouverture du bas-ventre, on trouva la vessie appliquée sur une pierre qui la remplissoit exactement, & ne contenant point d'urine.

Le bassinet des reins & le canal des ureteres ne contenoient ni matiere terreuse, ni matiere glai-

(1) Toutes les conjectures avancées sur la non réussite de l'opération, nous paroissent au moins hasardées, puisque le non succès n'étoit pas établi par l'inutilité de pareilles opérations faites précédemment; & il nous semble que puisque le propriétaire se déterminoit à faire le sacrifice de sa chienne, c'étoit bien le cas, au contraire, de suivre le précepte de *Celse*, & de tenter une opération où l'art, quelqu'en ait été la suite, auroit toujours gagné quelque chose. (*Note des éditeurs.*)

reuſe, ils étoient dans l'état le plus ſain. Les reins avoient leur volume ordinaire. La ſubſtance m'en a parue ſans aucun engorgement, & je l'ai trouvée parfaitement ſaine, à l'exception d'un très-petit eſpace de la ſubſtance cendrée, dont les parties, ou les vaiſſeaux rayonnés, étoient de couleur jaunâtre. Cette couleur paroiſſoit dépendre du ſédiment ſablonneux arrêté dans cette partie, du moins à en juger par la vue, car au toucher, elle étoit auſſi douce & auſſi flexible que celle de tout le reſte du viſcere. Cette diſpoſition ſur laquelle la petiteſſe des parties ne m'a pas permis de faire des obſervations plus détaillées, a-t-elle quelque part à la génération du calcul? J'obſerverai encore qu'on voyoit à la ſurface externe de l'un des reins un enfoncement, où la membrane externe étoit blanchâtre, épaiſſe, comme s'il s'étoit formé dans cet endroit une cicatrice à la ſuite de quelqu'abſcès ancien. Cette dépreſſion ne paſſoit pas la ſubſtance corticale. J'ai vu pluſieurs fois cette diſpoſition, à la ſurface des viſceres ſains des animaux que j'ai ouverts.

J'ai trouvé tous les viſceres du bas-ventre & de la poitrine parfaitement ſains, ce qui me paroît démontrer que la diſpoſition au calcul eſt totalement indépendante de toute altération ſenſible dans ces viſceres.

La pierre pesoit, étant encore imbibée d'urine, une once quarante grains : seche & avant d'être sciée, elle pesoit une once huit grains.

A sa sortie de la vessie, elle étoit de couleur jaune. Elle est grenue à ses extrémités ; les inégalités du reste de sa surface sont émoussées, ce qui est sans doute le résultat de l'application des parois de la vessie, plus fortement sur cette partie de la pierre que sur les deux autres.

La coupe de cette pierre montre qu'elle est formée par des couches d'inégale épaisseur, distinguées en quatre parties, ou zônes principales, par des raies circulaires brunâtres qui sont entrecoupées d'une couche blanche fort mince. La troisieme de ces zônes, à partir de la plus intérieure qui est le centre ou le noyau, n'est composée que de raies brunâtres, comme celles qui divisent les autres, mais qui sont plus étroites & moins foncées & qui sont entre-mêlées, comme elles, par des couches blanches.

Je me suis assuré que l'intérieur de cette pierre est moins dur & plus friable que l'extérieur, cette observation a été faite à la fois sur toute une zône.

On voit aussi que, dans les trois premieres zônes, les couches sont presque régulierement sphériques, & que la forme, allongée dans un sens & applatie dans un autre, est due à l'inégalité de l'épaisseur

des couches qui composent cette derniere zône.

Les fragmens de cette pierre, laissent voir, à la vue simple, quelques parties brillantes. Vues à la loupe, on trouve que les couches sont formées de cristaux, recouverts en partie d'une couche très-fine d'une matiere matte d'un gris blanc, qui donne à toute la pierre l'œil opaque qu'on lui trouve à la vue simple.

Si on compare le volume de cette pierre à celui de l'animal qui la portoit, on jugera qu'il est certainement plus considérable que celui du calcul présenté à l'académie royale des sciences de Paris, en 1689, par *Dodart*, qui pesoit deux livres une once, & qui fut tiré de la vessie d'un homme (1) : elle surpasse même celle dont il est parlé dans les *Transactions philosophiques*, qui fut trouvée dans la vessie de François Dugood, & qui pesoit deux livres trois onces six dragmes (2); calculs énormes, & qui sont de tous ceux trouvés dans la vessie de l'homme, les deux plus volumineux que je connoisse. Si on compare le calcul dont il s'agit, avec les plus considérables qu'on ait trouvé dans la vessie des animaux, on ne voit que celui que

(1) *Histoire de l'académie royale des Sciences*, depuis 1686. *Paris*, 1733, in-4°, tome II, page 66.

(2) *Collection académique*, tome II, page 518, *Partie étrangere*.

Lemeri présenta à l'académie des sciences en 1700, & qui avoit été trouvé dans la vessie d'une cavale; il pesoit vingt-trois onces sept gros, avoit quatre pouces un tiers dans un sens, & quatre pouces & demi dans un autre (1) : cette pierre est considérable; cependant, je crois que n'ayant égard qu'au volume proportionnel des deux vessies, elle n'est pas un huitieme de celle que je présente ; & que celle de François Dugood, dont je viens de parler, est essentiellement plus grosse (2).

Cette pierre étoit, sans doute, la cause de l'incontinence d'urine, qui étoit aussi le seul signe apparent de son existence; à en juger par sa figure, elle étoit plus comprimée dans le milieu de sa longueur qu'à ses extrémités, ce qui prouve que la vessie

(1) *Histoire de l'académie royale des Sciences*, *année* 1700, in-4°, page 41.

(2) Celle dont il est parlé dans la même Histoire, pour l'année 1758, page 46, que *Hérissant* fit voir à l'académie, & qui étoit tirée de la vessie d'un cheval entier, ne pesoit que dix-neuf onces; & celle que le chirurgien *Simon Gizzarelli* retira de la vessie d'un chien braque, de plus de vingt pouces de hauteur, & qui pesoit une once, non compris le gravier, & un autre calcul dans l'urethre, de la grosseur d'un pignon, ne représentoit guères que le quart du poids de celle de l'épagneule du *C. Barruel*. (*Collection académique*, tome VIII, page 139, *Partie étrangere*.) (*Note des éditeurs*.)

étoit proportionnellement plus diſtendue, par la préſence de ce corps étranger, dans ſa largeur que dans ſa longueur, d'où réſultoit néceſſairement l'eſpece de gêne qui, s'oppoſant au reſſerrement du col de la veſſie, devoit laiſſer échapper les urines à meſure qu'elles arrivoient.

A en juger par les quatre zônes, & par les couches aſſez minces dont elle eſt formée, on eſt porté à croire, qu'il y a toujours eu un intervalle entre la formation d'une couche & celle de l'autre ; qu'il en a été de même à l'égard de celle des zônes ; avec cette différence, que l'intervalle a été plus grand pour ces dernieres.

Je pourrois faire encore pluſieurs réflexions relatives à la formation de cette pierre, mais dans les phénomenes du genre de celui-ci, la ſcience de la nature eſt l'hiſtoire des faits, qui s'expliquent les uns par les autres, & pour ſe livrer à cette étude, il faut des matériaux plus nombreux que ceux que nous poſſedons. Il importe donc de les raſſembler, & celui dont je viens de rendre compte, me paroît du nombre de ceux qui méritent d'être recueillis.

Cette pierre eſt conſervée dans le cabinet d'anatomie pathologique de l'école vétérinaire d'Alfort.

OBSERVATIONS *sur des Tumeurs osseuses qui viennent aux mâchoires des Bêtes à cornes.*

PAR LE C. PETIT. (1)

Premiere Observation.

JE fus appellé, dans le courant de Juillet 1789, pour voir, chez le nommé Tarnat, dans la paroisse de Masoire, département du Puy-de-Dôme, un bœuf qui avoit une tumeur considérable qui occupoit une partie de la surface des os du néz, des zygomatiques & des maxillaires : cette tumeur

(1) Nous avons déjà du C. *Petit* un très-bon Mémoire sur le charbon enzootique qui affecte les bêtes à cornes dans la ci-devant province d'Auvergne. (Voyez *Instructions vétérinaires, année* 1791, *page* 146 *& suivantes, nouvelle edit.*)

Cet artiste estimable, embrâsé du feu sacré de la liberté, a quitté le département du Puy-de-Dôme où il exerçoit l'art vétérinaire avec distinction, pour suivre les bataillons de la première réquisition; il avoit étudié aussi la chirurgie humaine, & il ne tarda pas à être employé comme officier de santé; mais il périt bientôt des suites d'une épidémie qui ravagea les hôpitaux de la Flandre, victime de son zèle & de son dévouement à ses nouvelles fonctions. La République a perdu un bon citoyen, & l'art vétérinaire un sujet qui auroit accéléré ses progrès. (*Note des éditeurs.*)

étoit plus évasée qu'élevée ; elle suppuroit, sur le rapport du particulier, depuis trois mois, par trois ouvertures que la matiere s'étoit faite.; la peau, à l'orifice de ces ouvertures, étoit roulée, rentroit en dedans, & avoit contracté adhérence aux os; ces ouvertures étoient irrégulierement placées au centre de la tumeur, d'où sortoit en petite quantité une humeur purulente fétide.

Je fis deux incisions longitudinales dans toute l'étendue de la tumeur, autant éloignées l'une de l'autre qu'il me fut possible, afin de découvrir, en disséquant, la tumeur jusqu'à sa base qui pouvoit avoir environ sept pouces de diamètre; je la trouvai en partie osseuse, en partie suppurée. Plusieurs cloisons osseuses partageoient différens foyers de matieres fétides & sanieuses; j'extirpai les parties charnues avec la feuille de sauge, & les parties osseuses avec un ciseau sur la tête duquel je frappois avec un maillet, ayant soin, cependant, de suivre la direction horisontale des os, dans la crainte de les enfoncer; il y avoit environ une demi-livre d'os, & une livre de matiere. Plusieurs rameaux du nerf maxillaire, qui sortent par le trou de ce nom, furent coupés sans qu'il en soit arrivé aucun accident à la levre supérieure dans laquelle ils se distribuent. Je cautérisai avec le cautere actuel, le fond de la plaie, je la pansai avec des plumaceaux imbibés d'eau-de-

vie, une fois, & continuai de la panser avec des étoupes seches. Les escharres tomberent, une legere suppuration, & une cicatrisation prompte guérirent la bête en six semaines.

Deuxieme Observation.

A la fin d'Août 1789, je fus appellé par M. Bucmuller, propriétaire à l'Arlange, pour voir une vache qui avoit une tumeur qui occupoit presque toute la face externe de la mâchoire postérieure, du côté gauche, depuis la tubérosité maxillaire jusqu'à la symphise du menton, & du côté interne, jusqu'au bord alvéolaire. M. Bucmuller m'a dit s'être apperçu de l'apparition de cette tumeur depuis environ un an, & qu'elle suppuroit depuis six mois. La bête étoit maigre. Le centre de la tumeur étoit ouvert par deux trous fistuleux qui laissoient sortir une humeur purulente fétide, en petite quantité; la peau étoit autour des orifices de ces ulceres, racornie & très-adhérente aux os : je fis trois incisions longitudinales dans toute l'étendue de la tumeur, deux du côté externe & une du côté interne ; je la disséquai jusqu'à la base de la tumeur que je trouvai en partie osseuse & en partie suppurée : plusieurs foyers de matiere étoient partagés par des lames osseuses, & quelques-uns de ces foyers communiquoient ensemble : l'artere maxil-

laire, le nerf de ce nom, & le canal de *Stenon* qui passent sur le bord tranchant de la mâchoire postérieure, n'étoient point engagés dans la tumeur; je les ménageai, à l'exception de leurs ramifications qu'il ne me fut pas possible d'épargner.

J'extirpai cette tumeur comme la précédente, il y avoit environ deux livres d'os & quatre livres de chair ou de matiere. Je ne pus nettoyer l'ulcere jusqu'à son fond, la matiere avoit fusé en remontant entre les muscles, jusqu'au corps de la premiere vertebre cervicale. Je cautérisai le fond de la plaie. Je fis les deux premiers pansemens avec des plumaceaux imbibés d'eau-de-vie camphrée; la suppuration s'établit difficilement; j'employai les digestifs doux qui déterminerent une suppuration louable. Les escharres tomberent, les chairs devinrent belles; il végétait sur les surfaces osseuses des petits grains vermeils, qui s'étendirent & recouvrirent, en s'amincissant, presque toute la surface cautérisée; je laissai cicatriser avec sécurité les plaies; il resta une fistule à côté de la glande parotide entretenue par le sinus qui s'étendoit jusqu'au corps de la premiere vertebre cervicale. La partie cicatrisée resta beaucoup plus grosse que dans l'état naturel, & très-dure. La bête s'engraissa pendant le temps du traitement qui dura deux mois.

Troisieme Observation.

Dans le courant de Février 1790, le nommé Tarnat, de la paroisse de St-Alire-&-Montagne, département du Puy-de-Dôme, me fit appeller, pour voir une vache qui avoit une tumeur très-considérable à la branche droite de la mâchoire postérieure; ce particulier me dit s'en être apperçu depuis six mois, & que cette tumeur suppuroit depuis à-peu-près cinq mois; elle avoit environ dix pouces de base en longueur, & six dans sa plus grande largeur. Il y avoit une ouverture au centre, par laquelle sortoit une humeur purulente fétide, en petite quantité; la peau étoit roulée en dedans, & très-adhérente aux os. Je fis trois incisions longitudinales à la peau, dans toute l'étendue de la tumeur que je disséquai jusqu'à sa base; je l'extirpai de la même maniere que les précédentes, je la cautérisai & la pansai de même.

La végétation des chairs fut si considérable que je fus obligé de cautériser plusieurs fois. La bête s'est parfaitement rétablie & a été guérie dans six semaines, sans qu'il soit resté d'engorgement ni de fistule.

Je ne fais aucune réflexion sur les causes de ces tumeurs; mais ce qui paroît probable, c'est qu'elles sont dues le plus souvent à des coups que l'on est

dans l'usage de donner aux animaux quand ils sont au travail. La démangeaison est excessive dans les parties affectées.

On nomme ces tumeurs *surots* dans le Maine, l'Anjou & la basse Normandie; elles n'ont point de nom déterminé en Auvergne.

OBSERVATION *sur un Écoulement spermatique, dans un Cheval.*

PAR LE C. HUZARD.

UN étalon espagnol, âgé de sept ans, du haras de M. le comte de R... d'un tempérament mou, & naturellement assez tranquille, ayant les testicules fort gros, comme la plupart des chevaux entiers de ce pays; après une monte, pendant laquelle il avoit été fortement nourri en avoine & en bled, & qui, cependant, n'avoit rien eu d'extraordinaire pour le nombre des jumens, fut attaqué d'un écoulement spermatique ou séminal, qui, d'abord, n'eut lieu que lorsqu'il entroit en érection à la vue des jumens. Peu-à-peu l'écoulement devint plus fréquent, & il suffisoit souvent que le membre sortît du fourreau pour qu'il eût lieu; il paroissoit accéléré par le mouvement ondulatoire ou vibratile, imprimé aux

muſcles du bas ventre par le jeu de la poitrine pendant le henniſſement, qui étoit devenu beaucoup plus fréquent; l'humeur étoit plus ſéreuſe que dans l'état naturel, & elle couloit goutte à goutte, lorſque rien n'en ſollicitoit une éjaculation plus prompte; l'animal urinoit ſouvent, ſes urines étoient abondantes, & charioient un ſédiment muqueux & blanchâtre; il maigrit ſenſiblement, ſon appétit devint irrégulier, fantaſque : quelquefois il mangeoit avidement & beaucoup, puis à cet état ſuccédoit un dégoût de quelques jours; les forces étoient diminuées, & il ſe berçoit dans ſa marche.

Pendant ſix mois, on employa ſucceſſivement une foule de remedes de toute eſpece, & on conſulta un grand nombre de perſonnes. Le cheval fut ſaigné, rafraîchi, purgé, exercé, baigné; on le mit à l'uſage de l'antimoine, du mercure, qu'on quitta pour faire uſage des martiaux, des aſtringens, des pillules de térébenthine, des aromatiques; on lui fit prendre le vert à la prairie, ſeul, &c. Rien ne put arrêter l'écoulement, il diminuoit quelquefois aſſez ſenſiblement après l'effet des purgatifs; mais il reparoiſſoit bientôt à la moindre occaſion d'irritation dans les parties génitales, & il ſembloit ne reſter plus d'autre reſſource que celle de la caſtration. Le propriétaire commençoit à déſeſpérer de

l'état

l'état de son cheval ; &, lorsqu'il m'eut fait le détail que je viens d'abréger, j'en jugeai à-peu-près de même.

Cette maladie ne m'étoit guères connue ; j'observai, cependant, qu'on n'avoit fait usage d'aucun remede local, & je prescrivis des lotions aromatiques & fortifiantes, faites fréquemment au périné, au fourreau & sur le membre, ainsi que des injections de la même nature dans le canal de l'urethre ; mais celles-ci ne purent être faites, tant par l'indocilité de l'animal, que parce qu'il retiroit le membre dans le fourreau, & qu'elles ne pénétroient jamais bien avant. J'indiquai aussi des lavemens faits avec la décoction de carotte, la dissolution de savon, &c. ; ces moyens ne furent pas plus efficaces.

Je proposai alors au propriétaire l'application du cautère actuel, & il s'y détermina. Il fit semer un très-grand nombre de pointes de feu depuis l'anus jusqu'au fourreau, & sur la pointe des fesses ; les endroits cautérisés furent recouverts d'onguent nervin. L'engorgement, quoique médiocre, devint assez considérable pour gêner pendant quelques jours le cours des urines ; mais, à dater de cette époque, l'*écoulement spermatique* cessa entierement, après avoir duré huit mois. L'animal reprit peu-à-peu un appétit constant, des forces & de

l'embonpoint, & au printemps suivant, il étoit parfaitement rétabli; cependant M. de R.... ne lui fit point faire la saillie de cette année; mais il fit les deux suivantes avec succès.

Remarques.

Lorsque je publiai cette observation en 1787, dans le *Journal de médecine* (1), je n'avois fait que peu de recherches sur cette maladie; en la reportant dans les *Instructions vétérinaires*, je crois devoir y ajouter celles que j'ai eu occasion de faire depuis, & quoiqu'elles soient encore incomplettes, elles éclaireront néanmoins ceux qui voudront en faire de plus étendues.

On ne trouve rien dans la collection qui nous reste des Vétérinaires Grecs qui ait rapport à l'*écoulement séminal* ou *spermatique*; *Pelagonius* prescrit, à la vérité, une recette pour les chevaux qui rendent du pus par la verge, mais ce cas n'est pas le même, & il est aisé de le distinguer du premier. (2).

(1) Cahier d'Avril, tome lxxj, page 105.

(2) Voyez *Veterinariæ Medicinæ, libri duo* (*græcè*). *Basileæ*, 1537, *in-4°*, *lib. I*, *cap. XLIX*, *pag.* 155.

Dans la traduction françoise de cet ouvrage, ce même chapitre XLIX forme le L^e. Voyez *l'Art vétérinaire*, *ou grande Maréchallerie*, *par Jean Massé. Paris*, 1563, *in-4°*, *liv. I*, *page* 84, *verso*.

Les différens traducteurs de cette compilation, auxquels

Dans le recueil des Agriculteurs Grecs, on lit bien que la boisson d'émulsion de graine de laitue s'oppose à l'*écoulement séminal involontaire*, mais ce n'est point des animaux, c'est de l'homme, que *Florentinus*, auteur de cet article, veut parler (1).

Les Agriculteurs Latins & *Vegece* n'en disent également rien, ensorte qu'il paroît que si les anciens ont observé cette maladie dans les animaux, ce qu'ils en savoient n'est pas parvenu jusqu'à nous.

C'est dans les Italiens que j'en trouve les premieres notions; les François s'en sont peu occupé, mais les Anglois & les Espagnols l'ont traité très en détail, & les Allemands l'ont aussi décrite. Il étoit naturel que chez les peuples où il y a le plus de chevaux entiers, & où par conséquent cette maladie est plus commune, elle fut mieux connue. (2)

Carlo Ruini qui écrivoit en Italie à la fin du sei-

---

on ne peut reprocher de s'être mutuellement copiés, sont successivement tombés dans quelques erreurs au sujet de ce chapitre, j'aurai occasion de les relever ailleurs.

(1) Voyez *Les XX Livres de Constantin Cesar, auxquelz sont traictez les bons enseignemens d'Agriculture : traduictz en françoys, par M. Anthoine Pierre. Poitiers, 1543, in-fol. liv. XII, chap. XIII, feuillet lxij, recto.*

(2) L'ordre chronologique que j'ai suivi, est subordonné aux auteurs qu'il m'a été possible de consulter, & comme on le verra par ceux que je cite, il y en a quelques-uns qui ont écrit sur cette maladie avant eux.

zieme ſiecle, en a parlé d'une maniere poſitive ; ſouvent, dit-il, les chevaux jettent beaucoup de ſemence, ſans être en érection, & même ſans ſortir le membre du fourreau.

Cette indiſpoſition eſt occaſionnée ou par l'irritation des parties de la génération, ou par excès de ſemence, ou par foibleſſe des organes. Il l'appelle *gonorrhée* (*sfilato*).

Le régime de vie & le traitement qu'il preſcrit, paroiſſent aſſez contradictoires ; mais il ſuffit, de la part de l'homme inſtruit, de choiſir, & d'adapter les remedes ſuivant les indications : *Ruini* indique ſucceſſivement, en alimens, la laitue, l'endive, le melon, la concombre, la prêle, le millet, l'orge ſeul ou mêlé avec la ſemence de rhue, d'ortie, de chanvre ; en breuvages, l'eau d'orge, la décoction de pavots, de mandragore, de ſolanum, la noix de galles, la ſemence d'aneth, de perſil, la farine de gland, la corne de cerf, la menthe, l'écorce de grenade, les roſes rouges, & le vinaigre ; en remedes externes, il indique également les rafraîchiſſans, les fortifians, les aſtringens, & principalement les frictions de fort vinaigre & d'huile roſat ſur les reins (1).

Le chapitre qu'on trouve dans l'*Hippiatrique de Francini*, qui a parue en France au commence-

(1) *Dell' Anotomia, & dell' Infirmita del Cavallo. Bologna*, 1598, *in-fol. tom. II, lib. V, cap. V, pag.* 257.

ment du dix-feptieme fiecle, intitulé *Du Cheval qui de foi iecte la femence*, n'eft que la traduction de ce qu'avoit précédemment dit *Ruini*, dont *Francini* étoit le neveu (1).

Winter & *Valentin Trichter* qui écrivoient en Allemagne, l'un à la fin du même fiecle, & l'autre au commencement du fuivant, n'ont fait également que traduire dans leur langue ce que *Ruini* a dit de cette maladie. Ils la nomment *flux féminal* (*faamen flufz*) (2).

De l'Efpiney a écrit en France en 1628; on trouve dans fon ouvrage un chapitre intitulé *Du Cheval qui ne peut tenir le fperme*; il en attribue la caufe, ou à l'abondance de la femence, ou à la débilité des organes.

Il prefcrit la faignée au plat des cuiffes, les bains, les charges fur les reins avec les blancs d'œufs, la fa-

(1) Voyez *Hippiatrique du S. Horace de Francini. Paris*, 1607, *in-4°, liv. V. chap. V, page* 367.

(2) Voyez *Georg Simon Winters, wolerfahrner Rofz-artz, oder vollftændige Rofs-artzney-kunft. Nurnberg*, 1678, *in-8°, drit. theil, cap. XXIV, feit.* 785. — *Anatomia & Medicina Equorum nova, das ift: Neu-auferlefenes Pferdbuch. Franckfurt und Leipzig*, 1715, 1716, *in-8°, Zweyter theil, V buch, V capit. feit.* 709.

Ce dernier ouvrage malgré le titre pompeux & très-long que l'auteur lui a donné, n'eft, à proprement parler, qu'une traduction littérale de celui de *Ruini*.

rine, le bol d'Armenie & le vinaigre, & les breuvages avec l'eau de plantain, de roses, de fumeterre, de pourpier, le jus de laitue & le vin blanc (1).

On trouve dans *le Grand Mareschal François* qui a paru au milieu du siecle dernier, dans le *Nouveau Mareschal François*, & dans *le Grand Maréchal-Expert & François*, qui ne sont que des réimpressions les uns des autres, un chapitre intitulé *Pour Cheval qui ne peut tenir sa nature;* on voit bien en parcourant ce chapitre, & sur-tout par le traitement indiqué, qu'il s'agit de l'*écoulement spermatique*, dont l'auteur, quel qu'il soit, n'indique pas les causes.

Il prescrit les bains de riviere, les fomentations avec le vin & l'huile d'olive sur les reins, & en breuvage le vin rouge avec la fiente de porc; mais il indique particulièrement encore d'introduire la main dans le rectum, & de frotter & gratter doucement la vessie & les vaisseaux spermatiques. Ce

(1) *Le Mareschal Expert*, *par N. Beaugrand; seconde Partie*, *contenant plusieurs receptes très-approuvées du Sieur de l'Espiney*. *Paris*, 1628, *in*-8°, *chapitre LXXXIIII*, *page* 99.

Les éditions postérieures qui sont assez multipliées, n'ont rien ajouté à cet article; mais il est bon d'observer que, dans un ouvrage intitulé *La Grande Mareschalerie du S. de l'Espiney*, imprimé à Paris en 1642, in-8°, il n'est aucunement fait mention de cette maladie.

moyen employé prudemment n'eſt peut-être pas à négliger dans quelques cas (1).

Une compilation, ſans nom d'auteur, qui a parue à la fin du même ſiecle, a copié le chapitre de *l'Eſpiney*; mais elle indique de plus, lorſqu'il n'eſt pas poſſible de baigner les animaux, de leur laver le fourreau avec le vinaigre froid, ou de faire des fumigations de cette liqueur, ſous les parties de la génération (2).

Markham qui écrivoit en Angleterre, auſſi au milieu du ſiecle dernier, traite expreſſément de la *gonorrhée*, ou du *flux de ſemence*, à la ſuite de la ſuppuration par la verge; il diſtingue bien ces deux maladies, il appelle cette derniere *Mattering of the yard*, & la premiere *Sheeding of the ſeed.*

Il lui aſſigne les mêmes cauſes que *Ruini*, & il ajoute qu'elle eſt principalement due, dans les chevaux anglois, à l'excès du travail, ſoit à la monte, ſoit au manége.

---

(1) *Le Grand Mareſchal François, ſeconde édition. Paris*, 1654, *in-8°. Seconde Partie, page* 90. — *Le Nouveau Mareſchal François. Paris*, 1670, *in-12. Seconde Partie, page* 176. — *Le Grand Maréchal-Expert & François. Lyon*, 1676, *in-12. Seconde Partie, page* 182. Les éditions poſtérieures de chacun de ces ouvrages n'ajoutent rien à cet article.

(2) *Les Maladies des Chevaux, avec leurs remedes faciles & expérimentez. Vannes*, 1694, *petit in-8°, page* 250.

Il indique pour le traitement les bains froids; les breuvages & les frictions sur les reins avec le vin rouge, la fiente de porc & le mastic, les pilules de térébenthine avec le sucre (1).

Il paroît que les écrivains anglois postérieurs à *Markham*, l'ont en plus grande partie copié; comme *Markham* paroît avoir lui-même copié ceux qui l'ont précédé, & particuliérement *le Grand Mareschal François* (2).

Bracken a confondu les deux maladies que *Mar-*

---

(1) *Markham's Master-piece revived : containing all Knowledge belonging to the smith, farrier or horse-leach, touching the curing all diseases in Horse. London*, 1675, *in-4°*, *lib. I, chap. LXXXVIII, LXXXIX, pag.* 124, 125.

Cette édition originale, postérieure à la traduction françoise, est plus étendue que cette dernière. Voyez *le Nouveau & Sçavant Mareschal, &c. traduit de Markam, par de Foubert. Paris*, 1666, *in-4°*, *livre I, chap. LXXX & LXXXI, pages* 132 & 133.

(2) Je dis que *Markham* paroît avoir copié *le Grand Mareschal François*; mais pour s'assurer positivement de ce fait, il faudroit avoir sous les yeux la premiere édition de chacun de ces ouvrages, celle de *Markham* est antérieure à 1666, date de la traduction françoise; mais est-elle antérieure ou postérieure à celle du *Grand Mareschal François*, dont la seconde édition est de 1654? Il est certain que l'identité des remèdes prescrits dans ces deux ouvrages, indique bien évidemment que l'un a été copié par l'autre; des recherches ultérieures éclairciront ce fait.

kham avoit diſtingué, il appelle l'*écoulement ſpermatique, ſuppuration de la verge*, ou *gonorrhée ſimple* (*Mattering of the yard, or gonorrhæa ſimplex*), il dit qu'il n'eſt pas rare de voir des chevaux bien nourris & ne faiſant rien, répandre leur ſemence en ſe frottant la verge contre le ventre; j'ai vu long-temps dans les écuries de l'école vétérinaire d'Alfort, un étalon arabe à qui cet accident arrivoit aſſez fréquemment. *Bracken* conſeille, comme unique remede, de faire couvrir des jumens, aux chevaux affectés de cette maladie, ou de les châtrer (1).

Ce que quelques autres hippiatres anglois, tels que *Gibſon* & *Wallis* après lui, ont appellé auſſi *ſuppuration de la verge* (*Mattering of the yard*), n'eſt point l'écoulement féminal, mais bien un véritable écoulement purulent par l'urethre, ſemblable à celui dont parle *Markham*, & dont ils indiquent les cauſes & les remedes (2).

---

(1) *Farriery improv'd: or, a compleat treatiſe upon the art of Farriery. London*, 1738, *in*-12, *chap. XXX*, *pag.* 258. Les éditions de 1739 (ſeconde), & de 1742 (quatrieme), que j'ai également ſous les yeux, ne ſont que des réimpreſſions littérales de la premiere que je cite.

(2) Voyez *The Farriers new guide. London*, 1720, *in*-8°, *chap. XLV*, *pag.* 185. — *The Farriers and Horſeman's complete Dictionary, the third edition. London*, 1775, *in*-8°, au mot *mattering*.

Bartlet nomme aussi cette maladie, *gonorrhée simple*, ou *semence corrompue* (*simple gonorrhea, or seminal gleet*), & quoiqu'il confonde sous le même nom, les excoriations & les engorgemens qui peuvent survenir aux parties de la génération par divers accidens, & qui cedent toujours à un simple traitement externe, il lui assigne aussi pour cause, une nourriture trop abondante, trop succulente, & un relâchement dans les glandes & dans les vaisseaux spermatiques, dû à de fréquentes évacuations.

Il prescrit, pour la guérison, les bains froids, la rhubarbe, les baumes naturels en bols & en lavemens, ainsi que les injections dans l'urethre, faites avec l'eau ou la teinture de roses, tenant en dissolution de l'alun & du vitriol blanc. Si tous ces moyens sont insuffisans, il veut, comme *Bracken*, qu'on essaie de faire saillir de nouveau l'étalon, ou enfin qu'on ait recours à l'opération de la castration (1).

Ce que *Dupuis Demportes*, en France, a dit de cette maladie, dans le *Gentilhomme Cultivateur*, est copié littéralement du *Gentilhomme Maréchal* (2).

---

(1) *The Gentleman's farriery: or, a practical treatise, on the diseases of Horses, the second edition. London*, 1754, *in*-8°, *chap. XLIV*, *pag.* 343 *& suivantes.*

(2) *Le Gentilhomme-Cultivateur*, *Paris*, 1763, *in*-12, *tome XI*, *page* 429 *& suivantes.* — *in*-4°, *tome VI*, *pages* 146, 147.

Vitet en a aussi parlé (1) ; mais il est aisé de voir par ce qu'il en dit, qu'il ne l'a jamais observée, & que lorsqu'il écrivoit, il avoit sous les yeux la traduction françoise de *Bartlet* (2), dont il dit ailleurs beaucoup de mal (3).

Il appelle la maladie, *écoulement involontaire de semence*, ou *gonorrhée* ; il ne veut pas qu'on la confonde avec l'*excrétion de semence surabondante*, ni avec l'*écoulement purulent par la verge*.

Il reconnoît trois causes de l'*écoulement séminal*, la foiblesse ou le relâchement des organes spermatiques, l'irritabilité, & la pléthore.

Dans le premier cas, il prescrit les bains, les applications de terre argileuse & de vinaigre sur les parties de la génération, l'usage du sel marin dans les alimens & dans la boisson, & des alimens très-nutritifs. Dans le second, la diete, les cataplasmes

(1) *Médecine vétérinaire. Lyon*, 1771, *tome II, classe VI, ordre troisieme, genre troisieme, page* 781.

(2) *Le Gentilhomme Maréchal. Paris*, 1756, *in*-12, *tome I, page* 351 *& suivantes.*

(3) *Tome III, Analyse des Auteurs, page* 203 *& suivantes. Vitet* place cette traduction sous la date de 1766 ; mais c'est une erreur : il n'y a eu qu'une seule édition du premier volume en 1756, & du second l'année suivante. *Amoreux*, dans sa *Bibliographie vétérinaire*, page 40, & ceux qui les ont successivement copié, ont perpétué l'erreur commise par *Vitet*.

de mie de pain, & les fomentations de vinaigre de ſaturne. Dans le troiſieme, la ſaignée, l'application de la terre argileuſe & du vinaigre, le vinaigre de ſaturne, celui de mars, la crême de tartre en lavemens, une nourriture humectante & nitrée, les bains, les parfums de vinaigre ; enfin la caſtration, ſi les autres remédes ſont inſuffiſans. Voilà, comme on le voit, les mêmes moyens curatifs extérieurs employés dans le relâchement, dans l'irritabilité & dans la pléthore.

Il défend de purger avec la rhubarbe, d'employer les lavemens avec la térébenthine & les jaunes d'œufs, indiqués par *Bartlet* (1) ; mais, quoiqu'il puiſſe en dire, le traitement du chirurgien anglois paroît beaucoup mieux approprié à la véritable cauſe, à la cauſe la plus fréquente de cette maladie, que celui du médecin françois qui

---

(2) *Vitet* a pris ici à l'affirmatif ce que dit la traduction de *Bartlet*, de donner deux ou trois purgations de rhubarbe au cheval ; mais s'il ne ſavoit pas que les vétérinaires anglois comme quelques autres, appellent, en général, *médecine* (*purge*), non-ſeulement les remedes qui purgent réellement, mais encore les diurétiques, les ſudorifiques & même les ſimples altérans, quoique très-improprement dans tous les cas, il n'ignoroit pas au moins que la rhubarbe ne purge point le cheval, mais qu'au contraire elle reſſerre, fortifie & échauffe l'eſtomac & les inteſtins, & il le dit expreſſément, tome III, page 239.

s'eſt plu à donner l'eſſor à ſon imagination dans la rédaction de cet article, comme dans celle de pluſieurs autres.

Pedro Garcia Conde, qui écrivoit en Eſpagne vers la fin du ſiecle dernier, obſerve que pluſieurs auteurs Eſpagnols avant lui, ſe ſont occupés de cette maladie qu'il appelle *gonorrea*, mais pas avec autant de détail, & en effet, il en décrit fort au long, le caractere, les cauſes, les ſymptômes & le traitement.

Il la définit très-bien, c'eſt un flux ou un épanchement continuel de ſemence, qui a lieu involontairement, & qui n'eſt accompagné, de la part de l'animal, ni de plaiſir, ni d'érection; c'eſt un véritable état maladif qui le fait ſuccomber.

Les cauſes ſont, ou la débilité des organes ſpermatiques, ou l'acrimonie, ou la fluidité de la liqueur ſéminale; elle eſt eſſez fréquente dans les chevaux qu'on tient trop long-temps à l'écurie, & qui y ſont nourris trop abondamment, ou avec des ſubſtances nutritives & chaudes; elle vient auſſi à la ſuite d'un trop long ſervice des jumens, ou de la trop grande quantité qu'on en aura donné à l'étalon.

Il eſt aiſé de diſtinguer celle qui arrive par débilité, ou par acrimonie, & qui eſt véritablement la *gonorrhée*, de celle à laquelle les étalons peu-

vent être sujets après la cessation de la monte, & qui n'est pas dangereuse ; dans ceux-ci, elle est accompagnée de mouvemens des reins & de la queue, l'animal ressent du plaisir, le membre est en érection, & l'écoulement n'a lieu que volontairement, tandis que dans le premier cas, il est involontaire.

Elle survient aussi aux chevaux après de forts exercices, long-temps continués, pendant l'été & l'automne, & dans les autres temps chauds.

Les traitemens très-longs & très-compliqués que prescrit *Conde*, se réduisent, suivant les circonstances, aux émolliens, à la saignée, aux acides & aux astringens, aux fortifians, aux purgatifs ; il prescrit tous ces remedes en boissons, en breuvages, en lavemens, en emplâtres, en onguens, en onctions, en frictions sur les parties de la génération, & en injections dans le canal de l'urethre.

Il indique une onction réfrigérante sur les reins, sur toute l'épine, sur les testicules, sur la racine du membre & le périné, dans laquelle il fait entrer le camphre. L'usage de ce remede, dont on connoît la vertu anti-aphrodisiaque, & dont les prétendus noueurs d'éguilletes ont sçu tirer si bien parti, n'est peut-être pas à négliger dans l'*écoulement spermatique* (1).

(1) *Verdadera Albeyteria. Madrid*, 1685, *in-folio*, *lib. III*, *capit. XIII*, *pag.* 342, & *fig.*

Domingo Royo & *Joseph Perez Zamora* en donnent la même définition, & lui assignent une partie des mêmes causes; le premier l'appelle *gonorrhée vraie*, pour la distinguer de celle qu'il appelle *gonorrhée françoise* (*gonorrea gallica*) ou *fausse gonorrhée*, dans laquelle l'animal évacue une matiere purulente au lieu de semence.

Royo n'indique point de traitement particulier pour cette maladie, elle est traitée suivant les indications générales qui se présentent (1).

Zamora prescrit entre autres remedes, l'eau ferrugineuse des maréchaux (*agua de los herreros*) en boisson & en bains; & si les remedes sont insuffisans, la castration comme le meilleur de tous (2).

Salvador Monto y Roca n'en donne qu'une définition très-précise, & n'en indique les causes que d'une maniere générale; il ne parle point du traitement (3).

Francisco Garcia Cabero lui assigne, pour causes les plus fréquentes, la réplétion de la semence, l'irritation des parties génitales, ou le relachement

(1) *Llave de Albeyteria. Zaragoza*, 1734, *in-fol*, *parte primera*, *tratado II*, *pag.* 119, 158.

(2) *Principios compendiosos de Albeyteria. Madrid*, 1735, *in-8°*, *pag.* 209.

(3) *Sanidad del Cavallo. Valencia*, 1742, *in-4°*. *Tratado primero*, *pag.* 85, n°, 223.

& la diſtenſion des vaiſſeaux ſpermatiques ; il ajoute que la rétention du ſperme, le rend âcre, impuiſſant ou infécond, & plus fluide, ce qui en facilite l'écoulement.

Si cet accident eſt dû à la réplétion, il faut employer la diete & un exercice modéré ; s'il eſt dû à la ténuité de l'humeur, on fera uſage des incraſſans ; dans le cas d'âcreté, il faut temperer, émouſſer ; s'il y a relachement & diſtenſion, il faut employer les ſtiptiques & les fortifians intérieurement & extérieurement.

Il recommande particuliérement la laitue pour rafraîchir ; les alimens ſubſtantiels, tels que le blé, les pois chiches, les feves pour fortifier ; les bains réſolutifs & fortifians, faits avec la leſſive de cendres, le ſureau, le fenouil, l'aneth, le thim, la ſauge & le vin rouge, pour les parties de la génération ; les emplâtres poixeux ſur les reins ; & intérieurement le baume du Perou, l'encens, le maſtic, le laudanum, dans une décoction aſtringente (1).

Alonſo de Rus Garcia l'appelle *gonorrea ſeminal;* il dit qu'elle eſt plus commune parmi les chevaux des gardes-du-corps (du roi d'Eſpagne) que parmi

---

(1) *Inſtituciones de Albeytera, y examen de practicantes de ella. Madrid.* 1773, *in-4°. Tratato ſegundo, capit. XVI,* §. *X. pag.* 126.

ceux des autres corps de cavalerie, parce que la plupart des premiers étant d'un âge fait, ont le plus souvent été employés au service des jumens.

Il est aisé de voir, dans le traitement indiqué par *Rus Garcia*, qu'il a lu les auteurs qui ont écrit sur cette maladie avant lui ; il prescrit la boisson d'eau chalybée, avec la poudre de semence de laitue & celle de lycoperdon, les douches d'eau vinaigrée sur les reins, & si ces remedes sont inutiles, la castration, moyen le plus efficace & qui lui a constamment réussi (1).

Un anonyme allemand, au milieu de ce siecle, paroît n'avoir connu ni *Winter* ni *Trichter*, il nomme la maladie *gonorrhée* (*tripper*) ; il ne lui paroît pas étonnant que les étalons soient affectés du *flux spermatique*, ou d'une liqueur qui ressemble à la semence, mais il lui paroît extraordinaire que les chevaux hongres le soient, puisqu'ils ont été privés, par la castration, des organes qui la fournissent ; il pense que, dans ces derniers, une partie des glandes non extirpées donne lieu à l'écoulement.

C'est le seul qui ait fait mention de cette maladie dans les chevaux hongres, & il est certain que,

(1) *Guia veterinaria original. Madrid*, 1786, *tomo primero*, *parte I*, *cap. XX. pag.* 85. J'ai fait connoître ce volume dans le *Journal de médecine*, *tome lxxj*, *année* 1787, *cahier de Juin*, *page* 508 & *suivantes*.

dans ceux-ci, ce ne peut être un *écoulement spermatique*; lorsqu'il dure long-temps, les chevaux deviennent foibles & finissent par périr.

L'indication à remplir, si la cause vient d'abondance de semence, c'est d'en diminuer la quantité; dans le cas de débilité des vaisseaux spermatiques, il faut avoir recours aux astringens & aux toniques.

La saignée au cou, les évacuans à doses répétées rempliront le premier but; l'antimoine diaphorétique, le colcothar, l'os de sèche, l'iris de Florence, le tartre vitriolé, l'aunée, &c. donnés en bols, ou en breuvages dans des décoctions astringentes; & les injections avec la décoction d'aristoloche, de pervenche, de lierre terrestre, & le vitriol de Hongrie rempliront les autres (1).

Jean George Hartmann est, parmi les auteurs allemands que j'ai été à portée de consulter, le dernier qui en ait parlé.

Il arrive souvent, dit-il, que des chevaux entiers, bien entretenus & oisifs, auxquels on ne permet pas l'accouplement ou, que des étalons retirés fraîchement du haras, répandent abondamment de la liqueur séminale ....; si cet accident n'est pas répété trop fréquemment, il n'en résulte aucun

(1) *Der Nach medicinischen lehr-satzen sicher und gewisz curirende Pferde-artz. Leipzig*, 1752, *in*-8°, *Vierdtes buch*, *cap. XI*, *seit.* 1[illegible]4.

inconvénient, & il se passe de lui-même avec le temps de la chaleur, ou en les nourrissant moins, & les faisant travailler davantage. Mais quand on fait faire trop souvent la monte, particuliérement aux chevaux qui sont d'un tempérament ardent, ou lorsqu'on irrite trop souvent & trop long-temps les desirs de ceux qui sont destinés à faire connoître si les jumens sont en chaleur, sans leur laisser la faculté de les satisfaire, cela leur cause une sorte de *gonorrhée*.

Les remedes saturnins, tels que l'eau végéto-minérale ou le vinaigre de saturne pur, en injections, sont les plus efficaces que l'on ait à employer.

Il est rare que les remedes internes soient aussi nécessaires que dans l'homme, parce que celui-ci cache long-temps le mal, tandis qu'il est d'abord visible dans le cheval, & qu'ainsi, on est à même d'y remédier avant qu'il ait fait de grands progrès. Cependant, si dès le commencement, il se manifeste de l'inflammation, ou que l'écoulement dure trop long-temps, on peut employer des évacuans, & ce ne sera pas sans succès (1).

Il résulte de ces recherches que les évacuans, les

(1) Voyez *Anleitung zur Verbesserung der Pferdezucht; Zweite auflage. Tubingen*, 1786, *in*-8°, *cap. V. seit.* 132, *cap. VI. seit.* 147, 148.

Hartmann n'a rien ajouté sur ce sujet, dans la traduction

rafraîchissans, les astringens & les fortifians, ont été, chez tous les peuples, les principaux moyens de curation employés dans l'*écoulement spermatique* des chevaux; & qu'aucun auteur n'a prescrit celui que j'ai indiqué, & qui a parfaitement réussi.

Il résulte encore, de ces recherches, une autre vérité qui n'est pas assez connue, c'est que les Espagnols dont les travaux & les ouvrages scientifiques sont peu répandus dans les autres états de l'Europe, méritent de tenir un rang distingué dans les annales, & parmi les auteurs qui ont écrit sur la science vétérinaire; ce n'est pas la premiere fois que j'ai eu occasion de leur rendre cette justice, & mes travaux me mettront sans doute à portée de la leur rendre souvent.

---

françoise de son ouvrage que j'ai publié, deux ans après. Voyez *Traité des Haras, &c. Paris*, 1788, *in*-8°, *chap. V, page* 88, & *chap. VI, pages* 101 & 102. Dans la premiere édition allemande, il n'avoit fait qu'indiquer les causes de la maladie, & n'avoit rien dit du traitement. Voyez *Die Pferde, und Maulthierzucht, Stutgart*, 1777, *in*-8°, *cap. V, seit.* 178.

MÉMOIRE sur l'Engrais des Bêtes à cornes & à laine, & des porcs, dans les Départemens voisins des Pyrénées, & à Cauterets.

PAR LE C. TENON. (1)

L'ART d'engraisser les animaux, comprend deux conditions : faire beaucoup de graisse, & la faire bonne. Telle substance, en effet, engendre beaucoup de graisse, qui ne produit qu'une graisse, un suif, un lard défectueux. D'ailleurs, il est d'observation que ce qui procure une graisse abondante, blanche, ferme, une chair tendre & succulente à telle espece d'animal, ne réussit pas toujours également aux animaux d'une autre espece, & que, pour le même animal, il est, dans le cours de sa vie, des circonstances qui le rendent plus propre que d'autres à l'engrais.

Je suis redevable de la plupart des observations dont je vais rendre compte au C. *Bellegarde*, propriétaire de haras & de beaucoup de bestiaux ; & très-instruit dans tout ce qui concerne l'économie rurale.

(1) Ancien membre du Collége & de l'Académie de Chirurgie, de l'Académie des Sciences, de la Société d'Agriculture de Paris, où ce Mémoire a été lu, & dans les Recueils de laquelle il a été imprimé.

Dans les pays où l'on cultive le lin, comme dans la Guyenne, l'Agenois, la Bigorre, on donne aux bœufs, aux vaches, aux moutons, aux porcs & même aux oies & aux dindons que l'on veut engraiſſer, du *nougat*, ou marc de graine de lin dont on a exprimé l'huile. Cette ſubſtance engraiſſe indiſtinctement tous ces animaux, mais avec cette différence que la graiſſe qu'elle procure au bœuf & à la vache, eſt aſſez bonne, quoiqu'un peu molle, & que leur chair eſt moins ſucculente & moins fine que s'ils avoient été nourris dans des herbages, ou avec du grain & de groſſes feves de marais ; le nougat donne au ſuif du mouton des qualités ſupérieures, en ce qu'il le durcit & le blanchit, mais en même-temps il donne à la chair de cet animal, un mauvais goût ; il procure au porc un lard mou, de peu de garde, qui ne ſauroit ſervir à piquer, & une chair déſagréable à manger. Abandonnera-t-on, pour cela, l'emploi du nougat? Non, il s'agit d'en ſavoir diriger l'uſage, pour le mettre à profit; voici comment on s'y prend.

Lorſqu'on veut engraiſſer le bœuf & la vache avec le nougat, un mois ou deux avant de les deſtiner à la boucherie, on donne par jour à chacun, d'abord dix livres de nougat, ſur la fin environ vingt livres, davantage à celui de forte taille qu'au petit & à la vache. Chaque pain de nougat peſe

vingt à vingt-cinq livres, de ſeize onces à la livre; on les achetoit en 1762, du côté de Tarbes & d'Auch, ſix à ſept ſols le pain. A la fin de l'engrais, on y mêle du gland écraſé, du ſon, du grain; le gland affermit la graiſſe, le ſuif, le lard, les rend plus blancs que ne fait le nougat, il procure une chair plus tendre, plus ſucculente & de meilleur goût.

Le ſainfoin qui entretient le bœuf & la vache en bon état, ne les engraiſſe cependant pas autant que le nougat; mais, il procure à la vache plus de lait, de crême, un beurre plus ferme, plus gras & de meilleur goût.

Les raves leur procurent encore plus de lait que le ſainfoin. Le C. *Bellegarde* leur en donne, & aux bœufs, depuis le mois d'Octobre juſqu'au commencement de Mars (du milieu de Vendémiaire au milieu de Ventôſe); dans le reſte de la ſaiſon, il leur en fait manger les feuilles ſur pied. On lève les raves avant les froids, on les conſerve ſur un terrein ſec dans des granges, ayant ſoin de les couvrir de paille pour les garantir de la gelée.

Le ſuif de la vache eſt en général plus blanc & plus ferme que celui du bœuf; celui qui eſt le réſultat de l'engrais au grain, l'eſt davantage que celui de l'engrais à l'herbage. Une vache pleine engraiſſe plus aiſément qu'une qui ne l'eſt pas; dans

cet état, elle peut prendre jusqu'à cent livres de suif. On ne les retrouveroit plus passé le septieme mois de la gestation; lorsque la bête vêle, il n'en reste guere que trente livres, & il est plus sec.

Des expériences réitérées ont appris au C. *Bellegarde*, qu'on peut encore affermir le lard & lui enlever, ainsi qu'aux chairs, le mauvais goût contracté par l'usage du nougat, en nourrissant l'animal pendant une quinzaine de jours, à la fin de l'engrais, avec des chataignes, des topinambours coupés par tranches, cuits & mêlés avec quelques jointées de son & de grain, & il s'est assuré, deux années de suite, que les raves sont contraires aux porcs, qu'elles les dévoient & les maigrissent; la farine de maïs en amollit le lard, le dispose à rancir promptement, le rend, ainsi que les chairs, peu propre aux salaisons.

Je passe aux méthodes d'engraisser les moutons à Cauterets, elles sont simples & se réduisent à ce qui suit; il en est une d'été & une d'hiver.

L'été, après la tonte, on met les bêtes à laine sur le pré, elles y paissent l'herbe crue depuis les regains; elles préferent celle des prés hauts à celle des prés bas; elles y mangent à discrétion pendant vingt-cinq à trente jours: il n'en faut pas davantage pour les engraisser par cette premiere méthode.

L'hiver, on les engraiffe à la bergerie, ce à quoi on parvient, en leur augmentant le fourrage, en leur donnant du fon, du grain, & en les faifant boire deux fois par jour.

Près de Cauterets, dans les pays à bled, après la moiffon, on met le mouton qu'on veut engraiffer fur les chaumes; il y ramaffe les épis perdus & une herbe fine.

Les pafteurs font perfuadés que le fuif ferme & blanc eft l'ouvrage d'un engrais qui n'a pas été précipité, & qui a pour bafe un embonpoint procuré par une bonne nourriture prife de longue main. C'eft dans cette vue qu'à Bellegarde, aux environs d'Auch, avant de mettre les bêtes fur les chaumes pour les y engraiffer, on les tient quelque temps fur la montagne dans des pâturages fecs; fur la fin de l'engrais, on leur donne du fel & du fon pour perfectionner leur chair & leur fuif. Les bêtes de bonne efpece, & qui fe portent bien, font communément engraiffées en trois femaines.

Les bouchers qui font affurés du débit de leur viande, & qui, par cette raifon, vifent moins à la perfection qu'à la quantité & à la qualité du fuif, engraiffent leurs moutons avec le nougat. On a obfervé que le gland leur réuffit mieux, en ce qu'il les engraiffe auffi promptement, & leur procure une meilleure chair.

Il résulte de ce qui précede, qu'engraisser un animal, & en perfectionner la graisse & les chairs, sont des objets tout-à-fait différens.

Qu'il est possible, à la vérité, avec des denrées de qualités supérieures, d'engraisser un animal, & d'en porter en même temps la graisse & les chairs à toute la perfection dont elles sont susceptibles.

Mais aussi, que certains alimens, de peu de valeur, procurent facilement beaucoup de graisse, sans la faire bonne; que néanmoins, il est ensuite un art de la bonifier à l'aide d'alimens d'un plus haut prix que les premiers; ce qui certainement est un avantage, & une économie.

Que ces alimens qui engraissent beaucoup, & font d'abord une mauvaise graisse, détériorent en même temps les chairs; mais que pour améliorer celles-ci, il suffit encore, à la fin de l'engrais, de recourir à des alimens qui ont cette propriété.

Que les alimens qui bonifient la graisse, sont aussi ceux qui bonifient les chairs.

Que la même denrée, propre à engraisser un animal quelconque, comme le nougat, qui constamment procure des chairs qui ne sont point succulentes, des chairs qui sont dures & de mauvais goût, a néanmoins la propriété de faire une meilleure graisse à certaines especes d'animaux

qu'à d'autres. Un ſuif ferme, blanc au mouton; un ſuif mou au bœuf; un lard mou & de peu de garde au porc.

Ces conſidérations à part, l'art d'engraiſſer les animaux eſt aſſujetti à certaines conditions. Les principales ſont que l'animal ſoit ſain, bien nourri de longue main, qu'il ait pris ſa croiſſance.

Que les alimens particuliers qu'on lui deſtine, ſoit comme ſubſtances engraiſſantes, ſoit comme ſubſtances perfectionnant la graiſſe & la chair, ſoient reconnus par l'expérience pour ceux qui lui ſont le mieux appropriés.

Que toute ſubſtance alimentaire, parvenue à la tête du canal inteſtinal, comme à la tête d'un bluteau, où il faut qu'elle ſoit tamiſée, s'y trouve exactement diviſée par le moulage, la macération, la coction, ou autrement, afin qu'auſſitôt, la matiere de la nourriture commence à s'en dégager, autrement il y en auroit une plus ou moins grande partie qui ne tourneroit ni en nourriture, ni en engrais, & qui ſeroit perdue, tant pour l'animal que pour le propriétaire.

Que les ſubſtances alimentaires, dépoſées dans le bluteau inteſtinal, n'y coulent point trop rapidement : de-là, la néceſſité du repos, car, en général, l'exercice ouvre le ventre des animaux ; de-là auſſi l'attention de ne pas donner des alimens trop

délayés, qui passent trop vîte, de distribuer à propos des substances invisquées qui engluent & ne coulent que lentement; en quoi il s'agit d'imiter ce que la nature a fait pour certains animaux, en particulier pour les volailles, à qui elle accorde une glande annullaire pleine de glue, qu'elle a mise au-dessus du gésier.

Enfin, qu'il faut prévenir toute évacuation trop abondante, qui, comme la sueur, pourroit occasionner une perte de substance nourriciere : ce qui engage à tondre l'animal, s'il en est susceptible, & à le tenir dans l'inaction la plus complette. C'est pourquoi la castration, les narcotiques, l'extinction de la lumiere, l'éloignement du bruit, entrent dans le systême des moyens propres à faciliter l'engrais des bestiaux (1).

---

(1) Le C. *Tenon* s'occupe d'un travail très-important sur la dentition des grands animaux & particuliérement du Cheval. Dans ce travail physiologique, fruit d'une longue suite de recherches & d'observations, l'auteur se propose de jetter un nouveau jour sur les causes, encore peu connues, de plusieurs maladies auxquelles cet animal est exposé. (*Note des éditeurs*).

PRÉCAUTIONS à prendre dans l'usage de l'Avoine nouvelle pour la nourriture des Chevaux, & Moyens de la leur donner sans danger.

PAR LES CC. HUZARD, GILBERT, DESPLAS, ET BOURCIER.

LA disette de l'avoine pendant l'an deux de la République, ayant forcé le gouvernement à faire faire usage de celle qui étoit nouvellement récoltée, aux chevaux des transports & convois militaires, & à ceux des dépôts des remontes de la cavalerie; la septieme commission exécutive, chargée de ces différentes administrations, craignant les mauvais effets de cette nourriture nouvelle; effets dont les suites les plus communes sont ordinairement des tranchées, des indigestions, le vertige, &c. nous invita à lui indiquer les précautions qu'il seroit nécessaire de prendre, pour s'opposer aux effets plus ou moins dangereux de cet aliment, & les moyens de le donner aux chevaux sans dangers.

Elle jugea que nos observations pouvoient être utiles aux cultivateurs, & sur-tout aux maîtres de postes & aux voituriers qui se trouveroient dans les mêmes circonstances, & elle les rendit publiques,

après s'être assurée que l'usage de l'avoine, donnée comme nous l'indiquons, n'étoit suivi d'aucuns dangers.

Voici le résultat de nos observations :

L'avoine nouvelle sera donnée aux chevaux en paille, ou en grappes, jusqu'à ce qu'il soit possible d'en avoir assez de battue pour l'usage ; & que la saison s'avançant, il y ait moins à craindre les effets de la nouveauté du grain.

La ration d'avoine donnée de cette maniere, sera réduite au demi boisseau.

Pour déterminer la quantité d'avoine propre à donner le demi boisseau en grappes, l'agence des fourrages fera faire des expériences comparatives, ainsi qu'il suit :

Il sera pris vingt gerbes d'avoine, elles seront pesées, battues, & ensuite le produit en sera exactement mesuré. Ce produit donnera le résultat de vingt gerbes pareilles restées en grappes, & le poids propre à former le demi-boisseau, sera déterminé par le poids de chaque gerbe non battue.

Les motifs qui ont déterminé à donner l'avoine en grappes ou en paille, sont fondés, 1°. sur ce que les bras manquant à l'agriculture, ceux qu'on emploieroit au battage de ce grain, le seront à celui des grains propres à la nourriture de l'homme ; 2°. que la paille d'avoine nouvelle est elle-même une bonne

nourriture que les chevaux appétent bien; 3°. que cette paille exigeant une mastication plus long-temps continuée que celle du grain, que les chevaux avalent goulument, quand il est nouveau, le grain est lui-même mieux mâché, & ne produit pas les mauvais effets qu'il suscite ordinairement, quand il est donné seul; 4°. enfin, la ration a été réduite au demi-boisseau, parce que le surplus est remplacé avantageusement, & au-delà, par la paille qui y reste, & qui est mangée en plus ou moins grande partie.

Il sera nécessaire aussi d'ajouter dans l'avoine nouvelle qu'on donnera battue, lorsqu'il sera possible d'en avoir, une petite quantité de sel de cuisine, qui, en facilitant la digestion, empêchera les mauvais effets de ce fourrage dans l'estomac.

Cette quantité de sel sera fixée à une livre par décade pour chaque cheval; ce qui équivaut à une demi once, environ, par ration.

On continuera l'usage du sel jusqu'au milieu du mois de Brumaire, temps où les effets de l'avoine nouvelle ne seront plus à redouter.

OBSERVATION sur l'ufage des Chardons en fourrages, pour la nourriture des Vaches, dans les temps de difette.

PAR LE C. LABILLARDERIE.

LES habitans de la commune de Forbonnais, dans le ci-devant Maine, où la difette des fourrages s'étoit fait fentir, comme prefque par-tout ailleurs, donnerent à leurs vaches des chardons qui avoient cru en abondance dans les terres à jacheres. Ces animaux s'accommoderent fort bien de cette nouvelle efpece de nourriture.

Le C. *Forbonnais*, propriétaire dans cette commune, n'en a pas fait prendre d'autre à fes vaches, l'efpace de trois mois, & pendant ce temps elles fe font confervées dans le meilleur état. Le beurre qu'a formé leur lait, étoit prefque auffi abondant que celui qu'on obtenoit du lait des vaches nourries de toute autre maniere, & il lui étoit fupérieur en qualité.

Lorfque les chardons étoient trop durs, ou trop piquans, il fuffifoit de les battre un peu avec le fléau, comme on le pratique à l'égard du génet épineux dans les lieux où l'on emploie cette efpece de fourrage, pour que les animaux les mangeaffent auffi volontiers que le plus tendre. On ne fut d'ailleurs

ſeurs obligé d'écraſer que les premiers, qu'on coupa & qui ne ſe trouverent durs que parce qu'ils étoient vieux : ceux qui poufferent enſuite, fauchés à meſure que les nouvelles pouſſes devenoient aſſez fortes, furent toujours tendres.

Remarques des Éditeurs.

Le C. *Labillarderie* ne dit pas quel eſt le chardon dont on a fait uſage, mais il y en a pluſieurs que les beſtiaux mangent bien, quoique d'abord difficilement; tels ſont principalement :

1. Le chardon lancéolé (*Carduus lanceolatus L.*); les chevaux, les vaches & les chevres mangent ce chardon, les moutons n'y touchent pas.

2. Le chardon penché (*Carduus nutans L.*) eſt également mangé par les chevaux & les vaches.

3. Le chardon friſé (*Carduus criſpus L.*).

4. Le chardon des marais (*Carduus paluſtris L.*). Ces deux chardons ſont également recherchés par les vaches & par les chevaux ; on mange, dans le Nord, les jeunes pouſſes & les racines du dernier.

5. Le chardon marie (*Carduus marianus L.*) dont les feuilles ſe mangent en ſalade.

6. Le chardon ériophore ou laineux, chardon aux ânes (*Carduus eriophorus L.*), dont on peut manger les têtes avant la fleuraiſon, comme les artichauts; on ſait combien les ânes aiment & recherchent ce chardon.

7. Le chardon Roland, Panicaut, chardon à cent têtes (*Eringium campestre L.*)

8. Le Panicaut de mer (*Eringium maritimum L.*) dont on mange même les jeunes pousses comme les asperges.

9. Le chardon étoilé, chausse-trape (*Centaurea calcitrapa L.*). Celui-là a besoin d'être écrâsé, ainsi que le chardon Roland.

10. Le chardon hémorroïdal, sarrette des champs, chardon des vignes (*Serratula arvensis L.*); il est mangé par les chevres, les chevaux & les moutons, les vaches le négligent.

11. La sarrette des teinturiers (*Serratula tinctoria L.*) est mangée par les chevaux.

12. Le chardon bénit (*Centaurea benedicta L.*) qu'on peut laisser infuser du soir au lendemain, dans l'eau, pour lui faire perdre une partie de son amertume.

13. Le chardon bénit des Parisiens (*Carthamus lanatus L.*); il est moins amer que le précédent.

14. On peut ajouter encore à la suite des chardons, les cniques (*cnici L.*), les artichauts (*cynaræ L.*) que les bestiaux mangent également.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

QUATRIÈME PARTIE.

I°. Analyse raisonnée, historique & critique des Ouvrages écrits sur l'Art vétérinaire.

MÉMOIRE *artificielle des principes relatifs à la fidelle représentation des Animaux, tant en peinture qu'en sculpture. Première Partie, concernant le Cheval, par feu M.* GOIFFON, *& par M.* VINCENT, *ci-devant son Adjoint, l'un des Éleves de l'École Royale Vétérinaire de Paris, & Professeur breveté par le Roi, attaché à cette École. Ouvrage également intéressant pour les personnes qui se destinent à l'art de monter à cheval. A Alfort, chez* l'Auteur, *à l'École Royale Vétérinaire. A Paris, chez la veuve* Vallat-la-Chapelle, *Libraire, grande Salle du Palais.*

A Lyon, chez Jean-Marie Bruiſet, *Libraire. A Verſailles, chez* Blaizot, *Libraire, rue Satory, au Cabinet Littéraire, M. DCC. LXXIX, avec approbation & privilége du Roi.* 3 vol. in-folio. (1)

1. Le premier volume a 3 feuillets non chiffrés pour les titres & l'épître dédicatoire, 152 pages pour le diſcours préliminaire, l'introduction, diviſée en deux parties, & la table, & un feuillet non chiffré pour l'errata.

Le ſecond a 2 feuillets non chiffrés pour les titres, 173 pages pour le texte, diviſé en cinq Livres, & 2 pages non chiffrés pour les approbations & le privilége.

Le troiſieme a 2 feuillets non chiffrés pour les titres, & 23 planches d'une feuille chacune.

Il en eſt de l'art de peindre les animaux, comme de l'art de peindre les hommes. Dès études longues & ſuivies d'après les figures, tant antiques que modernes, dont la beauté eſt généralement reconnue, ſont comptées, à juſte titre, parmi les moyens propres à perfectionner le goût de l'artiſte. « Mais

(1) Cet ouvrage ainſi que tous les autres dont on trouve les notices ou les annonces dans nos volumes, ſe trouveront dans la Librairie Vétérinaire de la Citoyenne M. R. Huzard, rue de l'Eperon, St.-André-des-Arts, n°. 11, (*Note des Éditeurs*).

si ces études ne sont précédées ou accompagnées de celles de la machine même, elles ne feront que multiplier les moyens & les occasions de tomber dans le faux, lorsqu'il s'agira de produire. L'artiste, en effet, ne copiera pas touche pour touche en peinture cette figure peinte, ni en sculpture cette figure sculptée, ce seroit un plagiat qui deshonoreroit ses talens; & pour peu qu'il veuille changer dans les détails, il n'en peut plus imiter aucuns, sans s'écarter du vrai; car cette machine est tellement composée, que le plus léger changement dans le moindre de ses articles, ne peut qu'en nécessiter dans plusieurs autres, & souvent dans tout le reste des ressorts qui la constituent ».

Toutes les difficultés que l'on éprouve, lorsqu'il s'agit de représenter l'homme, se retrouvent sans exception sur la route de quiconque tend à l'art de bien peindre l'animal. « La nature opere le mouvement dans la brute par des ressorts analogues à ceux qu'elle emploie dans le chef-d'œuvre de ses productions; elle entretient la vie dans l'une & l'autre machine par les mêmes moyens : si l'animal n'a pas la raison en partage, il agit comme s'il en étoit doué; s'il n'est susceptible que d'impulsions extérieures, il n'en paroît pas moins mû par sa volonté propre, ou conduit par des passions semblables à celles dont l'homme est le jouet. Il en est

donc inconteſtablement des conditions de la parfaite repréſentation de la brute affectée de quelque ſenſation, ou ſimplement en action, comme des conditions impoſées aux peintres & aux ſtatuaires par l'expreſſion belle & vraie de l'hiſtoire humaine: il faut avoir pénétré dans l'intérieur de l'animal, il faut en avoir parcouru le labyrinthe, en avoir débrouillé les enlâcemens, recuelli les détails & les avoir médités; en un mot, il faut connoître profondément le méchaniſme caché ſous le cuir, pour rendre, avec vérité, l'extérieur de la machine ».

Ce n'eſt pas aſſez de connoître le méchaniſme de l'animal qu'on veut repréſenter, il faut encore ne rien ignorer ſur les proportions que la nature a aſſignées à chacune des parties qui le compoſent: proportions dont il eſt à préſumer qu'elle ne s'écarteroit jamais, ſi des accidens au-deſſus de nos lumieres ne la gênoient dans l'obſervation de ſes propres loix. Que l'artiſte accoutumé à bien juger des rapports mutuels des parties, relativement au tout qu'il embraſſe, ne ſe flatte pas de ſe préſerver de l'erreur de ſes ſens, & de ſaiſir, avec juſteſſe, les rapports qui régnent entre les parties de l'animal bien conformé, s'il ne s'aide de bons principes. L'étude des proportions du corps humain lui fut d'une néceſſité indiſpenſable pour arriver au point d'en tracer l'image; l'étude des proportions

du cheval, s'il veut repréſenter des chevaux, ne lui importe pas moins pour la fidélité de l'imitation; elle lui importe, au contraire, viſiblement d'avantage, attendu la différence qu'il y a d'un modele humain, qui entend ce qu'on déſire de lui, & qui donne le temps de comparer, de meſurer, s'il le faut, à un modele privé de la raiſon, ſourd à la voix de l'artiſte, ſans ceſſe agité, ou dans une inaction qui le dépare, & fait évanouir tout ce qu'il pourroit montrer de pittoreſque; d'ailleurs, l'homme ſe prête au beſoin; la brute, au contraire, fait courir des riſques imminens dans les tentatives auxquelles on eſt obligé de ſe livrer, pour appercevoir ce qu'il s'agit de comparer & d'imiter.

Les difficultés qui ſe rencontrent dans cette ſeconde branche de l'art, ne procédent pas ſeulement de la part du modele; elles ont dépendu juſqu'ici de circonſtances étrangeres, contre leſquelles l'artiſte le plus ardent ne pouvoit avoir aucune reſſource. L'étude du corps des brutes n'a jamais été à ſa portée comme celle du corps humain; les deſcriptions de celui-ci, ſont depuis la renaiſſance des arts, l'objet d'une multitude d'écoles, où les éleves ont pu apprendre, preſque ſans frais, les parties de cette anatomie qui importent eſſentiellement à l'art du peintre; toutes ſortes de préparations des membres humains ſont, depuis cette heureuſe

époque, toujours prêtes à leurs befoins : les livres, fur cette matiere, commencerent à paroître dès les premiers temps qui la fuivirent; les deffins fur nature par d'habiles mains, les gravures les plus fideles, les reliefs en cire ne font pas des fecours récemment inventés; mais en ce qui concerne les animaux, les occafions d'envifager le méchanifme caché fous leur cuir, ont été toujours très-rares : ce n'eft qu'à prix d'argent qu'on a pu profiter du petit nombre qui s'en eft préfenté, & tout autre fecours dans cette étude a toujours été défiré par quiconque n'a pu dépenfer beaucoup pour fon inftruction.

« Suppofons que tous ces obftacles ont été vaincus, il en refte un qui nous arrêteroit au milieu de la carriere : il faut le franchir ou refter bien loin du but : on veut parler ici de ce voile opiniâtre qui nous cache les détails effentiels des divers jeux des membres de l'animal en général, & qui nous dérobe les détails de fes allures : il n'eft pas de quadrupéde néanmoins qui n'ait les fiennes propres & diftinctes. Dans celles du cheval, par exemple, on diftingue le pas du trot; l'amble, du trot & du pas; le galop, du pas, du trot & de l'amble. On va plus loin; on marque diverfes nuances dans le pas, dans l'amble, dans le trot, dans le galop; on difcerne l'entrepas,

l'aubin. L'écuyer distingue différens airs de manége, juge du plus ou du moins de justesse dans l'exécution de ces airs; mais aucun auteur encore n'a bien exprimé les différences qu'on sent entre telle ou telle allure, entre celle-ci qui est juste & celle-là qui est fausse. Néanmoins, la peinture suppose dans ceux qui la professent des lumieres étendues sur toutes ces différences & sur-tout ces caracteres distinctifs, non-seulement par rapport au cheval, mais encore par rapport à tous les quadrupédes qu'on admet dans les compositions. Ces connoissances n'ont pu jusqu'à présent être puisées ni dans aucune école, ni dans aucun livre » (1).

C'est pour suppléer à ce défaut, & pour fournir aux artistes ces connoissances si nécessaires, qu'on a entrepris cet ouvrage qui comprend trois volumes. Le premier est une introduction dans laquelle les auteurs exposent toute leur théorie. Ils osent se

(1) Cette opinion des Auteurs de l'Ouvrage, adoptée par l'Auteur de la notice, est peut-être trop générale; & les Ouvrages de *Ruini*, de *Snap*, de *Perrault*, de *Casserius*, de *Germano*, ainsi que de ceux de *Tempeste*, de *Lairesse*, de *Lomazzo*, de *Leano*, d'*Hortinus*, de *van Dick*, de *Diepenbeke*, de *Bernard Picart*, de *Seymour*, de *Spencer*, de *Poter*, de *Berghem*, d'*Oudry*, de *Crispian de Pas*, de *Strada*, des *Ridingers*, de *Parocel*, de *Stubs*, de *Sartorius*, de *Wouvermens* & de quelques autres, ne sont pas entiérement à rejetter par les artistes. (*Note des Éditeurs.*)

flatter que quiconque s'en sera pénétré, ne pourra s'empêcher d'être convaincu de la solidité des principes qui lui servent de base, & de la justesse des conséquences qu'ils ont tirées de ces principes.

La premiere partie de l'introduction présente toutes les loix du dessin géométral, & de la construction des échelles de proportion en général & en particulier, la description des différens compas propres à mesurer les animaux, les regles du mesurage, &c.

Il n'est pas, dans les animaux, de partie mieux terminée que la tête; aussi les auteurs la prennent-ils, dans chaque individu, pour la base de leurs comparaisons, & sa longueur positive pour la longueur totale de l'échelle propre à cet individu.

« Pour prendre avec justesse la longueur de la tête d'un animal, nous supposons, disent-ils, deux plans réciproquement paralleles, l'un touchant le sommet de la tête, l'autre le bout inférieur de la lévre la plus longue, & nous prenons la distance d'un plan à l'autre parallelement à une ligne droite qui passeroit par ces deux points de la tête, & seroit perpendiculaire aux plans.... Dans la nécessité où nous nous sommes trouvés de mesurer beaucoup d'animaux, de les confronter les uns aux autres, de scruter jusqu'à leurs plus légeres diver-

ſités, de comparer les plus grands individus aux plus petits de la même eſpece : dans la néceſſité d'interroger la nature, de maniere à lui arracher ſon ſecret, ſur tout ce qui concerne la beauté, relativement aux quadrupédes, il nous a fallu inventer des inſtrumens particuliérement deſtinés à ces recherches ; nous en avons fait exécuter qui nous ont épargné bien des opérations de calcul, de régle & de compas, & qui ont, en même temps, aſſuré la juſteſſe de celles dont nous ne pouvions nous diſpenſer. Ces inſtrumens conſiſtent en une ſorte de compas de proportion, que nous avons nommé *Hippometre*, parce qu'il eſt plus particuliérement deſtiné à meſurer tout autre animal, & dans deux compas à verge, l'un de vingt-huit pouces d'ouverture, & l'autre de ſix pieds. Ces compas qui ſeroient plus grands, ſi nous avions eu à meſurer des animaux plus grands que nos plus grands chevaux, différent, à quelques égards, des compas à verge ordinaires ».

Les auteurs donnent la deſcription de tous ces inſtrumens, & enſeignent la maniere de s'en ſervir.

La ſeconde partie de l'introduction comprend une table explicative & raiſonnée de tout ce qui eſt contenu dans les deux livres de la *Mémoire artificielle* ou du corps de cet ouvrage. On y traite 1°. Du ſquelette du cheval, conſidéré dans ſon en-

femble & dans fes détails extérieurs. 2°. Des os du cheval, confidérés par rapport aux directions & aux bornes dans lefquels leurs articulations mutuelles leur permettent d'être mûs. 3°. Des mufcles que le peintre doit connoître, confidérés dans leurs attaches & dans leurs principaux ufages. 4°. Du trajet des vaiffeaux apparens; de leurs limites & de leurs finuofités & contours. 5°. De la repréfentation du genou & du jarret, confidérés dans leurs proportions relativement à deux pieds huit pouces & demi de taille, & fous leurs principaux afpects, en fquelette, en difféqué, & en fimplement écorché. 6°. Des os des membres, confidérés relativement au centre de leurs mouvemens, & à leur longueur mefurée entre ces centres. 7°. Du véritable à-plomb du cheval. 8°. Du cheval, confidéré dans fon attitude de ftation. 9°. Des principaux contours des parties extérieures du cheval, de leurs dimenfions propres, de leurs proportions réciproques & relatives au tout qu'elles compofent. 10°. Des moyens de tirer de ces mêmes proportions, les proportions mâles & les proportions fveltes dont le cheval eft fufceptible, fans ceffer d'être beau dans fon efpece. 11°. Des dimenfions des fers dont on arme ordinairement les ongles du cheval. 12°. Des caracteres diftinctifs du cheval, par rapport à la jument. 13°. Des proportions du poulin dans les premiers

jours de sa vie, au quatrieme mois, à la premiere année. 14°. Des diverses allures du cheval. 15°. De l'attitude de station, relativement à ces allures. 16°. Des muscles considérés dans le repos, dans l'action, & dans le relâchement. 17°. De l'état actuel de chacun des muscles qu'on peut appercevoir dans toute l'étendue du corps du cheval, vû latéralement, & saisi dans un instant préfix d'une action déterminée.

« La nature, dit *M. Vincent*, n'a donné d'autres moyens à l'homme pour se tenir droit à cheval, sur la fourchure formée par ses cuisses, que l'assujettissement de son corps aux loix de l'équilibre. Ces loix, aussi simples, aussi vraies, aussi certaines qu'elles peuvent l'être, ne sont connues & mises en pratique que par les hommes instruits des principes de l'art; elles sont presque toujours falsifiées, gâtées & éloignées du naturel, dans la plus grande partie de ceux que les besoins obligent de monter journellement des chevaux.

» La représentation pittoresque du cheval, saisi dans un instant de l'une de ses allures, suppose que la figure placée sur le dos de l'animal, existe par ses loix, & que son attitude ne contrarie en aucune maniere l'action qu'elle paroît avoir sollicitée dans le cheval.

» L'art de peindre, dont l'unique but tend à

l'imitation la plus approchante des variétés de la nature, ne permet pas d'ignorer une quantité de notions qui, quoique plus essentiellement attachées à la science de l'homme de cheval, ne laissent pas néanmoins de concourir à la perfection des connoissances nécessaires aux éleves qui se destinent à ce genre de peinture. L'homme de cheval ne réussit à acquérir cette grace, cette souplesse, cette stabilité dans son assiette, cette union de son corps avec celui du cheval, cette correspondance de sa main sur la bouche de l'animal, qu'en joignant la pratique aux réflexions d'une saine théorie. De même l'artiste ne parviendra à placer son cavalier, conformément à l'action d'un instant de l'allure qu'il veut mettre sous les yeux du spectateur, qu'en se rendant propre la théorie de l'assiette de l'homme de cheval, & qu'en faisant des études équivalentes, qui lui procurent le moyen de trouver la pondération de sa figure, dans tel instant d'une allure déterminée ».

L'art de représenter l'homme à cheval, fait la matiere du cinquieme livre de la *Mémoire artificielle*. Ce livre est divisé en cinq chapitres. Dans le premier, il s'agit de la position du corps & des membres du cavalier.

« La position singuliere du corps & des membres, mis en usage par le vulgaire, & prise sans

examen par quelques perſonnes amies de la nouveauté, eſt une attitude qu'on doit éviter dans une compoſition pittoreſque du beau ſtyle; parce qu'il eſt de la plus mauvaiſe grace pour un homme de cheval, d'être à moitié courbé & tourné ſur le corps de l'animal qu'il conduit, ou d'avoir ſon corps en partie porté par un des étriers ».

Il n'y a pas d'apparence que M. *Vincent* approuve la maniere angloiſe. Cette poſition, quoiqu'en puiſſent dire certaines perſonnes, a très-mauvaiſe grace; il ſeroit fort à déſirer que nos écuyers vouluſſent bien en dégoûter nos jeunes anglomanes.

Le chapitre ſecond traite de la direction & du rapport de la ligne de gravité du cavalier avec celle du cheval, lorſque l'animal va, ou le pas de campagne, ou l'amble, ou le trot, ou le galop.

Le tome ſecond contient la démonſtration de tous les principes établis dans l'introduction, & le tome troiſieme eſt rempli par les gravures. Les auteurs ont cru devoir les multiplier, parce qu'une de leur propriété eſt de ſuppléer à beaucoup de phraſes. Ils ont rencontré, comme ils le diſent eux-mêmes, dans l'école royale vétérinaire de Paris, une foule de tréſors ineſtimables qui leur ont été très-utiles. Les préparations anatomiques les plus inſtructives, furent miſes entre leurs mains; chaque

jour offroit à leurs yeux de nouvelles diſſections d'animaux différens, & ils avouent avec reconnoiſſance, « qu'ils ont trouvé dans l'amitié de feu M. *Bourgelat*, leur maître & leur ami, ſur lequel S. M. ſe repoſa de la conduite de ces établiſſemens, tous les ſecours qu'ils pouvoient attendre de ce ſentiment qu'il leur a accordé, ainſi que des recherches profondes qu'il a faites, ſoit dans la partie de l'équitation, ſoit dans l'art vétérinaire, & dont il s'eſt empreſſé de leur communiquer les réſultats ».

DIGRESSION. *Principales dimenſions priſes dans le mois de Décembre* 1779, *ſur des chevaux Arabes, en dépôt dans les écuries d'Anières. Par M.* VINCENT, *l'un des éleves de l'école royale vétérinaire de Paris, profeſſeur breveté par le roi, attaché à cette école & penſionnaire de Sa Majeſté.* (*A* PARIS) *de l'Imprimerie de* Quillau, *imprimeur de S. A. S. Mgr. le Prince de Conti, rue du Fouare*, 1780, in-fol. de 3 pages.

2. CET opuſcule, qui doit ſe trouver à la ſuite de l'ouvrage précédent, & qui en eſt une ſuite néceſſaire, a particuliérement pour but de répondre à quelques critiques qui avoient été faites de la *Mémoire artificielle*, relativement aux proportions géométrales du cheval, & principalement à la longueur de la tête.

Pendant

Pendant que la *Mémoire artificielle* étoit encore ſous preſſe, pluſieurs perſonnes jetterent les yeux ſur les figures du troiſieme volume, & oppoſerent aux auteurs le ſentiment des connoiſſeurs ſur la longueur qu'ils aſſignent à la tête du cheval. On leur objecta les mots de *tête trop longue* & de *tête trop courte*, mots répandus dans pluſieurs traités de cavalerie, & qui ne préſentent rien de poſitif ſur le rapport & la proportion de la longueur de la tête, reſpectivement aux dimenſions du corps & à celles des membres du cheval.

Malgré la confiance naturelle que M. *Vincent* devoit avoir dans les obſervations faites par *Bourgelat*, & dans celles qu'il avoit faites lui-même, ſous ſes yeux & ſuivant ſes principes, ſur une multitude de chevaux des deux ſexes, de races & de familles différentes, il ſaiſit avidement l'occaſion de s'inſtruire de nouveau, en meſurant des chevaux nouvellement arrivés en France, reconnus de ſouche Arabe, & regardés, par les gens de l'art, comme généralement beaux, deſtinés à ſervir d'étalons, & mis en dépôt, quelques temps après la critique, dans les écuries du dépôt des haras, à Anieres, près Paris.

Les meſures furent priſes authentiquement ſur vingt chevaux, & la minute originale des dimenſions fut dépoſée au bureau des haras.

Ce sont ces dimensions différentes dont M. *Vincent* donne les détails dans cet écrit ; & ces détails servent à confirmer les principes posés dans la *Mémoire artificielle.* « On voit bien que nous n'ignorons pas, dit l'auteur, qu'un animal parfait dans les dimensions de toutes les parties de son corps, ne fut jamais qu'un être de raison, dont les beautés de détails sont éparses dans la somme des individus ; mais aussi, que nous savons que celui qui en réunit le plus, est le plus approchant de la perfection possible ; que ces beautés ne peuvent pas être regardées comme idéales, si la plus grande partie des individus approche, ou présente une dimension particuliere d'une partie, constament en même rapport avec telle autre dimension de telle autre partie ; & que la beauté de ce rapport n'est effectivement certaine qu'autant que les formes données par la nature aux membres du cheval, se déclarent être conformes à ses vœux, en même temps qu'elles sont reconnues pour constantes dans le plus grand nombre des individus, & qu'effectivement ce sont celles qui remplissent le mieux les fonctions dont chaque parties sont spécialement chargées relativement à elles-mêmes & par rapport au tout ».

Dans les sciences physiques, cette maniere de répondre à des raisons par des faits & des observations géométriques, est la seule bonne, & la

seule véritablement capable de porter la conviction dans les esprits les plus incrédules.

Essais sur les Eaux aux jambes des Chevaux. Ouvrage qui a remporté le prix d'encouragement, que la Société Royale de Médecine a donné sur les Maladies des animaux, dans sa séance publique tenue au Louvre, le 26 Août 1783. On y a joint un Rapport fait au Conseil du Roi, sur le Cornage & Sifflage des Chevaux; par M. H U Z A R D, *Vétérinaire à Paris. A* P A R I S, *chez la veuve* Vallat-la-Chapelle, *Libraire, grande Salle du Palais, M. DCC. LXXXIV,* in-8° de 115 pages.

3. Dans un art qu'il s'agit de tirer, pour ainsi dire, du cahos où l'ignorance & le charlatanisme le tiennent plongé depuis long-temps, il est utile que les hommes qui observent, rendent compte de tout ce qu'ils découvrent. C'est ce motif, sans doute, qui a engagé le C. *Huzard* à publier l'écrit que nous allons faire connoître, puisque, pour épigraphe, il a placé à la tête, cette pensée de *Montagne : Je voudrois que chascun escrivist ce qu'il sçait & autant qu'il en sçait.* Un ouvrage que nous avons fait imprimer en 1782, sous le titre d'*Observations sur plusieurs maladies de bestiaux*, n'a paru certainement que parce que nous avons cru qu'il pouvoit répandre un peu de lumiere sur

l'art vétérinaire, quoiqu'il ne contînt que les ſeuls faits que nous avons obſervés, ainſi que nous en avons prévenu les lecteurs dans l'avertiſſement (1). Il y auroit de la témérité & de la préſomption de vouloir donner un traité complet des maladies des beſtiaux, & même d'une ſeule de leurs maladies, lorſqu'on n'a fait preſque qu'ébaucher ce genre de travail & de recherches. C'eſt à raſſembler des matériaux d'après des obſervations exactes, ſans préjugés & ſans ſyſtêmes, que doivent principalement s'attacher les inſtituteurs & les éleves des écoles vétérinaires. Toute autre marche ſera contraire aux progrès d'un art précieux. Le C. *Huzard* paroît convaincu de ces vérités dans ſes eſſais ſur les eaux qui ſurviennent aux jambes des chevaux. Il décrit cette maladie, qui attaque plus particuliérement les chevaux employés dans les villes, & ſur-tout à Paris, ayant ſoin d'en marquer les divers périodes, les ſuites plus ou moins longues, plus ou moins fâcheuſes, ſelon qu'on l'abandonne à la nature, ou qu'on ſe ſert, contre elle, des moyens violens, & enfin les phénomènes que préſente la diſcuſſion anatomique de l'intérieur des corps, & celle des parties affectées, plus intéreſſante à

(1) Voyez la notice que nous avons donné de cet ouvrage dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* pour l'année 1792, page 355 & ſuivantes. (*Note des Editeurs*).

connoître dans ce cas. Les eaux aux jambes dont les mulets & les ânes ne sont pas exempts, produisent aux chevaux un grand nombre d'incommodités, qui ne diffèrent que par la forme qu'elles prennent, par leur dégré d'ancienneté & par la place qu'elles occupent dans les extrémités des animaux qui y sont sujets. On a donné, à chacune, des noms relatifs à ces circonstances.

Le détail des causes auxquelles le C. *Huzard* attribue les eaux aux jambes des chevaux, mérite d'être rapporté, au moins en partie. « On doit placer, dit-il, parmi les causes générales internes, les dispositions dues à la nature du pays où les chevaux ont pris naissance, & à leurs formes primitives ; ainsi les Hollandois, les Flamands, les Allemands, &c. y ont beaucoup plus de dispositions, & en sont plus fréquemment attaqués que les autres. En général, tous ceux dont les jambes sont grosses, chargées de longs poils, dont le tempérament est lâche & phlegmatique, qui ont été nourris & élevés dans les pays gras & marécageux, y sont très-sujets ; les autres causes internes sont communément encore une gourme arrêtée ou mal jetée, des maladies inflammatoires & cutanées, mal traitées ou répercutées, le reflux du lait dans le sang des jumens nourrices, après la mort ou la séparation du poulain, une mauvaise nourriture,

des travaux excessifs, l'usage long-temps continué des sudorifiques & des autres remedes incendiaires, les superpurgations, les saignées fréquentes, l'obésité, le défaut d'exercice, l'hydropisie, la cachexie, les affections vermineuses, la présence de boutons ou de cordes de farcin sur ces parties; enfin tout ce qui peut relâcher le tissu des solides, faciliter l'accumulation des fluides, leur appauvrissement, &c.... » (*pages* 16 & 17).

Nous ne voyons pas comment les affections vermineuses peuvent être une des causes internes des eaux aux jambes. Nous savons bien que le C. *Chabert*, dont s'autorise, dans cette occasion, le C. *Huzard*, a dit dans son *Traité des maladies vermineuses des animaux*: « Les affections vermineuses sont toujours accompagnées, dans le cheval, de maladies psoriques, d'eaux aux jambes, de poireaux, quelquefois de crapauds, d'ulceres qui résistent, &c. » Mais cette assertion du *C. Chabert* nous paroît d'autant plus hasardée, que nous avons vu des chevaux attaqués de vers, quoiqu'ils eussent les jambes très-saines. En supposant même qu'elle fut fondée sur une observation constante, il ne s'ensuivroit pas que les vers seroient la cause des eaux aux jambes, qu'on pourroit également regarder comme la cause des vers, dans les sujets qui éprouvent à la fois l'une & l'autre affection. Le

C. *Chabert* s'étoit trompé, sans doute, le C. *Huzard* répéte l'erreur, que nous ne réleverions pas, si ce qu'il avance d'ailleurs, n'étoit pas aussi exact qu'intéressant.

A l'égard des causes particulieres & externes des eaux aux jambes des chevaux, nous copierons encore le C. *Huzard*. Ce sont entr'autres, « le séjour, pendant les nuits d'hiver sur-tout, dans la neige, l'humidité & la pluie; le lavage des jambes avec l'eau froide à la rentrée du travail, lorsque les animaux sont en sueur, à Paris particuliérement, où l'eau des puits toujours employée à cet usage, est assez généralement dure & astringente, à raison de la sélénite qu'elle tient en dissolution; le long séjour dans les écuries humides, où l'air est stagnant, telles que celles pratiquées dans des caves, fermées exactement, où les animaux sont entassés les uns sur les autres, où l'on laisse séjourner les urines & le fumier. Nous placerons ensuite la malpropreté, les mauvais soins, tels, par exemple, que de frotter les paturons, la couronne avec de l'huile & de l'eau battue, la vieille friture, l'huile à brûler, ou tout autre corps gras, afin d'empêcher l'eau & les boues de pénétrer sur la peau de ces parties, & de donner naissance à ces maux ». (*pages* 17, 18).

Le C. *Huzard* blâme encore, dans la même

intention, l'usage de laver les pieds des chevaux avec de l'urine chaude, d'en couper ou arracher les poils pendant l'hiver. Nous désirerions qu'un grand nombre de faits bien constatés démontrassent l'influence de chacune de ces causes sur la maladie dont il s'agit. C'est de ces recherches & de ces sortes d'expériences qu'on devroit s'occuper spécialement dans les écoles vétérinaires.

Nous observerons que dans l'énumération des causes particulieres des eaux qui surviennent aux jambes des chevaux, le C. *Huzard* en admet quelques-unes qui paroissent opposées; par exemple, le séjour des pieds des chevaux dans la neige ou à la pluie, & l'attention qu'on a de frotter les paturons & la couronne avec des corps gras, pour empêcher l'action des boues âcres, que le C. *Huzard* regarde aussi comme cause de la même incommodité. Si l'humidité ou les boues âcres en pénétrant dans le tissu de la peau des jambes, sont capables d'occasionner des eaux, on emploie donc un remede préservatif, en se servant des substances grasses qui empêchent l'effet de la pluie ou des boues. Comment concilier ces deux causes, dont l'une semble le remede de l'autre? Le C. *Huzard* auroit dû développer ses idées sur cet objet, pour ne pas laisser le lecteur dans l'incertitude (1).

(1) Si la chaleur naturelle de la partie ne suffisoit pas

Le C. *Huzard* conseille de n'employer pour les chevaux qui ont des eaux aux jambes, que des remedes palliatifs, si la maladie est ancienne, si elle a fait beaucoup de progrès, si les sujets sont vieux, mal organisés & la cause interne ou inconnue, parce que, dans ces cas, les remedes curatifs sont dangereux. Il ne faut pas non plus en faire usage quand il regne une épizootie, parce qu'on a remarqué que les animaux qui avoient un écoulement naturel, en étoient exempts. Nous le croyons d'autant plus facilement que nous avons vu des hommes attaqués d'ulceres, préservés des épidémies au milieu desquelles ils se trouvoient. Les remedes palliatifs, selon le C. *Huzard*, consisteroient à adoucir & à dépurer les humeurs, à tarir l'écoulement en empêchant son reflux dans l'intérieur, & à prévenir la rechûte. Si l'on parvenoit à remplir ce but très-difficile, nous pen-

---

pour faire rancir promptement les corps gras qu'on emploie, l'âcreté des boues, la quantité de fer qu'elles contiennent, produiroient bientôt cet effet; & on sait que les corps gras, rances (ou oxigenés) sont plus ou moins âcres, & agissent à la maniere des vésicatoires; ils irritent & attirent les humeurs sur les parties; c'est ainsi que l'huile & la friture qu'on emploie pour empêcher les boues de pénétrer sur la peau, l'irritent elles-mêmes, & font naître les eaux aux jambes. (*Note du C. Huzard.*)

fons qu'on pourroit regarder le traitement qui produiroit cet effet, plutôt comme curatif que comme palliatif.

Du reste, le C. *Huzard*, en prescrivant ce qu'il appelle traitement curatif des eaux aux jambes, indique une grande quantité de précautions tendantes à empêcher la répercussion de l'humeur qui s'écoule des jambes, vers des organes essentiels à la vie. Il prouve par-là qu'il sent toute l'importance d'une médecine vétérinaire prudente & éclairée. S'il eut joint à ses réflexions une suite d'observations & d'expériences, son travail eût été plus complet & plus utile. Cependant, tel qu'il est, nous le jugeons propre à éclairer l'art que le C. *Huzard* exerce avec distinction. Il termine sa dissertation par un tableau des maladies de la peau, comprises sous le nom générique d'eaux aux jambes, en y ajoutant les noms correspondans, tirés de l'italien, de l'espagnol, de l'anglois & de l'allemand. Nous ne garantissons point cette nomenclature.

C'est à l'occasion d'un procès pendant au conseil, que le C. *Huzard* fit un rapport sur le cornage & sifflage. C'est ainsi qu'on appelle un bruit que font entendre les chevaux qui y sont sujets, pendant leur respiration, soit continuellement, comme dans quelques maladies, soit pendant ou après l'exer-

cice, ainſi qu'il arrive le plus fréquemment. Il s'agiſſoit de décider ſi cet accident étoit une ſuite de la courbature, ſi les ſymptômes en étoient les mêmes, enfin s'il étoit incurable, & par conſéquent dans la claſſe des vices redhitoires.

Le C. *Huzard* détaille les cauſes du cornage, ſur leſquelles nous ne pouvons inſiſter; il le compare avec la courbature, & fait voir que s'il accompagne quelquefois des maladies inflammatoires, ce n'eſt qu'inſtantanément; mais que le vrai cornage, celui dont il s'agit, dure plus ou moins de temps, & qu'on peut s'en appercevoir en faiſant trotter ou galopper ces animaux; qu'enfin on peut guérir cette maladie. A l'appui de ſa déciſion, il rapporte beaucoup d'obſervations, dont les unes lui appartiennent, & d'autres à ſes confreres, auxquels il en fait hommage. Cette eſpece de preuve eſt ſans doute la meilleure, & l'emportera toujours dans l'eſprit des lecteurs raiſonnables & inſtruits, ſur une vaine théorie qui n'éclaircit rien. Nous devons encore au C. *Huzard*, la juſtice de dire qu'il s'exprime avec beaucoup de modeſtie. Les hommes qui ont de vrais talens & l'amour du bien public, ne ſavent pas ſe ſervir d'un autre langage. Nous lui ferons cependant un petit reproche, ainſi qu'à la plupart de ceux qui écrivent ſur l'art vétérinaire; c'eſt d'employer ſouvent le terme de cadavre, &

ſur-tout celui de malade ſeul ; de plus il dit (*page* 20) cette maladie (les eaux aux jambes) attaque indiſtinctement les deux ſexes & tous les âges. Nous croyons que ces expreſſions doivent être conſacrées pour les hommes, & qu'il eſt plus convenable d'avoir recours aux ſuivantes : le corps de l'animal mort, la bête ou l'animal malade, cette maladie dans les animaux attaque indiſtinctement les deux ſexes & tous les âges. Cet abus d'expreſſions, introduit dans la médecine vétérinaire, ſans doute n'en rallentira pas les progrès ; mais il ſera toujours déſagréable aux lecteurs qui connoiſſent les reſſources de la langue françoiſe.

VUES *ſur le Jardin Royal des Plantes, & le Cabinet d'Hiſtoire Naturelle. A Paris, chez* Baudoin, *imprimeur de l'Aſſemblée Nationale, rue du Foin Saint-Jacques,* N°. 31. 1789, *in-8°, de 7 pages* (1).

4. DANS cette brochure, on propoſe de réunir en un ſeul établiſſement, à Paris, les écoles de médecine, le collége royal, la chaire de minéra-

(1) Nous avons promis au commencement de ce volume (*page* 8) de faire connoître, dans cette quatrieme partie, les trois Rapports imprimés par ordre de la Convention Nationale, ſur l'organiſation des écoles vétérinaires ; mais il nous a paru néceſſaire de faire précéder l'analyſe de ces Rap-

logie de la Monnoie, celles du Jardin du roi, du Jardin des apothicaires, & l'école vétérinaire d'Alfort; l'auteur y a oublié les écoles de chirurgie.

« La réunion de tous ces établissemens formeroit l'ensemble le plus imposant & le plus justement célebre; l'anatomie humaine s'y éclaireroit des lumieres & des expériences de l'anatomie des animaux; la science vétérinaire s'y répandroit d'avantage, & s'y répandroit mieux; *les éleves distribués chez les maréchaux de la Capitale, ne couteroient rien aux provinces*, & s'y formeroient par la théorie & par la pratique ».

Cette idée des éleves distribués chez les maréchaux, paroît, au premier coup d'œil, très-spécieuse, & on la verra reproduite dans quelques-uns des ouvrages suivans, elle rappelle les majors, ou étudians en chirurgie, chez les perruquiers, qui sont disparus presqu'entierement aujourd'hui, & qui formoient de mauvais chirurgiens comme de mauvais perruquiers; il en seroit de même des vé-

ports, de celle des différens autres ouvrages particuliers dans lesquels il est également aussi parlé de l'organisation de ces écoles; nous acquittons d'ailleurs une promesse que nous avions faite dans notre volume de 1791 (*pages* 47, 48, *de la nouvelle édition*). Nous avons déjà rendu compte, dans ce même volume, de deux Rapports faits à l'Assemblée Nationale sur cet objet (*pages* 42, 45), nous n'y reviendrons pas ici. (*Note des Éditeurs*).

térinaires chez les maréchaux, si ce mode pouvoit être praticable; mais, d'une part, l'organisation des boutiques des maréchaux s'y opposeroit inévitablement, & de l'autre, cette espece d'étude semble supposer que dans les écoles vétérinaires il ne s'agit que d'apprendre à forger des fers, à ferrer des chevaux & à étudier exclusivement ces animaux; or, tous ceux qui connoissent l'organisation de ces écoles, savent que quoique cet animal y soit un objet important, il n'est néanmoins pas le seul, & que tous les autres animaux domestiques y partagent également les études & les travaux; & tel a été, comme on n'en peut douter, le motif qui a toujours dû éloigner ces établissemens des grandes villes, ou ils seroient réduits à ne voir & à n'étudier que des chevaux, & des chevaux de luxe, tandis qu'ils sont principalement destinés pour les animaux utiles qu'on ne trouve qu'aux champs. Il faut des hippiatres dans les villes & dans les corps de cavalerie, mais il faut des vétérinaires par-tout.

L'auteur pense que l'on pourroit regretter l'école vétérinaire d'Alfort qui a mérité des éloges & obtenu des succès, mais il ajoute que de plus grands succès peuvent être obtenus à Paris; il croit, au reste, qu'on peut laisser l'école vétérinaire à Alfort, & que le projet qu'il propose, sera encore de la plus grande importance.

Ces vues ont été présentées au comité des finances de l'assemblée nationale qui n'a pas cru que sa mission l'autorisât à les discuter, mais qui a pensé qu'elles étoient assez importantes pour être soumises à l'assemblée.

MÉMOIRE *sur l'École royale vétérinaire d'Alfort. Raisons de l'inutilité de cet établissement, & moyens de le remplacer avec beaucoup d'économie pour l'État.* (*Par le* C. LAFOSSE. *A Paris, de l'Imprimerie de* L. Potier de Lille, *rue Favart*, N°. 5.) *in*-8°, de 16 pages.

5. Cet ouvrage, sans date, a paru vers la fin de 1789, & a été répandu avec profusion dans tous les comités de l'assemblée nationale, principalement dans ceux d'instruction publique, de salubrité & des finances; l'énoncé du titre ne laisse aucun doute sur le but pour lequel il a été rédigé.

Les comités chargés de surveiller alors tous les objets de dépenses & d'instruction publique, ne voulurent juger le procès qu'après s'être fait rendre compte, par des juges impartiaux, des faits & des raisons allégués contre les écoles vétérinaires, soit dans cet ouvrage, soit dans les suivans; le résultat de ce compte est connu, les écoles vétérinaires ont échappées à la destruction (1), & elles ont conti-

(1) Voyez dans ce volume le Rapport des CC. *Gilbert & Huzard*, sur les Écoles, pages 7 & 8. (*Note des éditeurs.*)

nué à faire tout le bien qu'il a été en leur pouvoir de faire.

C'eſt dans les obſervations communiquées aux comités de l'aſſemblée nationale, où il nous a été permis de puiſer, que nous prendrons les matériaux propres à faire connoître ces ouvrages avec quelques détails.

Le C. *Lafoſſe* arrête d'abord l'attention des lecteurs ſur les maladies épizootiques, contre leſquelles il prétend que l'école d'Alfort a dû principalement être inſtituée; mais il eſt aiſé de voir dans tout le cours de ſon mémoire, qu'il ne veut abſolument s'occuper que du cheval, qui n'eſt pas le plus expoſé aux épizooties, & il dit même, à la fin, que l'art n'eſt pas encore aſſez avancé pour pouvoir s'occuper d'autre choſe.

Quoique le ſeul moyen de perſuader & de prouver que l'école d'Alfort avoit autant de vices que l'auteur en annonce, étoit de les faire connoître tous, il ſe borne à examiner les deux qu'il regarde, ſans doute, comme les plus eſſentiels, la ſituation de l'école, & la deſtination forcée des éleves.

Ces deux prétendus vices ont été ſuffiſamment diſcutés dans le rapport qui eſt en tête de ce volume (page 45 & ſuivantes) & il eſt inutile de répéter ici tout ce qui a été dit à ce ſujet; nous nous contenterons d'obſerver encore que la tranſ-

lation

lation de l'école vétérinaire à Paris, que propose le C. *Lafosse*, réduiroit nécessairement l'étude de la science à celle de l'hippiatrique seulement, qui n'en est qu'une branche, & tendroit à isoler entiérement les éleves de celle des autres animaux domestiques, qui sont quelquefois la seule richesse des campagnes dans lesquelles ces mêmes éleves sont destinés à passer leur vie.

Il n'est peut-être pas inutile aussi pour faire mieux connoître le but du mémoire, d'observer l'espece de contradiction qu'il présente avec les autres ouvrages du même auteur ; il a dit & répété dans tous, comme dans celui-ci, qu'il falloit borner l'étude de l'art à la maréchallerie, qu'un homme qui auroit d'autres connoissances, ne voudroit pas être maréchal ; & il reproche à l'école placée à deux lieues de Paris, de priver les éleves de celles qu'ils pourroient, qu'ils doivent retirer, des cours de médecine, de chirurgie, de botanique, de chymie, de physique & d'histoire naturelle.....

L'auteur prétend (*page 6*) que l'école d'Alfort a toujours été, jusqu'à présent, dans une nullité absolue, qu'elle n'a acquis aucune célébrité, & n'a fait faire à l'art vétérinaire aucuns progrès ; qu'un meilleur choix dans les personnes qui la dirigent, ne changeroit rien à cet égard, & que *Bourgelat*, à qui il ne refuse point des qualités propres à donner

quelque célébrité à cet établiſſement, n'a pu y parvenir malgré tous ſes efforts & les ſecours immenſes que le gouvernement lui prodiguoit..... Nous ne devons pas répondre à cette ſortie; il ſuffiroit de rapporter la liſte aſſez longue des éleves étrangers & républicoles qu'ont produit ces établiſſemens & des ouvrages qu'ils ont publiés; mais les uns & les autres ſont connus dans toute l'Europe.

Le C. *Lafoſſe* paſſe enſuite en revue les dépenſes de l'école, d'après le rapport du C. *Lebrun* à l'aſſemblée nationale (1), il ne manque pas d'y ajouter celles que les régimens & les provinces faiſoient pour l'entretien des éleves; ainſi que celles de la ferme deſtinée alors aux expériences de la Société d'Agriculture, & comme il a dit que l'école n'avoit rien fait juſqu'à préſent, il réſulte néceſſairement du rapprochement de ces deux tableaux que toutes ces dépenſes ont été perdues. Il eſt aiſé d'apprécier la valeur de pareilles allégations.

Avant de propoſer ſon plan l'auteur expoſe quelques principes ſur leſquels il penſe que doit repoſer une bonne inſtruction; mais ſi le tableau qu'il fait des travaux des profeſſeurs eſt vrai quant aux moyens de les perfectionner, ce qu'il dit des motifs déterminans n'eſt pas également juſte. « Dans les

(1) Voyez ce Rapport dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* pour l'année 1791, page 42, nouvelle édition.

arts méchaniques, le profit que l'ouvrier retire de la perfection de son travail, est un motif assez puissant pour soutenir son zèle. Dans les sciences, au contraire, où l'instruction est payée par le gouvernement, l'on ne voit pas le motif qui peut donner au professeur le zèle & l'activité qu'on lui desire » (*page* 10). Le C. *Lafosse* compte-t-il pour rien l'amour propre du professeur, sa réputation, sa gloire personnelle dans l'instruction des éleves; compte-t-il pour rien l'opinion de ces éleves qui ne se meprennent jamais sur les talens de ceux qui les instruisent?

Pour remédier à cet inconvénient, pour exciter le zèle des professeurs, pour perfectionner la science à l'étude de laquelle ils se livreront, l'auteur n'a pas trouvé de moyens plus convenables que de les nommer pour un temps limité, & de les remplacer même avant l'expiration de ce temps, s'ils ne conviennent pas. « Ce moyen lui paroit d'une exécution d'autant plus facile que la France possede, dans les représentans des communes, qui feront les juges des professeurs, des corps éclairés, justes, & qu'aucun intérêt, autre que le bien public, ne pourra déterminer »; il est si persuadé que cette maniere est la meilleure, qu'il veut la généraliser pour toutes les sciences.

Mais le C. *Lafosse* a-t-il réfléchi à ce plan avant

de le propoſer? a-t-il bien peſé quels pouvoient être, quels ſeroient les hommes qui ſe feroient inſcrire pour l'expectative d'une pareille place au concours? a-t-il pu ſe perſuader que des hommes véritablement inſtruits, jouiſſant déjà d'une certaine réputation, & de la confiance publique, ayant un état, abandonneroient tous ces avantages pour venir précairement remplir une place amovible, dont l'intrigue, la cabale & les autres paſſions humaines & ſociales les empêcheroient de jouir, ou qu'elles les forceroient à abandonner bientôt? Et lui-même voudroit-il être profeſſeur de cette maniere? A-t-il cru de bonne foi enfin, que cette marche étoit propre à faire faire des progrès à la ſcience, & que des profeſſeurs nommés ainſi tenteroient des expériences dont le réſulat eſt quelquefois, comme en agriculture, le produit de pluſieurs années & de longues veilles?

Voici ſon plan pour l'école vétérinaire:

Un emplacement convenable dans le centre de Paris, ſur le bord de la riviere.

L'étude diviſée en trois chefs.

1°. Les différentes maladies du cheval, leurs cauſes & leurs remedes. Un profeſſeur *Hippiatre*, directeur, aux appointemens de 5000 livres, & avec lequel on abonneroit les frais d'amphithéâtre, de portier, de garçon de ſalle, d'achat de chevaux

pour la diffection, les injections, la lumiere, le bois & tous autres frais quelconques, pour 3000 liv.

2°. L'anatomie & les opérations chirurgicales. Un démonftrateur d'anatomie, à 2,500 liv.

3°. Le ferrement (la ferrure) des chevaux & les accidens qui peuvent en réfulter. Un maître de forges, à 1,500 liv.

L'école feroit foumife aux délibérations de la commune, pour la partie adminiftrative & économique, & les profeffeurs obligés de s'y foumettre, fous peine de révocation.

Tel eft le plan d'étude & d'adminiftration que propofe le C. *Lafoffe*, il feroit plus aifé d'en montrer les vices & les défectuofités qu'il ne lui eft poffible d'établir ceux qu'il reproche aux établiffemens qu'il veut détruire; la répartition des études, en commençant par la fin, & celle des appointemens, ne peuvent laiffer aucune efpece d'incertitude fur la nature de ce plan, qui n'eft qu'une entreprife particuliere pour laquelle on demande 12000 liv. au gouvernement, & où un feul homme feroit le maître, foit par la nature de fes fonctions, foit par celle de fes appointemens.

La fuite du projet développe de plus en plus ce que nous avançons ici; le C. *Lafoffe* veut auffi que cette école reçoive des chevaux malades, en payant; qu'on donne *une* confultation gratis à ceux qui en-

verront un cheval malade à visiter; que les profits de l'hôpital soient partagés entre les trois professeurs, dans les proportions de leurs traitemens; qu'on donne un billet au propriétaire, sur lequel sera la nature de la maladie & sa durée; que ce soit toujours le directeur qui reçoive & qui rende compte; &c. Tout cet article a l'air d'une annonce de charlatan indigne d'un établissement national.

Mais pour continuer à économiser les fonds publics, le C. *Lafosse* veut que chaque département envoie un éleve aux appointemens de 1,200 liv. ce qui produiroit pour les quatre vingt-huit départemens qui existoient alors une somme de 97,600 liv. Les éleves n'ont jamais guères coûté au trésor public, plus de 400 liv. par an, & aujourd'hui ils coûtent moins; ainsi chaque département peut avoir trois ou quatre éleves pour la même somme que le C. *Lafosse* fixe pour un seul; de quel côté est l'économie?

Enfin il termine, en faisant sentir, par tout ce qui précède, l'inutilité de l'école vétérinaire de Lyon, & en laissant espérer que les progrès que la *médecine vétérinaire* ne peut manquer de faire, avec un pareil plan, lui donnera des droits aux encouragemens de l'administration, mais qu'au moment où il écrit, la science n'est pas encore assez avancée pour pouvoir être susceptible d'une plus grande extension.

O B S E R V A T I O N S *en réponse au Mémoire de M.* L A F O S S E, *sur l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, par M.* B R E D I N, *directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Lyon. A Lyon, de l'imprimerie du Roi, rue Saint - Dominique, M. D. CC. XC.* in-8°, de 14 pages.

6. DANS ces observations écrites sagement & avec clarté, le C. *Bredin* combat toujours son adversaire avec avantage; il le suit pas à pas; il entre dans des détails dont nous nous sommes contentés de présenter l'ensemble dans la notice précédente; sans louer les établissemens qu'il défend, il rend un compte très-exact des études des eleves; il fait voir la différence qu'on doit mettre entre les travaux habituels des écoles depuis leur fondation, & les innovations modernes qui ont été en pure perte, & pour les eleves & pour le trésor public, non qu'elles fussent toutes inutiles, mais par un défaut d'ordre & d'administration, qui ne doit pas être attribué aux professeurs.

Tout en défendant les écoles vétérinaires en général, le C. *Bredin* ne manque pas de faire observer que celle de Lyon ne dépense pas annuellement 15000 liv. & que si cette modique somme ne suffit pas aux progrès de l'art, elle suffit au moins à ses besoins.

Le Gouvernement pésera dans sa sagesse, dit le C. *Bredin*, en finissant, s'il convient mieux à l'intérêt public d'adopter le plan d'un nouvel établissement dont les avantages & l'utilité sont au moins problématiques, ou de conserver l'école de Lyon & celle d'Alfort, deux établissemens faits, dont les progrès & les services, quoiqu'en dise l'auteur du mémoire, sont confirmés par l'expérience, & dont les abus, sont faciles à corriger. Les prodigalités d'un administrateur dont les fautes & les erreurs ont été si cruellement expiées ne doivent pas nuire à un établissement qui gémissoit d'un luxe nuisible à ses progrès par son excès; & à plus forte raison ne doivent pas être reprochées à l'école de Lyon, qui a toujours limité sa dépense dans les bornes les plus étroites.

MÉMOIRE *sur la Cavalerie, présenté au Comité militaire de l'Assemblée nationale.* in-4°. de 4 pages.

7. CE mémoire sans date, & sans nom de lieu ni d'imprimeur, est signé LAFOSSE, a paru au commencement de l'année 1790, & a été imprimé à Paris, chez L. Potier de Lille, rue Favart, n° 5. L'auteur s'y occupe succintement de l'étude que la cavalerie doit faire du cheval, des remontes & des réformes.

« Plusieurs officiers, dit le C. *Lafosse*, convenant de bonne foi du peu de connoissances qu'ils ont de l'*art vétérinaire*, regrettent sincérement qu'il n'existe pas une école essentielle au bien de l'état, & dans laquelle tous ceux qui se destineroient à servir dans la cavalerie, puissent s'instruire & apprendre à juger de la tournure & de la qualité d'un cheval, à le guérir de certaines maladies communes, & à le préserver d'une foule d'accidens auxquels il est journellement exposé. »

On ne doit pas avoir oublié que dans son premier mémoire le C. *Lafosse* a dit que l'école d'Alfort n'avoit rien fait & étoit parfaitement nulle; il étoit par conséquent tout naturel qu'il prêtât aux officiers qu'il mêt ici en scene, un langage conforme au sien; il savoit cependant bien, que tous les régimens de cavalerie étoient pourvus d'artistes vétérinaires qui avoient étudiés à l'école d'Alfort, que plusieurs avoient acquis le grade d'officier & étoient employés aux remontes; mais dans l'hypothese de l'auteur, les éleves ne valant pas mieux que l'école, il étoit inutile d'en parler, son but auroit été manqué.

Après avoir passé rapidement en revue les causes vraies ou supposées qui ont abatardies nos races & rendues nos remontes si fréquentes, si dispendieuses, si difficiles; après avoir dit que les conformations vicieuses donnoient lieu à la morve, au farcin, aux

tranchées, aux maladies putrides, ce qui feroit peut être difficile à établir sur l'obfervation, l'auteur termine ainfi :

« Je propofe de juger s'il ne feroit pas effentiel, pour le bien de la cavalerie & de l'état, à qui il en coûte tant pour les remontes, que l'affemblée nationale décrétât : »

» 1°. Qu'il y auroit à Paris, comme centre des fciences, & comme contenant le plus de chevaux, une école de cavalerie, où l'on enfeigneroit l'anatomie du cheval, fa conformation extérieure, fes allures; quels font les défauts & les tares auxquels il eft fujet, ainfi que les moyens de les prévenir & de les guérir; où l'on apprendroit la théorie de l'équitation prefque totalement ignorée, entiérement négligée & qu'aucun auteur n'a traitée (1), de même

(1) Bien ou mal, le C. *Lafoffe* n'en excepte pas même, parmi les modernes, *Bourgelat*, Mylord *Pembroke*, *Dupaty de Clam*, *Motin de la Balme*, *Montfaucon de Roglé*, le Baron *de Bohan*, *Thiroux*, *de Boisdeffre*, &c.

Cette exclufion, au furplus, ne paroîtra pas étonnante à ceux qui favent que le C. *Lafoffe* vouloit auffi profeffer l'art de l'équitation; il devoit en être des écuyers qui avoient écrit avant lui, comme des écoles vétérinaires, tous étoient nuls & comme non avenus. Voyez *Profpectus d'un cours d'Hippologie, & de théorie pratique d'Equitation militaire, par le Sieur* L A F O S S E, *ancien maréchal du roi, directeur de l'hôpital de chevaux, rue de Sève*, n°. 4, in-4°. de 2 pages (1790).

que les maladies auxquelles une mauvaise éducation expose le cheval & l'homme lui même. »

» Cette école, comme l'on voit, pourroit servir à l'instruction des maréchaux, & économiser la dépense de celle d'Alfort. »

» 2°. Qu'aucune personne ne seroit admise au grade d'officier dans la cavalerie, & qu'aucun officier ne seroit chargé des remontes ou de l'inspection des chevaux, qu'il n'eût subi un examen sur toutes les parties qui concernent le cheval & son équipage, & qu'il n'eût été, d'après cet examen, jugé capable de remplir ces fonctions. »

» 3°. Enfin, qu'aucun maréchal *hippiatre* ne soit reçu, sans un examen préalable sur chaque partie de son art, tant théorique que pratique. »

Dans ce mémoire, on voit que l'auteur borne, plus exclusivement encore que dans le premier, son école à l'étude unique du cheval, & alors, quoiqu'il nomme toujours l'*art vétérinaire*, ce ne sera plus une *école vétérinaire*, mais seulement une *école d'hippiatrique*.

Moyens d'exécution du Plan présenté à l'Assemblée nationale, par Lafosse, *pour l'établissement d'une Ecole vétérinaire à Paris, en remplacement de celle d'Alfort.* in-8°. de 8 pages.

8. Cette brochure, aussi sans date, sans nom

de lieu & d'imprimeur, a été publiée immédiatement après la précédente, & sort des mêmes presses.

« Dans son premier mémoire, l'auteur n'a pas dévoilé, à beaucoup près, tous les abus qui ont existé & qui subsistent encore dans l'école d'Alfort. Ces abus, selon lui, sont énormes & très-multipliés dans les détails; ce qu'il en a dit est bien au-dessous de la vérité, mais il n'a pas entrepris une critique; il se borne à croire qu'il a démontré que le local de cette école étoit mal choisi, qu'elle ne pouvoit prospérer que dans la capitale, qu'elle seroit absolument nulle tant qu'elle n'y seroit pas transportée, & que tout cela étoit prouvé de fait par vingt-cinq ans d'une malheureuse expérience. »

« L'instruction la meilleure possible, voilà le but qu'il faut atteindre, tout le reste n'est qu'accessoire. Dans le plan que j'ai présenté, dit le C. *Lafosse*, j'ai assuré, autant qu'il m'a été possible, la concurrence & l'émulation des éleves, le zele & l'activité des professeurs. Tout autre plan qui rempliroit mieux cette intention, seroit préférable, & devroit être adopté. S'il ne s'en présente pas un meilleur que le mien, je supplierai l'assemblée nationale de le prendre en considération, & de le juger dans sa sagesse ».

Cette tâche n'étoit pas difficile, l'assemblée l'a remplie, elle a eu bientôt décidé que l'ancien plan,

avec tous les abus énormes qu'on lui reprochoit, valoit encore beaucoup mieux que le nouveau qu'elle a promptement apprécié; elle n'a pas cru à l'inutilité abſolue d'un établiſſement auquel il n'a pas été difficile de fournir des preuves matérielles de ſes ſuccès & des ſervices multipliés qu'il avoit rendu dans les campagnes qu'on vouloit le forcer à abandonner entiérement à elles-mêmes, & aux dévaſtations des épizooties.

Une ſeule difficulté faiſoit craindre des retards au C. *Lafoſſe* dans l'exécution de ſon plan, il penſoit que peut-être l'aſſemblée nationale, faute d'un local à Paris, ou dans la vue d'épargner le loyer qu'il coûteroit, pourroit ſuſpendre le décret qui ſupprimeroit l'école d'Alfort, & qui en ordonneroit la tranſlation; mais en homme qui ſait faire des ſacrifices à la choſe publique, le C. *Lafoſſe*, pour lever toutes les difficultés & accélérer promptement le décret, offroit l'établiſſement qu'il avoit alors rue de Séve (1), tout petit qu'il étoit, mais qui pourroit ſervir juſqu'à ce qu'on eût trouvé un local plus commode, ou qu'on eût pu en payer un ſuffiſant; il aſſuroit que ſon local conviendroit mieux

(1) *Hopital ou Infirmerie de Chevaux, rue de Séve*, n°. 4, *ſous la protection de Monſieur, frère du Roy, & ſous la direction du Sieur* LAFOSSE, *&c.* Proſpectus in-4°. de 2 pages & de 4 pages, répandus en 1789.

à l'inftruction des éleves que celui d'Alfort, & il s'offroit fur-tout lui-même pour être à la tête de cet établiffement, en faifant valoir, le plus modeftement poffible, tous fes travaux fur l'hippiatrique *feulement*; en revendiquant les éleves étrangers qu'il prétend avoir formé & que les écoles vétérinaires peuvent réclamer auffi à plus jufte titre (1); enfin en fe regardant comme trop heureux de pouvoir confacrer fes veilles à la gloire de fa patrie, pour rappeller à la vie l'art précieux, mais languiffant, de la *médecine vétérinaire*, & rendre à l'école françoife la fupériorité qu'elle n'auroit pas perdue fous une adminiftration plus clairvoyante.

Mais l'auteur qui ne pouvoit pas oublier que les places de profeffeurs devoient être données au concours, n'a pas manqué de fupplier l'affemblée nationale, fi elle agréoit fes fervices, de les borner à l'époque de l'établiffement définitif qui devoit être formé à Paris, alors il fe préfenteroit au concours, & fi, dans le combat, il trouvoit un vainqueur, il fe réjouiroit des talens dont fa patrie auroit à fe glorifier.

Dans ce dernier mémoire du C. *Lafoffe*, le voile

(1) MM. *Wolftein*, *Schmit*, *Pionkowski*, *Weber*, *Ravanel*, &c. On trouve tous ces noms dans la lifte que nous avons donné, d'après les regiftres des écoles, page 42 & fuivantes du volume des Inftructions pour l'année 1790. (*Note des éditeurs.*)

eſt déchiré, & il devient difficile de prendre le change ſur la véritable valeur que l'auteur à voulu donner aux mots *art* & *médecine vétérinaire* qu'il a cités à deſſein, & employés de temps en temps. Il ſuffit pour apprécier le but de tous ces écrits, de lire l'*extrait de la ſéance de l'Aſſemblée nationale, du* 15 *Août* 1790, que nous avons rapporté dans un de nos volumes (1).

RÉFLEXIONS *ſur les avantages qui réſulteroient de la réunion de la Société royale d'Agriculture, de l'Ecole vétérinaire, & de trois chaires du Collége royal, au Jardin du Roy. De l'imprimerie du Journal gratuit, boulevard de la Porte S. Martin à celle S. Denis*, n°. 3. in-8°. de 42 pages.

9. CETTE brochure ſans date, a paru à la ſuite des précédentes ; écrite avec beaucoup plus d'ordre & de méthode, elle étoit propre à faire impreſſion, ſi quelques-uns des faits qu'elle préſente, n'avoient pas été reconnus évidemment faux à l'examen, & l'auteur, en donnant à ſon ouvrage une extenſion qui eſt une preuve de ce que l'amour de ſoi eſt capable de faire contre l'amour de la choſe, a diminué la confiance qu'on auroit pu avoir en lui.

Nous ne nous occuperons que de ce qui a rapport à l'art vétérinaire dans ces réflexions.

---

(1) Année 1791, page 45 & ſuivantes, nouvelle édition.

L'auteur fait d'abord ſentir combien l'importance que le directeur général des écoles vétérinaires avoit donné à ſa place, & combien le peu qu'il en avoit mis à celle des profeſſeurs, qui étoient à peine diſtingués des éleves, pouvoit nuire aux progrès de la ſcience, & à cet égard nous croyons qu'il a parfaitement raiſon; auſſi le premier objet du gouvernement, dès qu'il a pu s'en occuper, a-t-il été d'établir une répartition plus égale, & de donner aux profeſſeurs des preuves de l'importance qu'il attache à leurs fonctions (1).

Il fait voir enſuite combien l'art vétérinaire eſt lié à la maréchallerie, & combien on a eu tort de vouloir les ſéparer dans les écoles vétérinaires; ce qui a produit une eſpece de lutte continuelle entre les éleves des écoles retournés dans leurs provinces, & les maréchaux qu'ils y trouvoient, qui exigeant un ſalaire moindre, & étant depuis long-temps en poſſeſſion de la confiance des cultivateurs, l'ont très-ſouvent conſervée au détriment des premiers, dont beaucoup ont été forcés d'abandonner l'art vétérinaire.

C'eſt en partant d'un principe faux dans ſa baſe qu'on tire des concluſions également fauſſes, quelques ſpécieuſes qu'elles paroiſſent d'ailleurs, & en

(1) Voyez le rapport qui eſt en tête de ce volume & que nous avons déjà cité, *page* 26 & *ſuivantes*.

rétabliſſant

rétabliſſant ici l'exactitude des faits, nous dirons la vérité toute nue.

On n'a jamais ſéparé la maréchallerie de l'art vétérinaire dans les écoles ; on l'a toujours regardée comme en faiſant une des parties eſſentielles, & elle y a conſtamment été profeſſée *ad hoc* ; mais on a mis dans l'étude de cette partie, comme dans celle de toutes les autres, une morgue excluſive qui n'eſt pas encore entiérement détruite ; on a perſuadé aux éleves qu'il n'y avoit que les artiſtes ſortis des écoles qui étoient capables d'exercer ; on les a pénétré du plus profond mépris pour tout ce qui n'étoit pas de cette claſſe excluſive, & ils ont reporté ce mépris dans les provinces & dans les corps où ils ont été placés ; ils y ont trouvé de vieux praticiens, accoutumés à voir, & quelquefois à bien voir, mais à mal raiſonner ; loin de ſe rapprocher de ces hommes qui pouvoient leur être utiles, ils les ont dédaignés, les ont ſignalés comme des empiriques ſans connoiſſances, ne leur ont oppoſé qu'une théorie encore dénuée de faits, tandis qu'ils auroient du appliquer cette théorie aux faits qu'une confiance réciproque leur auroit communiqués ; & c'eſt ainſi que trop ſouvent ils n'ont pu l'emporter ſur des hommes qu'on les avoit accoutumés à regarder, très-mal-à-propos, comme beaucoup au-deſſous d'eux.

Il y a plus, ils ont porté cette espece d'exclusion jusqu'aux médecins & aux chirurgiens, qu'ils ont regardés comme bien éloignés de pouvoir leur donner des conseils utiles, & alors, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (1), en s'isolant, ils ont empêché l'art vétérinaire de faire tous les progrès dont il est susceptible & dont il a tant besoin.

C'est là véritablement le reproche le plus important qu'on puisse faire aux écoles vétérinaires, reproche qu'on ne peut faire cesser qu'en multipliant les voies d'instructions, & en les distribuant de maniere que tous puissent en profiter.

L'auteur passe ensuite en revue les différentes chaires qu'on a successivement adjointes aux études ordinaires des éleves; il rend compte des motifs qui ont empêché ces chaires de pouvoir être utiles, & qui, au contraire, n'ont fait qu'accroître les dépenses de l'établissement en pure perte; nous avons parlé de ces différentes chaires & nous n'y reviendrons pas ici (2).

Le cabinet d'anatomie est l'objet de la critique de l'auteur, il le trouve très-dispendieux, inutile & même nuisible aux études des éleves; il dit que la plupart des pieces qu'on y voit sont absolument étrangères à l'art vétérinaire, & que le luxe y a été

(1) *Instructions vétérinaires*, *an II*, pages 308, 312.

(2) Ibid. *année* 1793, page 22 & suivantes.

poussé si loin qu'on y trouve des os & des pierres découvertes dans le corps des animaux conservés dans l'eau-de-vie ; il a suffi de l'examen d'hommes impartiaux pour se convaincre de la fausseté de ces assertions, & malgré tous les sacrifices que le cabinet de l'école vétérinaire d'Alfort a fait depuis la révolution pour les autres cabinets de Paris, il est encore celui qui contient la plus riche collection d'anatomie & de physiologie comparée, qu'on ne peut disconvenir être utile à l'étude de l'art vétérinaire. Quant aux os & aux pierres conservés dans l'eau-de-vie, quelques pieces pathologiques qu'il étoit utile de conserver avec les parties molles pour l'instruction, ont nécessité cette mesure, & ce prétendu luxe, poussé si loin, se réduit à quelques pintes d'eau-de-vie.

L'auteur ne manque pas de rappeller aussi la dépense de la ferme qui avoit été jointe à l'école, pour les expériences de la société d'agriculture ; mais on doit le dire pour la derniere fois, cette ferme étoit étrangere à l'école, elle n'a produit d'autre effet que de détourner les chefs de l'établissement, pendant trop long-temps, d'une étude principale & plus essentielle ; & le mal auquel elle a donné lieu s'est fait sentir long-temps encore après son aliénation ordonnée par l'assemblée nationale.

On lit (*page* 8) que les bénéfices résultans du

traitement des chevaux malades, que des particuliers mettent en penſion à l'école, ſont pour le directeur ; que ſon fils âgé d'une douzaine d'années, celui du vice-directeur âgé de deux ans, jouiſſoient à titre de ſous-profeſſeurs de 600 livres d'appointemens ; que le directeur avoit des domeſtiques, des chevaux payés par l'établiſſement, &c. &c. L'inſpection des différens regiſtres de l'école & des états de dépenſes, ont prouvé que, ſur tous ces objets, l'auteur avoit été égaré par des rapports évidemment menſongers.

Il rappelle le plan d'étude indiqué pour les garçons maréchaux dans les *Vues ſur le Jardin royal des plantes*, dont nous avons précédemment parlé (*page* 380), & il adopte celui que propoſe le C. *Lafoſſe* dans ſon *Mémoire ſur l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort*, que nous avons fait connoître (*page* 383) ; mais avec quelques modifications & dans un ordre plus ſcientifique ; il veut auſſi trois profeſſeurs, un d'anatomie & de phyſiologie, un ſecond de la connoiſſance extérieure des animaux & des maladies chirurgicales ; un troiſieme ſur les maladies internes & ſur les épizooties.

Quelqu'importance qu'il attache à la maréchallerie, & quoiqu'il ait plaidé deux fois la cauſe des garçons maréchaux, cette partie ne lui paroît pas digne d'occuper un profeſſeur ; un maréchal ſeroit

à la tête de la forge, & montreroit l'art de la ferrure.

Les appointemens des professeurs seroient en raison de leur ancienneté & non de leurs travaux ; ils partageroient aussi les bénéfices de l'hôpital.

Dans la réunion que l'auteur sollicite, il propose deux chaires d'économie rurale, l'une destinée à ce qui a rapport aux plantes économiques, l'autre à la manière d'élever & de tirer parti des animaux domestiques.

On ne peut se dissimuler que l'éducation des animaux est une science encore nouvelle en France, & que les progrès qu'elle a fait sont très-lents ; ces deux chaires établies précédemment à l'école vétérinaire d'Alfort, n'y ont subsistées que quelques années. Les professeurs paroissent aujourd'hui s'en occuper de nouveau ; mais nous pensons avec l'auteur qu'il seroit utile de créer une ou deux places exclusivement consacrées à cet objet, soit dans les écoles vétérinaires qui y paroissent naturellement destinées, soit dans les écoles centrales, où elles seroient sans doute moins bien placées, & il faut espérer que ce vœu ne tardera pas à se réaliser.

Celui que fait l'auteur eu égard à la chaire d'anatomie du jardin du roi, a eu son exécution ; il désiroit qu'on ne se bornât pas à montrer uniquement l'anatomie humaine ; mais qu'on s'occupât sur-tout de l'anatomie comparée, qui n'avoit encore été

démontrée nulle part. Les professeurs qui ont successivement rempli cette chaire s'en sont occupés avec un très-grand avantage pour les progrès de la science.

L'auteur désire aussi voir une société d'agriculture établie dans chaque département, dont celle de Paris seroit comme le bureau central ; si ce vœu n'a pas encore son exécution entiere, il commence au moins à s'effectuer, & déjà un assez grand nombre de départemens ont établi des sociétés d'agriculture, qui toutes correspondent avec celle que le département de la Seine a également formé dans son sein.

Cette brochure n'est que le développement des *Vues sur le Jardin royal des plantes*, dont nous avons rendu compte sous le n°. 4. Elles paroissent évidemment être du même auteur. On les attribue l'une et l'autre au C. *Broussonnet*.

OBSERVATIONS *sommaires présentées à l'Assemblée Nationale, sur l'Ecole vétérinaire d'Alfort. A Paris, de l'imprimerie de* P. Fr. Didot *le jeune*, 1790. in-8° de 37 pages.

10. DANS cet ouvrage, destiné à éclairer les comités sur la véritable organisation des écoles vétérinaires ; on passe en revue successivement les détails de cette organisation, tant scientifique qu'économique ; on y fait voir que les études,

dans ces établissemens, y sont, non-seulement de tous les jours, mais encore de toutes les parties du jour, & que les démonstrations répétées ne consistent point dans des discours plus ou moins étudiés, tels que ceux qu'on travaille avec soin, pour sa propre gloire, plutôt que pour l'instruction des étudians, & qui, débités une seule fois avec éclat, composent tout l'enseignement.

Ce tableau des études met à portée de juger tous ces projets nouveaux que nous venons de faire connoître, & sur-tout ceux dans lesquels les garçons maréchaux viendroient prendre, pour ainsi dire, furtivement, & lorsqu'ils en auroient le temps, des leçons qui ne seroient préparées, ni par aucune étude préliminaire, ni par la dissection ou l'examen des objets à étudier. On cite, à ce sujet, l'exemple de l'école vétérinaire de Lyon, placée au milieu du faubourg de la Guillotière, qui réunit un très-grand nombre de maréchaux, & dont, cependant, aucuns des garçons qui travaillent dans leurs atteliers ne se présentent à l'école pour en suivre les leçons, qui sont toujours ouvertes au public comme celles d'Alfort.

Le régime économique des éleves fait voir que non-seulement ils ne peuvent perdre, pour ainsi dire, aucune portion du jour, qui se trouve tout entier consacré à quelques parties d'études, mais

encore que leur nourriture & leur entretien réunit tous les avantages des dépenſes faites en commun ; nous avons déjà fait voir que cette dépenſe étoit très-médiocre pour chacun, & beaucoup au-deſſous de ce que demandoit l'un des auteurs des projets que nous avons examinés.

En parlant de la ſituation des écoles, on fait voir que les motifs qui ont déterminé à les placer hors des grandes villes, ne tiennent pas ſeulement aux obſtacles qu'oppoſoient les maîtriſes & jurandes, comme on l'a dit dans l'ouvrage précédent, mais encore à la facilité des approviſionnemens en fourages pour les hôpitaux ; & ſur-tout pour que les éleves ſoient moins diſtraits dans leurs travaux, que leurs mœurs ſe conſervent plus pures ; pour qu'ils ne ſe livrent pas à-la-fois, ſans choix, & ſouvent ſans moyens, par les ſuites d'une ardeur inconſidérée, à une foule d'études diverſes qui leur feroient perdre un temps précieux, & n'en feroient, le plus ſouvent, que des demi-ſavans, plus dangereux, cent fois, que des hommes ſans inſtructions ; pour qu'ils conſervent d'ailleurs le goût des campagnes dans leſquelles ils doivent vivre, & qu'ils aient conſtamment ſous les yeux les prairies qu'ils doivent connoître, & les animaux de toute eſpèce à la conſervation deſquels ils ſe deſtinent.

Dans le tableau des progrès de l'art, on rappelle

ſuccinctement les ouvrages élémentaires rendus publics, les matériaux immenſes que poſſedent les écoles, & qui ſont le fruit de plus de trente ans d'exiſtence & d'obſervations, les opérations chirurgicales inventées & ſimplifiées, les nouvelles machines, les bandages de toute eſpèce, les inſtrumens nouveaux, &c.; réunion qui forme une collection précieuſe, la ſeule qui ſoit en Europe, & à laquelle on peut ajouter les éleves répandus dans la république, dans tous les corps de cavalerie & ceux qui ſont à la tête des écoles étrangeres, pour avoir une preuve complette du dégré d'avancement où l'art eſt parvenu depuis leur création.

Ces obſervations, dont les CC. *Flandrin* & *Huzard* ont été les rédacteurs, ſont terminées par un *état des épizooties, traitées en* 1790, *par les éleves de l'école d'Alfort*. Cet état a été imprimé dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* pour *l'année* 1790, page 116 & ſuivantes.

Nouveau Plan de Conſtitution pour la Médecine en France. Préſenté à l'Aſſemblée nationale par la Société royale de Médecine. 1790. in-4°, de 201 pages de texte, viij pages pour la table & l'errata, & un feuillet pour le titre.

11. Cet ouvrage eſt diviſé en ſix parties, ſubdiviſées en ſections, & précédées de vues générales

fur la réforme dont la médecine eſt ſuſceptible ; la médecine vétérinaire eſt l'objet de la quatrième partie, elle eſt diviſée en cinq ſections.

On lit (*Part. I, ſection* 1re, *page* 11), le plan général d'un inſtitut national, dans lequel l'art vétérinaire eſt deſtiné à occuper une place. Nous nous occuperons particuliérement ici de la quatrieme partie (*page* 137 & *ſuivantes*).

« Les écoles vétérinaires placées à Charenton, ſont preſque auſſi iſoleés que ſi elles étoient au fonds d'une province. Aucun médecin, aucun chirurgien ne prend part à ce qui s'y paſſe, & nulle correſpondance n'exiſte entre ceux qui profeſſent dans ces écoles, & ceux par qui la médecine humaine eſt enſeignée. Qu'on les tranſporte à Paris, & auſſi-tôt elles y deviendront un objet d'émulation pour un grand nombre de perſonnes. Qu'elles ſoient établies près des écoles de médecine, ou, ce qui vaudroit encore mieux, qu'elles faſſent partie de ces écoles ; auſſi-tôt les médecins et les chirurgiens s'y rendront en foule ; ils en ſuivront les cours ; ils feront marcher de front l'une & l'autre étude ; les profeſſeurs de l'un & l'autre enſeignement, ſe communiqueront leurs projets, leurs travaux ; leurs connoiſſances s'accroîtront par ce commerce réciproque ; la phyſique animale y gagnera beaucoup ; les jeunes gens s'accoutumeront à étendre le cercle de leurs idées,

& toutes ces branches de la médecine s'éclairant l'une l'autre, se perfectionneront à-la-fois. Ce moyen est le seul qui puisse faire fleurir la science vétérinaire, la répandre, la rendre vraîment utile, en multipliant le nombre de ceux qui la cultivent & qui l'exercent, & lui obtenir, de la part des départemens, toute l'attention qu'elle mérite ».

« Peut-être faudroit-il qu'outre les écoles vétérinaires qu'on propose de transporter à Paris, des écoles du même genre fussent annexées à quelques-uns des autres colléges de médecine ; mais il seroit sur-tout important que des écoles vétérinaires pratiques fussent placées au milieu des provinces où l'on nourrit un grand nombre d'animaux domestiques ».

« L'enseignement de la médecine vétérinaire peut être divisé en cinq grandes parties ».

« 1°. *Cours d'anatomie des animaux*. On doit se borner dans ce cours à exposer aux éleves la structure des parties sur lesquelles ils auront à opérer ; inutilement on leur démontreroit en détail la structure de quelques organes, tels que le cerveau & le cervelet dont les usages sont peu connus, & qui sont rarement le siége des maux pour lesquels on les consulte. Si on n'observe pas exactement cette mesure, on perdra un temps précieux ; on donnera aux éleves des demi-connoissances dont ils ne pour-

ront tirer aucun profit, & au lieu d'en faire des praticiens utiles, on n'en fera que des raifonneurs dangereux ».

« La phyfiologie des animaux ne doit être enfeignée que dans fes rapports les plus effentiels avec le traitement des maladies ; lorfque les applications feront faciles & fimples, on pourra s'y arrêter ; autrement on n'en parlera point aux éleves ».

« C'eft par des inftructions familieres qu'on parviendra fur-tout à les former. On rédigera, en leur faveur, des cahiers élémentaires, comme les directeurs de l'école d'Alfort ont déjà fait avec fuccès ».

« Le profeffeur chargé de cette partie de l'enfeignement, devroit être l'adjoint du profeffeur d'anatomie humaine, ne fut-ce que pour faire fentir les rapports de ces fciences entre elles. Les deux éleves les plus inftruits lui ferviroient de profecteurs; ces fonctions feroient un des prix décernés à leur amour pour le travail ».

« 2°. *Cours de la connoiffance extérieure des animaux.* Cette étude extérieure comprendra celle des beautés & des défauts des animaux domeftiques les plus intéreffans. Pour mieux former les éleves, on les menera aux foires & marchés des lieux voifins, où on leur apprendra à faire l'application des règles qu'on leur aura tracées ».

« Deux grands articles termineront cet enfei-

gnement; l'un comprendra l'hygiène, c'est-à-dire, le traité des alimens, des soins diététiques & du pansement de la main. La multiplication des races, c'est-à-dire, la science des haras composera l'autre article. Un seul professeur sera chargé de cet enseignement important dont plusieurs branches n'ont point encore été l'objet d'études suivies dans les écoles vétérinaires ; il ne sera l'adjoint d'aucun de ceux de la médecine humaine, ses fonctions exigeant un genre d'instruction à part, qui n'a que des rapports assez éloignés avec l'hygiène de l'homme. »

» 3°. *Cours d'instituts.* Ce cours comprendra ce que les éleves doivent savoir de matiere médicale, de botanique, de chymie & de pharmacie, avec quelques notions générales de pathologie. Il faudra faire dans ces différentes sciences un choix éclairé des connoissances essentielles dont la médecine vétérinaire a besoin, & ne point aller au-delà ; les remedes, sur-tout, ne doivent avoir nulle part autant de simplicité ; nulle part la matiere médicale ne doit être aussi peu dispendieuse. Le professeur pourroit être adjoint au professeur d'instituts de la médecine humaine. »

« 4°. *Cours de médecine & de chirurgie pratique.* Dans les leçons de ce cours seront comprises les maladies internes & externes, les opérations chirurgicales, les bandages, & la pratique des hôpitaux,

Le professeur sera occupé dans tous les instans du jour, de cet enseignement, & il lui faudra un adjoint pour le seconder dans ses fonctions. »

« 5°. *Cours de maréchallerie.* Il sera divisé en deux parties; l'une traitera de la forge théorique & pratique; l'autre de la ferrure aussi théorique & pratique. On aura besoin pour ce cours d'un professeur & d'un adjoint. Ces deux parties de l'art vétérinaire, pour être bien entendues & bien démontrées, doivent être traitées comme dans les boutiques des maréchaux. »

» Les cours d'anatomie & des opérations chirurgicales se feront pendant l'hyver, ceux des instituts & de la connoissance extérieure des animaux auront lieu pendant l'été. On aura soin sur-tout que les éleves passent la plus grande partie de leur temps à la forge & dans les hôpitaux. Ce sera sur-tout une récompense très-honorable d'être envoyé pour veiller au traitement d'une épizootie. »

« Ce genre de médecine exige d'autant plus d'application, que les individus sur lesquels on l'exerce, muets dans leurs souffrances, offrent, sous ce rapport, à celui qui les traite, des difficultés que la médecine humaine n'a point à surmonter. Quatre années suffiront en général pour former un médecin vétérinaire instruit. »

« Les places de professeurs dans les écoles vé-

térinaires seront données au concours ; ces concours & les examens des éleves seront reglés d'après les mêmes bâses qui ont été établies pour les colléges de médecine ; c'est-à-dire que les professeurs seront nommés par leurs pairs & par les éleves, & à vie, ou au moins ne pourront être renommés qu'après un long espace de temps, douze ou quinze années par exemple, & pourroient être continués; l'expérience a irrévocablement prouvé que ceux qui ne sont élus que pour un petit nombre d'années, ne se livrent point avec assez de zèle au travail, & que leurs fonctions ne sont jamais convenablement remplies. »

Le plan indiqué pour cet objet est trop détaillé & trop compliqué pour que nous puissions le rapporter ici ; il nous paroît parfaitement remplir son but. (*pages* 35, 45, & *suivantes.*)

« Les médecins ou artistes vétérinaires, sont invités à communiquer leurs observations au corps académique qui doit être chargé d'une correspondance générale sur toutes les parties de l'art de guérir. »

L'extrait que nous venons de donner de cet ouvrage, fait voir qu'il ne doit pas être confondu avec la plupart de ceux qui précédent ; quelques-unes des vues qu'il contient, ont déjà été mises à exécution avec succès, d'autres peuvent être encore utilement employées.

Ce travail auquel ont coopérés tous les membres de la société royale de médecine en particulier, a été redigé par *Vicq-d'Azyr*; il se trouve réimprimé en entier dans le tome IX de l'histoire de cette société, & est précédé d'une adresse à l'assemblée nationale.

RAPPORT *sur l'Instruction publique, fait au nom du Comité de Constitution à l'Assemblée nationale, les* 10, 11 & 19 *Septembre* 1791, *par* M. DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, *ancien Evêque d'Autun; imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. A Paris, des imprimeries de* Baudoin, *imprimeur de l'Assemblée nationale, & de* Dupont, *député de Nemours, imprimeur de l'académie des Sciences. M. DCC. XCI.* in-4°, de 216 pages de texte, 2 feuillets pour les titres & 8 tableaux des Sciences.

12. CET ouvrage est un monument élevé aux arts, aux sciences & aux lettres; on voit que l'auteur a profité du travail de *Bacon*, des éditeurs de l'Encyclopédie, *Diderot* & *d'Alembert*, & de quelques-uns de ceux dont nous venons de rendre compte; principalement du dernier; il étoit naturel qu'il adaptât à son plan, tout ce qui, dans les ouvrages qui l'avoient précédé, devoit en faire nécessairement partie.

C'est

C'eſt en parlant de la formation d'un inſtitut national des ſciences, des lettres & des arts, dont il donne un plan détaillé d'organiſation, que le C. *Talleyrand-Périgord*, s'occupe de l'agriculture & de l'art vétérinaire ; les ſeuls objets ſur leſquels nous devons fixer ici l'attention de nos lecteurs.

« Deux chaires ont paru devoir ſuffire pour l'enſeignement de l'agriculture : l'une comprendra tout ce qui a rapport aux eaux, aux terres, à leurs produits & aux animaux ; l'autre ce qui eſt relatif aux bâtimens & aux inſtrumens aratoires ».

« Ces deux chaires d'économie rurale & domeſtique pourroient être établies au Jardin des Plantes, à Paris, le profeſſeur feroit connoître les divers produits qu'on retire des végétaux que le laboureur cultive, & il auroit à ſa diſpoſition un local où ſeroient élevés des animaux domeſtiques ». (*p.* 72)

« Que la médecine & la chirurgie des animaux doivent être réunies à la médecine humaine, c'eſt une propoſition qui n'a beſoin que d'être énoncée pour qu'on en reconnoiſſe la vérité. Les grands principes de l'art de guérir ne changent point; leur application ſeule varie. Il faut donc qu'il n'y ait qu'un genre d'école, & qu'après y avoir établi les baſes de la ſcience, on cherche, par des travaux divers, à en perfectionner toutes les parties. Ainſi la claſſe de médecine s'occupera auſſi du progrès de

l'art vétérinaire, & les établissemens qui auront cet avancement pour objet, seront dirigés de maniere qu'il lui soit facile de multiplier les essais qui tendront à ce but desirable ». (*page* 74) Par une suite de cette disposition il devroit y avoir autant d'écoles vétérinaires que de collèges de médecine ; mais plus loin l'auteur propose seulement un professeur d'art vétérinaire dans chacuns de ces établissemens. (*VIIIe Tableau*)

« La classe d'agriculture de l'institut national seroit composée de soixante membres ; celle de l'art de guérir seroit composée d'un pareil nombre, dont un cinquieme de médecins vétérinaires. (*p.* 179) Il y auroit pour la zoologie, c'est-à-dire, pour la connoissance de toutes les classes d'animaux, trois chaires ; pour l'anatomie humaine & comparée, & la physiologie expérimentale, deux chaires ; pour l'agriculture, c'est-à-dire, pour l'économie rurale & domestique, ainsi que nous l'avons déjà dit, & pour la botanique des arts, deux chaires ; pour tout ce qui concerne les épidémies, les épizooties & les divers objets de salubrité publique, trois chaires. (*page* 185) Les honoraires attachées à chaque chaire seront de 4,000 livres. » (*page* 188)

« Les collections d'animaux morts & conservés, ainsi que les animaux vivans, ou la ménagerie, seroient réunies dans le Jardin des Plantes ; les collec-

tions de portions d'animaux disséquées, préparées & conservées qui forment aujourd'hui le cabinet de l'école vétérinaire d'Alfort, seroient tranférées au collége des Quatre Nations, ainsi que les collections d'instrumens chirurgicaux propres à l'art vétérinaire, ceux pour la forge, la ferrure, &c. La zoologie & l'anatomie seroient professées dant cet établissement, tandis que l'agriculture & la médecine humaine & vétérinaire le seroient au Jardin des plantes ». (*pages* 195, 196, 198.)

On trouve dans le IIe tableau qui est celui des sciences mathémathiques & physiques & des arts, la zoologie, l'anatomie, la physiologie, la médecine, l'agriculture & le jardinage.

Le VIe contient les développemens de ces sciences; le VIIe est entiérement consacré à l'agriculture dans laquelle se retrouvent encore tous les animaux domestiques; & le VIIe à l'art de guérir où se trouve la médecine vétérinaire.

Cette division n'est pas exempte de quelques reproches, & des objets qui doivent être essentiellement liés, se trouvent nécessairement trop éloignés les uns des autres; & que deviennent, dans ce plan, les maréchaux dont quelques-uns des plans précédens prenoient si vivement les intérêts? les uns ont fait trop & celui-ci trop peu pour eux. On ne peut se dissimuler que l'organisation des écoles vétéri-

naires telle qu'elle eſt aujourd'hui, tient le juſte milieu qu'il eſt ſouvent ſi difficile de ſaiſir.

Mémoire ſur la néceſſité de joindre une Ménagerie au Jardin national des Plantes de Paris. Par Jacques-Bernardin-Henri de Saint-Pierre, *Intendant du Jardin national des Plantes, & de ſon Cabinet d'Hiſtoire naturelle.* Miſeris ſuccurere diſco. Æneid. lib. 1. *A Paris, de l'imprimerie de* Didot *le jeune. Chez* P.-Fr. Didot, *quai des Auguſtins*, n°. 22, 1792. in-12, de 63 pages de texte & 2 feuillets pour les titres.

13. L'Auteur paſſe ſucceſſivement en revue, dans cet ouvrage, écrit avec le ſtyle qui lui eſt ordinaire, les avantages qui peuvent & qui doivent réſulter de l'établiſſement d'une ménagerie au Jardin des Plantes, pour les progrès de l'hiſtoire naturelle, de l'économie rurale & de la médecine vétérinaire; il en réſulte néceſſairement que l'école vétérinaire d'Alfort doit être réunie à ce jardin.

« Ce n'eſt que dans des ménageries qu'on eſt parvenu à naturaliſer les premiers animaux dont les poſtérités peuplent nos campagnes, & en croiſant leurs races, qu'on s'eſt procuré des variétés utiles dans leurs eſpèces. Tels ont été les diverſes eſpèces de chevaux, de bœufs & de brebis; l'âne, qui nous a

donné enſuite le mulet, tous deux étrangers encore aux pays du Nord ; la poule d'inde, la pintade, les diverſes eſpèces de pigeons, le canard de Barbarie ; les variétés ſi nombreuſes de nos poules domeſtiques, le faiſan, & beaucoup d'autres animaux venus originairement de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, & qui étoient auſſi étrangères à notre climat, que la vigne, le figuier, le mûrier, le ceriſier, l'olivier, la pomme de terre, & la plupart de nos arbres fruitiers, de nos légumes & de nos fleurs. Les mêmes contrées qui nous ont donnés tant d'arbres qui enrichiſſent nos métairies & décorent nos jardins, nourriſſent des quadrupedes & des oiſeaux dont nous pouvons peupler nos baſſes-cours & nos boſquets. Une ménagerie n'eſt donc pas moins intéreſſante qu'un jardin pour l'économie rurale, furtout dans un lieu deſtiné à l'inſtruction publique ». (*page* 22)

« Ces deux établiſſemens réunis ſe prêteront mutuellement des lumières. On y étudiera les rapports des animaux avec les plantes qui leur ſont compatriotes : ce n'eſt que par cette double harmonie qu'on peut les naturaliſer..... Je ne parlerai point de l'utilité réciproque d'une ménagerie & d'un jardin pour nos animaux domeſtiques. C'eſt-là où on peut eſſayer des fourrages nouveaux, croiſer les races des chevaux, des taureaux, des béliers &c.,

étudier leurs maladies auxquelles la médecine vétérinaire n'offre souvent, comme la nôtre à nous-mêmes, que des remedes incertains. Le jardin renferme dans ses nombreux végétaux mille vertus à découvrir ; elles n'y dépendront point des conjectures trompeuses des savans : le docteur y recevra des leçons de la bête. La science de l'homme n'est infaillible que quand elle s'appuie de l'instinct des animaux ».

A la suite de ce mémoire, l'auteur a joint des notes ; il donne, dans la seconde, le résumé d'un discours manuscrit, qui a rapport à son ouvrage, & que le C. *Daubenton*, qui en est l'auteur, a prononcé le 4 septembre 1786, à l'ouverture du cours d'économie rurale qu'il a fait à l'école vétérinaire d'Alfort (1).

» Après avoir dérivé, d'après *Pline* & *Columelle*, le nom de *vétérinaire* de *veterina*, sous lequel les romains comprenoient le cheval, l'âne, le mulet & le bœuf, qui sont des bêtes de charge & de trait, ainsi que les hommes qui les conduisoient & les soignoient en état de santé, le C. *Daubenton* étend cette dénomination à tous les animaux domestiques utiles à l'homme, de quelque genre qu'ils soient, quadrupèdes, oiseaux, poissons, insectes (2) ».

(1) Voyez *Instructions vétérinaires*, *années* 1782 — 1790, pages 74, 75.

(2) Il résulte du discours du C. *Daubenton*, & il l'a dit, que

« Il résulte de ses observations, qu'on peut croiser en France les races du chien, du loup & du renard, ainsi que celle des autres animaux carnassiers, qui ne sont point, dit-il, féroces par nature. Ils ne fuient l'homme que par crainte, & ils ne dévorent les animaux que par besoin. Si l'on fait cesser ces deux causes, en accoutumant les animaux farouches à la présence de l'homme, & en donnant des alimens aux animaux féroces, on les rendra aussi traitables que nos animaux domestiques. Il présume cependant que ce ne peut être qu'après quelques générations. Il cite en exemple notre chat domestique, qui est de l'espece du tigre. Il croit qu'il est très-possible d'amener à l'état de domesticité, les cerfs, les daims, & sur-tout les chevreuils; & dans les animaux étrangers, le zèbre d'Afrique pour le trait ou pour la selle. L'Amérique offre à nos trou-

---

les cochers, les palefreniers, les vachers, les bouviers, les bergers, les porchers, les magnaniers, les gardeurs de dindons, &c. &c. exerçant quelques portions de l'hygiene vétérinaire, sont eux-mêmes des vétérinaires; j'en demande pardon au patriarche de l'Histoire naturelle, mais c'est comme si on disoit, que les berceuses, les gouvernantes, les femmes-de-chambres, les laquais, les valets-de-chambre, les baigneurs, les cuisiniers, &c. &c. exerçant aussi quelques parties de l'hygiene de l'homme, sont eux-mêmes des médecins. (*Note de l'auteur de la Notice*).

peaux & à nos garennes le tapir, le pécari, le cariacou, le paca, l'agouty, l'akouchi & le tatou, renommés par l'excellence de leurs chairs ».

» Il paſſe enſuite aux oiſeaux. Il cite, d'après *Varron* & *Columelle*, les grives, les cailles, les ſarcelles, dont les Romains faiſoient de nombreuſes volières. Il prétend que le coq & la poule ſe trouvent ſauvages dans les Indes orientales, & propoſe d'agréger à leur domeſticité dans nos baſſes-cours, l'outarde, la canne-pétière, le rouge, le pilet, le faiſan de montagne, le coq de bruyère. Il cite la tadorne qui y a produit avec la canne domeſtique des métis d'une très-bonne eſpèce, le dindon d'Amérique & le faiſan de la Colchide, adoptés par notre économie rurale & inconnus à celle des Romains. Il propoſe de joindre à ces familles apprivoiſées le hocco, gros oiſeau de l'Amérique méridionale; le marail de la Guyanne, plus délicat que le faiſan; le camoucle des mêmes contrées, plus gros & plus charnu que le dindon; le cariama du Bréſil, de la taille du héron, d'un goût exquis: il eſt facile à apprivoiſer, ainſi que la plupart des autres. Il y ajoute l'édredon, canard des îles du nord de l'Europe, qui porte le nom de ſon précieux duvet, & l'agami qui a l'inſtinct & la fidélité du chien, au point qu'il conduit un troupeau de volailles & même un troupeau de moutons,

dont il se fait obéir, quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'une poule. »

« Le C. *Daubenton* passe ensuite aux étangs & viviers, qu'il regarde, avec raison, comme une partie importante de l'économie vétérinaire. Il cite, d'après *Columelle*, les anciens Romains qui transportoient du frai de poissons de la mer, dans leurs rivières & étangs d'eau douce, où ils croissoient en perfection. Il rapporte en exemple dans la nature, les aloses & les saumons qui, d'eux-mêmes, passent de la mer dans les rivieres; & dans l'économie rurale, l'importation des carpes dans les rivieres d'Angleterre, où elles étoient inconnues avant la fin du seizieme siécle, & celle de l'esturgeon strelet de Russie dans le lac Mélor, près d'Upsal, regardée en Suède comme un événement remarquable du règne de son roi Frédéric Ier. Il propose d'importer de même les poissons de la méditerranée dans l'océan, & de l'océan dans la méditérannée; ainsi que dans nos rivieres & lacs de France, l'humble chevalier & l'ombre, poissons exquis des lacs de Lauzanne & de Genève. Enfin, il étend ses vues aux abeilles & aux vers à soie, & il en conclut la nécessité de joindre des pâturages & des plantations d'arbres près de l'école vétérinaire, à l'usage de tous ces animaux. »

» Cette derniere partie de l'économie rurale se

trouve à son plus haut point de perfection dans le jardin des plantes qui nourrit des végétaux de tous les pays. Je me félicite de ce que mes idées pour y établir une ménagerie, soient les mêmes que celles que le C. *Daubenton* avoit proposées pour l'école vétérinaire d'Alfort, à deux lieues de Paris. Cette distance, qui nécessite les éleves de la capitale à faire quatre lieues pour aller entendre une leçon, est le plus grand des obstacles pour les progrès de cet établissement, digne d'ailleurs de beaucoup d'éloges : nos garçons maréchaux & nos cochers, à l'instruction desquels il seroit si utile, ne peuvent en profiter. Si cette école étoit réunie au jardin des plantes, quel avantage n'en résulteroit-il pas pour l'économie rurale & pour l'instruction publique? »

PROJET de restauration & de perfectionnement des écoles vétérinaires & d'éducation animale, présenté à la Convention nationale, le 17 Vendémiaire, an III de la République française, une & indivisible, par LUDOT, *député du Département de l'Aube; imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Imprimerie nationale. Brumaire, l'an III.* in-8°. de 18 pages.

14. LE travail du C. *Ludot* a pour objet de tirer l'art vétérinaire de l'espèce d'anéantissement auquel on avoit semblé l'abandonner, & de lui redonner

toute l'activité dont ses différentes parties sont susceptibles.

« L'art vétérinaire ne se borne pas à la science de guérir les chevaux des maladies dont ils peuvent être attaqués, il embrasse tout ce qui peut tendre à élever, à conserver, à propager l'espèce des animaux domestiques destinés au commerce & à l'agriculture. Il y a peut-être plus de trente mille individus disséminés sur la surface de la république, dont l'occupation exclusive est de ferrer les chevaux, les mulets, les bœufs &c., & de traiter tous ces animaux des maladies qu'ils essuyent; on ne peut se dissimuler que la plupart de ces individus sont peu instruits; il est donc indispensable de les remplacer successivement par des sujets versés dans l'art dont il s'agit. Pour remplir ce but, & pour que la république ne manque pas d'artistes instruits en ce genre, il faut que les écoles soient multipliées, que la distribution & l'organisation en soient bien entendues, que les éleves y trouvent la facilité de s'instruire, & les professeurs, une juste rétribution de leurs talens ».

« Il eut été à désirer qu'on eut pu former des écoles à Bordeaux, à Marseille, à Strasbourg, à Lille, & sur-tout à Caen & à Limoges, d'ou l'on tire les meilleurs animaux domestiques. On y envisageroit tout à-la-fois les progrès de la science, & les moyens de prospérité pour la république; mais ces projets

d'établiſſemens doivent être réſervés à un temps où il ſera permis de conſacrer entiérement ſes ſoins aux arts & au commerce ; il faut ſe borner à former, ou plutôt à remettre en vigueur les écoles d'Alfort & de Lyon ».

Le C. *Ludot* veut, pour parvenir à effectuer ſon plan, que ſept profeſſeurs ſoient occupés à l'école d'Alfort à démontrer toutes les parties de l'art vétérinaire, ainſi qu'il ſuit :

1°. L'anatomie & la phyſiologie.

2°. La ferrure & la pratique des opérations.

3°. La matiere médicale, la botanique, l'économie rurale.

4°. Les maladies internes & externes, les épizooties.

5°. L'éducation & l'engrais des animaux.

6°. Leur connoiſſance extérieure, leur choix, leurs travaux & leur régime.

7°. L'équitation & le roulage.

L'école de Lyon qui ne renfermeroit que la moitié des éleves auroit quatre profeſſeurs, entre leſquels ſeroient également diſtribués toutes les parties de l'enſeignement. Il ſeroit adjoint à chaque profeſſeur un aide pris parmi les éleves les plus inſtruits. Le traitement des premiers ſeroit de 6000 l., celui des ſeconds de 2000 livres.

L'école d'Alfort ſeroit tranſportée à Paris, dans

le local de la ci-devant abbaye Saint-Victor, elle feroit à la proximité de la riviere, du Jardin des Plantes, de la Ménagerie, du Marché aux chevaux; elle éviteroit l'entretien d'un professeur de physique & elle offriroit une instruction gratuite à tous ceux qui voudroient étudier, principalement aux garçons maréchaux, qui après avoir fait leur tour de France, viennent se perfectionner à Paris.

Il y auroit dans cette école cent places d'éleves, entretenus aux frais de la république, & seulement cinquante à celle de Lyon; ils seroient pris parmi les garçons maréchaux, les fils de cultivateurs indigens, de pâtres, de bouviers & des défenseurs de la patrie. Les professeurs seroient nommés par la convention nationale, sur la présentation de son comité d'agriculture; les aides seroient choisis par les professeurs.

L'auteur a cru devoir ajouter aux différentes branches de l'enseignement, la théorie du roulage, & l'équitation, quoique jusques ici elles n'eussent pas paru faire essentiellement partie de l'art vétérinaire, mais elles lui ont semblé y être liées d'une maniere trop sensible, & tendre trop évidemment à se perfectionner mutuellement pour en être séparées; & pour prouver combien l'art vétérinaire tend à perfectionner l'art militaire, il rapporte que le feu roi de Prusse, Frédéric le Grand, qui sentoit bien

la connexité de ces deux fciences, confulta *Bourgelat*, fondateur des écoles vétérinaires, pour favoir fi dans une affaire de cavalerie, le charge au trot étoit préférable à celle au galop ; *Bourgelat* opina pour le trot.

Chaque établiffement dans le projet du C. *Ludot*, auroit, non-feulement un amphithéâtre pour les leçons, des écuries pour les chevaux malades, des laboratoires de diffection, de pharmacie, des atteliers de forges, des logemens pour les profeffeurs, les employés & les éleves, des locaux pour les différentes efpeces de collections, des cours vaftes; mais encore, des étables, des bergeries, des chenils, des toits à porcs, des poulaillers, des écuries pour les chevaux d'équitation, un manége couvert, un manége découvert, un vafte efpace pour les évolutions, un clos étendu, en un mot, tout ce qui tend à l'établiffement de l'éducation des animaux domeftiques.

Telles font les bafes du projet que propofe le C. *Ludot*, emporté par fon zèle ardent pour les progrès d'une fcience qu'il aime, il n'a pas fenti l'impoffibilité prefque certaine de l'exécution; il n'a pas pefé l'enfemble de tous les détails auxquels nous ne croyons pas devoir nous arrêter pour ne pas répéter de nouveau ce qui a été dit dans le rapport qui eft en tête de ce volume, & dans quelques-unes

des notices précédentes ; il n'a pas vu que le local qu'il propose, en le supposant capable de recevoir une école vétérinaire, ne renfermoit pas la moitié du terrein qu'exige l'établissement qu'il projette, & qu'un pareil établissement ne pourroit, sous aucun rapport, être formé au milieu d'une grande ville.

L'art vétérinaire, au surplus, lui a des obligations qu'il ne faut pas dissimuler ; il est le premier des représentans du peuple qui ait osé rappeller à la convention nationale, des établissemens oubliés depuis plusieurs années, & quelques-unes des vues qu'il propose ont été adoptées dans le décret du 29 Germinal, an III (1).

RAPPORT *& Projet de Décret sur les Écoles vétérinaires, par* HIMBERT, *député du Département de Seine & Marne ; imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Imprimerie nationale. Ventôse, l'an III.* in-8°. de 14 pages.

15. CE rapport a été lu à la tribune de la convention nationale après que celui de la commission d'agriculture eut été remis au comité, aussi y a-t-il entre eux beaucoup de points de ressemblance.

« Depuis l'heureuse époque du 9 thermidor, dit le rapporteur, le comité d'agriculture & des arts a toujours les yeux ouverts sur ces deux sources de

(1) Voyez ce décret dans ce volume, *page 72 & suiv.*

la prospérité publique. Les arts ranimés élevent déjà de toutes parts des établissemens qui nous étoient inconnus, & l'agriculture fait chaque jour des efforts qu'on ne devoit pas attendre de ses foibles moyens; mais privés, par les besoins de la guerre, d'une partie des animaux nécessaires à ses travaux, elle en voit encore diminuer le nombre par des maladies dont l'art vétérinaire eut su la garantir, si cet art n'étoit, pour ainsi dire, abandonné. La république n'a que deux écoles de ce genre, & toutes deux sont dans un état de langeur; celle d'Alfort n'a plus d'anciens éleves; cette école par l'incarcération de son chef, s'est vue pendant huit mois privée d'un homme que ses recherches, ses découvertes & une expérience de quarante années avoit rendu précieux à la république; elle voit ses professeurs découragés par la modicité de leurs traitemens; ses bâtimens tombent en ruine, & celle de Lyon n'offre pas un tableau moins triste. »

« C'est au décret de l'assemblée constituante, du 13 may 1792, que l'on doit la perte des écoles : on ne vit pas alors que la prospérité de l'agriculture est liée plus qu'on ne le pense aux progrès de l'art vétérinaire, & que c'est en reculant les bornes de cette science que nous reculerons celles de l'économie rurale. La réduction des fonds affectés à l'entretien de ces établissemens fut excessive; & quoiqu'il se

trouva

trouva toujours des éleves prêts à recevoir l'instruction ; il ne se trouva bientôt plus d'hommes propres à la donner. »

« Un des plus pressans besoins de la république, ce sont les écoles vétérinaires, non pas telles que les a voulues *Bourgelat;* elles seroient insuffisantes. Ce fondateur fit du cheval l'unique objet de tous ses soins ; il négligea l'éducation des autres animaux domestiques ; il ne chercha que les moyens de guérir, & ses éleves n'apprirent avec lui qu'à préparer des médicamens. Néanmoins *Bourgelat* fut de ces hommes dont la mémoire a mérité des éloges, puisqu'il conçut le premier l'idée d'un utile établissement, dont l'Europe n'offroit pas le modèle ; les avantages en furent bientôt reconnus, & l'école d'Alfort vit au nombre de ses éleves une multitude d'étrangers. »

« Jamais une mesure plus utile ne fut commandée par des circonstances plus impérieuses : de tous côtés on reclame les secours d'un art, qui, né parmi nous, y est aujourd'hui si peu connu, qu'il semble en être exilé depuis long-temps. N'en aurons-nous été que les inventeurs, & laissant nos ennemis jouir des résultats heureux qu'il peut offrir, ne prétendrons-nous qu'à la gloire d'une découverte utile? Instruits par nous, voyons ce qu'ils ont fait. Quoique de vastes forêts & d'abondans pâturages, assu-

rent à l'Allemagne les animaux néceſſaires à ſa culture ; quoique l'Angleterre ait atteint de ce côté le plus haut dégré de proſpérité ; quoiqu'une longue paix ait rempli les haras du Danemarck ; quoique la Ruſſie trouve chez les Tartares & dans la Crimée une ſource inépuiſable de chevaux, ces diverſes états ne ſe ſont pas moins empreſſés de fonder avec ſoin des écoles vétérinaires dont les nôtres furent le modèle : ils en ont ſenti mieux que nous toute l'utilité. Serons nous moins ſages qu'eux, nous qui leur avons donné le premier exemple, nous dont les beſoins ſont extrêmes, nous qui payons aujourd'hui ſi cherement notre imprévoyance ? »

« L'agriculture a des préjugés, il faut l'en guérir. Elle a des fléaux deſtructeurs à craindre, il faut l'en préſerver ; en réorganiſant nos deux écoles vétérinaires, nous atteindrons ce double but. »

Le projet de décret joint à ce rapport, n'eſt que l'extrait de celui de la commiſſion d'agriculture & des arts.

OBSERVATIONS & *Projet de décret ſur les Écoles vétérinaires, par* VITET, *député du Rhône ; imprimées par ordre de la Convention nationale. A Paris, de l'Imprimerie nationale. Germinal, l'an III.* in-8°. de 7 pages.

16. LE C. *Vitet*, prétend que les écoles vétérinaires qui ont joui d'une ſi grande réputation, n'ont

jamais rempli le but que de ſages légiſlateurs doivent ſe propoſer ; que le charlataniſme a toujours ſacrifié à l'orgueil, la vraie proſpérité de l'agriculture, & qu'il eſt temps que ces écoles donnent aux campagnes des maréchaux inſtruits, des bouviers éclairés & des bergers intelligens ; il ne croit pas que le projet précédent réuniſſe tous ces avantages.

Nous penſons comme lui, que le projet du C. *Himbert*, ainſi que tous les autres dont nous avons rendu compte, n'ont jamais tendu à faire des bouviers & des bergers dans les écoles vétérinaires; le C. *Daubenton* a bien dit, à la vérité, que ces hommes exerçoient des branches de l'hygiene vétérinaire, mais il n'a jamais dit qu'il falloit qu'ils vinſſent les étudier dans les écoles, quelques multipliées qu'elles ſoient, elles ne ſuffiroient ſans doute pas à cette deſtination que le C. *Vitet* veut leur donner ; nous ſommes perſuadés d'ailleurs que leurs fonctions étant purement pratiques, leur ſéjour dans les écoles ſeroit toujours plus diſpendieux qu'utile, & qu'il ſuffit que les maréchaux & les cultivateurs eux-mêmes ſoient éclairés pour former peu-à-peu ceux auxquels on confie le ſoin des animaux domeſtiques.

Il veut qu'on ſépare entiérement des écoles vétérinaires, l'économie rurale, & qu'il ſoit formée pour celle-ci une école particulière. Ces deux bran-

ches font trop néceffairement liées entre elles pour qu'elles puiffent être féparées avec avantage & furtout avec économie. Nous penfons, au furplus, comme le C. *Vitet*, que les éleves ne doivent pas employer inutilement un temps précieux à l'étude détaillée de l'anatomie, de la botanique & de la chymie, & qu'ils ne doivent connoître de ces fciences, que ce qui eft relatif à l'économie animale & utile au traitement des maladies.

Le C. *Vitet* fe récrie fortement contre le déplacement des écoles, contre les dépenfes énormes qui doivent en être la fuite, quoiqu'on en dife, & il appuie fur les avantages qu'il y auroit à laiffer ces établiffemens où ils font ; à cet égard, nous fommes perfuadés que fi l'auteur, avoit accompagné les commiffaires du comité d'agriculture, il auroit vu comme eux, qu'il n'y avoit ni fafte, ni vaine gloire, mais bien néceffité de tranfporter les écoles ailleurs; & cette vérité a été démontrée par une expérience de quelques années ; on a laiffé celle d'Alfort dans fon local, & depuis quatre ans, on a plus dépenfé en réparations qui n'ont pas donné un feul corps de bâtiment, qu'il n'en auroit coûté pour conftruire un logement propre à recevoir deux cents éleves, & cet établiffement n'en a pas moins toujours befoin de réparations continuelles, tandis qu'à cette époque, le bâtiment des ci-devant gardes ne préfen-

toit que quelques réparations locatives légéres. Ce bâtiment présente d'ailleurs aussi moins de faste que l'école d'Alfort ; il réunissoit toutes les commodités, & la seule dépense qu'il y avoit à faire, il la faut faire à Alfort, c'est un amphithéâtre pour les leçons.

Les déclamations du C. *Vitet* sont également mal fondées eu égard à l'école de Lyon, dont il devoit, moins que personne, ignorer l'état de vétusté & de délabrement des bâtimens, sur-tout après le siége que cette commune a essuyé, & pendant lequel ils ont été assez fortement endommagés par l'effet de l'artillerie.

Dans son projet de décret l'auteur assimile l'entretien des éleves & les honoraires des professeurs à celui des défenseurs de la patrie ; les professeurs auroient la paie de capitaine ; les répétiteurs celle de lieutenant, & les éleves celle de sergent.

Il répartit toutes les études entre six professeurs.

1°. L'anatomie du cheval, du bœuf & de la brebis;

2°. L'éducation & les maladies du cheval ;

3°. L'éducation & les maladies du bœuf ;

4°. L'éducation & les maladies de la brebis ;

5°. La pharmacie, la matiere médicale & la botanique ;

6°. La forge & les opérations.

Cet ordre que l'auteur n'a pas motivé, nous paroît très-incohérent & très-peu propre à simplifier

les études. Les maladies de chacun des animaux domestiques ne different pas assez essentiellement entre elles pour qu'il y ait besoin d'un professeur pour chacun, & il est plus avantageux aux progrès de l'art, qu'un seul soit chargé de l'hygiene de tous les animaux & un autre des maladies, ne fut-ce que pour établir des points de comparaison qui ne peuvent exister quand ces objets sont montrés isolément & par des professeurs particuliers.

On peut encore objecter au C. *Vitet* qu'ayant fait professer par le même professeur, l'anatomie du cheval, du bœuf & de la brebis, par un autre la pharmacie, la matiere médicale & la botanique, & par un troisieme, la ferrure & les opérations, il devoit, d'après son plan, renvoyer également à chaque professeur particulier, l'anatomie, la ferrure, les opérations, & la matiere médicale relatives aux animaux dont ils s'occupoient.

Il résulte encore de ce plan d'étude que quelques professeurs se trouvent surchargés, tandis que d'autres ont très-peu à faire ; celui qui est chargé du cheval, par exemple, pourroit à peine suffire dans le cours de son année à remplir complettement ses fonctions, tandis que celui qui est chargé de la brebis auroit, tout au plus, pour quelques mois de travail.

Le C. *Vitet* avoit proposé l'établissement d'un

jury pour les écoles vétérinaires, nommé par l'adminiſtration centrale du département dans laquelle ſe trouvent les écoles, & compoſé de quatre officiers de ſanté & de quatre agriculteurs inſtruits & vertueux ; ce jury auroit été chargé de tous les objets relatifs aux écoles & aux éleves, les réglemens intérieurs, des examens, &c. ; la loi du 29 Germinal, an III, en adoptant cette inſtitution vraiment utile, a borné, avec raiſon, les fonction du jury aux examens & à ce qui concerne uniquement l'inſtruction ; toute autre deſtination purement adminiſtrative n'auroit fait qu'entraver, & auroit été également à charge aux membres du jury & à l'adminiſtration des écoles.

L'article XX du projet de décret porte que tous les beſtiaux malades des laboureurs peu fortunés, ſeront traités gratuitement dans les hôpitaux des écoles ; que les ſeuls propriétaires aiſés paieront la nourriture & le traitement.

Cet article, qui peut ouvrir la porte à une foule d'abus en laiſſant le champ libre à l'arbitraire, étoit au moins inutile, car depuis l'établiſſement des écoles les traitemens des animaux malades ont toujours été gratuits dans les hôpitaux ; la ſomme payée par les propriétaires n'étoit repréſentative que de la nourriture, & ceux qui la fourniſſoient en nature, ne payoient rien ; l'exécution

de l'article gréveroit en pure perte le trésor public d'une dépense assez considérable.

Nous renvoyons, au surplus, pour ce qui concerne le résultat de ce rapport & du précédent, à ce qui a été dit ci-devant, pages 65, 68 & suiv.

II°. Annonces d'Ouvrages sur toutes les parties de l'Art Vétérinaire.

DICTIONNAIRE portatif de la campagne, comprenant les vrais noms de tous les instrumens, de leurs parties, & autres objets sur tout de la campagne, que les savans même ne savent point exprimer en françois, quoiqu'ils les connoissent & en sachent l'usage. Ensemble les mots du discours familier, & un très-grand nombre d'autres que le commun des hommes ignore ou prononce mal. Par l'ordre qu'on y a observé, l'on peut facilement trouver tous les termes & les noms des objets que l'on désire de connoître, sans cependant les savoir. Ouvrage aussi curieux qu'utile aux amateurs de la langue, aux notaires & autres officiers qui font des inventaires de toutes sortes de meubles, dont ils ignorent souvent les véritables noms. Le tout tiré de Richelet, *de l'*Encyclopédie, *du grand* Dictionnaire de l'Académie; *du* Manuel lexique, *& des plus celebres auteurs modernes. Par M. BESANÇON. A Paris*, 1786. in-8°.

LA CHASSE, poëme d'OPPIEN, traduit en françois, par M. BELIN DE BALLU, conseiller à la cour des monnoyes; avec des remarques: suivi d'un extrait de la grande histoire des animaux d'ELDÉMIRI, par M.... (SILVESTRE DE SACY.) A Strasbourg, à la Librairie académique, 1787. in-8°.

Traité de Vénerie. Par M. d'Yauville, premier veneur, & ancien commandant de la vénerie du roi. A Paris, de l'Imprimerie royale. M. D. CCLXXXVIII. in-4°.

Caroli a Linné, equitis aurati de stella polari, Archiatri regii, Med. & Botan. profess. Upsal. Acad. Parif. Upsal. Holm. Petropol. Berolin. Imper. Londin. Angl. Monsp. Tolos. Florent. Edimb. Bern. Soc. Systema naturæ per regna tria naturæ, secundum classes, ordines, genera, species; cum characteribus, differentiis, synonimis, locis. Editio decima tertia, aucta, reformata. Curâ Jo. Frid. Gmelin, philos. & med. doctor. hujus & chem. in Georgia Augusta Prof. P. O. Acad. Cæsar. naturæ curiosorum & Electoral. Moguntin. Erfordensis, necnon societ. Reg. scient. Goettingensis, Physicæ Tigurin. & metallicæ membri. Lugduni, apud *J. B. Delamolliere*, 1789—1796. in-8°. 3 *tomes*, 10 *vol. fig.*

Journal d'Agriculture, à l'usage des habitans de la campagne, par M. Tessier, de l'académie des Sciences, de la société de Médecine, & de la société d'Agriculture. A Paris, de l'Imprimerie des Sourds & muets, aux Célestins. 1791. in-8°. un volume.

Guide du maréchal, ouvrage contenant une connoissance exacte du cheval, & la manière de distinguer & de guérir ses maladies. Ensemble un traité de la ferrure qui lui est convenable. Par M. Lafosse, maréchal des petites écuries du roi; avec des figures en taille-douce. (Nouvelle édition) *A Paris*, (Avignon) *chez* Lacombe, *libraire*, *quai de Conti. M. DCC. XCII.* in-8°. avec figures.

Le Guide du Naturaliste dans les trois regnes de la nature, ou méthode analytique, par laquelle on peut découvrir le nom générique de l'animal, du végétal, ou du minéral, que l'on se propose de connoître. Par M. V. D. S. de P. (*Van-*

DERSTEGEN DE PUTTE.) *A Bruxelles, chez* Lemaire, *imprimeur-libraire, rue de l'Impératrice. M. DCC. XCII.* in-8°.

DICTIONNAIRE *portatif de Médecine, d'Anatomie, de Chirurgie, de Pharmacie, de Chymie, d'Histoire naturelle, de Botanique & de Physique, qui contient les termes de chaque art; leur étymologie, leur définition & leur explication, tirés des meilleurs auteurs; avec un vocabulaire grec & un latin, à l'usage de ceux qui lisent les auteurs anciens. Ouvrage utile à ceux qui pratiquent ces arts, & nécessaire aux étudiants. Nouvelle édition, corrigée & augmentée. Par* JEAN-FR. LAVOISIEN, *ancien Chirurgien des hôpitaux des armées, & maître en chirurgie à Eu. A Paris, chez* Théophile Barrois le jeune, *libraire, quai des Augustins,* n°. 18, 1793. in-8°.

JOURNAL *d'Agriculture & de Prospérité publique, publié par les membres du comité central du ministère de l'intérieur. A Paris, de l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre. L'an II de la République.* in-8°. 13 cahiers, avec figures.

INSTRUCTION *sur la Péripneumonie, ou affection gangréneuse du poumon, dans les bêtes à cornes; par* PHILIBERT CHABERT, *directeur des Ecoles vétérinaires. Imprimée par ordre du conseil exécutif provisoire. A Paris, de l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre. An II*e. *de la Répub.* in-8°.

DE LA PRATIQUE *de l'éducation des moutons, & des moyens d'en perfectionner les laines. Par* PIERRE FLANDRIN, *professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, directeur adjoint de cette école, membre de la société libre d'agriculture, & correspondant de l'académie des sciences de Paris. A Paris, dans la librairie vétérinaire de* J. B. Huzard, *rue Montmartre, cour de la Jussienne* n°. 38, *& au Palais de Justice, salle ci-devant Dauphine,* n°s. 1 & 2. *L'an II de la République.* in-8°.

L'HOMME *rival de la nature, ou l'art de donner l'exis-*

tence aux oiseaux, & principalement à la volaille, par le moyen d'une chaleur artificielle. Corrigé d'après l'ouvrage de Réaumur *sur cette partie, servant de suite à la Maison rustique. Orné de planches. A Paris, chez* Gay & Gide, *libraires, rue d'Enfer-Michel,* n°. 731, *au coin de celle Thomas. L'an III*[e] (1795.) in-8°.

ÉLÉMENS *d'Agriculture, ou Traité de la manière de corriger & de cultiver toutes sortes de terres; de créer une ferme à la flamande; de former un laboratoire pour la préparation des fumiers; de cultiver les pommes de terres dans toutes sortes de terreins, & de faire produire de très-beaux blés continuellement dans un même champ par une culture nouvelle. (Par R. X.* MALLET.) *Nouvelle édition. A Paris, chez* Meurant, *libraire, cloître Honoré. L'an III,* in-12.

ANNUAIRE du Cultivateur, pour la troisieme année de la République, présenté le 30 pluviôse de l'an II[e], *à la Convention nationale, qui en a décrété l'impression & l'envoi, pour servir aux écoles de la République; par G.* ROMME, *représentant du peuple. — Les citoyens qui ont concouru à ce travail, en communiquant les vérités utiles qu'ils doivent à leur expérience & à leurs méditations, sont:* Cels, Vilmorin, Thouin, Parmentier, Dubois, Desfontaines, Lamark, Préaudaux, Lefevre, Boutier, Chabert, Flandrin, Gilbert, Daubenton, Richard & Molard. *A Paris, de l'Imprimerie nationale des loix. An III*[e]. *de la République.* in-8°.

EXTRAIT de l'Instruction pour les bergers & les propriétaires de troupeaux; par le C. DAUBENTON, *professeur au Muséum national d'histoire naturelle. Troisieme édition. A Paris, de l'Imprimerie de* Dupont, *rue de la Loi,* n°. 1232. *L'an III de la République.* in-12.

NOMS DES AUTEURS DES ANALYSES

Nos. 1 & 10. . . . . Les CC. . . . . B. . . .
2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12,
13, 14, 15, 16. . . . . HUZARD.
3. . . . . TESSIER.

ERRATA.

Page 17, *ligne 6 de la note*, diſtriƈt, *liſez* diſtriƈt.

Page 134, *ligne premiere de la note*, agriculure, *liſez* agriculture.

Page 141, *avant derniere ligne*, ainſ, *liſez* ainſi.

Id. même ligne, garence, *liſez* garance.

Page 172, *derniere ligne de la note*, 107, *liſez* 137.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A.

B.

C.

Q.

R.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES AUTEURS ET DES OUVRAGES
Cités dans ce Volume.

A.

B.

C.

FIN DU VOLUME DE L'AN III.

VENDÉMIAIRE, AN VII.